



BULLETIN

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

- N° 5

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 juin 2016 à 18h20

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016

Page

1	Communications du Maire.	1
2	Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.	12

I. FINANCES

3	Compte administratif de l'exercice 2015. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur).	26
4	Compte de gestion de l'exercice 2015. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)....	49
5	Plan Pluriannuel d'Investissements. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)	51
6	Virements de crédits - Autorisation du Conseil Municipal. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)	73
7	Calvados Habitat - Construction de 15 logements collectifs avenue du Calvados à Caen - Garantie d'emprunt d'un montant de 383 000 euros à hauteur de 50%. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)	76
8	Association institution familiale Sainte-Thérèse - Construction d'un pôle administratif et d'un hébergement pour des mineurs en difficultés - 166 rue d'Authie à Caen- Garantie d'un emprunt d'un montant de 661 000 euros à hauteur de 100% auprès de la caisse des dépôts et consignations. (M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)	78

II. COMMERCE

9	Plan de redynamisation en faveur du commerce caennais. (Mme Véronique DEBELLE Maire-Adjointe, rapporteur)	81
10	Institution de la Taxe sur les Friches Commerciales (TFC). (Mme Véronique DEBELLE Maire-Adjointe, M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteur)	84
11	Service Commerce - Opération Mois gourmand - Novembre 2016. (Mme Véronique DEBELLE Maire-Adjointe, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC Maire-Adjointe, Mme Emmanuelle DORMOY Maire-Adjointe, rapporteurs)	94
12	Service Commerce - Caponière Village - Subvention affectée. (Mme Véronique DEBELLE Maire-Adjointe, rapporteur)	99
13	Service Commerce - Association des commerçants du Centre commercial Molière - Subvention affectée. (Mme Véronique DEBELLE Maire-Adjointe, rapporteur)	101

III. URBANISME ET FONCIER

14	Bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2015 par la Ville de Caen ou pour son compte par l'Etablissement Public Foncier de Normandie. (Mme Sonia de LA PROVÔTÉ Maire-Adjointe, rapporteur)	103
15	Vente de gré à gré d'un terrain constructible situé rue Vaubenard à Caen au profit de particuliers. (M. Philippe LAILLER Maire-Adjoint, rapporteur)	109
16	Rétrocession à la ville de Caen d'une bande de terrain située chemin de l'Arc. (Mme Sonia de LA PROVÔTÉ Maire-Adjointe, rapporteur)	112

17	Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelle MB n°35, avenue Victor Hugo (Presqu'île) - Convention Ville /ERDF. (Mme Sonia de LA PROVÔTÉ Maire-Adjointe, rapporteur).....	116
18	Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle IP n°35, 18 rue de la Cotonnière - Convention Ville/ERDF. (M. Philippe LAILLER Maire-Adjoint, rapporteur).....	118
19	Implantation de trois lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle KC n°145, rue Jean Jaurès - Convention Ville/ ERDF. (M. Philippe LAILLER Maire-Adjoint, rapporteur)	120
20	Implantation d'une canalisation de gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelle OB n°40, rue de l'Abbatiale - Convention Ville/GRDF. (M. Philippe LAILLER Maire-Adjoint, rapporteur)	122

IV. AFFAIRES GENERALES

21	Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future Communauté urbaine. (M. Joël BRUNEAU Maire, rapporteur).....	124
22	Devenir de la convention de délégation de service public portant sur l'eau potable sur le territoire de la ville de Caen. (M. Nicolas JOYAU Maire-Adjoint, M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteurs)	135
23	Délégation de Service Public - Contrat de concession de construction et d'exploitation des parcs de stationnement du 30 juillet 1993 - Avenant n°13. (M. Philippe LAILLER Maire-Adjoint, M. Michel LE LAN Maire-Adjoint, rapporteurs)	169

V. SPORTS

24	Clubs sportifs de haut-niveau - Subventions de fonctionnement année 2016 et saison sportive 2016-2017. (M. Aristide OLIVIER Maire-Adjoint, rapporteur).....	179
25	Subventions haut-niveau - CESARS - Comité pour l'encadrement scolaire et l'accompagnement régional de sportifs. (M. Aristide OLIVIER Maire-Adjoint, rapporteur).....	184
26	Association du Stade Malherbe Caennais - Subvention de fonctionnement - Saison sportive 2016-2017 - Renouvellement de la convention définissant les relations avec la Ville. (M. Aristide OLIVIER Maire-Adjoint, rapporteur).....	186
27	Direction des sports - Subventions affectées - Juin 2016. (M. Aristide OLIVIER Maire-Adjoint, rapporteur)	189

VI. CULTURE

28	Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement et affectées - Année 2016. (Mme Emmanuelle DORMOY Maire-Adjointe, rapporteur).....	192
29	Théâtre de Caen - Signatures des contrats d'artistes. (Mme Emmanuelle DORMOY Maire-Adjointe, rapporteur)	196
30	Musée de Normandie - Convention de dépôt du trophée de Cyrille Paynel par le Conseil départemental du Calvados. (Mme Emmanuelle DORMOY Maire-Adjointe, rapporteur).....	198

VII. DEMOCRATIE DE PROXIMITE

31	Centres socio-culturels, et centre municipal d'animation gérés par la Caisse d'Allocations Familiales - Comptes d'exploitation 2015 - Budgets prévisionnels 2016. (Mme Sophie SIMONNET Maire-Adjointe, rapporteur).....	200
----	---	-----

VIII. EDUCATION - JEUNESSE

32	Organisation du réseau des écoles : demande de fusion des écoles maternelles et élémentaires Jean Guéhenno, Haie Vigné, Authie Sud, Pigacière et de l'école maternelle Duc Rollon avec l'école élémentaire Bicoquet. (Mme Amandine FRANÇOIS Maire-Adjointe, rapporteur)	206
33	Projet de collaboration entre le CERSE et le Programme de Réussite Educative Caennais - Subvention affectée. (Mme Amandine FRANÇOIS Maire-Adjointe, rapporteur).....	210

34	Association Radio Phénix - Organisation d'un séminaire Radio Campus France - Subvention affectée. (M. Aristide OLIVIER Maire-Adjoint, rapporteur).....	213
IX. ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE		
35	Développement durable et Maîtrise de l'énergie - Participation de la Ville de Caen au défi Familles à énergie positive - Convention entre la Ville de Caen, l'association Biomasse Normandie et le Groupement Régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE). (M. Nicolas JOYAU Maire-Adjoint, Mme Sophie SIMONNET Maire-Adjointe, Mme Amandine FRANÇOIS Maire-Adjointe, rapporteurs)..	216
X. LOGEMENT		
36	Maison de l'Habitat : réorganisation de la Maison de l'Habitat par le rattachement des missions communales au CCAS et le renforcement des missions communautaires et de sa dimension intercommunale. (M. Gérard HURELLE Maire-Adjoint, rapporteur).....	227
XI. HYGIENE ET SANTE		
37	Appel à propositions d'actions de santé - Subventions affectées - 2016. (M. Gérard HURELLE Maire-Adjoint, rapporteur).....	234
38	Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire : Subvention affectée à l'action Dépistage Bucco-Dentaire - 2016. (M. Gérard HURELLE Maire-Adjoint, rapporteur)	244
XII. RELATIONS INTERNATIONALES		
39	Service Europe et relations internationales - Subventions affectées. (Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC Maire-Adjointe, rapporteur)	246
XIII. PERSONNEL MUNICIPAL		
40	Personnel municipal - Direction de l'urbanisme - emploi de chargé d'études en urbanisme. (Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC Maire-Adjointe, rapporteur)	248
XIV. NOUVELLES TECHNOLOGIES		
41	Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques en fibre optique dans les bâtiments publics à usage mixte. (M. Patrick JEANNENEZ Maire-Adjoint, rapporteur).....	251
42	Questions Orales.....	254

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le lundi 27 juin 2016, à 18 heures 20.

A l'Hôtel de Ville, le 20 juin 2016

Le Maire
Joël BRUNEAU

DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE CAEN
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 27 juin 2016 à 18H20

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Maire, sauf pendant les dossiers n°3 et n°4 sous la présidence de Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, 1^{ère} Maire-Adjointe.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 44

Etaient présents :

M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Gérard HURELLE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC (ayant donné pouvoir à M. Gérard HURELLE pendant les dossiers n°3 et n°4), Mme Amandine FRANÇOIS, M. Philippe LAILLER, M. Aristide OLIVIER, Mme Véronique DEBELLE, M. Nicolas JOYAU, Mme Sophie SIMONNET, M. Michel LE LAN, M. Bruno DURAND, M. Dominique GOUTTE (jusqu'au dossier n°21 ayant ensuite donné pouvoir à M. Michel LE LAN), M. Patrick NICOLLE, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE (jusqu'au dossier n°5 ayant ensuite donné pouvoir à Mme Véronique DEBELLE), M. Richard LECAPLAIN (jusqu'au dossier n°21), Mme Brigitte BARILLON, M. Antoine AOUN, M. Pascal PIMONT, Mme Nathalie BOURHIS, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU (jusqu'au dossier n°20 ayant ensuite donné pouvoir à M. Patrick NICOLLE), Mme Mireille NOËL, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Christophe ALLEAUME, M. Dominique DUVAL (jusqu'au dossier n°4 ayant ensuite donné pouvoir à M. Rudy NIEWIADOMSKI), Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, Mme Emilie FREYMUTH, M. Marc MILLET, M. Grégory BERKOVICZ, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Patrice MICHARD, M. Ludwig WILLAUME, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Josette TRAVERT (jusqu'au dossier n°21 ayant ensuite donné pouvoir à M. Xavier LE COUTOUR), M. Philippe DURON (jusqu'au dossier n°22 ayant ensuite donné pouvoir à Mme Samia CHEHAB), M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE (jusqu'au dossier n°22 ayant ensuite donné pouvoir à M. Rudy L'ORPHELIN), Mme Samia CHEHAB, Mme Julie ROUSINAUD, M. Rudy L'ORPHELIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Patrick JEANNENEZ a donné pouvoir à M. Joël BRUNEAU
Mme Emmanuelle DORMOY a donné pouvoir à Mme Brigitte BARILLON
Mme Martine VINCENT a donné pouvoir à Mme Amandine FRANÇOIS
Mme Catherine GIRAULT a donné pouvoir à Mme Sonia de LA PROVÔTÉ
Mme Joëlle LEBREUILLY a donné pouvoir à Mme Emilie FREYMUTH
Mme Véronique BOUTÉ a donné pouvoir à M. Morgan TAILLEBOSQ
Mme Anne RAFFIN a donné pouvoir à M. Richard LECAPLAIN
M. Gilles DETERVILLE a donné pouvoir à M. Pascal BLANCHETIER
M. Lilian BELLET a donné pouvoir à Mme Marie-Jeanne GOBERT.

Absents excusés :

M. Gilles GROLLIER, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET.

1- COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, dans la mesure où nous avons le quorum, malgré les nombreux empêchements dus aux réunions qui se tiennent en même temps, notamment les conseils d'école, je vous propose de commencer notre séance.

Avant de passer la parole à chacun des représentants de groupe, je voudrais que nous nous associions pour saluer la mémoire de deux Caennais qui, dans leurs activités associatives, ont marqué notre ville : M. Serge ABADIE, décédé le 5 juin dernier, qui a longtemps été président de la section caennaise de l'Union Nationale des Combattants du Calvados et, plus récemment, puisqu'il est décédé le 19 juin, M. Jacques HARENG, fondateur, puis, pendant 26 ans, président du Club de la Butte, principal club omnisports sur le quartier de la Grâce de Dieu et plus largement sur la Rive Droite.

Je vous propose qu'au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et au nom des Caennaises et des Caennais, nous présentions nos condoléances et marquions une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)

Quelques mots pour revenir sur la riche actualité du mois de juin. Évidemment, nous avons dans notre ville et dans notre région, chaque année, les commémorations du 6 juin, en attendant celles des 9 et 19 juillet prochains, mais au-delà de ces commémorations patriotiques et mémorielles, le mois de juin est aussi marqué par un certain nombre de grands rendez-vous.

Le 7 juin dernier, nous avons la deuxième édition du D-Day Economic Forum, forum international réunissant des chefs d'entreprise, des personnalités, des décideurs et des experts sur la transposition des valeurs qui ont fondé l'action des combattants de la liberté – c'était l'idée du premier rendez-vous de ce forum il y a deux ans, en 2014 – et comment ces valeurs s'appliquent dans le monde d'aujourd'hui, chamboulé à la fois par la mondialisation, l'émergence des nouvelles technologies, etc., des débats extrêmement riches et intéressants.

Autre rendez-vous, le week-end du 11 et 12 juin, les traditionnels Courants de la Liberté, cette année, ont innové en investissant le centre-ville, ce qui a permis, en même temps que l'accueil au Parc des Expositions, d'accueillir notamment plus de participantes à la Rochambelle, puisque nous sommes passés à 25 000 Rochambelles. Cette 29^e édition a accueilli près de 40 000 coureurs, dont plus de 3 000 enfants, 25 000 Rochambelles et environ 60 000 spectateurs, ce qui occasionne un certain nombre de désagréments pour la circulation en centre-ville qu'il conviendra de corriger le mieux possible pour les années suivantes.

Autre événement lié, là aussi, à l'histoire de notre ville, le 18 juin dernier, outre l'Appel du 18 juin, était le jour anniversaire de la consécration de l'Abbaye aux Dames. Cette journée a permis de commémorer, au travers d'une marche aux flambeaux, cet événement. Environ 500 participants ont déambulé entre l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames pour marquer ce 950^e anniversaire.

Il s'agissait également du 950^e anniversaire de la bataille d'Hastings. Succédait aussi à l'installation du Jardin des Simples dans le château et du jardin d'été sur la place Saint-Sauveur qui, tous les deux, ont été créés sur le thème du médiéval et des jardins, à l'époque, de Guillaume.

Plus récemment, la traditionnelle Fête de la Musique s'est déroulée dans des conditions tout à fait normales, sans aucune difficulté particulière.

Enfin, le week-end dernier, a eu lieu le neuvième Rétro Festival, qui a eu son succès habituel, en attirant les amoureux de vieilles voitures.

Je tiens à souligner que ces différents événements, auxquels j'ajouterai la succession de réunions publiques que je tiens, comme chaque année maintenant, dans les différents quartiers de la ville, qui permettent à tous les publics de trouver satisfaction, j'espère, occasionnent un surcroît de travail important en cette période pour beaucoup d'agents de la Ville, et je pense en particulier au pôle logistique et événementiel, aux services de la propreté, de la voirie, des espaces verts, sans parler de la communication, des relations publiques, de la culture, des sports et, pour tous les sujets de sécurité et de circulation, à la police municipale, qui est mise à rude épreuve, d'autant qu'elle doit ponctuellement, les jours de manifestation anti-loi El Khomri – cette loi marquera au moins les esprits –, aider la police nationale afin d'organiser la circulation. Autant dire que les services sont mis fortement à contribution, que tous ces événements ne seraient pas possible sans leur implication. Je veux très officiellement et sincèrement les remercier de leur engagement toutes et tous, car tous ces événements ne seraient pas possibles sans tous les agents qui permettent que ces événements aient lieu.

Je cède la parole aux groupes.

M. L'ORPHELIN.- J'aurai trois questions.

Premièrement, j'aurais aimé, en ce début de séance, vous interroger sur une annonce que vous avez pu faire s'agissant des transports en commun et du projet tramway, puisqu'à la lumière d'un certain nombre d'études techniques, vous avez annoncé un changement de position sur la connexion du futur projet tramway au théâtre, en passant par le boulevard du Maréchal-Leclerc.

Il n'est pas dans mon intention, ici, de contester les études sur lesquelles vous vous fondez pour faire ce choix, cela a déjà été fait par ailleurs. J'ai juste une interrogation qui, depuis que vous avez fait cette annonce, me pose problème.

J'ai cru comprendre lors de la dernière commission transports, même si je dois vous avouer que votre Vice-président aux transports, Rodolphe THOMAS, est particulièrement flou à l'Agglomération sur ce point, que la solution qui consistait à un passage par la rue de Bernières, et non par le boulevard du Maréchal-Leclerc, n'était pas considérée, qu'elle allait faire l'objet d'une étude mais n'était pas directement intégrée à ce projet.

J'aimerais comprendre pourquoi. Autant, d'un côté, je ne peux pas vérifier, mais je peux comprendre les raisons pour lesquelles, financièrement et techniquement, vous renoncez à un passage par le boulevard du Maréchal-Leclerc, autant je ne comprends pas pourquoi il serait impossible d'organiser cette connexion par la rue de Bernières, qui n'empêcherait pas d'imaginer un pôle intermodal, puisqu'on voit dans de nombreuses villes que des pôles intermodaux s'organisent autour de deux ou trois stations, et là, on a des stations à quelques dizaines de mètres.

Par ailleurs, j'aimerais comprendre la nature de l'annonce tout à fait étrange d'une ligne sur un axe Est-Ouest qui irait jusqu'à l'Hôtel de Ville. Est-ce à dire que, demain, on doit s'attendre à un réseau de tramway non connecté, ce qui serait particulièrement surprenant.

En tout cas, lors de la dernière commission transports à l'Agglomération, les choses étaient particulièrement floues sur ce point. Si vous pouviez nous éclairer, ce serait vraiment intéressant.

Deuxièmement, une demande d'éclairage concernant les compteurs Linky. Un certain nombre d'habitants, de citoyens caennais, nous interpellent sur l'implantation actuelle de ces compteurs et nous interrogent sur la question des coûts, les impacts financiers pour l'utilisateur, l'attitude d'ERDF qui semble imposer ces compteurs pour une efficacité qui est en question.

D'ailleurs, ces habitants ne sont pas les seuls à le dire, il suffit de regarder un certain nombre d'articles et de reportages télévisés pour se rendre compte qu'a priori, l'espoir d'un compteur qui permettrait d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments est en question, puisqu'ERDF n'est pas en situation de répondre sur les fonctionnalités du compteur autres que celles qui vont lui permettre de faire des économies en organisant une télérelève.

Enfin, ils nous interrogent sur les effets sanitaires et la multiplication des ondes dans les habitations, la surexposition par la multiplication des appareils connectés dans les habitations.

Que leur répondez-vous, très concrètement ? Nous sommes, en tant que collectivité, propriétaires des réseaux de distribution que nous concédons à ERDF au travers du SDEC. Je crois qu'il y a là des interrogations légitimes auxquelles il serait bon de répondre.

Troisièmement, nous nous autorisons à poser la question ce soir par anticipation, vous savez que le 20 juin dernier, l'enquête publique concernant le projet Ikea centre s'est clôturée. Vous avez, au nom de la Ville, déposé une contribution à cette enquête publique. Le commissaire enquêteur a désormais un mois pour émettre un avis. Il est tout de même probable, raison pour laquelle nous nous autorisons cette question, que le permis de construire soit signé dans le courant de l'été. Les délais de recours étant ce qu'ils sont, nous nous autorisons à soulever cette question très concrète au regard des éléments qui ont été mis en évidence par vous-même, par nous et par d'autres, sur les contradictions entre ce permis de construire et le Schéma de cohérence territoriale, autrement dit, sur la légalité de cette future autorisation d'urbanisme : allez-vous mettre en place les conditions pour qu'un recours soit déposé contre ce permis de construire, si toutefois il était signé par le Maire de Fleury-sur-Orne ?

Je vous remercie de répondre à ces trois questions, Monsieur le Maire.

M. LE COUTOUR.- Je souhaite aborder un autre sujet, d'urbanisme, qui traite de la parcelle où était située la maison Savare.

Fin avril, vous avez fait une déclaration souhaitant que ce terrain soit mis à disposition de promoteurs pour construire des logements. Je crois avoir prouvé dans le passé que je n'étais ni anti-promoteurs ni anti-logements, mais ce site est éminemment particulier et unique et nécessite trois précautions.

La première est de considérer qu'il est sur un territoire en mutation profonde. La stratégie foncière qui soutient cette mutation est extrêmement délicate à conduire.

Concrètement, je veux parler du prix du mètre carré de terrain qui servira de référence pour le futur sur la Pointe Presqu'île et sur la Presqu'île. Que se passera-t-il lorsqu'il y aura une vente à opérer dans ce secteur ? On prendra avis auprès des Domaines qui fixeront le prix du terrain en fonction des dernières transactions qui se sont faites sur le secteur.

C'est pourquoi je pense que le prix de ce secteur ne peut résulter de la simple loi de l'offre et de la demande. D'ailleurs, un propriétaire privé vendra au plus offrant, ce n'est pas un reproche que je lui fais. Cette loi de l'offre et de la demande, en l'occurrence, sur ce secteur, me semble beaucoup trop aléatoire et dangereuse.

Pour reprendre le passé récent, en ce qui concerne la négociation avec le même propriétaire foncier sur le site de la BMVR, nous avons commencé par discuter, le propriétaire souhaitait vendre à 300 € le mètre carré, cela nous paraissait complètement excessif, nous l'estimions à environ 100 € et cela a été une situation de blocage.

Nous avons donc lancé une procédure d'expropriation. Cette procédure d'expropriation, la seule que nous ayons menée en six ans – ce n'est pas de gaîté de cœur que l'on s'engage là-dedans –, a conduit un juge des expropriations à estimer un juste prix qui était de 100 €.

Il y a là un enjeu majeur pour l'urbanisation et le projet urbain qui va se dérouler en aval.

Cette expropriation est nécessairement portée par un projet politique. Je pense que vous avez des ambitions pour ce site, qu'il ne s'agira pas uniquement d'en faire des logements, et je souhaite que nous construisions ensemble et que vous construisiez un projet public politique qui puisse légitimer cette expropriation. Nous en avons un sur un centre d'accueil international qui peut mobiliser des crédits FEDER. Vous pouvez, bien entendu, en avoir d'autres, mais je crois qu'ici, nous pouvons rejoindre à la fois l'intérêt financier *via* une interprétation juste du prix du mètre carré sur ce secteur et porter un projet politique majeur, étant donné l'emplacement considéré entre le centre-ville, la gare, près d'équipements majeurs, etc.

La dernière raison qui me fait intervenir sur ce site est l'actualité toute récente. Je crois qu'on ne peut pas gommer ainsi le fait qu'il y ait eu une maison que tout le monde voulait conserver, vous comme nous. Je souhaite qu'il y ait dans ce projet majeur, quel qu'il soit, la restitution de l'esprit de cette architecture ; même s'il ne s'agit pas de reconstituer à l'identique la maison Savare qui a brûlé, il nous faut garder la trace de ce passé, c'est extrêmement important pour l'avenir.

Merci.

M. DURON.- J'interviendrai sur deux choses que vous n'avez pas évoquées dans votre propos liminaire et qui sont importantes pour la Ville, Monsieur le Maire.

La première est la visite du Premier ministre il y a deux semaines à Caen, visite qui a eu beaucoup d'importance pour deux raisons.

Premièrement, le Premier ministre est venu inaugurer le Tribunal de grande instance, réalisation majeure de la Pointe Presqu'île qui va donner le ton notamment le long du canal et bâtiment qui permettra à la justice de s'exprimer avec plus de confort et de sécurité.

Deuxièmement, le Premier ministre a fait une annonce que nous attendions depuis longtemps : celle de la reconstruction de la maison d'arrêt de Caen. C'est une nécessité parce que les conditions d'accueil y étaient déplorables. C'est aussi important pour la Ville, parce que cela va redonner du foncier à la Ville dans un quartier important, qui mérite un geste fort, même s'il faudra, mais je crois que vous en êtes tout à fait d'accord, garder la présence mémorielle de ce lieu d'histoire, lieu qui a été marqué par l'exécution sauvage de nombreux résistants le 6 juin 1944.

La deuxième chose qui mérite d'être mentionnée est la tenue à une date assez étonnante du Congrès des maires de France. Ce Congrès qui, cette année, s'est tenu en mai, a vu une annonce importante pour toutes les communes françaises de la part du Président de la République : la baisse de la DGF en 2017 serait réduite de moitié, pour plusieurs raisons.

D'abord, cela va mieux, comme l'a dit le Président de la République (*brouhaha et rires sur les bancs de la Majorité*)

Eh oui, la croissance sera plus forte en 2016 que prévu, parce que les ressources fiscales sont meilleures que ce qu'on imaginait.

Ensuite, parce que le Président de la République a été à l'écoute des maires et que le gouvernement souhaite que l'on soutienne l'investissement local.

Ce sont trois raisons suffisantes pour expliquer cette décision et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter.

La troisième chose que je tenais à évoquer tient à la culture. J'aurais pensé que votre Adjointe à la culture, désormais Vice-présidente de la Région, aurait eu à cœur d'engager une convergence – je ne parle pas de rattrapage, car en une année, ce n'est pas possible – entre les subventions de l'Opéra de Rouen, de l'ordre de 7 ou 8 M€, et du Théâtre de Caen, qui vient encore de nous donner la preuve de l'excellence de ses productions ou de ses coproductions avec un Trouvère magnifique la semaine dernière. Or, j'observe que la subvention du Conseil Régional de Normandie au Théâtre de Caen est sans changement par rapport à l'an dernier, et je crois que ce n'est pas un très bon signe pour la Ville.

Le quatrième point, Monsieur le Maire, consiste à vous poser une question sur ce qu'il est advenu d'une statue du groupe de Joep VAN LIESHOUT sur la place Saint-Sauveur de la commande publique, qui me semble avoir disparu. Il y a une statue en moins. Peut-être y a-t-il de bonnes raisons, je n'en sais rien. Peut-être est-ce votre adjoint aux bâtiments qui l'a subtilisée pour mettre dans son jardin...

M. LAILLER.- Elle est dans mon salon !

M. DURON.- Vous nous éclairerez.

Vous avez évoqué le 950^e anniversaire de la bataille d'Hastings. On m'a rapporté que « *Liberté* » avait dit que je ne m'intéressais pas du tout à Guillaume le Conquérant ni à la bataille d'Hastings. Je voudrais rassurer « *Liberté* », les Caennaises et les Caennais, j'ai notamment apporté mon soutien au film « *Guillaume* », qui a été une remarquable production des jeunes caennais. Simplement, j'ai cru avoir dit un jour que Caen ne pouvait pas simplement communiquer sur son passé mais devait communiquer aussi sur son présent et sur son avenir, mais rien n'empêche de communiquer sur l'avenir et de révéler le passé.

Je voudrais m'associer à ce qu'ont dit mes collègues Rudy L'ORPHELIN et Xavier LE COUTOUR, le premier sur le tramway, parce que, effectivement, je l'ai souligné dans notre tribune de « *Caen Mag* », il n'aurait pas beaucoup de sens d'avoir deux lignes non connectées.

Vouloir faire l'impasse sur la rue de Bernières, je peux le comprendre dans une perspective d'achever les travaux avant 2020, mais on construit un tramway sur 30 ans, pas simplement pour la fin de mandat. Il faut tout de même réfléchir à une organisation cohérente du système de tramway et ne pas faire quelque chose qui serait assez incompréhensible.

Enfin, Xavier LE COUTOUR a dit aussi le souhait que nous avons eu de maîtriser le coût du foncier sur la Pointe Presqu'île. J'ai vu qu'un des principaux vendeurs nous avait beaucoup critiqués récemment dans la presse et avait dit qu'il s'entendait mieux avec vous. J'espère que vous serez ferme sur les prix du foncier, parce que c'est une des conditions de la réussite de la reconquête de la Presqu'île. Si les prix se mettaient à flamber, c'est bien évidemment l'ambition des projets qui risqueraient d'en pâtir.

Pour ce qui est de l'environnement de la BMVR, je crois qu'il faut avoir une vue d'ensemble sur le front de bassin Saint-Pierre, parce que c'est aussi quelque chose de tout à fait essentiel si l'on veut réussir cette opération, ce démarrage de la Presqu'île, il faut que les projets qui vont voisiner la Presqu'île soient de très haute qualité.

M. LE MAIRE.- On peut peut-être évoquer directement le sujet de la Presqu'île, en même temps que Sonia, qui en tant que responsable de groupe, a la parole.

Sur l'aspect prix, il y a deux sujets : la Pointe Presqu'île en tant que telle et le reste de la Presqu'île.

Sur le reste de la Presqu'île, c'est la technique de la ZAC pour maîtriser les choses au mieux, mais vous avez raison, il y a un sujet sur la Pointe Presqu'île.

Mme de LA PROVÔTÉ.- Pour répondre sur les trois points principaux évoqués par Xavier LE COUTOUR, sur lesquels vous avez appuyé, Monsieur DURON, je dirai qu'évidemment, c'est un territoire en mutation profonde et nous avons bien conscience que la stratégie, y compris foncière, est délicate. C'est justement parce qu'elle est délicate que nous avons choisi de trouver un terrain d'accord avec les différents propriétaires privés présents sur la Presqu'île, parce qu'il n'y a pas que ces trois terrains – vous le savez, Monsieur LE COUTOUR –, il y a aussi d'autres grands propriétaires fonciers privés sur la Presqu'île.

Notre choix a été de suivre les principes du plan guide, ce qui a été acté par l'ensemble de ces propriétaires privés, que nous avons tous rencontrés. Une priorité était qu'ils s'inscrivent dans le temps dans les principes du plan guide. Par ailleurs, toutes les opérations se faisaient en concertation avec la Ville. En d'autres termes, un cahier des charges commun a été rédigé.

En ce qui concerne le macro-lot fonderie, ce cahier des charges est inscrit dans un cahier des charges commun pour les trois macro-lots, puisqu'il y a trois propriétaires, la Ville et deux propriétaires privés : celui de la Fermeture Éclair, le terrain le long de la grande pelouse et de la minoterie et celui de la fonderie.

Dans ce cahier des charges, il y a des considérations de prix, des considérations de mixité sociale dans les opérations qui seront proposées, des considérations d'avoir un engagement sur la gestion du stationnement, en d'autres termes, l'engagement de ceux qui vont réaliser l'opération de participer au fonctionnement d'un parking en ouvrage, puisque c'est le principe de fonctionnement de la Presqu'île, le stationnement n'est pas visible en surface, il est organisé et structuré. Cela faisait partie des éléments sur lesquels nous souhaitions appuyer dès le départ. Dès le départ, les opérations tenaient compte de cet aspect.

Il y a également la mixité des fonctions au sein des opérations, autrement dit : de l'animation au travers de la restauration, de l'action culturelle, puisqu'il y a également un projet qui pourra tout à fait entrer dans ce cadre, la proposition d'une auberge de jeunesse ; des opérateurs nous ont contactés pour pouvoir investir dans ce lieu au travers d'une auberge de

jeunesse. Finalement, nous ne sommes pas en *live* sur des terrains qui seraient livrés à toutes les opportunités ou à tous les opportunismes.

Nous avons bien réussi un accord de fonctionnement qui permettra, sur tous les aspects, quand ces trois lots s'urbaniseront, se construiront, de lancer la Presqu'île dans les principes du plan guide comme ce sera le cas ailleurs, notamment dans les trois ZAC identifiées.

Nous avons fait ce choix, parce que ce précédent engage les autres propriétaires privés à avoir la même méthodologie de fonctionnement avec la Ville et avec les acteurs publics de la SPLA. Vous savez que Ports Normands Associés est propriétaire de foncier important, majeur, en termes d'image, pour le devenir et le fonctionnement de la Presqu'île. Tout le monde est entré dans la même dynamique de travailler ensemble, car, clairement, le plan guide, le projet et le territoire font rêver, mais sont aussi porteurs d'avenir et intéressants pour y construire du projet, y compris pour les promoteurs. Ce n'est pas un vilain mot, loin de là, nous avons besoin de promoteurs et d'opérateurs privés pour investir sur la Presqu'île.

Dans le cahier des charges, il y a une solidarité vis-à-vis du PUP, cette solidarité financière est prévue dans le projet.

Clairement, nous avons fait notre part en termes d'aménagement public, le tramway va arriver, mais il faut laisser aussi la communauté caennaise, de la Presqu'île ou de l'Agglo, ceux qui ont vécu ensemble ou qui vivront demain ce territoire, se mettre ensemble pour le faire grandir. Si les collectivités sont seules et isolées contre tous pour le faire, nous serons face à un échec. Il vaut mieux l'appropriation par tous que de jouer les oppositions et les affrontements.

J'en viens à mon intervention.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce Conseil Municipal verra en débat le PPI.

D'abord, nous souhaitons dire que Caen a tenu sa promesse de faire une pause fiscale. Notre Majorité s'était engagée dans une baisse du taux municipal d'imposition, elle l'a fait, et cela, soyez-en certains et persuadés, participe de l'attractivité de la ville, puisque c'est la seule grande ville de l'Ouest qui a osé franchir ce pas dans un contexte dont on sait qu'il est extrêmement financièrement difficile, et on mesure d'ailleurs l'effort que toute l'équipe a accompli.

Malgré ce contexte difficile, nos engagements seront tenus au travers d'un PPI ambitieux. Nous avons programmé 179 M€ d'investissement sur l'exercice, ce qui n'est pas rien.

Tous les grands axes de notre programme commun ont été annoncés dans ce PPI, montrant ainsi le travail cohérent de notre majorité. Sans faire une liste exhaustive, j'en citerai quelques-uns :

- la redynamisation de l'hypercentre de Caen au travers du projet Bellivet-République, qui sera l'objet d'une mutation sans précédent depuis de très nombreuses années, vous en conviendrez, avec un investissement de 10,3 M€ ;
- autre enjeu urbain et territorial pour les années à venir : la Presqu'île ; nous en avons largement parlé. La SPLA ambitionne de faire classer prochainement ce territoire comme projet d'intérêt majeur au titre de l'État, ce qui reflète bien la volonté et l'envie de poursuivre le travail entrepris sur ce territoire, qui est un territoire d'enjeu énorme et porteur d'avenir ;
- les quartiers de la ville, qui font aussi partie des mesures d'investissement inscrites. Nous pensons ici tout particulièrement au Chemin Vert, qui est

- quartier d'intérêt régional dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain et fera l'objet de toutes les attentions à venir ;
- l'école Authie Nord, qui était un engagement pris ; la reconstruction sera tenue, pour ne citer que cet aspect ;
 - l'animation et l'attractivité ; nous le savions, il fallait mettre l'accent sur la jeunesse, les sports, la vie étudiante. Le sport va être un axe fort de la politique de proximité. Aristide OLIVIER s'en empare pleinement, mais est soutenu par tous, parce que nous sommes convaincus que « Caen, première ville sportive » est une histoire que nous pourrions prochainement réécrire ;
 - la proximité, un enjeu, un besoin, une nécessité, a fait l'objet d'une attention toute particulière avec la politique suivie et menée, entre autres, par Sophie SIMONNET, mais aussi avec tous les conseillers municipaux de quartier.

Les 12 Conseils de Quartiers, le Conseil de la vie associative, les habitudes prises de concerter sur tous les sujets qui interrogent, passionnent ou inquiètent parfois dans les quartiers, les contrats de quartier, vos réunions, Monsieur le Maire, ainsi que vos rendez-vous hebdomadaires et tous les rendez-vous pris par tous les élus présents partout sur le terrain sont vraiment l'expression de cette volonté que nous avons d'être proches des habitants.

Enfin, et je finirai sur cette thématique, à l'heure de la COP 21 et du réchauffement climatique qui pèse comme une menace sur nos modes de vie, les mots « empreinte carbone par individu » sont des notions qui résonnent et doivent nécessairement être prises en compte, notamment pour la Ville de Caen, bien évidemment. Nicolas JOYAU s'est complètement emparé de cette question de la sobriété énergétique, mais également les infrastructures pour les modes de déplacement doux, les continuités piétonnes, les zones 30, le déploiement des parkings vélos couverts, les piétonisations, toutes ces questions que nous avons vraiment appuyées et soutenues dans nos projets municipaux. Le tramway, bien évidemment, occupera toute sa place dans ce projet.

Monsieur le Maire, chers collègues de la Majorité, cher Michel LE LAN, notre grand argentier, au moment où nous allons discuter et soumettre au vote ce PPI, nous souhaitons exprimer cette volonté commune rencontrée dans toute notre équipe pour faire avancer les projets que nous avons ensemble décidés. Une majorité municipale est avant tout une communauté de travail, d'échange et de choix, dans le respect de chacun, de nos différences, et ce, pour le bien public. Nous y sommes, ce PPI en est l'expression. Merci à tous.

M. LE MAIRE.- Je reprends les différentes questions posées dans l'ordre inverse, qui n'est pas forcément l'ordre en termes de priorité des sujets.

Sur les commémorations médiévales et Guillaume, Monsieur DURON, je vous rejoins assez sur le fait qu'il ne s'agit pas de tomber dans une sorte de « Normanditude » nostalgique, mais de valoriser nos racines et d'en faire un vecteur de communication et d'attractivité, notamment sur le plan touristique.

La statue, rassurez-vous, n'a ni été volée ni détruite, elle a été enlevée par les services municipaux parce qu'elle était dessoudée. C'est de la fonte d'aluminium qui n'est pas, *a priori*, facile à réparer et nous devons avoir, pour intervenir sur cette statue, l'accord de l'artiste. Or, nous avons du mal à le joindre. Cela ne saurait tarder ; normalement, nous devrions arriver à la repositionner là où elle doit être. Rassurez-vous, il n'est pas question de faire table rase du passé en enlevant ce symbole de votre action, Monsieur DURON.

Sur l'aspect culture, et notamment le soutien du Conseil Régional au Théâtre, peut-être n'avons-nous pas le même niveau d'information, mais, de source sûre, en particulier de la Vice-présidente à la culture, qui n'est autre que l'Adjointe à la culture ici, la Région va augmenter sa participation au Théâtre de Caen, ce qui permettra de rééquilibrer un peu les choses par rapport aux Rouennais et à l'Opéra de Rouen sans compromettre l'avenir de ce dernier. Vous savez que les élus de la Ville et de l'Agglomération rouennaise sont très scrupuleux et méfiants à l'égard de cette nouvelle majorité régionale qui serait plus caennaise que rouennaise, on l'entend parfois. Le Théâtre de Caen bénéficiera d'une aide supplémentaire de 500 k€ par an à partir de l'année prochaine, ce qui correspond à l'action qu'il mène. Si l'on fait une comparaison entre la production artistique du Théâtre et celle de l'Opéra, même si les modèles économiques sont différents, en ce sens qu'il y a aussi un orchestre à l'Opéra de Rouen, ce n'est pas tout à fait le même modèle, l'écart est assez significatif.

Il est vrai que je n'ai ni parlé du Congrès des Maires ni de l'annonce du Président. Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise annonce. Évidemment, à l'approche des élections, il est toujours plus agréable de faire des cadeaux. La vraie question que je me pose en tant que citoyen est de savoir qui va payer le cadeau, parce que j'ai peur que ce soit financé par la dette que nous allons renvoyer à nos enfants. En effet, je n'ai pas vu dans les recettes de l'État que quelque chose était inscrit pour compenser la moindre baisse.

Effectivement, il y a une réduction de la baisse de la dotation pour l'année prochaine, puisqu'en ce qui concerne Caen, si j'ai bien compris, au lieu d'avoir une baisse de 2,8 M€, nous aurions une baisse de 1,4 M€. Toutefois, dans notre plan pluriannuel d'investissement, nous en avons tenu compte. En revanche, dans notre façon de gérer, nous allons travailler pour absorber une baisse totale, parce que nous soupçonnons tout de même que, quelle que soit l'issue des prochaines élections présidentielles, le problème de l'équilibre financier du pays demeure.

J'ai bien peur que même si j'ai bien compris que tout allait mieux, sur le plan des finances publiques, on est encore loin du compte.

Il est vrai que j'ai omis de parler de la visite du Premier ministre, mea culpa, non pas que j'en garde un mauvais souvenir, mais parce que cette annonce de la reconstruction de la prison avait déjà été faite par Mme TAUBIRA il y a quelques mois, c'est cette fois, c'est la confirmation définitive. D'ailleurs, j'en profite surtout pour saluer la proposition de mon collègue d'Ifs, qui a proposé d'accueillir cet équipement sur lequel toutes les communes, y compris celles le plus souvent animées des meilleures intentions et faisant, à chaque fois, dans les discours, preuve d'une grande générosité, préféreraient que quelqu'un d'autre accueille ce nouvel équipement.

Nous avons encore un peu de temps devant nous, puisque l'APIJ nous a expliqué qu'entre le moment où la décision était prise et le moment où la nouvelle prison était construite, il s'écoulait généralement sept à huit ans. D'ici là, il faudra travailler pour anticiper sur le réinvestissement sur ce vaste quartier. Ce sera, à l'égal de la Presqu'île ou Clémenceau, une nouvelle zone pour un nouveau Caen, une nouvelle ville, d'autant que l'espace au bord du boulevard de Detolle, assez vaste, qui est aujourd'hui utilisé par la concession Peugeot, sera également libéré progressivement. Nous avons l'opportunité de bâtir à terme un nouveau quartier. Ce ne sera bien évidemment pas dans ce mandat. Cela n'empêche pas d'anticiper, bien entendu, ou de réfléchir dès maintenant à recueillir tous les avis et toutes les suggestions qui permettraient de préserver au mieux la mémoire des événements tragiques

de la nuit du 5 au 6 juin 1944, avec les résistants fusillés de la prison, dont les corps n'ont jamais été retrouvés, événement extrêmement marquant de cette période.

Nous avons parlé de la parcelle Savare.

Sur le sujet du tramway, dans la mesure où nous abandonnons, pour les raisons que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici, le passage du tramway sur le boulevard du Maréchal-Leclerc, l'alternative pour la connexion avec une future ligne de transport en site propre, dont on ne sait pas exactement quelle sera la technologie retenue au moment où la décision sera prise, tout cela évoluant très vite, passera forcément par la rue de Bernières, parce qu'il y a une logique des choses.

Pourquoi n'est-ce pas retenu dans l'étude actuelle ? Tout simplement, parce que les procédures nous ont amenés à faire une concertation publique, comme vous le savez, il y a environ un an, et dans la concertation publique, il n'était pas évoqué du tout le passage du tramway sur la rue de Bernières.

Nous n'avons pas validé ce point sur le plan juridique en termes de concertation publique. Ce serait une fragilité juridique qui pourrait remettre en cause l'ensemble du projet, et comme tous les acteurs au niveau de l'Agglomération veulent maintenir le calendrier actuel, il n'est pas question de fragiliser l'ensemble du projet à cause de ce point qui n'aurait pas été vu en concertation publique préalable à l'enquête publique qui va être lancée.

Par ailleurs, élément technique, les études n'ont pas été réalisées pour valider le fait que, sans problème, on puisse éventuellement faire passer le tramway sur la rue de Bernières, des études sur l'organisation de la circulation, avec la circulation automobile, le rabattement des lignes de bus, etc. et, à nouveau, la fameuse rigole alimentaire, qui emprunte l'extrémité de la rue de Bernières quand on s'approche du Théâtre, entre les deux. Nous avons des études techniques conjointes à mener.

Nous allons lancer ces études, mais nous ne les mettons pas dans le même calendrier, notamment pour les raisons juridiques que j'ai évoquées. Toutefois, je rejoins la remarque de Rudy L'ORPHELIN, il est clair que c'est dans cet espace Bernières que se situera à terme la connexion.

Je n'assistais pas à la commission transports à l'Agglomération, mais concernant ce qui a été évoqué à propos du lien entre Bernières, Théâtre et Hôtel de Ville, les techniciens rappellent souvent que la logique est qu'un transport en site propre, quel qu'il soit, desserve aussi l'Hôtel de Ville, ce qui n'est évidemment pas le cas aujourd'hui ; c'est pourquoi j'imagine que cette hypothèse a été évoquée. Bien évidemment, il n'aurait pas de sens de concevoir une extension de la ligne Nord-Sud en sens Est-Ouest pour aller jusqu'à l'Hôtel de Ville s'il n'y a pas, en même temps, une réflexion sur une ligne Est-Ouest, comme vous l'aviez d'ailleurs entamée. Il restait le sujet du financement, mais sur la réflexion, vous envisagiez également cette desserte de l'Hôtel de Ville.

Il n'y a rien de particulier par rapport à cela ; en revanche, nous différons les études sur la rue de Bernières, parce que nous ne pouvons pas les inscrire dans le même calendrier, car cela n'a pas été évoqué dans le cadre de la concertation publique.

Le sujet des compteurs Linky est un sujet « croissant ». J'ai reçu un certain nombre de courriers sur la question, beaucoup de maires en ont été saisis, cela a été l'occasion d'une demande officielle de l'Association des Maires de France auprès de la ministre de l'Environnement. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en réunion publique, je n'ai évidemment

aucune compétence technique sur le sujet. *A priori*, si les renseignements que j'ai pu obtenir sont fondés et si j'en crois la jurisprudence naissante qui existe aujourd'hui, nous n'avons pas non plus, en tant que Ville, de compétence juridique pour, éventuellement, nous opposer au déploiement des compteurs Linky.

Je rappelle que ces compteurs Linky sont déployés au plan national, ce qui m'a amené à écrire il y a trois mois à la ministre de l'Environnement et au Président de l'ANSES. Ce qui m'ennuie beaucoup, c'est que je n'ai toujours pas eu de réponse, ce qui m'a amené, la semaine dernière, à relancer ces différentes autorités.

Par ailleurs, je me suis permis également de solliciter chacun des parlementaires agissant sur notre ville, la sénatrice Corinne FÉRET et les deux députés, Laurence DUMONT et Philippe DURON pour qu'ils posent également tous les trois une question écrite au ministère, afin que nous puissions être en mesure de mieux répondre aux questions de nos concitoyens, voire à leurs inquiétudes, et savoir dans quelle mesure elles sont éventuellement justifiées, parce que c'est un sujet national. J'aimerais que, de ce point de vue, les autorités nationales en charge de la protection de la santé publique puissent nous aider à répondre aux questions posées par les Caennaises et Caennais.

Sur le sujet d'Inter-Ikea, vous l'avez rappelé, nous nous sommes retrouvés, par hasard, le même jour, devant le commissaire enquêteur. Au nom de la Ville de Caen, j'ai effectivement remis un mémoire contenant un certain nombre d'observations sur une inadéquation entre le projet présenté et le Schéma de cohérence territoriale tel qu'il existe aujourd'hui, sujet dont, j'espère, le commissaire enquêteur tiendra compte dans ses conclusions avant que le Préfet ne prenne sa décision.

En ce qui concerne le permis de construire, il faut prouver un intérêt à agir pour attaquer un permis de construire. Je n'exclus rien, je regarde les choses et sachez que je suis, comme vous, très attentif à l'évolution de ce dossier, tout en rappelant que, parallèlement, nous travaillons aussi à tout ce qui peut redynamiser notre centre-ville, parce qu'une chose est de nous défendre, une autre est d'anticiper et d'avoir une position offensive et volontariste pour rendre le plus d'attractivité possible à notre hypercentre commerçant.

Nous aurons l'occasion d'en parler, j'imagine, notamment à l'occasion de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

M. LE MAIRE.- Nous devons approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février.

Avez-vous des remarques ? (*Non*)

Le procès-verbal est adopté.

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

I – Mise à disposition – Convention d'occupation

Décision DEC-2016-51

Mise à disposition au profit de l'association de Préfiguration - Régie de quartier du Chemin-Vert de locaux sis 6 rue Molière à Caen - Avenant n° 1

Décision DEC-2016-53

Mise à disposition au profit de l'association Horizon Jeunesse de locaux situés à Caen, 5 et 9 avenue Flandres-Dunkerque

Décision DEC-2016-54

Convention d'occupation du domaine public avec la Société MBC Distribution pour l'implantation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et autres produits à l'Hôtel de ville et autres services municipaux

Décision DEC-2016-55

Mise à disposition au profit de l'association Le projet de coop 5 pour 100 de locaux situés à Caen, 20 cours Montalivet

Décision DEC-2016-56

Mise à disposition par la ville de Caen au profit de l'association 2choseslune d'un terrain sis 57 cours Caffarelli en vue de l'implantation provisoire d'un village d'hébergement d'urgence - Avenant n° 2

Décision DEC-2016-57

Mise à disposition au profit de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) d'un bureau au sein de l'immeuble du 15 rue de la Girafe

Décision DEC-2016-59

Mise à disposition au profit de TRAMCITES d'une emprise d'espace extérieur - Terrain situé à Caen, avenue Amiral Mountbatten - Colline aux Oiseaux

Décision DEC-2016-60

Mise à disposition au profit d'un particulier d'un logement sis à Caen, 51 rue de la Gare - Avenant n°1

II - Tarifs

Décision DEC-2016-50

Théâtre de Caen - Fixation du prix de vente du CD de la Maîtrise de Caen

III - Diagnostic d'archéologie

Décision DEC-2016-58

CAEN - Place de la République - Partie ouest - Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive

IV – Décision d'ester en justice

Décision DEC-2016-45

Expulsion gens du voyage - Rue Villons les Buissons à Saint Contest

Décision DEC-2016-52

Société IUMANA/Ville de Caen

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-45

EXPULSION GENS DU VOYAGE - RUE VILLONS LES BUISSONS A SAINT CONTEST

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU l'occupation illégale, par un groupe de gens du voyage, d'un terrain appartenant à la Ville situé rue Villons les Buissons à Saint Contest, cadastré sous la section AP n° 245,

Considérant qu'à la date de la présente décision, les contrevenants occupent toujours les lieux,

DECIDE

- 1-d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre des gens du voyage qui se sont installés sur un terrain appartenant à la Ville situé rue Villons les Buissons à Saint Contest,
- 2-de confier la défense des intérêts de la Ville à Maître Froment, 6, place Pierre et Marie Curie à Hérouville-Saint-Clair (14200)
- 3- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 25 avril 2016

Affiché le 29 AVR. 2016

Le Maire

JOËL BRUNEAU
VILLE DE CAEN (14200)
PREFECTURE DU CALVADOS

29 AVR. 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-50

THEATRE DE CAEN - FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CD DE LA MAITRISE DE CAEN

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la sortie prochaine d'un disque de la Maîtrise de Caen consacré à la *Waisenhaus-Mess* de Mozart, en collaboration avec les Musiciens du Paradis, sous le label "Klarthe Records", et distribué par Harmonia Mundi,
VU la possibilité pour le théâtre de Caen et la Maîtrise de Caen d'assurer la vente du disque "Waisenhaus-Mess" de Mozart au public, dès la sortie officielle du disque programmée le 7 mai, à l'occasion du concert de la Maîtrise de Caen *Label Normandie* au théâtre de Caen,

DECIDE

- 1- de fixer à 14 € le prix de vente au public du CD "*Waisenhaus-Mess*" de Mozart.
- 2- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 10 mai 2016

Affiché le 13 MAI 2016

Le Maire



Joël BRUNEAU

PREFECTURE DU CALVADOS

17 MAI 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-51

MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION - REGIE
DE QUARTIER DU CHEMIN-VERT DE LOCAUX SIS 6 RUE MOLIERE A CAEN -
AVENANT N° 1

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution
au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la convention en date du 17 mars 2014 aux termes de laquelle la ville de Caen met à
disposition de l'association de Préfiguration – Régie de quartier du Chemin Vert des locaux à
usage administratif sis 6 rue Molière,

CONSIDERANT la demande de l'association de pouvoir disposer de locaux complémentaires
suite à l'évolution de ses activités,

DECIDE

- 1- de mettre à disposition de l'association de Préfiguration – Régie de quartier du Chemin Vert
des locaux supplémentaires de l'ensemble immobilier situé 6 rue Molière à Caen, à savoir un
ancien logement désigné Fa, d'une superficie de l'ordre de 80 m², et ce, à usage de local
technique,
- 2- de modifier en conséquence par voie d'avenant les articles 3 « Désignation des lieux » et 10
« Redevance accessoire » de la convention initiale du 17 mars 2014 afin de tenir compte de la
nouvelle situation,
- 3- de fixer la prise d'effet de l'avenant au 1^{er} mai 2016,
- 4- de signer l'avenant établi à cet effet,
- 5- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en
rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 10 mai 2016

Affiché le

13 MAI 2016

PROFESORADO CALVADOS

17 MAI 2016

COURRIER

Le Maire



Joël BRUNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-52

SOCIETE IUMANA/VILLE DE CAEN

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la requête n° 16NT01170 enregistrée au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 31 mars 2016 selon laquelle la Société IUMANA demande à la Cour Administrative d'Appel :
-d'annuler le jugement du Tribunal Administratif de Caen n°1500829 du 4 février 2016 par lequel il a rejeté la requête de la Société IUMANA ;
-de déclarer la commune de Caen responsable du préjudice subi par la Société IUMANA du fait du non-paiement des travaux qu'elle a réalisés dans le cadre de la restructuration du Château Ducal ;
-de condamner la commune de Caen à payer à la Société IUMANA la somme de 28 224,40 € au titre des travaux demeurés impayés dans le cadre de la sous-traitance de l'installation d'un ascenseur aux fins de restructuration du château Ducal à Caen ;
-de condamner la commune de Caen à payer à la Société IUMANA la somme de 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative ;

DECIDE

- 1- d'ester en justice pour la défense des intérêts de la Ville dans le cadre du recours n° 16NT01170 formé devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes par la Société IUMANA,
- 2- de confier la défense des intérêts de la Ville à l'avocat désigné par l'assureur responsabilité civile de la ville, la société SMACL – Département Indemnisations – TSA 67211 – 79060 NIORT CEDEX 9
- 3- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le

24 MAI 2016

PREFECTURE DU CALVADOS

25 MAI 2016

COURRIER

Le Maire



Joël BRUNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-53

MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HORIZON JEUNESSE DE
LOCAUX SITUES A CAEN, 5 ET 9 AVENUE FLANDRES-DUNKERQUE

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la convention des 30 novembre 2015 et 8 janvier 2016 aux termes de laquelle la Ville met à disposition de l'association Horizon Jeunesse des locaux situés 9 avenue Flandres-Dunkerque, à savoir des salles de l'ancienne école élémentaire et un ancien logement de fonction du groupe scolaire les Cormorans,

CONSIDERANT qu'en raison de la vétusté des locaux mis à disposition de cette association et du fait de la fermeture de l'école maternelle du groupe scolaire Les Cormorans, il est apparu utile de permettre à l'association d'accueillir les enfants dans l'ancienne maternelle, l'objectif étant également de permettre et développer sur ce site des activités et actions tournées vers la petite enfance,

DECIDE

- 1- de mettre à disposition, à titre essentiellement précaire et révocable, de l'association Horizon Jeunesse une partie des locaux (708 m²) situés 5 avenue Flandres-Dunkerque, certains espaces ayant vocation à être partagés, ainsi que 2 salles (pour une superficie totale de 116 m² environ) situés 9 avenue Flandres-Dunkerque,
- 2- de consentir cette mise à disposition à titre gratuit pour un an à compter du 10 mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties,
- 3- de signer la convention qui a été établie à cet effet,
- 4- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le

24 MAI 2016

PREFECTURE DU CALVADOS

25 MAI 2016

COURRIER

Le Maire



Joël BRUNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-54

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MBC
DISTRIBUTION POUR L'IMPLANTATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE
BOISSONS NON ALCOOLISEES ET AUTRES PRODUITS A L'HOTEL DE VILLE ET
AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution
au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la convention d'occupation du domaine public, relative au dépôt et à la gestion de
distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et autres produits pour la période du 1^{er}
juin 2016 au 31 mai 2019,
Considérant le résultat de la consultation à laquelle il a été procédé,

DECIDE

- 1- de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société MBC distribution
pour l'implantation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et autres produits
à l'Hôtel de ville et autres services municipaux, ayant pour terme le 31 mai 2017, reconductible
d'année en année, sans que sa durée puisse excéder le 31 mai 2019.
- 2- d'établir le montant annuel de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public à
15000 euros.
- 3- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en
rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le 24 MAI 2016

Le Maire

Joël BRUNEAU



PREFECTURE DU CALVADOS

25 MAI 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-55

MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE PROJET DE COOP 5 POUR
100 DE LOCAUX SITUES A CAEN, 20 COURS MONTALIVET

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution
au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
CONSIDERANT la demande faite par l'association « Le projet de Coop 5 pour 100 » visant à
disposer de locaux pour initier un projet innovant d'économie collaborative et circulaire
s'appuyant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire,

CONSIDERANT la possibilité d'engager cette action au sein d'un entrepôt dont la Ville est
propriétaire 20 cours Montalivet à Caen,

DECIDE

- 1- de mettre à disposition à titre essentiellement précaire et révocable de l'association « Le
Projet de Coop 5 pour 100 » une partie du bâtiment situé 20 cours Montalivet à Caen, d'une
superficie de 1 070 m², l'association s'engageant à mettre en œuvre avec les associations déjà
occupantes du site un processus de revalorisation-recyclage du matériel entreposé,
- 2- de consentir, à titre transitoire, cette mise à disposition à titre gratuit du 9 mai 2016 au 31
décembre 2016, période durant laquelle l'association doit faire évoluer son activité,
- 3- de signer la convention qui a été établie à cet effet,
- 4- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en
rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le

24 MAI 2016

Le Maire

Joël BRUNEAU



MUNICIPALITE DE CAEN
Mairie de Caen

25 MAI 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-56

MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION 2CHOESLUNE D'UN TERRAIN SIS 57 COURS CAFFARELLI EN VUE DE L'IMPLANTATION PROVISOIRE D'UN VILLAGE D'HEBERGEMENT D'URGENCE - AVENANT N° 2

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la convention signée les 4 et 5 février 2015 aux termes de laquelle la Ville a autorisé l'association 2ChosesLune à disposer d'une emprise de l'ordre de 3 680 m², à titre essentiellement précaire et révocable, sur le terrain situé 57 cours Caffarelli, cadastré section MB n° 22 pour 6 082 m², en vue de l'implantation d'un centre d'hébergement d'urgence généraliste,

VU l'avenant n° 1 en date du 1^{er} décembre 2015, ayant porté le terme de la mise à disposition, initialement fixée au 31 décembre 2015, au 30 juin 2016,

CONSIDERANT la demande de l'association 2ChosesLune de proroger d'un an ladite mise à disposition,

DECIDE

1- de modifier, par voie d'avenant, l'article 10 « Durée » de la convention des 4 et 5 février 2015 pour porter le terme de celle-ci au 30 juin 2017,

2- que les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées,

3- de signer l'avenant établi à cet effet,

4- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le

24 MAI 2016

Le Maire

REFECTURE DU CALVADOS

25 MAI 2016

COURRIER



Joël BRUNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-57

MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE (EPSM) D'UN BUREAU AU SEIN DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE DE LA GIRAFE

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU le contrat local de santé mentale mis en œuvre en partenariat entre l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) et la ville de Caen, dans le cadre du contrat local de santé,

CONSIDERANT que, dans le cadre de cette action, l'EPSM met à disposition un poste de coordonnateur à mi-temps,

VU la demande faite à la ville d'accueillir physiquement ce coordonnateur, au sein de sa direction Santé Risques Salubrité, afin de favoriser l'articulation avec le contrat local de santé et l'ouverture de la psychiatrie sur la cité,

DECIDE

1-de mettre à disposition, à titre gratuit, de l'EPSM un bureau situé au sein des locaux occupés par la direction Santé Risques Salubrité au 15 rue de la Girafe, afin d'y accueillir le coordonnateur du contrat local de santé mentale, la ville s'engageant par ailleurs à lui assurer l'accès au matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'action,

2-que cette mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans, à compter de la signature de la convention, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois,

3- de signer la convention établie à cet effet,

4- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 19 mai 2016

Affiché le

24 MAI 2016

PREFECTURE DU CALVADOS

25 MAI 2016

COURNIER



Le Maire

Joël BRUNEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-58

CAEN - PLACE DE LA REPUBLIQUE - PARTIE OUEST - CONVENTION RELATIVE A LA
REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution
au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser le diagnostic d'archéologie préventive
préalablement au projet de construction sur la partie ouest de la place de la République

DECIDE

- 1- La mise à disposition, à titre gratuit par la ville de Caen au profit du Département du Calvados, d'emprises de terrain, en partie ouest de la place de la République, nécessaires à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.
- 2- De signer la convention établie à cet effet.
- 3- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 31 mai 2016

Affiché le  1 JUIN 2016

Le Maire

Joël BRUNEAU



PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 JUIN 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-59

MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TRAMCITES D'UNE EMPRISE D'ESPACE
EXTERIEUR - TERRAIN SITUE A CAEN, AVENUE AMIRAL MOUNTBATTEN - COLLINE
AUX OISEAUX

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution
au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU la demande exprimée par TRAMCITES visant à procéder, dans le cadre de la réalisation du
nouveau tramway fer, à des tests de résistance de différents végétaux bas,

CONSIDERANT qu'il est apparu opportun de réaliser ces tests dans le parc de la Colline aux
Oiseaux,

DECIDE

1- de mettre à disposition, à titre essentiellement précaire et révocable, de TRAMCITES quatre
emprises de planches-test d'une superficie de 33 m² chacune, au sein du parc de la Colline aux
Oiseaux, avenue Amiral Mountbatten,

2- de consentir cette mise à disposition à titre gratuit, pour la période allant du 17 mai 2016 au
31 octobre 2018, au plus tard,

3- de signer la convention qui a été établie à cet effet,

4-d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en
rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 31 mai 2016

Affiché le 2 JUIN 2016

Le Maire
Joël BRUNEAU



PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 JUIN 2016

COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

DECISION DEC-2016-60

MISE A DISPOSITION AU PROFIT D'UN PARTICULIER D'UN LOGEMENT SIS A CAEN,
51 RUE DE LA GARE - AVENANT N°1

LE MAIRE DE CAEN,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,
VU la convention d'occupation en date du 31 juillet 2014 aux termes de laquelle la Ville a mis disposition, à compter du 15 juillet 2014 pour une durée d'un an renouvelable une fois, de M. Gilles TROUDE, agent municipal, un logement de type F5 (appartement n°8) dans l'immeuble à usage d'habitation sis 51 rue de la Gare,
CONSIDERANT que cette convention arrive à échéance le 14 juillet 2016,
VU le courriel en date du 11 mai 2016 de M. TROUDE sollicitant la prorogation de ladite convention d'occupation,

DECIDE

- 1- de proroger d'un an, renouvelable une fois, à compter du 15 juillet 2016, la convention d'occupation en date du 31 juillet 2014 conclue entre la Ville de Caen et M. Gilles TROUDE relative au logement de type F5 (appartement n°8) situé 51 rue de la Gare,
- 2- que la redevance mensuelle d'occupation est fixée à 559,16€, hors charges,
- 3- de convenir que la redevance sera révisable annuellement au 1er juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (1er trimestre 2016 : 125,26).
- 4 – de signer l'avenant établi à cet effet,
- 5- d'imputer la recette à provenir à l'article 752 de la fonction 020,
- 6- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 31 mai 2016

Affiché le

2 JUIN 2016

Le Maire
Joël BRUNEAU
- 3 JUIN 2016
COURRIER



3 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

Mes Chers Collègues,

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les instructions M14 et M49,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Compte Administratif 2015,

VU les données synthétiques et documents annexes joints au Compte Administratif de l'exercice 2015,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Joël BRUNEAU, Maire de Caen, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	147 206 926.50	147 206 926.50	89 159 815.08	89 159 815.08	236 366 741.58	236 366 741.58
2) Mandats et titres émis	128 764 552.44	142 870 465.67	48 392 401.54	63 588 302.42	177 156 953.98	206 458 768.09
3) Résultats exécution n-1 reportés		7 033 853.50	16 695 227.69		9 661 374.19	
4) Résultats de clôture		21 139 766.73	1 499 326.81			19 640 439.92
5) Restes à réaliser			15 562 402.45	12 557 434.24	15 562 402.45	12 557 434.24
6) Soldes des restes à réaliser			3 004 968.21		3 004 968.21	
7) Résultat cumulé		21 139 766.73	4 504 295.02			16 635 471.71

BUDGET ANNEXE THEATRE

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	7 963 930.00	7 963 930.00	5 548 955.76	5 548 955.76	13 512 885.76	13 512 885.76
2) Mandats et titres émis	6 640 097.06	6 723 359.76	2 535 839.87	4 439 445.36	9 175 936.93	11 162 805.12
3) Résultats exécution n-1 reportés		1 200 000.00	2 045 209.91		845 209.91	
4) Résultats de clôture		1 283 262.70	141 604.42			1 141 658.28
5) Restes à réaliser			827 864.92	1 045 329.19	827 864.92	1 045 329.19
6) Soldes des restes à réaliser				217 464.27		217 464.27
7) Résultat cumulé		1 283 262.70		75 859.85		1 359 122.55

BUDGET ANNEXE LOCAUX POUR ENTREPRISES

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	503 750.29	503 750.29	182 671.55	182 671.55	686 421.84	686 421.84
2) Mandats et titres émis	193 650.79	220 864.10	60 610.88	11 163.53	254 261.67	232 027.63
3) Résultats exécution n-1 reportés		240 650.29		92 621.55		333 271.84
4) Résultats de clôture		267 863.60		43 174.20		311 037.80
5) Restes à réaliser						
6) Soldes des restes à réaliser						
7) Résultat cumulé		267 863.60		43 174.20		311 037.80

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	25 129 373.11	25 129 373.11	23 987 773.11	23 987 773.11	49 117 146.22	49 117 146.22
2) Mandats et titres émis	20 739 337.34	20 943 790.16	20 365 834.95	18 388 548.54	41 105 172.29	39 332 338.70
3) Résultats exécution n-1 reportés		0.00		1 044 426.45		1 044 426.45
4) Résultats de clôture		204 452.82	932 859.96		728 407.14	
5) Restes à réaliser						
6) Soldes des restes à réaliser						
7) Résultat cumulé		204 452.82	932 859.96		728 407.14	

BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	3 161 800.00	3 161 800.00	8 672 823.25	8 672 823.25	11 834 623.25	11 834 623.25
2) Mandats et titres émis	2 415 024.80	3 110 998.34	4 547 709.36	5 254 080.65	6 962 734.16	8 365 078.99
3) Résultats exécution n-1 reportés			64 875.02		64 875.02	
4) Résultats de clôture		695 973.54		641 496.27		1 337 469.81
5) Restes à réaliser			670 048.27	501 157.00	670 048.27	501 157.00
6) Soldes des restes à réaliser			168 891.27		168 891.27	
7) Résultat cumulé		695 973.54		472 605.00		1 168 578.54

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

M. BRUNEAU ayant quitté la salle

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE LAN.- Je vous ferai cette présentation en essayant de ne pas être trop pudique, pour être agréable à M. DURON...

M. LE MAIRE.- J'interromps le maire adjoint aux finances pour le féliciter, puisqu'il vient d'être promu Commandeur de l'ordre du Mérite agricole. (*applaudissements*)

M. LE LAN.- Merci pour ces remerciements.

En préambule, je rappelle qu'il s'agit du premier compte administratif de la nouvelle Majorité, puisque le compte administratif que nous avons approuvé l'an passé correspondait à un budget primitif voté par la mandature précédente.

Ce compte administratif prend les transferts de salariés en nombre conséquent, puisque 262 salariés ont été transférés au cours de l'année 2015 et auparavant. Cela va se traduire par des modifications au niveau de l'attribution de compensation.

Enfin, c'est pratiquement la fin des produits exceptionnels liés au sinistre du Parc des Expositions et à la vente des GIVC. Tout cela jouait sur les produits exceptionnels que nous retrouverons tout à l'heure.

Je reprends la même présentation que l'an passé.

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 142,4 M€ :

- en recettes :
 - impôts locaux : 69,9 M€,
 - dotations de Caen la Mer : 5,2 M€,
 - dotations de l'État : 32,8 M€,
 - autres recettes : 34,5 M€ ;
- en dépenses :
 - charges de personnel : 62,6 M€,
 - dépenses de gestion : 59,6 M€,
 - intérêts de la dette : 1,7 M€,
 - épargne brute non retraitée des produits exceptionnels : 18,5 M€.

L'investissement s'élève à 65,4 M€ :

- en recettes :
 - l'épargne brute, que l'on retrouve à 18,5 M€,
 - les autres recettes d'investissement : 36,9 M€,
 - les emprunts nouveaux : 10 M€ ;
- en dépenses :
 - le remboursement du capital de la dette : 12,6 M€,
 - les dépenses d'investissement : 23,6 M€.

Nous obtenons un résultat d'exercice à hauteur de 29,3 M€.

- **Fonctionnement**

- **Recettes**

- **Impôts locaux**

Les recettes au niveau des impôts représentent quasiment 50 % de l'ensemble des recettes. Elles tiennent compte de la baisse des taux d'imposition de 1 %.

Vous pouvez constater que le résultat des produits des impôts locaux augmente de manière conséquente, 69 929 k€ contre 69 066 k€, soit une augmentation de 863 k€, malgré la baisse des taux d'imposition qui pèse pour 690 k€.

La revalorisation forfaitaire des bases votée par le Parlement à hauteur de 0,9 % représente 620 k€. Je me permets une parenthèse : la revalorisation forfaitaire des bases devrait plutôt tenir compte du niveau de l'inflation, donc être proche de 0,2-0,3 %.

La variation physique des bases, en augmentation de 0,7 %, pèse pour 513 k€.

L'impact de la loi « demi-part veuve » – les veuves ont vu la suppression de cette demi-part –, soumis à la taxe d'habitation et à la taxe foncière pour partie, a pesé dans les rentrées pour 420 k€. Sachez que cette rentrée exceptionnelle pour 2015 n'aura pas lieu en 2016, cette demi-part sera de nouveau accordée aux veuves.

▪ **Dotations de Caen la Mer**

La dotation de Caen la Mer est en nette baisse ; c'est lié à la mutualisation entre la Ville et l'Agglomération, à la création des services communs.

L'attribution de compensation baisse de 11 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste fixe.

Nous avons une évolution positive du FPIC à hauteur de 332 k€.

▪ **Dotations de l'État**

La dotation forfaitaire passe de 30 405 k€ à 27 458 k€.

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a été revalorisée de l'augmentation des bases de 0,9 %.

La Dotation Nationale de Péréquation, qui prend en compte différents critères dans les périodes de référence, est en légère baisse.

Cela fait une perte cumulée entre 2014 et 2015 de 4,2 M€ de la part des dotations de l'État. En 2016, la baisse sera de 2,8 M€. En 2017, la baisse annoncée à ce jour sera de 1,4 M€.

▪ **Autres recettes**

Les autres recettes s'élèvent à 34 527 k€ contre 43 494 k€, en lien très étroit avec la baisse des produits exceptionnels, qui passent de 10 919 k€ à 1 661 k€ :

- autres impôts et taxes : 12 374 K€, en augmentation :
 - droits de place : 791 K€ contre 738 k€,
 - droits de stationnement : en augmentation de 10 % avec le changement de périmètre et la bonne fréquentation,
 - taxe sur l'électricité : en baisse de 3,1 % ; c'est lié à la baisse des consommations, la taxe étant restée la même,
 - taxe de séjour : 343 k€, en vitesse de croisière aujourd'hui,
 - droits de mutation : une bonne surprise, avec une augmentation conséquente des droits, à hauteur de 420 k€,
 - taxe sur les enseignes : en augmentation de 200 k€ grâce au rattrapage effectué sur les années 2013 et 2014 ;
- subventions et participations : en augmentation de 1,5 %, à 4 539 K€ :
 - contrat enfance jeunesse : 2 031 K€,

- emplois d'avenir : 533 k€, en baisse, liée à la baisse du nombre d'emplois d'avenir,
- dotation de décentralisation : 339 k€ ; suite à un oubli en affectation, un compte non rattaché à hauteur de 77 k€, nous devrions retrouver le même montant qu'en 2014,
- réforme des rythmes scolaires : 210 k€ ; même chose, un rattachement du dernier trimestre 2015 n'a pas été effectué, nous le retrouverons sur le budget 2016,
- participation du Département aux gymnases : 228 k€,
- réussite éducative : 279 k€,
- dispositif de médiation sociale – subventions : 157 k€ ;
- ♦ compensations fiscales : elles sont liées aux exonérations de l'État. En 2014, les exonérations étaient plus importantes qu'en 2013, ce qui explique les augmentations au niveau des compensations fiscales. Il y a un décalage d'un an dans les exonérations de l'État ; on retrouvera ce qui a été exonéré en 2015 en compensation en 2016 :
 - compensation de taxe professionnelle : 522 k€,
 - compensation de taxe foncière : 394 k€,
 - compensation de taxe d'habitation : 2 282 k€ au lieu de 1 947 k€ ;
- ♦ produits des services et du domaine : 9 067 K€ ;
 - remboursements de frais :
 - CCAS : 1 850 k€,
 - immeubles mis à disposition : 609 k€ ; les 1 209 k€ de 2014 reprenaient une régularisation sur l'année 2013, des oublis de facturation ; nous devrions retrouver des montants identiques,
 - salaires CPIE : 300 k€,
 - SISUAC : 234 k€ ;
 - restauration scolaire : en légère baisse, 2 091 k€ ;
 - redevances d'occupation du domaine : 1 543 k€ ;
 - redevances Stade Malherbe : 600 k€ ; en 2014, il y a eu des rattrapages sur les années 2012 et 2013, ce qui explique les 956 k€ ;
 - redevances culturelles : 214 k€ ;
 - concessions cimetières : 227 k€ ;
 - produits de gestion courante : 2 121 K€ ;
 - revenus des immeubles : en baisse, ce qui est logique du fait de la vente du patrimoine des GIVC : 1 110 k€ ;
 - revenus concessionnaires :
 - Caen Expo Congrès : dans le nouvel accord, la redevance de Caen Expo Congrès est passée de 400 à 150 k€,
 - Crématorium : la DSP a été revue en cours de délégation, avec un rééquilibrage à 326 k€ contre 206 k€,
 - Intéressement Mémorial : en légère augmentation, à 202 k€ contre 196 k€ ;
- ♦ produits exceptionnels : 1 661 k€ contre 10 919 k€ :
 - dont indemnités de sinistres : 243 k€, contre 5 821 k€ en 2014 ; en effet, il s'agit de la fin des indemnités pour le Parc des Expositions, l'école Albert Camus et l'orage du 22 juillet 2013 ;
 - dont cessions de patrimoine : 1 094 k€ ; nous n'avons plus les cessions pour le GIVC qui a été vendu en 2014 pour 3,5 M€ et pour le même montant en 2013.

- **Dépenses**

▪ **Charges de personnel**

Les charges de gestion s'élèvent à 62 552 k€ contre 74 14 k€ en 2014, en baisse de 15,6 %, en lien très étroit avec le transfert de 262 personnes de la Ville vers l'Agglomération, englobant la rémunération du personnel, les cotisations sociales et autres charges.

▪ **Charges à caractère général : 23 478 k€ (contre 26 142 k€)**

- achats et variation de stock : en baisse de 382 k€ ; c'est principalement lié aux économies d'énergie. Sur les économies d'énergie, de mémoire, nous étions à 575 k€, ce qui signifie qu'il y a des plus et des moins dans la rubrique ;
- prestations de services : en nette baisse, de 2 228 k€. En 2014, nous avons 900 k€ liés au 70^e anniversaire et aux Jeux Équestres. Le transfert de l'ancien Salon du Livre, devenu Époque, sur la place Saint-Sauveur génère 156 k€, avec une manifestation tout aussi réussie en faisant des économies.

▪ **Charges de gestion courante : 33 823 k€**

- indemnités, cotisations et frais d'élus : en comparant la municipalité de 2013 à celle de 2015, puisque les compositions étaient à l'identique, nous avons une économie de 293 k€ pour les indemnités liées aux élus ;
- subventions centres sociaux, CAF et Maisons de Quartier : 1 464 K€ ;
- participation dans les écoles privées : 769 K€ ;
- Théâtre : en légère augmentation pour prendre en charge un emprunt réalisé par le Théâtre dans le cadre des travaux réalisés ; c'est le support du remboursement par le Théâtre de l'annuité ;
- Mémorial : 1 034 K€, participation revue à la baisse ;
- CCAS : 14 560 k€ ;
- subventions aux associations : en légère baisse, nous retrouvons quasiment le montant de 2013 qui était de 9 589 k€ ;
- subventions sports de haut niveau : stables ;
- subventions mutuelles : 414 K€, en baisse ;
- subventions réforme des rythmes scolaires : en lien avec la réduction du temps d'activité périscolaire.

▪ **Autres charges : 2 308 K€**

Les subventions affectées sont en baisse. Une grande partie de la baisse s'explique par 235 k€ qui, en 2014, étaient allés sur les JEM et le 70^e anniversaire.

La dotation aux provisions est en baisse, puisque nous avons provisionné à juste titre en 2015, 612 k€ qui correspondent à notre différend avec France Télécom. En 2014, nous avons fait un rattrapage dans les provisions qui portait sur les années 2012 et 2013. Les sommes pour le litige France Télécom sont totalement provisionnées et constituent à fin 2015 un montant de 6,8 M€.

▪ **Intérêts de la dette : 1 696 k€**

Les charges financières s'élèvent à 1 696 k€.

Les intérêts d'emprunt sont en baisse, à 1 653 k€, en lien avec la bonne gestion des emprunts de la Ville. Nous avons, sur l'encours de la dette, un taux d'intérêt à 1,50 %. En comparant, selon les sources du cabinet Finance Active, aux villes de la même strate, le taux d'intérêt dans les villes de plus de 100 000 habitants est à 2,92 %.

▪ **La formation de l'épargne**

L'épargne brute s'affiche à 18,5 M€. Retraitée des produits exceptionnels, elle s'élève à 16,8 M€.

- **Investissement**

- **Dépenses**

- **Le remboursement du capital de la dette**

L'épargne brute corrigée, comme on vient de le voir, est à 16,8 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 12,6 M€ et l'épargne nette corrigée à 4,2 M€.

- **Les dépenses d'investissement : 23,6 M€**

- opérations individualisées : 21,9 M€ ;
 - opérations pour compte de tiers (pour l'Agglomération) : 900 k€.
 - immobilisations financières : 800 k€.

- **Les dépenses d'équipement**

Le graphique de la page 29 vous montre l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2008.

Si l'on retire les investissements liés au Parc des Expositions pour 14,2 M€, on a une moyenne sur une longue période d'investissement, avec des pics, à 26,6 M€. En 2015, les investissements sont proches de 22 M€.

- **Focus sur les principales opérations d'investissement**

Les principales opérations sont reprises en page 30, avec des montants importants sur la mise aux normes des bâtiments, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les Jeux Équestres Mondiaux (remise en état de la pelouse).

- **Immobilisations financières : 800 k€**

Il s'agit de la participation au capital de Caen Expo Congrès à hauteur de 798 k€.

- **Recettes**

- **Recettes d'investissement : 46,9 M€**

- Dotations, fonds divers et réserves : 6,8 M€
 - FCTVA : 5,9 M€,
 - taxe d'aménagement : 0,9 M€,
 - affectation du résultat 2014 : 18,6 M€ ;
 - subventions reçues en 2015 : 10,5 M€ :
 - subventions de l'État : 2,3 M€,
 - subventions de la Région : 1 M€,
 - subventions du Département : 300 K€,
 - subventions Caen la Mer (programme bus) : 100 k€,
 - Caen Habitat (containers enterrés) : 100 k€,
 - subventions de l'Union Européenne : 100 K€,
 - autres subventions (dont Jeux Équestres Mondiaux) : 2,8 M€ ;
 - amendes de police : 2,9 M€ ;
 - autres recettes : 1 M€, dont le remboursement des avances et droit à déduction TVA pour 300 k€ et les opérations pour compte de tiers pour 700 k€.

- **Dette**

La dette de la Ville s'élevait à 96,6 M€ au 1^{er} janvier 2015 (31 décembre 2014).

Nous avons remboursé en capital 12,6 M€, nous avons souscrit des emprunts à hauteur de 10 M€, en diminution, ce qui donne un capital restant dû au 31 décembre 2015 de 94 M€, soit un désendettement de 2,6 M€.

Le désendettement n'est pas une fin en soi, l'important est la capacité de la Ville à rembourser la dette. Nous verrons tout à l'heure le Plan Pluriannuel d'Investissements. Même si la dette devait monter pour atteindre les 100 M€ pour accompagner ce Plan Pluriannuel d'Investissements, dans la mesure où l'épargne brute dégagée permet le remboursement de la dette dans un délai acceptable.

En 2011, il y a également eu une diminution de la dette. L'endettement peut fluctuer en fonction des investissements portés par la Ville.

▪ **Du résultat de l'exercice à l'excédent net disponible**

Le résultat de l'exercice en matière de fonctionnement (2^e colonne) est à 14 105 k€. Nous avons une situation au 31 décembre 2014 à 7 034 k€, ce qui fait un résultat de clôture à 21 139 k€.

Au niveau des investissements, le résultat de l'exercice s'élève à 15 196 k€. Nous avons un résultat reporté au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de 16 695 k€, soit un résultat de clôture à -1 499 k€. Le solde des reports au 31 décembre 2015 (différence entre les recettes et dépenses engagées) est négatif de 3 005 k€. Cela donne un résultat négatif au niveau de la section investissement à hauteur de 4 504 k€ et donc un excédent disponible de 16 635 k€.

▪ **Les principaux ratios**

Les ratios sont à examiner avec beaucoup de précautions :

- dette : 94 M€ ;
- capacité de désendettement retraitée : 5,6 ans ; c'est un peu exceptionnel ;
- épargne brute retraitée : 16,8 M€ ;
- taux d'épargne brute retraitée : 11,9 % ;
- épargne nette retraitée : 4,2 M€ ;
- fonds de roulement retraité des écritures de provisions : il passe de 9,3 M€ à 20,1 M€ ;
- excédent net disponible : 16,6 M€ ; il permet d'avoir les bases et fondamentaux nécessaires pour conduire un Plan Pluriannuel d'Investissements.

• **Budgets annexes**

○ **Théâtre**

- en fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à 83 k€ ; au 31 décembre 2014, la situation était positive à 1,2 M€, soit un résultat de clôture et un excédent net disponible à 1 283 k€ ;
- en investissement, le résultat de l'exercice s'élève à 1 904 k€ ; au 31 décembre 2014, la situation était négative à 2 045 k€. Le résultat de clôture est à -141 k€, le solde des reports est positif à 217 k€ et l'excédent net disponible s'élève à 76 k€,

soit un excédent net disponible au total à 1 359 k€.

○ **Locaux d'entreprises**

Au niveau de locaux d'entreprises, l'excédent net disponible s'élève à 311 k€.

À noter au 1^{er} janvier 2016 le transfert de trois équipements (SESAMS, EMERGENCE et CONVERGENCE) à Caen la Mer et l'intégration de l'Atelier des Créateurs au sein du budget principal de la Ville.

○ **Opérations d'urbanisme**

L'excédent net disponible au 31 décembre 2015 s'élève à -729 k€.

Les principaux travaux d'aménagement conduits sur 2015 sont :

- Presqu'île : 1,8 M€ ;
- Tourville : 0,2 M€ ;
- Caserne Martin : 0,1 M€ ;
- Guillaume de Normandie : 0,1 M€.

○ **Budget eau potable**

On constate un résultat net disponible de 1 168 K€, avec essentiellement des travaux de renouvellement des réseaux conduits en 2015 à hauteur de 1,7 M€.

• **Conclusion**

La consolidation de l'ensemble de ces budgets donne un excédent net disponible au 31 décembre 2015 de 18 746 k€.

J'en ai terminé de cette présentation rapide et schématique.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ?

Mme GOBERT.- Plus qu'une question, un commentaire ; vous ne serez pas surpris.

Monsieur le Maire, l'examen du compte administratif 2015 confirme les propos que nous avons tenus à l'occasion du débat sur le budget primitif 2015, il y a quelques mois. Un budget marqué par un manque d'ambition, des retards en termes d'investissements structurants qui se profilaient, une pression sur le budget de fonctionnement avec le risque de mettre en difficulté les personnels dans l'exécution de leur mission et de faire régresser le service public que doit offrir la Ville aux citoyens.

Dans la synthèse du document qui nous a été présenté par Michel LE LAN, en page 17 du rapport, vous ciblez essentiellement sur la dette et portez une analyse plutôt flatteuse sur l'évolution de celle-ci. Vous concluez cette synthèse en indiquant : « *Ainsi, l'amélioration de la santé financière permet de programmer les projets pour le développement et l'attractivité de la ville* ».

Sur votre capacité à porter des projets ambitieux, nous ne partageons pas votre optimisme et la réalité de votre politique depuis mars 2014 semble nous donner raison.

Cette bonne santé financière que vous affichez s'est-elle traduite dans les faits par une amélioration de la situation des Caennais et une modernisation accrue des équipements les plus utilisés par les usagers, dans la poursuite de ce que l'équipe précédente avait entrepris ?

Se poser la question, c'est malheureusement y répondre.

Vous poursuivez, en cohérence avec vos orientations à Caen la Mer, dans votre décision de priver les habitants du Chemin Vert de la possibilité dans l'avenir d'avoir accès au tram ; vous décidez d'arrêter le projet d'un arrêt et d'un passage de celui-ci au Théâtre, un des plus stratégiques pour le commerce ; vous réduisez de façon drastique les subventions au Conservatoire, de façon moins visible à d'autres associations et vous n'avez pas traîné pour

réduire le budget réservé aux rythmes scolaires, moins 159 k€. Au-delà de la somme, je crois que c'est aussi un symbole.

Pour être plus précise et étayer mes propos, quand j'observe les présentations des comptes administratifs 2014 et 2015 par politique, sur deux politiques essentielles en matière d'attractivité, culture et sport, les dépenses de fonctionnement sont en recul de 1 M€ pour chacune d'entre elles.

Sur le logement, je m'interroge sur les raisons de la baisse de la moitié des dépenses entre 2014 et 2015 : le compte administratif 2014 est à 621 457 € et celui de 2015 à 322 774 €.

Votre gestion, conduite essentiellement avec la machine à calculer, ne vous permet pas d'entendre ou, en tout cas, de répondre aux besoins qui existent aussi bien sur les quartiers que dans le centre-ville. Le compte administratif 2015 est fidèle au BP 2015 que nous avons dénoncé comme un BP d'austérité et qui aurait pour conséquence de remettre en cause l'élan engagé pour faire de Caen une ville accueillante pour toutes les générations et prête à favoriser l'installation de jeunes, de familles au pouvoir d'achat moindre.

C'est ce souffle qui manque à Caen, comme l'atteste votre budget d'investissement inférieur à celui des années précédentes.

Les statistiques de l'INSEE et de Pôle Emploi sont préoccupantes et attestent que la situation économique et sociale ne s'améliore pas et Caen n'échappe pas aux difficultés.

Vos rencontres avec les habitants, celles qui se sont déjà tenues à la Grâce de Dieu, à la Guérinière ou au centre-ville, ont témoigné de cette difficulté à répondre aux attentes. Elles sont toutes marquées par d'importantes revendications et certaines ont fait la démonstration que l'investissement lourd fait dans les caméras de surveillance ne règle en rien les questions de sécurité et de cadre de vie. Ce qu'attendent les habitants, c'est du contact, de l'écoute, des moyens humains et des professionnels formés pour aller à la rencontre des publics.

J'espère que nous allons vers un début de justice sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée aux collectivités. Vous le savez, les élus communistes se sont toujours opposés avec détermination à la baisse des dotations utiles aux collectivités pour mettre en œuvre les programmes votés démocratiquement. Ces baisses de dotation ont lieu depuis plusieurs années.

Pour 2017, Philippe DURON l'a signifié, François HOLLANDE a annoncé au Congrès des Maires que les prélèvements de l'État sur les dotations aux collectivités seraient moins lourds. Cette décision n'est pas venue spontanément. Elle est tout de même le résultat d'une mobilisation massive des élus ruraux et urbains. C'est une avancée pour les finances à venir de la Ville et des autres collectivités. Dommage qu'à aucun moment, vous ne vous soyez associé à ce mouvement et que vous ne l'ayez encouragé. Si tous les élus qui sont d'accord, comme vous, avec la baisse de la dépense publique avaient révisé leur position, le succès aurait pu être plus conséquent et les intérêts de nos concitoyens auraient été mieux servis et seraient passés avant les logiques comptables et les orientations du pacte de stabilité dicté par l'Europe.

Vous avez posé une question, Monsieur le Maire, tout à l'heure, au sujet de cet allègement de baisse de dotation en disant : « *Mais comment financer ?* ». À votre question, il y a plusieurs réponses, dont une que je voudrais souligner. Éric BOCQUET, rapporteur de la

commission d'enquête parlementaire sur l'évasion fiscale, a évalué que l'évasion fiscale pour notre pays en une année, ce sont environ 60 à 80 Md€. Je pense que si vous n'avez pas bougé sur ce sujet jusqu'alors, c'est une erreur, mais vous avez encore l'occasion de vous rattraper et vous avez la possibilité de vous mobiliser pour que se dégage un plan de lutte efficace contre l'évasion fiscale, un cadre légal renforcé et des amendes dissuasives, plus importantes pour les grands groupes qui se permettent ce type de comportement.

Les taux d'intérêt sont historiquement bas. Pourquoi ne pas en tenir compte pour enclencher des équipements indispensables ? Si un recours plus important à l'emprunt pour financer un programme d'investissements publics ambitieux permettrait d'apporter les réponses aux besoins collectifs aujourd'hui insatisfaits, il permettrait par ailleurs, et j'en termine là, de relancer le secteur du BTP actuellement à la peine.

De même, le recours à l'emprunt aux conditions avantageuses actuelles permettrait de dégager des marges financières supplémentaires pour nos dépenses de fonctionnement, notamment pour renforcer toutes les politiques éducatives si nécessaires au regard du climat actuel et de l'avenir et celles d'accueil des familles et des jeunes enfants, éléments considérables dans le développement de l'économie à Caen.

Merci, Monsieur le Maire. Vous comprendrez, bien évidemment, que je voterai contre ce compte administratif.

M. DURON.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, le compte administratif, Michel LE LAN l'a rappelé, est un exercice de vérité qui mérite tout à la fois d'être confronté au budget initial pour en mesurer la sincérité et aux autres exercices budgétaires passés pour mesurer l'évolution de la politique choisie par la Ville.

Cette année, l'exercice est peut-être un peu plus difficile à réaliser que par le passé, du fait des mutualisations entre le CCAS, mais c'est déjà du passé, et surtout la Communauté d'Agglomération. Michel LE LAN l'a rappelé, 262 emplois ont été ainsi transférés, mais aussi des compétences et des missions jusqu'ici assumées par la Ville.

Si l'exercice peut sembler neutre cette année en raison de la baisse de l'attribution de compensation versée par Caen la Mer à Caen, il n'en sera pas de même dans l'avenir, car cette baisse de l'attribution de compensation restera stable quand la masse salariale de ces emplois transférés augmentera du fait de l'alignement du régime indemnitaire de ces salaires sur le régime de l'Agglomération et du GVT.

Autre fait que vous soulignez : la baisse des taux de 1 %, votre engagement de campagne. Si nous sommes d'accord sur le fait que la fiscalité locale est historiquement élevée à Caen, nous ne partageons pas votre décision de baisse des taux au moment de la baisse des concours de l'État pour que les collectivités apportent leur contribution au désendettement de la nation, 2 000 Md€, dette largement aggravée par la gestion de la droite pendant 10 ans, doublement de la dette entre 2002 et 2012, mais aussi par la médiocre réduction des bases d'imposition liée à votre baisse de l'effort en matière de construction et d'habitat que nous avons pourtant mené avec énergie et ambition pendant le mandat précédent.

Cette politique de baisse des taux vous conduira à financer votre PPI, que vous nous présenterez tout à l'heure, par un recours accru à l'emprunt, ainsi que par une réduction de l'effort d'investissement.

Autre remarque sur le budget de fonctionnement : la baisse de certaines subventions. J'en retiendrai deux, parce qu'elles sont, je crois, emblématiques de ce qui fait la différence entre la politique que nous avons conduite et celle que vous entendez mener.

La première est la réduction de la baisse de subvention du CCAS : moins 300 k€. Vous la justifiez par un excédent de trésorerie. Je ferai trois remarques à ce sujet.

Nous avons dû augmenter la subvention du CCAS dès 2008, parce que vous, Madame de LA PROVÔTÉ, et quelques autres membres de votre équipe alors aux affaires avec Mme LE BRETHON avez siphonné la réserve de trésorerie du CCAS dans le mandat 2001-2008. Cela ne me semble pas prudent dans un contexte de vieillissement de la population, donc de besoin d'action du CCAS.

Cela ne me semble pas prudent non plus, car les villes centres concentrent les populations les plus précaires. Caen n'échappe pas à cette tendance. Irez-vous peut-être, et c'est une question que je vous pose, vers la mise en place demain d'un CCAS intercommunal pour mieux répartir la charge sur l'ensemble de la future Communauté d'Agglomération ?

Enfin, ce n'est pas, me semble-t-il, pertinent, parce que, dans quelques mois, l'ouverture de l'EHPAD Mathilde, qui regroupera les services d'aide aux seniors, appellera très vraisemblablement des professionnels plus nombreux, et donc des coûts de fonctionnement plus importants.

Quelques remarques en matière d'investissement.

Nous pouvons constater cette année une baisse très forte de l'investissement. On revient, avec 21 960 k€, au niveau moyen du mandat 2001-2006, c'est-à-dire très en deçà de ce que nous avons fait pendant les budgets 2009-2014, ceux que nous avons élaborés et votés. En effet, à ce moment-là, les budgets étaient de l'ordre de 32,38 M€ par an, même si l'on peut admettre que 2014 était exceptionnelle en matière d'investissement. Nous sommes en face d'une rupture préoccupante.

Cependant, comment comprendre cette baisse ? Alors que les finances de la Ville sont saines – nous vous avons livré des finances en bon état, vous avez continué l'effort de désendettement –, alors que le niveau d'endettement est très bas, les besoins, eux, restent forts. Êtes-vous dans une situation de pessimisme par rapport à votre capacité à investir en raison de la baisse de fiscalité ? Est-ce la faiblesse de vos projets, que nous avons, jusqu'à présent, eu du mal à discerner dans votre programme comme dans votre action ?

Vous poursuivez l'effort de désendettement, mais c'est d'autant plus facile que vous n'engagez pas beaucoup d'actions nouvelles.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourquoi notre groupe, en cohérence avec son vote sur le budget initial 2015, votera contre ce compte administratif 2015.

Mme CHEHAB.- C'est une séance importante ce soir, car c'est la première qui nous permet de jauger clairement et précisément votre action sur une année complète : l'année 2015.

Ce n'est pas une surprise, ce qu'on trouve dans les documents que vous nous avez remis n'est pas réjouissant. Un simple regard sur les dépenses d'investissement 2015 nous montre le manque de vision politique de votre équipe ; c'est un peu le leitmotiv ce soir, et je pense que c'est quelque chose, si vous ne changez pas de direction, que vous entendrez encore pendant quelques années.

On y voit essentiellement de la gestion courante, de la mise aux normes, de la modernisation d'équipements, choses importantes s'il en est, bien sûr, mais l'on cherche ici les projets attestant de la vision de votre équipe, de votre anticipation, Monsieur le Maire, des mutations sociétales et environnementales que nos concitoyens connaissent déjà et qui ne manquent pas de s'amplifier mois après mois.

Ainsi, sur vos projets en termes de développement des transports publics – on a parlé du tram, on pourrait aussi parler du vélo, on en parlera un peu plus tard dans cette séance –, en termes d'accessibilité du logement pour tous, sur les innovations sociales ou, soyons fous, sur les aménagements à penser dès aujourd'hui pour faire face aux crises environnementales, rien de nouveau ; je dis bien « rien ». Ce n'est évidemment pas en un an et demi que l'on révolutionne une ville, mais vous avez eu le temps largement de préciser vos intentions et de nous en faire part.

Je ne peux m'empêcher de citer en exemple – cela va sans doute vous faire rire ou sourire – la dernière « Une » de « *Caen Mag* ». Pour celles et ceux qui ne l'ont pas vu, le dossier principal qui concerne l'urbanisme voulu par la Municipalité, donc par votre équipe, est illustré par la BMVR, l'un des nombreux projets emblématiques de l'ancienne équipe, que vous n'avez manqué de critiquer à maintes reprises. Il est cocasse de voir que votre ambition se résume à la concrétisation du projet pensé, voulu et conçu par notre équipe.

J'en veux également pour preuve le manque de documents structurants présentés par vos adjoints, par vous-même, depuis 2014. On a eu le droit, après l'avoir réclamé à cor et à cri, à un fascicule sur la politique d'éducation. Pour le reste, on attend encore.

Je ne suis pas en train de dire ici qu'un Maire doit multiplier les grands projets d'envergure pour marquer une ville de son empreinte, mais un Maire se doit et doit à ses concitoyens d'avoir une vision d'avenir pour son territoire sans se contenter de gérer à la petite semaine. Sans quoi Caen, les Caennaises et les Caennais ne seront pas au rendez-vous des défis innombrables qui nous attendent toutes et tous.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je regrette d'avoir à vous le dire, mais on retrouve là une politique libérale classique, le mot d'ordre étant : « Vive les baisses ! ».

Ainsi, vous vous réjouissez des baisses réalisées sur les budgets de trois types de structures importantes et essentielles pour une ville, tels que le CCAS – nous l'avons dit par le biais de Philippe DURON, entre autres –, le CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) et les MJC (Maisons pour les Jeunes et la Culture). Je ne vois pas comment il est possible, dans le contexte actuel de crises multiples, de rogner sur ces structures phares, porteuses de projets structurants sur les politiques sociales, environnementales et pour la jeunesse.

Vous justifiez ces baisses, certes, ici par des neutralisations de dépenses, là par des cumuls d'excédents, soit, il n'empêche que vous faites le choix, car ce sont vos choix politiques, Monsieur le Maire, de faire quelques économies sur le dos de ces axes que vous estimez sûrement mineurs.

Et puis, il y a aussi ce qui n'est pas mentionné, comme l'abandon des aliments bio dans les cantines, qui se limitent désormais à un steak haché sur deux pour nos enfants.

Même chose concernant les baisses de personnel, qui sont réduites de 11,5 M€ par rapport à 2014. Il y a certes les transferts à Caen la Mer qui représentent, dites-vous, 10,3 M€, mais j'aimerais vous questionner sur les non-remplacements de départs à la retraite et les suppressions de postes. Quels services publics sont précisément impactés ? Quels agents

en moins au contact de la population ? Nous n'avons jamais eu de réponse précise sur ce sujet.

Enfin, tous les projets ne sont pas logés, bien évidemment, à la même enseigne, car je rappelle que le coût de la vidéosurveillance, que vous aviez initialement affiché à 1 M€, coûte déjà 20 % de plus qu'annoncé au tout début.

Je finirai donc par vous répéter, Monsieur le Maire, que, pourtant, je suis d'accord avec vous sur un point, avec ce que vous dites souvent : plus de dépenses ne signifient pas systématiquement une meilleure politique, mais les choix que vous faites au nom de quelques baisses et malgré les contraintes budgétaires répondent à des logiques d'un autre siècle et nous y font reculer.

Mme TRAVERT.- Je serai très brève, j'ai une remarque générale et une question.

La remarque porte sur les politiques transférées à l'Agglomération, évoquées par Philippe DURON, qui sont mutualisées avec, bien entendu, des personnes et des emplois. C'est une réalité, ce sont également, dans la plupart des cas, des compétences transférées obligatoires, mais certaines de ces politiques, la plupart, ont un impact important sur la ville. Je veux parler, par exemple, du développement économique. Nous n'avons donc plus de suivi de ces politiques au niveau de la Ville. Elles font l'objet de délibérations, de présentations à l'Agglo – bientôt Communauté Urbaine –, mais l'impact spécifique des décisions ici, dans cette enceinte, nous ne l'avons plus vraiment, et c'est un peu une frustration. Je tenais à faire cette remarque. Ne pourrions-nous pas, dans certains cas, avoir des mesures d'impact plus précises des politiques sur notre territoire.

J'ai également une question très ponctuelle sur les budgets annexes, le budget local pour entreprises. Je note que le budget annexe des locaux – je suis déjà intervenue sur ce sujet lors du budget primitif – est clôturé suite au 1^{er} janvier 2016, dont acte, mais le document signale le transfert de l'hôtel d'entreprises SESAMS (Sciences Et Services Appliqués au Médical et à la Santé) et de la pépinière CONVERGENCE. En revanche, il n'est pas fait mention de la pépinière EMERGENCE, qui a pourtant été transférée.

Je vois Dominique GOUTTE me dire le contraire, mais, en page 24, ce n'est pas écrit. Je me suis posé la question, je suis retournée dans certains documents. Je pense que c'est bien transféré, mais il y a une lacune dans le document du compte administratif.

M. LE MAIRE.- Il s'agit visiblement d'un oubli.

Nous parlons à M. BLANCHETIER. Parlez-nous des coupes dans la jeunesse, l'éducation, etc. ! Faites original !

M. BLANCHETIER.- Je vais y venir, mais avant, je vais vous parler d'autre chose, je vais d'abord vous parler de la présentation du document.

C'est formidable, Monsieur LE LAN, vous savez comparer les strates lorsqu'il s'agit des niveaux d'endettement de la Ville, très bien, et nous avons vu que pour ce qui concerne la Ville, vous poursuivez l'effort que nous avons engagé ; tant mieux, continuez ainsi ! Pendant un moment, nous avons eu peur que la diminution des taux d'imposition se compense par une augmentation de la dette, c'était notre inquiétude, mais, à mon avis, cela viendra avant la fin du mandat ; pour l'instant, on le met entre parenthèses.

Vous savez faire les comparaisons de villes strate par strate lorsqu'il s'agit de la dette. Nous n'avons pas du tout les mêmes comparaisons en ce qui concerne les niveaux

d'investissement des villes de même strate que la nôtre, Monsieur LE LAN. Cela manque un peu sur votre document ; si vous pouviez le corriger et apporter ces éléments, ce serait intéressant.

Je vois quelque chose de très positif dans ce compte administratif, qui est le fruit de ce que nous avons construit au sens propre du terme pendant six ans : l'effort incroyable fait par cette Ville pour dynamiser le logement et amener de nouvelles familles, de nouveaux contribuables. On le voit, cela se traduit par l'évolution positive des bases physiques, c'est-à-dire que les impositions ont un peu augmenté parce que le nombre de contribuables a augmenté, parce que, pendant six ans, dans cette ville, il y a eu un énorme effort porté par le logement ; c'est un effort constant qu'a mené Xavier LE COUTOUR. On voit aujourd'hui encore les fruits de cet effort. Nous sommes très inquiets pour les années à venir, car, dans les perspectives, nous voyons que cet effort est un peu brisé. Une Ville qui ne programme pas une politique de logement dynamique est condamnée à voir ses recettes physiques s'écrouler à un moment ; je voudrais vous alerter là-dessus.

Sinon, Monsieur le Maire, je ne serai pas original, la diminution conséquente des crédits affectés à la réforme des rythmes scolaires nous alerte ; évidemment, vous allez nous dire que vous vous mettez au niveau légal. On peut, dans la vie, choisir le minima ou aller au-delà du minima. Nous avons cette ambition pour l'école qu'on ne retrouve pas dans votre politique.

Je vois une diminution aussi pour les subventions affectées aux associations de façon globale, avec un cas à part sur les associations sportives. En effet, pour les associations sportives, cela augmente un peu, pour les autres, pas du tout.

Je suis inquiet aussi de la diminution des crédits pour le CCAS. Je vous rappelle que nous sommes en pleine période de crise économique, avec un taux de pauvreté qui s'accroît dans une ville comme la nôtre...

(Les élus de la Majorité indiquent que cela va mieux)

En 2015, cela n'allait pas si bien que cela.

Là encore, il y a vraiment des différences dans les politiques municipales qui sont conduites.

Je terminerai en disant que vos choix ne sont pas les nôtres ; quelque part, c'est rassurant, même si c'est très inquiétant pour notre Ville.

M. LE MAIRE.- Certains points particuliers ont été abordés, notamment le CCAS. Gérard HURELLE m'a demandé la parole sur ce point. Michel reviendra sur certains sujets, j'ai noté beaucoup de choses dans vos interventions.

M. HURELLE.- Chers collègues, je voudrais rappeler un certain nombre de contrevérités qui ont été dites.

Nous venons de présenter et de voter au dernier Conseil d'Administration le compte administratif du CCAS qui montre un résultat excédentaire, notamment au niveau du fonctionnement, de plus de 910 k€ et, au budget d'investissement, de plus de 73 k€, soit un excédent cumulé de moins de 1 M€, malgré une baisse de subvention de 300 k€. Si la subvention avait été maintenue, nous aurions eu un excédent de fonctionnement de 1,2 M€. Le résultat cumulé de trésorerie au 31 décembre 2015 est de plus de 2,9 M€.

Non, nous n'avons pas siphonné le CCAS, cela s'appelle de la bonne gestion. Pourquoi augmenter une subvention alors que le budget de fonctionnement est déjà excédentaire de plus de 910 k€ ?

M. BLANCHETIER a parlé des associations. Au CCAS, les associations, en 2015, ont bénéficié d'une augmentation de 3,9 %. Nous n'avons donc pas diminué les subventions aux associations, et notamment au CCAS, et ceci à périmètre constant.

Concernant le CIAS, la création n'est pas une priorité de la prochaine Communauté Urbaine, tout au moins dans ses premières années de vie. Peut-être que dans un second temps, les Maires réfléchiront à un CIAS.

Concernant le social, je pense que c'est plus de la proximité. Le CCAS de chaque ville est plus à même de gérer cela en proximité auprès des habitants.

La troisième contrevérité concerne l'EHPAD. Il s'agit d'un budget annexe obligatoirement en équilibre qui est financé par l'ARS pour le soin, le Conseil Départemental pour la dépendance et le paiement de la redevance des patients. Le budget annexe est obligatoirement voté en équilibre ; sinon, l'ARS refuserait ce budget. Le prochain budget de l'EHPAD Mathilde de Normandie sera en équilibre.

M. LE MAIRE.- Sans subvention de la Ville.

Je ne suis pas surpris par votre intervention...

Monsieur LE COUTOUR, je vous en prie ?

M. LE COUTOUR.- Je ne pensais pas intervenir, parce que les discours se répètent d'année en année, mais je suis un peu choqué d'entendre M. HURELLE nous dire que le budget des affaires sociales, et du CCAS en particulier, est excédentaire. Je voudrais tout de même que l'on regarde le nombre de commissions solidarité annulées depuis un an, faute de projets.

Il faut tout de même que vous réalisiez que dans le domaine des affaires sociales, vous tournez à vide. Sur 10 commissions des affaires sociales, 10 commissions solidarité, 8 ou 9 ont été annulées faute de projets.

Il ne faut pas se gargariser d'avoir un peu d'argent de côté quand on ne fait rien pour le dépenser, surtout dans ce domaine.

M. LE MAIRE.- Ce ne sont pas les commissions qui font la politique sociale.

M. HURELLE.- Cette commission sociale solidarité présente les projets liés à la santé et au handicap et la plupart des projets sont présentés au Conseil d'Administration du CCAS. D'ailleurs, vous avez fait la demande qu'à la commission solidarité, nous fassions le bilan de tous les projets présentés au CCAS, ce qui sera fait au deuxième semestre 2016.

M. LE COUTOUR.- Combien y a-t-il eu de commissions solidarité annulées depuis un an ?

M. HURELLE.- On ne gère pas comme cela.

M. LE MAIRE.- Je signale, au cas où vous l'auriez oublié, que l'Opposition – c'est bien normal – a deux représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Elle est tout à fait au courant des décisions prises dans cette enceinte.

M. OLIVIER.- Je souligne que nous avons eu deux interventions assez extraordinaires, puisque M. BLANCHETIER et Mme GOBERT, qui sont côte à côte dans cette assemblée, ont dit deux choses diamétralement opposées sur la politique sportive : d'un côté, on la

sacrifierait, de l'autre, elle serait valorisée. J'ai un peu de mal à m'y retrouver et je pense surtout que cela montre que l'on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres – vous l'avez fait – et que votre analyse est très superficielle et cache grossièrement un manque de travail approfondi sur le dossier.

Sur la politique sportive, vous le savez très bien, nous avons augmenté de manière importante, de 2,8 %, les subventions aux clubs amateurs. Globalement, vous avez raison, le budget des sports a été diminué, mais il l'a été par un seul choix, qui s'est opéré de manière conjointe et travaillée avec le club : le stade Malherbe de Caen. Sinon, la politique sportive de manière globale n'a pas du tout été sacrifiée, bien au contraire, puisque nous avons renforcé notre soutien aux clubs amateurs en termes de fonctionnement et d'investissement.

La difficulté est que plus la présentation est grossière, plus elle manque cruellement de crédibilité.

Je vous répondrai également, Madame CHEHAB, sur les MJC. Vous le savez très bien, puis vous êtes assidue aux commissions, les subventions de fonctionnement aux MJC ont été sacrifiées en 2015, elles n'ont pas diminué. D'ailleurs, il suffit de voir les structures pour qu'elles vous le disent, tout simplement. Il ne faut pas dire n'importe quoi. Toutes les MJC de la ville ont vu leur subvention maintenue en 2015, comme c'était d'ailleurs le cas en 2014. Nous l'avons également fait en 2016. Il ne faut pas faire dire n'importe quoi aux chiffres.

Ces deux réponses étaient tout de même importantes.

Mme FRANÇOIS.- Je répondrai sur la partie de la restauration scolaire et sur les produits bio, puisque vous abordez le sujet à chaque Conseil Municipal.

Je répète que sur le dernier marché public viande, la coopérative bio, qui était en capacité de répondre au marché public, n'a pas répondu, car elle n'avait pas vu la publication. Nous nous sommes retrouvés avec une seule proposition sur ce marché. Pour autant, il y a toujours du bœuf bio dans les cantines de la Ville de Caen.

Vous insistez sur le bio, je vous répondrai local et adaptation des menus sur la saisonnalité des produits.

Je peux vous rappeler également l'expérience malheureuse des pommes de terre bio et des oignons sous votre mandat, avec une rupture d'approvisionnement de mars à juin, plus la perte de produits en mauvais état. D'ailleurs, cette coopérative l'a reconnu devant vous encore très récemment, lors d'une rencontre ici même.

Le Sénat, dernièrement, lors de la discussion d'une proposition de loi écologiste récente qui s'appelle « manger local », a d'ailleurs supprimé ce seuil obligatoire de bio, considérant, comme de nombreux maires et de nombreuses collectivités qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. D'ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, nous nous appuyons sur des fournisseurs locaux pour favoriser les circuits courts et la proximité, qui sont, pour nous, l'action même du développement durable.

M. LE MAIRE.- Je crois savoir, Mme CHEHAB que vous avez eu une réunion spécifique sur le sujet.

Mme CHEHAB.- Oui. Pour commencer par cela, nous avons eu une réunion sur le sujet grâce à l'acceptation de M. LE LAN. Je l'en remercie une fois encore et j'espère que cette

réunion portera ses fruits. Effectivement, cette réunion a été intéressante, elle était importante pour le devenir du bio dans les cantines scolaires de Caen.

Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi, Madame FRANÇOIS, aujourd'hui, il n'y a plus qu'un steak haché sur deux à peu près dans les assiettes des enfants. Vous pouvez le tourner comme vous voulez, c'est juste la réalité.

Concernant l'appel à projets qui n'a pas été vu, je ne vois strictement pas le rapport, mais, si vous voulez, nous pouvons en parler. .

En revanche, on peut dire de façon juste que pour ce qui concerne les crudités, les pommes de terre, les échalotes, plus rien n'est bio. Il n'y a plus qu'un steak haché sur deux qui est bio.

Concernant la saisonnalité, je vous trouve gonflée, puisque la proposition du prestataire était de faire en sorte que, par exemple, lorsqu'il n'y a pas de pommes de terre, avec les équipes de restauration, cela puisse être compensé et remplacé par d'autres types de féculents. Ce travail était en cours, vous avez choisi de le stopper net.

Je pourrais encore en dire beaucoup sur le sujet, mais ce ne serait pas à votre avantage. Je vous demanderai juste de ne pas dire de bêtise, car je pense que vous induisez les gens en erreur.

Nous parlons à chaque fois de ce sujet pour essayer de faire en sorte que cela bouge et que le bio puisse revenir au moins au même état que ce qui existait il y a encore deux ans dans les assiettes des enfants, que nous puissions aller encore plus loin. Cela n'empêche pas de travailler avec des locaux ou d'être sur des produits de saison, bien au contraire, vous le savez pertinemment.

M. LE MAIRE.- Dont acte, il y a même du local bio, encore faut-il que cela s'inscrive dans les procédures d'appel d'offres.

Je vous propose de regarder les choses d'un point de vue plus global.

Je n'ai pas été surpris de vos interventions successives. Simplement, les finances publiques et les chiffres, d'une manière générale, Aristide a dit qu'on pouvait faire dire ce qu'on voulait aux chiffres, à condition de les travestir. Les chiffres sont objectifs, il y a des choses objectives.

Le problème est que vous répondez au compte administratif que nous proposons. Vous avez évidemment tout à fait le droit de critiquer, non pas en regardant le compte administratif tel qu'il est, mais le compte administratif tel que vous imaginiez que nous allions le présenter, avec l'idée que vous vous faites de la façon dont nous agissons, c'est-à-dire ce que je caricaturais à propos de l'intervention de M. BLANCHETIER comme une action attendant à l'avenir de la vie associative, à l'avenir de la jeunesse, s'en prenant au social, à l'éducation, à la culture, au sport, etc.

Cette posture, je le comprends, est commode. Il est plus commode de rester sur la posture que de regarder les chiffres tels qu'ils sont, d'autant quand les postures et les présupposés que vous venez d'énoncer les uns après les autres sont totalement infirmés par un Plan Pluriannuel d'Investissements de fait ambitieux dont nous parlerons tout à l'heure.

Je reprends tout de même les choses point par point sur un certain nombre de sujets.

Quand j'entends parler de manque d'ambition, vous nous accorderez que le budget 2015 est le premier que nous avons fait et réellement exécuté. Vous nous accorderez aussi que, généralement, en début de mandat, on élabore un certain nombre de projets et qu'on les met en œuvre ensuite. Nous le verrons tout à l'heure dans le Plan Pluriannuel d'Investissements.

Je mets de côté l'histoire des dotations, car, de fait, Madame GOBERT, j'assume, je suis favorable à la baisse des dépenses publiques, même quand c'est imposé par un Premier ministre de gauche – je pense faire preuve de davantage d'ouverture d'esprit que d'autres –, vous nous accorderez que le budget primitif 2015 est tout aussi comparable à celui de 2009. Ce dernier était un peu plus haut, sauf qu'en 2009, je rappelle à toutes fins utiles, pour ceux qui l'auraient oublié, que vous aviez bénéficié de l'avance, grâce au plan de relance mis en place à l'époque du Président SARKOZY. D'ailleurs, entre nous, c'était peut-être une bêtise, parce que ce plan de relance a, de fait, dans un mécanisme keynésien que je ne partage pas, j'ose l'affirmer, accru la dette publique sans vraiment relancer l'économie nationale. Ce plan de relance, dans la foulée de la crise de 2008, a permis aux collectivités de bénéficier d'un double remboursement du fonds de compensation de TVA, ce qui a permis, d'augmenter l'investissement en 2009, mais de manière faciale. Il faut comparer ce qui est comparable.

Pour le second volet de l'ambition, nous aurons l'occasion d'en parler à propos du PPI.

La baisse de la dette, ce n'est pas du tout, comme je l'ai entendu, une gestion à la petite semaine ou à la calculette. Calculette ou pas, ce n'est pas mal de savoir compter. La baisse de la dette, Michel l'a dit, n'est pas une fin en soi, la question est de savoir quelle dette on peut rembourser. Il en est de même pour un individu, on peut rembourser plus de dette quand on a un salaire plus élevé. Pour une commune, c'est pareil. Le sujet n'est pas le volume de la dette, mais la capacité de remboursement, et donc l'épargne brute, comme l'a souligné Michel.

Vous avez longuement critiqué un certain nombre de reculs sur un certain nombre de projets extrêmement importants : le Conservatoire, le tramway... Vous avez le droit de considérer qu'il s'agit de reculs, Madame GOBERT, mais vous vous trompez de budget ; c'est celui de l'Agglomération, et je ne doute pas que vous aurez l'occasion d'en reparler.

En ce qui concerne la culture ou le sport, cela vous a été dit, un certain nombre de choix ont été faits, parce que nous effectuons des choix. Sur la culture, nous avons, par exemple, supprimé la subvention aux Arts Florissants ; c'était la grosse baisse sur la culture. Nous avons eu l'occasion d'en parler. Vous vous êtes élevés contre, vous en avez le droit, nous l'avons très clairement assumé.

Nous assumons également la baisse des subventions au sport professionnel, en l'occurrence au club de foot Malherbe.

Je fais remarquer au passage, ce qui, d'ailleurs, peut constituer une différence avec ce qui se voit en d'autres lieux bien plus prestigieux, que quand nous procédons à un certain nombre d'économies, cela ne fait que prolonger ce à quoi nous nous étions engagés avant les élections. Si les Caennaises et les Caennais avaient souhaité une équipe dont l'ambition s'exprime par le surcroît de dépenses, sans doute ne nous auraient-ils pas choisis.

Vous avez évoqué le maintien du service public, etc. Cette question est extrêmement importante, car le vrai défi est de diminuer les dépenses sans réduire de manière brutale ou inappropriée les services rendus au public. Vous avez tout à fait raison, et c'est ce à quoi

nous nous efforçons, avec difficulté dans un certain nombre de cas. En tout cas, si la situation était aussi apocalyptique que vous voulez bien le dire, vous pourriez, à cette heure, vous appuyer sur la présence d'un certain nombre de manifestants au fond de la salle, comme vous en avez connu au cours de votre mandat, qui pourraient protester sur tel ou tel point.

J'ajoute, Madame GOBERT, puisque je vois que, par la presse interposée, vous suivez mes réunions publiques, que j'entends à l'occasion de ces réunions publiques un certain nombre de difficultés exprimées par les Caennaises et les Caennais, qui tiennent moins, entre nous, à l'action que mène la Ville qu'à des problématiques d'incivilités contre lesquelles nous sommes parfois un peu démunis, notamment quand on évoque le fait que tel ou tel confond un balcon et une pissotière.

Je dis simplement en passant que même si nous allons essayer de résoudre un certain nombre de problèmes de ce genre, pour autant, le fait d'organiser les réunions permet d'entendre les problèmes. En ne les organisant pas, nous n'avons aucune chance de les entendre, et donc d'essayer de les résoudre.

Je m'inquiète, en revanche, ce n'est pas qu'un point de forme ou une taquinerie, Madame GOBERT, quand vous m'expliquez que nous pouvons sans problème recourir à davantage d'emprunt puisque les taux sont bas. J'avais déjà expliqué que le vrai sujet était surtout de pouvoir rembourser le capital. J'avais même dit que si vous me prêtiez demain matin 1 M€, même à 0 %, je ne serais jamais en mesure de vous rembourser.

Rappelez-vous qu'on ne peut pas financer des dépenses de fonctionnement de service public en recourant à l'emprunt, même à taux faible. L'emprunt ne peut servir qu'à financer des dépenses d'investissement. Cela mérite d'être rappelé car quand vous intervenez, les uns et les autres, doctement sur notre façon de gérer, il y a un minimum, je n'ose dire le mot...

M. NICOLLE.- D'honnêteté !

M. LE MAIRE.- Voilà ! On ne peut pas tout dire, il faut avoir travaillé un peu le sujet avant.

Sur la baisse des impôts, je sais que le sujet vous heurte, Monsieur DURON, nous sommes en train de faire la démonstration, et le Plan Pluriannuel d'Investissements l'illustrera dans quelques minutes, que dès lors que cette réduction d'impôts s'inscrit dans une politique globale qui vise – nous nous rejoignons – à augmenter l'assiette du prélèvement, cette politique de baisse d'impôts n'empêche pas la Ville d'investir.

Vous le verrez tout à l'heure au travers du Plan Pluriannuel d'Investissements. Nous le détaillerons et Michel et moi-même évoquerons un certain nombre de différences avec celui que vous aviez, à l'époque, présenté. Dans un contexte de réduction des dotations d'État, ce Plan Pluriannuel d'Investissements n'a rien à envier en termes d'ambition à celui que vous aviez pu produire à l'époque. Je veux bien, au passage, j'anticipe sur la discussion que nous aurons, que nous le relisions ensemble et que nous comparions ce que vous aviez, à l'époque, annoncé et ce que vous aviez réellement réalisé.

Sur les transferts locaux d'entreprises, je vous confirme, Madame TRAVERT, que les trois pépinières d'entreprises sont prises en compte, que cela a fait l'objet de présentations en budget annexe d'Agglomération et plus Ville. Vous posez là un problème plus général : à chaque fois qu'une compétence quitte le niveau communal pour passer au niveau communautaire, cette compétence n'est plus discutée au niveau communal mais au niveau

communautaire ; par exemple, même si cela ne nous empêche pas d'évoquer le sujet, il en est ainsi des transports en commun. Demain, lorsque nous transférerons la compétence voirie à la Communauté Urbaine, nous pourrions évoquer en Conseil Municipal les problématiques de voirie, mais le budget sera visible au plan communautaire.

Je tenais à souligner que ce compte administratif correspond à un début de mandat, moment où l'on prépare les projets qui vont sortir, qui sont inscrits et financés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements, il est l'expression d'une volonté de rigueur en termes de gestion, rigueur au service, non pas d'économies pour des économies, mais d'une ambition de développement de la ville au travers d'un certain nombre de grands projets d'investissement, qui, pour autant, ne contrarie en rien le bon fonctionnement de la Ville au quotidien et le service public rendu aux Caennaises et aux Caennais.

M. LE LAN.- On ne peut pas faire un plan d'investissement sans les fondamentaux et les bases nécessaires. Aujourd'hui, le travail fait sur le compte administratif 2015 permet de présenter dans les instants qui vont suivre un plan ambitieux. Nous n'aurions pas pu le faire si les efforts n'avaient pas été faits.

Je tiens à rappeler deux ou trois points sur les comptes administratifs précédents. Je n'ai pas insisté, mais vous avez vendu en 2013 et 2014 – il faut tourner la page – des GIVC à hauteur de 3,5 M€, vous avez eu de la chance de pouvoir les vendre ; aujourd'hui, ils sont vendus et n'entreront plus dans les recettes.

Vous avez rentré du FRAC pour 2 M€ en 2013, les travaux n'ont été faits ni en 2013 ni en 2014, nous les assumons et ne disons rien. La gestion est transmise, nous assumons la continuité.

Il était indiqué dans la présentation que les locaux EMERGENCE étaient bien transmis.

Sur la remarque de Mme CHEHAB concernant la couverture de « *Caen Mag* », je me souviens que lorsque vous aviez présenté les principaux investissements, M. BLANCHETIER avait cité la bibliothèque et la piscine. Nous l'avons écouté. Il s'agissait des investissements de l'Agglo ; à l'époque, il les avait cités comme étant Ville. Cela montre bien tous les investissements qui avaient marqué la municipalité précédente.

Je maintiens qu'aujourd'hui, les bases en France devraient augmenter du niveau de l'inflation, plutôt 0,2 % ; elles ont augmenté de 0,9 % en 2015 et de 1 % en 2016, parce que cela facilite la construction d'un budget au niveau national ; c'est aussi clair que cela. En baissant de 1 %, nous ne faisons que corriger un abus fait au niveau de l'État.

Je m'en arrête là. Étant du milieu paysan, j'aime que les choses soient claires et je n'ai pas envie de polémiquer. Aujourd'hui, nous avons hérité d'une situation, nous travaillons et nous allons présenter un PPI suivant les règles qui est plus ambitieux que le précédent, puisqu'il se monte à 179 M€ contre 172 M€ pour le précédent. Nous n'en faisons pas non plus une querelle de chapelles. Sur les 172 M€, nous avons hérité de 35 M€, et c'est logique, à porter sur les années 2015 et suivantes.

Une Majorité part, une autre arrive, elle prend le train en marche et assume les investissements.

(Sortie de séance de M. le Maire. Mme de LA PROVÔTÉ préside la séance en son absence)

Mme de LA PROVÔTÉ.- Je sou mets au vote le compte administratif 2015.

(Il est procédé au vote)

(Retour en séance de M. le Maire)

4 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Mes Chers Collègues,

Le compte de gestion est le document de contrôle comptable établi par le receveur municipal.

Il est en parfaite concordance avec le compte administratif de la Ville.

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2015 établi par le Receveur Municipal,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2015, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

M. BRUNEAU ayant quitté la salle

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE LAN.- Il s'agit de prendre acte que le compte de gestion est en parfaite adéquation avec le compte administratif qui vient d'être voté ; c'est tout à fait logique.

Nous devons adopter ce compte de gestion.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

5 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2016 – 2020

Mes Chers Collègues,

Après consultation de la Commission administration générale et ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le rapport relatif au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) annexé à la présente.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la Ville de Caen 2016 - 2020.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Ce sujet est extrêmement important. Vous avez toutes et tous reçu le rapport de présentation.

Je propose que Michel LE LAN puisse nous évoquer le contexte global d'élaboration, avant que je passe aux grands axes de ce Plan Pluriannuel d'Investissements et que nous entamions la discussion.

M. LE LAN.- Sur le contexte, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Le principal quand on veut réaliser un plan d'investissement est de s'assurer qu'au niveau du fonctionnement, la différence entre les recettes et les dépenses permet de rembourser le capital de la dette. Tout l'effort que nous aurons à faire au cours des années à venir consiste à avoir une épargne brute qui permette le remboursement du capital de la dette et, si possible, une épargne nette permettant d'emprunter un peu plus.

Ce contexte tient compte des baisses des dotations de l'État, comme indiqué sur la présentation qui vous est faite. Nous avons, en 2014, une baisse de dotation de 1,1 M€. Nous enregistrons en 2015-2016 les mêmes baisses de dotations. Nous prenons acte qu'en 2017, nous aurons une nouvelle diminution des dotations de l'État, de moins 1,4 M€.

L'avenir n'est pas certain. Quelle que soit la Majorité, Monsieur le Maire l'a dit, la dette de l'État continue, elle ne s'est pas améliorée, il restera encore des mesures à prendre au niveau national.

Nous tenons compte de notre engagement de baisser les taux d'imposition de 1 %. C'est donner un signe fort aux contribuables caennais, avec la volonté d'attirer de nouveaux habitants sur la ville.

Cette baisse de dotation est prise en compte, la baisse des taux d'imposition également. Nous conduirons ce PPI sur la base d'une épargne nette qui permettra le remboursement du capital de la dette.

Ce plan est ambitieux, il s'élève à 179 M€, il n'est pas fait a minima. Le précédent était à 172 M€. J'estime tout à fait logique que nous trouvions à la sortie des investissements non réalisés, puisqu'il y a un décalage dans le temps.

Ces 179 M€ donnent une moyenne sur les 5 ans de 35,7 M€, sachant qu'en moyenne, les investissements sont réalisés à 80 %, contre 78 % sur le mandat précédent. Sur la base de 80 %, on doit être à un montant annuel de 28,5 M€. Nous avons les capacités de réaliser ce plan d'investissement sur les 5 années à venir, soit, pour une partie, en prenant sur les résultats aujourd'hui de la Ville, soit, si nécessaire, en augmentant légèrement la dette, dans un esprit développé tout à l'heure, avec la capacité à rembourser la dette totale sur une période de 8-9 ans, soit une épargne brute de l'ordre de 11 à 12 M€ chaque année.

Ce plan est responsable, puisqu'il prend en compte ce qui était fait sur la mandature précédente, des programmes annuels à hauteur de 7 M€, qui sont indispensables pour avoir une ville et des équipements bien entretenus. Ces 7 M€ représentent le minimum pour que la ville soit agréable, que nous ayons des trottoirs en bon état et un ensemble d'équipements qui font la beauté d'une ville.

Enfin, nous estimons que ce PPI qui va être présenté est totalement pragmatique et réaliste. Il tient compte des contraintes budgétaires que nous avons évoquées. Il est lié aux marges

budgétaires de la Ville et aux différentes charges liées au travail des équipes et à des délais incompressibles.

Pour rappel : 179 M€ au total, 35,7 M€ par année, une réalisation, si elle est faite à 80 %, de l'ordre de 28,5 M€. C'est soutenable pour la Ville, je me porte garant de cette soutenabilité financière et serais content que l'on fasse plus de 80 % de réalisation des investissements, ce serait significatif pour la Ville.

M. LE MAIRE.- Je ferai un rappel des grands axes qui correspondent aux priorités politiques que nous avons toujours affichées :

- dans ce contexte de rigueur budgétaire, privilégier les dépenses qui renforcent l'attractivité de la Ville, son rayonnement et sa capacité à accueillir des activités, donc des emplois.
- tout ce qui permet de faciliter le vivre ensemble ;
- tout ce qui tourne autour du cadre de vie quotidien des Caennaises et Caennais.

Le document indique le détail de toutes ces opérations.

Je fais remarquer au passage, point sur lequel tu aurais pu insister davantage, Michel, que dans l'échelonnement des projets... C'est de bonne guerre, quand on fait un Plan Pluriannuel d'Investissements et que le contexte budgétaire n'est pas simple, généralement, on charge la dernière année. Vous remarquerez que l'année 2020, quand on fait les totaux, est moins chargée que les années 2018 et 2019. Ce que nous affichons – nous y reviendrons – correspond réellement à ce que nous voulons et sommes en capacité de faire. Nous ne renvoyons pas la responsabilité à d'autres s'il devait y avoir d'autres personnes en responsabilité après 2020.

- **Axe 1 : rayonnement**

- **Commerce et attractivité**

Cette première priorité du rayonnement et de l'attractivité englobe notamment tout ce qui tourne autour de la redynamisation du centre-ville, avec non seulement les aménagements des espaces urbains d'hypercentre, mais également tout ce qui doit accompagner les travaux du tramway. Je ne détaille pas tout, mais nous avons budgété – ce n'est pas fun mais, un jour, il faut le faire, car cela n'a pas été fait depuis trop longtemps – le curage du port de plaisance. Je ne suis pas sûr que ce soit porteur en termes électoralistes, mais, de temps en temps, il faut faire des choses utiles sans chercher à en avoir des retours immédiats.

Je précise un point important à propos du Palais Fontette : le Palais Fontette n'est pas inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissements parce que nous n'avons pas, aujourd'hui, la dimension de l'investissement nécessaire. Nous aurons, comme vous le savez, très prochainement les résultats d'une étude sanitaire qui nous permettra de lancer un appel à projet. Bien évidemment, nous ferons tout pour mettre en œuvre ce projet le plus tôt possible, et sans doute, parce que nous le lancerons sans doute avant 2020, faudra-t-il, dans ces conditions, prévoir un montage financier nous permettant de différer les premiers remboursements correspondant à ce projet, sauf à revoir d'autres éléments du Plan Pluriannuel d'Investissements, mais comme ils nous paraissent également prioritaires, le sujet du Palais Fontette devra être vu de manière spécifique.

- **Tourisme**

Ce chapitre regroupe un certain nombre d'investissements en matière d'accueil touristique.

o **Culture et monuments historiques**

Ce chapitre comprend notamment tout le volet qui correspond au projet Château, avec la valorisation du patrimoine de la ville, qui a pour but de renforcer notre attractivité touristique.

Puisque vous parliez d'ambition culturelle, je citerai :

- la rénovation du Théâtre des Cordes au bénéfice du Centre Dramatique National ;
- le quartier Lorge, qui n'a rien à voir avec le FRAC, que nous avons neutralisé pour ne pas gonfler artificiellement les investissements de la Ville puisque cet investissement est porté par la Région dans le cadre du précédent contrat de projet État-Région. Il s'agit de la rénovation des écuries pour en faire un lieu d'accueil de création artistique, de dynamisation du tissu culturel local et pour permettre notamment à Amavada, qui était basé sur la Presqu'île, de trouver un nouveau lieu d'accueil ;
- le Château, projet qui s'étendra sur un certain nombre d'années, dont une bonne partie au cours de ce mandat. Les choses devant s'échelonner de manière progressive, nous serons en mesure de présenter le Schéma directeur global à la fin des études, à l'automne prochain. Emmanuelle DORMOY n'est pas présente ce soir et Catherine PRADAL-CHAZARENC est partie accueillir des congressistes, je n'ai plus en tête exactement le calendrier.

• **Axe 2 : bien vivre ensemble**

En matière d'éducation, excusez du peu, je sais que ce n'est pas une priorité pour nous, mais nous construisons tout de même deux écoles. Cela me paraît relativement significatif, mais on peut considérer que c'est portion congrue ou que ce n'est pas important.

En matière d'activités socio-éducatives au sens large, il y a un vrai soutien. On parlait tout à l'heure des Maisons de la Jeunesse et de la Culture. Nous terminons l'embellissement sur le Sillon, car l'essentiel a été fait sous votre mandat. Nous allons faire la seconde partie de la MJC Guérinière pour 2 M€ environ. Par ailleurs, car nous ne pouvons pas les laisser éternellement dans des baraquements qui ont, pour certains, flambé, nous allons construire une nouvelle Maison de la Jeunesse et de la Culture à Venoix pour un montant de près de 4 M€, sans parler de la réinstallation du centre d'animation de la Prairie dans l'ancienne école Lemière une fois cette dernière installée sur l'ancien site du collège. Il nous semble que nous ne manquons pas d'ambition.

Nous ne manquons pas non plus d'ambition sur le domaine sportif. Je mets de côté le complexe d'Ornano, car l'aide que nous apportons, que vous aviez, de mémoire, chiffrée à 5 M€ dans votre Plan Pluriannuel d'Investissements de début 2010 – avec le sport professionnel, nous sommes moins généreux –, est chiffrée à 3,5 M€, car, dans cette opération, il y a pour une bonne partie la modernisation des équipements mis à destination des amateurs, en particulier l'ancien stade Venoix, avec la création d'un terrain synthétique et la rénovation des vestiaires du stade mythique de Venoix, qui sera le lieu central de la section amateur de Malherbe.

Parmi les grosses opérations, je citerai également la rénovation d'Héлитas.

Cela a été souligné par Michel tout à l'heure, en dehors des opérations qui se voient, il y a aussi tout ce qui ne se voit pas et qui doit continuer à être fait. C'est pourquoi vous pouvez

constater des lignes importantes sur la modernisation du patrimoine sportif et l'entretien général.

Un quartier dans la ville a été très dépourvu d'équipements destinés à la jeunesse et à la pratique sportive qui peuvent également être mis à disposition du centre d'animation : le quartier Saint-Jean-Eudes, pour le lequel sont budgétés 2,6 M€ sur les années 2019 et 2020 ; cela s'inscrit aussi dans le cadre de la restructuration globale du quartier Clémenceau/Saint-Jean-Eudes.

En matière de vie associative, en dehors de l'accompagnement des associations – je veux bien entendre que nous ne nous intéressons pas à la vie associative, cela fait partie des présupposés et des postures –, nous construisons un hôtel des associations pour un montant d'environ 3,4 M€, ce qui est relativement significatif.

C'est bien connu, nous n'avons été élus que par l'hyper-centre-ville. Sur les quartiers, non seulement nous poursuivons les opérations ANRU que vous aviez lancées dans la continuité de ce qui avait été fait sous le mandat précédent et nous lançons le projet territorial Chemin Vert, qui est enfin lancé réellement et qui trouvera ses premières concrétisations au cours des années à venir, avec comme première opération significative l'école d'Authie Nord.

En ce qui concerne la solidarité, nous n'en avons pas parlé tout à l'heure par rapport au CCAS, le programme d'accessibilité n'est évidemment pas minoré, mais, au contraire, légèrement supérieur à celui que vous aviez suivi, car nous sommes bien conscients des besoins et de la nécessité d'inclure nos concitoyens qui souffrent de handicaps dans la vie quotidienne de la ville.

• **Axe 3 : qualité du cadre de vie**

Un premier volet extrêmement important de cet axe concerne l'urbanisme et le logement. J'ai bien compris que nous ne chercherions plus à attirer de nouveaux habitants à Caen, ce qui est d'ailleurs un peu contradictoire avec votre interpellation de début de Conseil à propos des projets sur la Pointe Presqu'île. Nous continuons, bien évidemment, à essayer d'attirer des habitants à Caen, tout en veillant à leur offrir les types de logements qui pourraient le mieux convenir à leurs souhaits, faute de quoi ils continueraient, pour certains, à s'implanter plutôt dans des communes parfois éloignées de l'hypercentre, tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas dissuadés – je le répète, parce que je sais que cela vous contrarie – par des perspectives constantes d'augmentation de fiscalité, avec la certitude qu'au moins, tant que nous serons là, les impôts seront, en quelque sorte, gelés. Effectivement, ce n'est pas spectaculaire, mais c'est un message clair et cohérent avec ce que nous avons toujours dit avant d'être élus.

Je citerai un certain nombre d'espaces que vous connaissez, avec les accompagnements liés à Rethel, à Clémenceau, tout cela étant lié à des opérations immobilières plus globales, notamment en ce qui concerne les accompagnements urbains.

Toujours au titre du cadre de vie, vous avez des opérations récurrentes, diverses, dont la principale en termes de volume se déroule en ce moment même : l'aménagement des berges du quai Hamelin, opération – je ne sais pas si elle figurait dans le PPI – que vous aviez, de fait, programmée à la fin de votre mandat et qui fait partie de ces investissements qui, pour X raison, se décalent parfois dans le temps, surtout si on les programme en toute fin de mandat, parce qu'il y a un plus grand décalage.

Point important en matière de développement durable, car je sais bien que nous ne nous intéressons ni à l'environnement ni au développement durable, nous faisons un effort sans précédent sur la réduction des consommations d'énergie, qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'éclairage.

Nous maintenons les efforts que nous faisons en termes de tranquillité publique – je parle de vidéoprotection et non du crématorium.

En matière d'amélioration du service rendu au public, puisque nous avons le même attachement que vous à rendre un service public performant à nos concitoyens, je citerai le projet de réinstaller dans l'ancienne bibliothèque le service public du CCAS, ainsi que l'état-civil, ce qui permettrait, à terme, d'accueillir à terme l'Office du tourisme à l'intérieur de l'état-civil, tout cela se faisant de manière cadencée, de façon à le faire sous forme d'opérations tiroirs.

Il ne faut pas oublier les programmes annuels, qui correspondent à l'entretien récurrent, qui s'ajoutent à tous les autres investissements, à hauteur de 7,5 M€ par an, entre 7,5 et 7,8 M€, pour maintenir à niveau la ville. En effet, nous avons besoin d'une ville entretenue et qui se modernise.

Vous pourrez, et vous le ferez sans aucun doute, vérifier la crédibilité de ce Plan Pluriannuel d'Investissements en veillant à ce que, par rapport à ce que nous avons identifié comme investissements année par année, en fonction de notre capacité financière et de la charge de travail pour les services, les éléments que nous avons affichés soient suivis d'effets.

De fait, par rapport à ce que vous aviez présenté à l'époque, on peut considérer que nous prenons un risque, mais, je vous l'assure, c'est un risque extrêmement calculé. En effet, vous aviez choisi d'identifier des axes, avec des sommes globales sur la durée du mandat. Nous avons là une vraie programmation, extrêmement précise, qui « charge la barque » sur les années où nous sommes réellement en responsabilité, c'est-à-dire essentiellement jusqu'en 2019, puisque si nous avons mis un bâton très haut en 2020, implicitement, cela voulait dire que nous reportions une partie de ce Plan Pluriannuel d'Investissements sur les années dont nous ne sommes pas sûrs d'avoir aujourd'hui la responsabilité, même si nous mettrons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi. Il nous paraissait plus correct et responsable de travailler d'abord sur les années sur lesquelles nous avons la responsabilité des choses.

La carte en page 15 permet de démontrer que c'est bien réparti sur l'ensemble du territoire ; les points ne sont pas tous d'égale importance en termes de montant d'investissement.

Avez-vous des questions ou remarques ?

M. LE COUTOUR.- Une PPI est un exercice extrêmement utile, car on ne peut pas bien interpréter l'investissement à une échelle annuelle, il faut avoir une vision pluriannuelle. C'est tout le mérite de l'équipe précédente d'avoir enclenché ce genre de réflexion et de pratique. C'est une feuille de route à moyen terme et il me paraît important de considérer à la fois la conjonction entre le projet politique et les capacités financières.

Tout d'abord, il y a une certaine discordance entre les chiffres que vous nous présentez et ce que M. KLOPFER nous a donné à lire et que j'ai relu. Notre PPI entre 2010 et 2014 avait une moyenne de dépenses annuelles de 30,5 M€ et le vôtre de 35,7 M€. En ce qui concerne notre PPI, le bilan *a posteriori* qu'en faisait M. KLOPFER est « niveau intenable ». Attention, il faut une certaine cohérence entre les critiques que vous nous avez faites sur l'excès de nos ambitions en matière d'investissement et les vôtres.

De toute façon, soyons clairs, comme nous, vous ne ferez pas tout ce que vous avez dans la PPI et c'est normal. Je crois qu'il ne faudra pas vous critiquer, j'en prends l'engagement, du fait que vous ne réalisiez pas tout ce que vous avez engagé. M. LE LAN l'a parfaitement dit, une PPI est réalisée à 75-80 % en général.

On peut reprendre tous les items un par un dans une sorte de catalogue à la Prévert ; je ne le ferai pas. On peut comparer votre PPI et votre programme ; je l'ai fait, il y a des choses qui n'y sont pas, d'autres que vous n'aviez pas annoncées et que vous faites.

Ce qui paraît intéressant aujourd'hui dans l'élaboration d'une PPI, c'est la méthode. Elle est illustrée par une chose très simple : M. LE LAN a commencé et vous avez continué. Lorsque nous avons fait la PPI en février 2010, Philippe DURON, Maire de Caen, a donné les grands axes politiques, puis Marc LEVILLY a dit comment on ferait. Ce n'est pas du tout anecdotique, cela me paraît tout à fait symptomatique de l'approche que vous avez.

Notre PPI était d'abord la mise en œuvre d'un projet de ville, document que nous avons travaillé, discuté, puis voté. Nous l'avons voté au bout de deux ans de mandat. Il en est de même pour vous, on ne peut pas vous faire le reproche de sortir la PPI seulement maintenant ; comme vous l'avez parfaitement dit, il faut le temps de réfléchir, d'évaluer, d'abord ce qu'on a envie de faire, ensuite les capacités financières.

C'est le projet politique, qui doit être porté par le Maire.

Je voudrais vous faire un petit exercice, pour que l'on comprenne bien la comparaison de nos deux approches.

Nous avons commencé par définir tout ce que nous voulions faire. Ensuite, nous avons évalué les moyens financiers que nous avions pour réaliser nos ambitions et, avant de commencer, nous avons hiérarchisé, éliminé des choses et défini le rythme. Nous avons, dès le début, dégagé des priorités. Vous l'avez dit, la priorité était de relever le défi démographique. Vous le gardez, mais vous en mettez un autre d'abord : l'attractivité économique ; nous l'avons compris.

Pour nous, d'abord, il y avait les priorités politiques, quels moyens nous avions, puis nous hiérarchisions. Vous, c'est différent, vous faites le contraire, vous commencez par définir l'enveloppe financière. Vous allez me dire que vous ne faites que lorsque vous savez combien vous avez, mais cette dimension, nous l'avons. Vous définissez l'enveloppe financière que vous voulez mettre à disposition de la PPI ; ensuite, vous remplissez cette boîte « PPI », et lorsqu'il s'agira de faire des choix, de répondre aux aléas qui, malheureusement, ne seront pas tous de votre fait, les choix seront contraints et obligatoires.

Dans votre approche, vous nous faites perdre l'orientation stratégique qui doit guider la PPI. Ce n'est pas d'abord la capacité financière, mais d'abord le projet, et ensuite, on voit, en confrontant avec la capacité financière, dès le début, les priorités que l'on veut malgré tout sauver lorsqu'il y aura des difficultés financières pour hiérarchiser et éventuellement reporter. C'est ainsi que l'on peut conserver des noyaux durs. Je crains qu'avec votre approche, les noyaux durs soient difficiles à individualiser et à conserver.

C'est pourquoi je pense qu'il est très intéressant de comparer les deux approches. La nôtre est peut-être plus porteuse politiquement d'un vrai choix pour la ville que la vôtre, qui est beaucoup plus orientée sur l'aspect strictement financier.

M. VÈVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2015, à l'occasion duquel nous avons voté sur le projet de budget 2016, je

m'étais étonné de l'absence de programmation pluriannuelle d'investissements sous votre mandat, comme nous en avons élaboré une en mars 2010. Je vous avais dit que l'adoption d'une PPI me semblait indispensable, car c'est un outil de réflexion stratégique et d'arbitrage qui permet de programmer les investissements en toute transparence, dans le cadre d'une vision parfaitement claire du développement de la ville.

Je vous avais indiqué qu'un tel document était nécessaire pour les Caennaises et le Caennais, qui pourraient ainsi savoir comment vous comptez mettre en œuvre votre programme électoral, pour les services de la Ville, qui pourraient, de la sorte, connaître les priorités de votre mandat, et pour les entreprises locales, notamment dans le secteur du BTP, car celles-ci ont besoin de visibilité sur le calendrier des chantiers qui doivent être lancés, et donc sur les marchés publics de la Ville auxquels elles pourront répondre.

Je vous avais signalé que d'autres grandes villes de France, Besançon et Nancy, de la même strate de population que Caen, avaient élaboré une PPI dès l'année 2014. Vous m'aviez alors répondu avoir pris un peu de retard, mais quoi qu'il en soit, nous n'allons pas boudier notre plaisir de débattre ce soir de votre plan d'investissement 2016-2020 sur lequel je ferai une série de commentaires.

En premier lieu, vous écrivez que ce plan est rendu possible par une gestion rigoureuse des deniers publics par votre équipe. Je souhaite cependant rappeler qu'il est aussi rendu possible par la situation financière très saine de la Ville que vous avez trouvée en arrivant aux responsabilités, notamment en termes de trésorerie disponible, d'endettement et de capacité d'autofinancement.

J'ajouterai que vous profitez à plein de l'augmentation d'un certain nombre de recettes qui résultent de choix de notre équipe sous le mandat précédent.

Il en va ainsi, d'abord, des recettes issues de l'augmentation des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation que vous avez fortement critiquée en son temps et durant la campagne des élections municipales de 2014. Si celle-ci n'avait pas été décidée en 2009, soyons clairs, vous ne disposeriez pas aujourd'hui de moyens accrus pour réaliser tous les investissements que vous projetez.

La preuve même que vous êtes parfaitement conscients de l'intérêt de ces augmentations de taux pour mener à bien vos actions, c'est que vous n'avez pas décidé de baisser d'un coup de 6 % le taux des taxes dès votre première année de mandature, mais de les baisser de 1 % par an. En baissant les taux de 1 % par an, vous perdrez 14 M€ sur la mandature. Si vous aviez baissé les taux de 6 % dès la première année de votre mandat, vous auriez perdu 25,2 M€, soit un différentiel de 11,2 M€.

Ainsi donc, tout en critiquant très fortement notre décision de 2009, ce qui est votre droit, vous avez fait ce choix très opportuniste de profiter malgré tout, sur toute la durée du mandat, des effets de la hausse des taux décidée en 2009 pour financer vos investissements. (*protestations sur les bancs de la Majorité*)

C'est une réalité, il faudra nous démontrer le contraire tout à l'heure en répondant ; j'attends votre argumentation avec beaucoup d'impatience.

Ensuite, s'il est une chose dont vous parlez peu, c'est la décision que nous avons prise d'émettre des titres de redevance d'occupation d'infrastructure dans les zones d'aménagement concerté à l'encontre de France Télécom comme nous le permet la loi. France Télécom a contesté ces titres, mais le Tribunal administratif de Caen, puis la Cour

administrative d'appel de Nantes ont donné raison à la Ville, de sorte que cette dernière gagnera 4,5 M€ sur les années qui font l'objet du litige, plus environ 500 k€ par an.

Par-delà ces recettes perçues en raison de décisions prises par notre municipalité, il convient de mentionner – cela a été fait tout à l'heure par Philippe DURON – l'impact de la décision du Président de la République annoncée lors du dernier Congrès des Maires de France il y a quelques semaines de réduire de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités dans le cadre du programme de 50 Md€ d'économies prévues sur la période 2015-2017. L'effort qui leur sera alors demandé sera ainsi limité à 1 Md€ pour le bloc communal au lieu de 2 Md€ comme cela était prévu initialement.

De même, François HOLLANDE a annoncé que le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement aux collectivités locales mis en place cette année serait reconduit en 2017 et porté de 1 à 1,2 Md€. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 M€ seront consacrés aux priorités nationales que sont la transition énergétique, le logement et l'accessibilité des bâtiments. La Ville de Caen profitera de ces deux décisions du Président de la République.

En deuxième lieu, je souhaite commenter l'une des hypothèses prises en compte pour l'élaboration du PPI, à savoir un endettement possible de la Ville de 2 à 5 M€ par an.

Si tel était le cas, cela signifierait deux choses :

- d'abord, que vous financerez de fait votre baisse d'impôts par une augmentation de la dette, c'est-à-dire en ponctionnant les générations futures ; comme vous le souligniez tout à l'heure, Monsieur le Maire, si vous n'aviez pas abandonné une partie des recettes fiscales, le recours à la dette aurait été moindre ;
- ensuite, vous aurez financé une partie significative de vos investissements par 11,2 M€ de recettes issues de l'augmentation des taux votée lors de la mandature précédente, auxquels il conviendra d'ajouter de 10 à 25 M€ d'endettement sur le reste de la mandature.

J'ajouterai que le pragmatisme que vous revendiquez ne va pas de pair avec la transparence. Les projections financières qui permettent de déterminer le besoin d'endettement affiché ne sont pas communiquées ; j'apprécierai donc que vous nous éclairiez sur ce point.

Mon troisième commentaire porte sur la cohérence des dépenses d'investissement que vous prévoyez dans votre PPI.

D'une part, je constate qu'il est fait référence dans votre document à des investissements qui seront portés, non pas directement par la Ville mais par le secteur privé. Il en va ainsi, par exemple, du réaménagement de la place de la République, signalé en page 10 de votre PPI, qui sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 juillet prochain.

D'autre part, je me pose une question sur laquelle je souhaiterais avoir une réponse : est-ce que l'ensemble des dépenses qui sont présentées dans votre catalogue relève bien d'un financement par le budget général ou bien certaines d'entre elles relèvent-elles aussi du budget annexe de l'urbanisme ?

En quatrième lieu, je constate que vous ne priorisez aucun des investissements projetés, puisque vous mettez tous ces investissements sur le même niveau. C'est vraiment dommage en termes de transparence, d'autant que vous serez très probablement amené à faire des choix. Comme vous le savez, une Programmation Pluriannuelle d'Investissements n'est réalisée, en général, qu'à 80 % et, en outre et surtout, certains facteurs extérieurs

risquent de fortement impacter la réalisation de votre PPI. On sait d'abord que l'État a remporté en 2017 la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui est la principale contribution de l'État aux collectivités, tout comme la réforme de la péréquation verticale, portant notamment sur la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation. Ces réformes, si elles sont menées, pourraient avoir des conséquences importantes sur les recettes de la Ville, et donc sur le niveau d'investissement.

Ensuite, en fonction du candidat élu aux élections présidentielles, les baisses de dotations de l'État seront plus ou point importantes. On connaît les efforts demandés par le Président de la République actuel aux collectivités locales. Par contre, si vos amis devaient revenir en responsabilité en 2017, ce ne sera pas un plan de réduction des dépenses publiques de 50 Md€ qui sera proposé, comme cela a été le cas avec le pacte de responsabilité, mais un plan beaucoup plus drastique.

En effet, si je me réfère à ce qui est annoncé dans le cadre du concours Lépine de celui qui sera le plus à droite pour remporter les primaires du parti des Républicains, M. SARKOZY prône 100 Md€ d'économies, M. FILLON 110 Md€ et M. JUPPÉ, lui, en est à 150 Md€. Vous pouvez ainsi, dans ces conditions, faire des projections sur les baisses de dotations aux collectivités locales qui seront de deux à trois fois plus importantes qu'actuellement, c'est-à-dire entre 7,4 Md€ et 11,1 Md€ par an.

Quand on sait, mes chers amis, que le Président de l'Association des Maires de France, M. BAROIN, estime qu'avec 3,7 Md€ de baisse des dotations de l'État, ce qui était l'effort demandé par François HOLLANDE, les collectivités locales sont « étranglées », il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences financières d'une éventuelle élection de l'un de vos candidats sur les investissements locaux.

Mon cinquième commentaire porte sur le décalage pouvant exister entre votre Plan Pluriannuel d'Investissements et certains de vos engagements de campagne. Je prends quelques exemples concrets.

J'ai beau avoir cherché, je n'ai pas trouvé, par exemple, le parking des Fossés Saint-Julien, que Mme de LA PROVÔTÉ et vous-même, Monsieur le Maire, aviez promis de réaliser. Remarquez, nous ne nous plaindrons pas, pour notre part, de la non-réalisation de cet investissement.

De même, je ne vois pas, sauf erreur de ma part, de Centre des Congrès ni de Palais des Sports polyvalents. Vous aviez également annoncé la construction d'un nouvel EHPAD. Sauf erreur de ma part, je ne le vois pas non plus dans votre document.

Par ailleurs, en page 6 de votre projet de campagne, Monsieur le Maire, il est écrit : « *Un projet d'investissement ne doit être lancé qu'en ayant au préalable évalué son coût de fonctionnement sur 10 ans* ».

Cependant, si je vois dans votre PPI des engagements d'investissements à hauteur de 169 M€ d'ici 2020, je ne trouve nulle part la concrétisation de cet engagement de campagne, à savoir une projection en termes de coûts de fonctionnement sur 10 ans pour l'ensemble de ces investissements.

En sixième lieu, je souhaiterais faire un commentaire sur l'un des projets d'investissement les plus coûteux de votre PPI : le réaménagement du boulevard Maréchal-Leclerc et de ses rues adjacentes.

Sur le principe, personne n'en contestera la nécessité. En revanche, je pense qu'il est prématuré – assurément prématuré – de lancer ce chantier tant que l'on ne sait pas encore où passera la future ligne 2 de transport en commun en site propre.

Je m'explique : vous souhaitez piétonner la partie du boulevard Maréchal-Leclerc située dans le secteur Bellivet après avoir renoncé au passage du tramway sur ce tronçon pour aller jusqu'au Théâtre. Dans le même temps, vous savez que l'arrêt Saint-Pierre est, à ce jour, la principale station de l'Agglomération. Demain encore, ce sera un point d'interconnexion essentiel entre les bus qui s'y arrêtent et la future ligne de tramway fer qui sera mise en service en 2019. S'il s'avère, comme je le pense, qu'il faut faire passer par l'arrêt Saint-Pierre la deuxième ligne de TCSP, qui sera certainement réalisée dans le mandat prochain, cela signifie alors que le prolongement par le boulevard Maréchal-Leclerc sera indispensable. Dès lors, pourquoi réaliser autant d'investissements sur le boulevard Maréchal-Leclerc dès ce mandat si l'on doit y faire de nouveaux travaux dans le cadre du projet de ligne 2 d'ici quelques années ? Ce serait un gâchis d'argent public, cela ferait beaucoup de travaux en 10 ans dans le même secteur et, au bout du compte, on serait loin, pour vous citer, Monsieur le Maire, d'une gestion de bon sens.

D'où ma recommandation de ne surtout pas lancer l'opération de réaménagement du secteur Bellivet et du boulevard Maréchal-Leclerc tant que l'on n'a pas l'assurance que la future ligne 2, sur laquelle vous avez commencé – seulement commencé – à travailler n'y passera pas.

En septième lieu, établir un Plan Pluriannuel d'Investissements est assurément une bonne chose, mais vous auriez pu compléter cet exercice en élaborant un document commun à l'investissement et au fonctionnement, c'est-à-dire un Plan Pluriannuel d'Investissements et de Fonctionnement, comme cela se fait dans un nombre croissant de collectivités locales. Cela vous aurait permis de programmer dans la durée tout à la fois des dépenses d'investissement, mais aussi des dépenses de fonctionnement, décidées de la propre initiative des élus, et les interventions contraintes en raison des compétences obligatoires de la Ville.

De même, je vous invite toujours, Monsieur BRUNEAU, à élaborer un PPI à Caen la Mer. Peut-être le ferez-vous en 2017, lorsque notre Agglomération se sera transformée en Communauté Urbaine.

En huitième lieu, et c'est mon dernier commentaire, les montants que vous nous annoncez dans votre PPI sont du même ordre que ceux inscrits à la PPI 2010-2014 et sont cohérents avec l'effort réalisé sur 2009-2014, soit 192,5 M€ sur six ans, ce qui représente une moyenne de 32 M€ par an.

Par contre, ils ne sont pas cohérents avec les réalisations observées en 2015, seulement 22 M€, là où nous avons réalisé, comme cela a été dit par certains de mes collègues, plus de 30 M€ en 2009, la première année réelle de notre mandat.

Je ne sais pas à quel point votre PPI est un instrument de planification. À ce stade, j'observe qu'il est surtout un outil de communication politique si j'en juge la manière dont vous le présentez au cours de vos réunions publiques actuelles. En tout cas, cela ne peut pas être un instrument de prise de décision et d'arbitrage du fait de l'absence d'informations prospectives sur les conséquences, tant sur le plan du fonctionnement que du financement des choix que vous proposez.

Mais nous saurons suffisamment rapidement ce qu'il en est à travers la lecture des comptes administratifs des budgets de l'année 2016 et des années suivantes. J'ai donc hâte, Monsieur le Maire, d'être en juin 2017 pour voir si le compte administratif 2016 indique des investissements de 37,8 M€ pour l'année en cours.

Sinon, en attendant 2017 et pour le vote de ce soir, je vous indique que nous nous abstiendrons.

Mme GOBERT.- Je souhaitais intervenir après Éric VÈVE, parce que nous avons convenu de ne pas multiplier les interventions de type général sur cette PPI. Je relèverai juste deux ou trois éléments.

Premièrement, ou alors je me suis trompée mais je l'ai encore sous les yeux et je l'ai feuilleté à nouveau, dans le document qui nous a été présenté en commission, qui a été mis ensuite sous forme Conseil Municipal, une ligne n'était pas affichée concernant la PPI sport : la ligne « modernisation du patrimoine sportif », à 4,5 M€. Il me paraît évident de soutenir une telle ligne et je suppose que c'est un oubli, ce n'est pas dramatique. En revanche, je tiens à dire à Aristide, qui n'avait pas enlevé son costume d'instituteur tout à l'heure que, nous aussi, nous analysons les documents. Nous pouvons ne pas avoir la même vision, mais c'est normal. J'avais remarqué que cette ligne était absente et il est très bien qu'elle soit réintégrée dans le document présenté ce soir.

Deuxièmement, une remarque : sur cette PPI, il y a un projet sur Saint-Jean-Eudes à hauteur de 2,6 M€. C'est, bien sûr, indispensable, puisque nous nous sommes tous dit, y compris pendant la campagne des municipales, que Saint-Jean-Eudes était un quartier en profonde évolution, avec de nombreux logements sortis de terre aujourd'hui et d'autres qui apparaîtront, donc une population en extension, un quartier à la limite d'Hérouville, à proximité de la Pierre-Heuzé et de la Presqu'île. L'étude que nous avons conduite sous notre mandat avait révélé qu'il fallait, en 30 ans, 20 M€ d'investissement si nous voulions rattraper le retard qui existait sur le territoire de la ville. La Pierre-Heuzé avait été identifiée comme une zone blanche, avec une difficulté accrue pour les associations sportives de répondre à toutes les demandes, mais, au-delà de cela, d'avoir un équipement qui peut s'ouvrir, favoriser et inciter à des pratiques sportives et de loisirs.

Ce qui m'interroge sur ce sujet, c'est que je trouve la somme particulièrement faible, y compris au regard du contenu que vous souhaitez y mettre et que nous partageons, c'est-à-dire une salle pour accueillir des pratiques multisports, avec un espace de jeu aux dimensions réglementaires, avec des tribunes plus, si je ne m'abuse, la référence à une salle d'escalade. Je me dis que 2,6 M€, cela ne le fera pas. Le moindre gymnase, sans tomber dans la démesure, c'est entre 3 et 3,5 M€ hors taxes. Quel type de salle ? Nous y reviendrons dans les prochaines commissions et les prochains Conseils Municipaux.

Par ailleurs, il est fait référence aussi, si je ne me trompe pas, à une salle d'escalade. Si tel était le cas, il faudrait peut-être revisiter cette proposition et ce projet, puisque tout près de Saint-Jean-Eudes, à Hérouville, près de la piscine, il existe un espace, l'Espace 3 Raquettes, où il y a déjà une salle d'escalade et des investissements importants qui seront faits dans cet équipement sportif. Il faut voir si, à un moment donné, on n'est pas sur des doublons.

Troisièmement, concernant l'investissement en sport de 2009 à 2013, c'est-à-dire sur cinq ans – je n'ai pas pris 2008, parce que c'était le prolongement du mandat précédent, ni 2014 où nous étions encore dans une année électorale –, le montant total des investissements a été de 17 940 499 € ; ce sont des chiffres compte administratif, donc du

réalisé. Vous l'avez dit, Monsieur LE LAN, il faut compter que dans une PPI ou un compte administratif, on est souvent à 80 % des projets affichés.

Sur la PPI 2016-2020 que vous nous avez donnée, où il y a des choses tout à fait soutenables et justes, vous êtes sur un projet d'investissement – on n'est pas en réalisé – de 17 265 k€, contre les 17 940 500 € de la mandature précédente. On s'en approche, mais je crains qu'avec les 80 %, nous ne serons pas à la hauteur du réalisé de 2009-2013, sur cinq ans. J'ai pris cinq ans, 2009-2013, et cinq ans, 2016-2020.

J'alerte : attention, si ces 80 % sont la règle qui s'applique, nous ne serons pas à hauteur concernant ces investissements dans le sport, sachant que dans le même temps, il y a, vous y avez fait référence, Monsieur le Maire, 3 550 k€ sur Venoix-d'Ornano ; c'est un projet absolument indispensable et nous le soutenons, mais cela relativise d'autant la somme totale que vous projetez.

Un dernier mot, Éric VÈVE y a fait référence très rapidement dans son intervention, je pense que vous n'avez pas mis à l'ordre du jour ni même fait une proposition ni même dit ce que vous envisagiez concernant le Palais des Sports. Quand vous êtes arrivé, vous avez dit que c'était un projet d'Agglo, ce que je peux entendre. Effectivement, il est difficile, parfois, de dissocier les politiques de la Ville de Caen des projets conduits à l'échelle de l'Agglo, mais là, il n'y a pas une ligne indiquant qu'au niveau de l'Agglo, il y aurait au moins une réflexion lancée sur ce sujet. Je ne veux pas faire de démagogie, parce que je sais qu'on ne peut dépenser que ce que l'on a, mais, dans le même temps, je partage l'avis de Xavier LE COUTOUR et d'Éric, on doit d'abord avoir un projet de territoire et, à partir de là, prioriser les urgences.

Concernant le Palais des Sports, je pense que cela devient une évidence et un vrai sujet. Le club de hand est monté en Pro D2, le basket, après un an de Nationale, était aux portes de la Pro B. On peut penser qu'avec la dynamique et l'ambition qu'ont ces deux clubs, l'un se maintiendra, le hand, et que le basket pourrait monter.

Comment, à un moment donné, avec un cahier des charges qui va devenir de plus en plus contraignant pour le hand et le basket à ce niveau de jeu, allons-nous répondre à cette situation qui deviendra une urgence, me semble-t-il ? Nous le savons tous, la simultanéité hand/basket fait qu'après chaque entraînement de hand et chaque match de hand, il faut passer un rabot sur le parquet pour enlever la résine. Aujourd'hui, le parquet va très vite arriver en fin de vie. Il nous faudra donc, à un moment, intervenir à plusieurs centaines de milliers d'euros pour remettre le parquet. Quand il y a eu l'installation de la nouvelle tribune, le couloir qui est devant, le sol a été touché et n'a pas été remis à niveau. Non seulement aucun crédit n'est envisagé sur une nouvelle salle, un nouveau Palais des Sports, mais sur le Palais des Sports actuel, dans la PPI, il n'y a rien. Vous n'allez pas me faire croire qu'on va pouvoir encore engager une saison sportive en laissant les choses en l'état.

Sur ce sujet, il y a matière à réflexion et nous serons obligés de réviser à un moment donné. En tout cas, j'espère que nous aurons les reins suffisamment solides pour prendre des décisions d'urgence si elles s'imposent.

Mme CHEHAB.- Concernant ce PPI, c'est désolant, mais je disais tout à l'heure à mes collègues que je pourrais presque reprendre une partie de mon intervention précédente sur le compte administratif et l'adapter à ce Plan Pluriannuel d'Investissements, tant, une nouvelle fois, le manque d'anticipation face aux transitions que nous vivons actuellement et

l'absence de vision globale transparent de ce document que l'on croirait sorti des années quatre-vingt-dix.

Certes, vous annoncez des projets, quelques nouveaux, beaucoup d'entretien tout de même et encore des poursuites de ce que nous avons enclenché, mais là où on peut être réellement inquiet, c'est pour ce qui concerne les transports.

Vous annoncez une participation de la Ville à l'amélioration du réseau de bus à hauteur de 150 k€ par an de 2017 à 2020 et, dans le même temps, vous annoncez en page 10, incidemment, l'augmentation du stationnement en centre-ville. Même chose concernant le réseau cyclable, vous avez prévu d'investir seulement 1,8 M€ en tout sur le mandat, contre les 3 M€ que nous avons investis sur le mandat précédent, de 2008 à 2014. Quelle est donc votre vision précise sur la politique des transports. Est-ce plus de voitures en ville ? Dans ce cas, assumez-le et annoncez vos intentions. Il ne sert à rien de saupoudrer quelques sommes comme cela sur le réseau cyclable ou le réseau de bus si votre intention réelle est en fait de faire revenir un maximum les voitures en ville.

Vous ne pouvez pas nous accuser de posture, tout en évitant systématiquement de répondre aux questions qui vous dérangent. Merci par avance de nous apporter de vraies réponses sur ce sujet.

J'aurai une dernière question : on a peine à croire les chiffres page 43 en lisant que 2,4 M€ seront consacrés à des audits et des études énergétiques sur les bâtiments. Est-ce vraiment le chiffre exact ? N'y a-t-il pas d'erreur à cet endroit ? Pouvez-vous nous rassurer en nous indiquant que cette enveloppe ou qu'une autre enveloppe sera consacrée, elle, aux travaux effectifs sur les bâtiments et pas simplement à des audits et des études. ?

M. LE MAIRE.- Évidemment, ce ne sont pas que des études.

Au moins, voilà un débat qui a le mérite d'être fondé sur une analyse sans aucune mauvaise foi, c'est l'essentiel.

M. LAILLER.- Mes chers collègues, bonsoir. J'aurais été dans l'Opposition, ce soir, j'aurais fait un peu profil bas. Il est vrai qu'on a parlé des carottes, des navets... Je suis sensible, comme tout le monde, j'essaye d'acheter bio. Cependant, je pense que vous n'avez pas été au niveau ce soir, vous n'avez pas vu du tout ce qui s'est passé et ce qui est arrivé dans le résultat du compte administratif et dans notre PPI, que j'appelle plutôt « prévisionnel » : on se trouve en réalité, au bout de deux ans, avec des résultats positifs. Je pense que vous n'avez pas pris le temps de l'analyser.

Quand nous sommes arrivés en responsabilité, il y a deux ans, il y a eu des discussions en interne dans notre équipe, parfois un peu tendues, pour arriver à maîtriser cette dépense de la Ville. Il y avait le camp des gens jusqu'au-boutistes, dont je faisais partie, avec Michel et Patrick, et d'autres qui avaient, par leur délégation, souhaité avoir plus de souplesse pour pouvoir au mieux rééquilibrer nos comptes. Cela a duré longtemps, pratiquement une année. Il y a eu, comme vous le savez, des formations, le cabinet Klopfer est arrivé et, petit à petit, dans notre équipe, avec les agents de la Ville, évidemment, tout le monde a cherché à faire au mieux avec nos possibilités.

Il se trouve que deux ans plus tard, finalement, les résultats sont meilleurs que ce qu'on ne pensait. Vous auriez dû le voir et vous ne l'avez pas vu ce soir. Si bien que notre prévisionnel, aujourd'hui, est plus important. Comme le Maire l'a dit, il est ambitieux, parce

qu'on dégage une marge de manœuvre plus importante que ce qu'on pensait il y a quelque temps. Pour cela, je trouve que vous n'avez pas été vigilants.

Je vais vous donner deux ou trois petites choses simples :

- l'épargne nette, Michel en a parlé, c'est +4,2 M€ ;
- la durée de désendettement : un peu plus de cinq années ;
- le fonds de roulement : on passe de 9 à 20 M€.

Vous êtes obligés de regarder les chiffres, nous faisons avec ce que nous avons. Nous ne pouvons pas dire, comme vous, Monsieur LE COUTOUR : « *Nous faisons d'abord un projet, puis nous verrons ce que nous avons en caisse* » ; cela ne fonctionne pas ainsi. On regarde d'abord ce qu'on est capable de faire avec l'argent que l'on a, le budget que l'on a... Je sais que cela vous déplaît, mais cela fonctionne ainsi. Si l'État, aujourd'hui, a tant de difficultés, c'est qu'il dépense plus qu'il n'a. Nous sommes obligés de dépenser ce que nous avons et il se trouve qu'aujourd'hui, globalement, sur la Ville, nous sommes revenus à un état correct. Il serait bien que nous puissions faire la même chose à Caen la Mer.

Notre projet prévisionnel est désormais bon. Il faut rester vigilant, car, comme vous l'avez dit, on ne sait pas ce qui peut arriver, on peut avoir des difficultés, on ne sait pas quelle dotation on aura dans les années suivantes. Il faut, tous les jours, se remettre en question.

Toutes les DSP ont été renégociées, tout cela a permis d'obtenir des économies supplémentaires. Maintenant, soyons vigilants et continuons !

Je vous remercie.

M. OLIVIER.- Je réagirai aux propos de Marie-Jeanne GOBERT.

Petite parenthèse, il ne s'agit plus ni de Pro B ni de Pro D2 pour le hand, mais de Pro Ligue.

L'allusion à l'instituteur, vous me la faites souvent, Marie-Jeanne, vous me l'aviez déjà faite au moment de l'Open de Tennis, cela vous avait d'ailleurs valu quelques petits sifflets à certains endroits. À un moment, cela suffit, l'idée n'est pas du tout de vous donner des leçons, mais de vous dire que nous avons souvent des désaccords sur les chiffres. D'ailleurs, cela se confirme ce soir, puisque pendant toute la campagne municipale, rien n'avait été fait aux sports sous le mandat de Brigitte LE BRETHON, vous aviez tout fait. D'ailleurs, vous aviez annoncé pendant toute la campagne que vous aviez investi 10 M€, ce qui était un effort considérable comparé à l'enveloppe des 30 M€ nécessaires pour remettre les équipements à niveau, et ce soir, on n'est plus à 10 M€ mais à 17. J'ai hâte qu'on ait une nouvelle PPI, parce qu'on sera bientôt à 25 ou 30 M€.

Je pense qu'il faut être honnête. Dans les 17 M€, vous incluez notamment les dépenses liées aux Jeux Équestres Mondiaux qui n'ont eu aucune conséquence aujourd'hui sur nos équipements sportifs. Ces investissements n'ont pas de conséquence aujourd'hui sur la pratique sportive. Pendant toute la campagne, vous aviez annoncé 10 M€ ; d'ailleurs, quand on regarde les chiffres, on était plutôt à 9,8 M€, mais l'effort était considérable.

Je pense qu'il aurait été fair-play, comme l'indiquait mon collègue Philippe LAILLER, que vous disiez simplement que l'effort est considérable. Effectivement, il y a eu un oubli à la commission, il faut le reconnaître et, au final, le Plan Pluriannuel d'Investissements aux sports se monte à près de 22 M€, ce qui est un effort sans précédent dans ce domaine au niveau sportif. Que vous le vouliez ou non, c'est la réalité des chiffres et elle parle d'elle-même si l'on ajoute l'ensemble des montants sur l'ensemble de ces lignes.

Sur l'équipement à Saint-Jean-Eudes, nous partageons la nécessité d'un nouvel équipement. Vous avez certainement entendu parler à un moment d'une salle d'escalade. Vous avez raison, l'alerte que vous avez mentionnée sur la proximité de la salle d'Hérouville nous a amenés à recorriger cette dimension, puisqu'il était évident que l'objectif n'est pas de faire concurrence à une salle qui serait séparée de quelques centaines de mètres. La dimension escalade sera donc abandonnée.

Sur le Palais des Sports, je laisserai le Maire répondre, puisque la question relève davantage de l'Agglomération. Je suis un peu étonné, parce que vous mentionnez la nécessité absolue d'investissement aujourd'hui ; s'il y a nécessité absolue d'un équipement qui aura 50 ans en 2017, il y avait aussi nécessité absolue sous le précédent mandat, parce que le Palais des Sports n'est pas, en deux ans, devenu un établissement complètement hors d'usage. Les nombreux investissements que vous avez menés et que nous avons poursuivis sur cette salle font qu'aujourd'hui, effectivement, nous n'avons pas une salle moderne adaptée aux besoins du sport de très haut niveau, du sport professionnel, mais nous avons une salle qui a été rénovée en termes de tribune, qui va l'être en août 2016 en termes d'éclairage, nous avons refait certains investissements, elle est parfaitement homologuée pour la pratique en deuxième division de hand et en troisième division de basket. Je ne nie pas la nécessité de cet équipement et le Maire répondra au niveau de l'Agglomération.

Je pensais franchement que vous prendriez le micro pour nous féliciter sur la partie sportive et, finalement, vous êtes intervenue pour nous dire que nous jouions petits bras...

Mme GOBERT.- Je n'ai jamais dit cela.

M. OLIVIER.- Je suis tout de même étonné, car s'il y a un levier qui a été actionné, c'est dans le domaine sportif.

Vous allez peut-être me dire que cela fait instituteur, mais, je le redis, nous avons vraiment une lecture des chiffres très différente.

M. DURON.- Je n'ai pas tenu à intervenir, puisque mes collègues l'ont fait, mais, après l'intervention de M. LAILLER, je souhaitais dire deux ou trois choses très simples, qui compléteront un peu ce qu'a dit Xavier LE COUTOUR dans son intervention.

Tout d'abord, lorsque nous avons préparé la PPI de 2010, nous l'avons fait pour répondre à des objectifs politiques. Ces objectifs politiques étaient assez simples, lisibles :

- essayer de contrebalancer le déclin démographique de la ville, et c'était nécessaire et urgent ;
- renforcer son attractivité ;
- raison peut-être un peu moins noble mais nécessaire, remettre à niveau un patrimoine dégradé. Je pense au Palais Ducal, à l'abandon, à la caserne Claude de Caen, alors que la rive droite manquait d'équipements, et à la Place Saint-Sauveur.

Ensuite, il a fallu se donner les moyens de l'investissement. Si nous avons augmenté les impôts la première année de notre mandat, même si vous avez pu fustiger cette augmentation, c'était bien évidemment parce que la Ville n'avait plus les moyens d'investir. J'entends ce que vous dites lorsque vous indiquez que vous n'augmentez pas les impôts, que vous faites des efforts de gestion ; nous les avons faits aussi, nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement de la Ville, sauf peut-être en matière de dépenses de personnel, parce que nous avons aussi revisité ces politiques en faveur des salariés pour

revoir le système indemnitaire et pour déprécier les salariés qui étaient trop nombreux à travailler à temps partiel ou à être dans ces situations de non-titularisation.

Monsieur LAILLER, vous avez dit : « *On a fait deux ans d'efforts qui nous ont surpris* ». Non, vous n'auriez pas dû être surpris. La situation de la Ville était bonne, mais je reconnais que l'épargne nette s'était dégradée en 2014, parce que la dépense d'investissement de 2014 a été un peu hors norme, notamment en raison de la nécessité de préparer les Jeux Équestres Mondiaux. Cette situation était évidemment passagère, d'autant plus passagère que l'année dernière, il n'y a pas eu un volume d'investissement considérable et que vous avez retrouvé vos fondamentaux.

Je pense qu'il n'y a pas forcément une rupture très forte ici, mais une continuité entre ce que nous avons fait et ce que vous voulez faire, même si, comme l'a dit justement Éric VÈVE, on voit moins vos fondamentaux, vos priorités.

Nous verrons année après année, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, où vont vos intentions, où sont vos ambitions, où sont vos possibilités – Mme GOBERT me souffle –, où sont vos innovations. Je pense que nous avons ici de vrais sujets, dans l'intérêt de la Ville de Caen.

Pour ce qui est du centre-ville, vous avez raison de vouloir rénover le centre-ville, mais la dépense que vous envisagez pour la place de la République me semble un peu juste par rapport à l'ambition qui devrait être la vôtre.

Pour ce qui est du boulevard Leclerc, je suis assez d'accord avec Éric, il faut le faire en phase avec le tramway, faute de quoi il faudra le refaire deux fois. Une prise en charge par l'Agglomération d'une partie de nos dépenses serait sûrement la bienvenue.

Voilà ce que je voulais dire pour compléter le débat qui a eu lieu de façon intéressante dans les minutes qui viennent de s'écouler.

M. LE COUTOUR.- Un dernier aspect qui a juste été effleuré mais qui se semble très important, parce que cela nous a gênés : la capacité du personnel municipal à suivre. Je pense que vous l'avez en tête, mais vous ne l'avez pas citée. C'est très important, d'autant plus que la force des équipes est un peu bouleversée en ce moment avec la mutualisation. Il me paraît vraiment important que cette composante soit intégrée dans vos projets parce que, si l'on force trop la barque, on fait mal ou on ne fait pas. Il faut bien calibrer cette dimension dans : sera-t-on capable de faire, pas seulement financièrement mais en termes d'hommes et de femmes ?

M. JOYAU.- Je vais répondre aux quelques questions et remarques avancées sur l'aspect développement durable et environnement.

Je suis également surpris des mots employés par rapport au manque d'ambition. D'ailleurs, vous ne parlez ensuite que du programme cyclable, et plus de la PPI que nous avons mise en place sur les économies d'énergie liées à l'éclairage public ou à la rénovation énergétique des bâtiments.

Pour répondre à l'une des questions, les 450 k€ se décomposent en 50 k€ d'audits énergétiques et 400 k€ de travaux sur les bâtiments, les 50 k€ d'audits énergétiques nous permettant par ailleurs de travailler en transversalité sur les projets avec d'autres directions et, sur certains projets, je pense notamment à Authie Nord, d'apporter un volet développement durable et une ambition énergétique qui dépassent les lignes budgétaires

développement durable ou amélioration énergétique des bâtiments. Un travail en transversalité est réalisé.

Je peux également citer la question du réseau cyclable, puisque vous avez pointé cette ligne. En parallèle, nous travaillons en transversalité avec Sonia de LA PROVÔTÉ sur les réaménagements urbains, je pense notamment au secteur Clémenceau. Nous travaillons en transversalité avec l'Agglomération pour qu'il puisse y avoir une passerelle cyclable et des aménagements cyclables dans le cadre du projet tram. Au-delà de la ligne affichée, un travail de transversalité est réalisé pour que les déplacements cyclables soient plus aisés dans la ville.

Sur l'amélioration énergétique des bâtiments, je peux citer aussi le travail de transversalité avec la Direction des sports, puisque nous travaillons ensemble sur les luminaires de certaines installations sportives, tout cela dans l'objectif de diminuer les consommations d'énergie.

Vous parliez du manque d'ambition sur les questions de la transition énergétique ; je crois qu'au contraire, nous avons une PPI relativement ambitieuse, qui a pour objectif, au maximum, d'arriver aux 3x20 auxquels la Ville s'était engagée à travers la signature de la convention des maires.

Dans la méthodologie – on donnait des leçons de méthodologie tout à l'heure, je n'en donnerai pas une à mon tour –, sur les consommations énergétiques de la collectivité, une étude a été réalisée sur l'éclairage public et sur les bâtiments de la collectivité. La PPI cale pour que nous puissions avoir des diminutions de 20 % de la consommation énergétique sur notre patrimoine. Je sais que l'ambition doit aller au-delà, puisqu'il s'agit d'une ambition territoriale et non patrimoniale, mais d'autres actions sont mises en place – ce n'est pas forcément le lieu pour les rappeler, mais vous les connaissez – pour engager à la rénovation énergétique du patrimoine privé, avec le temps que cela nécessite dans la durée pour obtenir des résultats. Ce travail est réalisé en transversalité.

Si je prends la liste des lignes que vous aviez sur « développement durable et environnement », en excluant le budget annexe eau potable, vous étiez à 8 M€ ; quand je prends nos lignes, j'arrive à 11 M€. Je veux bien qu'on manque d'ambition, qu'on ait sacrifié le développement durable, mais même en me rapprochant des chiffres, je considère que nous montrons un peu d'ambition dans le domaine.

M. LE MAIRE.- Il est normal d'avoir un débat approfondi sur un Plan Pluriannuel d'Investissements ; vous l'avez dit les uns et les autres, notamment M. LE COUTOUR, le Plan Pluriannuel d'Investissements est la concrétisation d'une politique globale. C'est d'autant plus la concrétisation d'une politique globale que c'est aussi la concrétisation des engagements que nous avons pris avant les élections. Il est donc normal que nous soyons à un moment important de nos débats.

De fait, nous n'avons pas suivi la méthode que vous aviez employée. Je reviendrai ensuite sur l'ordre des présentations. En termes de méthodologie, nous n'avons pas commencé par dire : « *Que serait-il bien de faire ?* », parce que nous l'avons tout de même dit pendant la campagne, plutôt plus que moins d'ailleurs. Plutôt que de dire : « *J'ai une ambition et je fais une lettre au Père Noël* », parce que je ne veux pas vous faire l'injure de reprendre point par point les lignes que vous aviez identifiées dans votre Plan Pluriannuel d'Investissements et ce que vous avez réalisé au final, je vous invite d'ailleurs à vous y replonger, nous avons pris

le parti, à partir d'une ambition, de calibrer cette ambition en fonction des moyens que nous avons. En revanche, nous avons travaillé pour nous donner les moyens de notre ambition.

À l'époque, vous y aviez travaillé aussi, vous aviez augmenté d'emblée les impôts. Nous avons travaillé différemment, nous avons travaillé pour baisser les dépenses, ce qui correspond point pour point à ce que nous avons annoncé pendant la campagne électorale. Je rappelle à toutes fins utiles que j'avais trois axes pendant la campagne électorale :

- Maire à temps plein ; il me semble que c'est à peu près le cas ;
- gestion de bon sens avec une baisse des impôts de 1 % et économies sur le fonctionnement ;
- priorité à tout ce qui peut contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la ville, notamment avec une finalité de développement économique.

Nous sommes dans la droite ligne de ce que nous avons annoncé et nous mettons en œuvre ce que nous avons prévu.

En ce qui concerne la présentation, il nous a paru assez naturel que l'adjoint aux finances, qui est le garant de la bonne santé des comptes de la Ville, fixe un peu le cadre et qu'ensuite, de fait, le Maire, parce qu'il est le porte-parole d'une équipe qui a un projet politique, décline en quelque sorte la façon dont ce projet politique est mis en œuvre.

Effectivement, Monsieur VÈVE, il est vrai que je n'ai annoncé et que nous n'avons mis en œuvre qu'une baisse des impôts à raison de 1 % par an et non 6 % d'un coup. Je vais vous dire pourquoi : avant d'être élu, je savais déjà compter et j'ai toujours considéré qu'en politique, le sujet n'était pas, comme vous l'avez fait à l'instant, de faire en permanence une succession de pirouettes auxquelles les gens ne comprennent rien, et d'ailleurs, je vous renvoie à certains événements récents outre-Manche, nous aurons la même chose chez nous, sauf à ce que nous considérions tous qu'il faut faire autrement.

Je n'ai pas parlé de 6 % d'un coup, car avant même de savoir que le gouvernement ne ferait pas une baisse des dotations à hauteur des 5 Md€ prévus à l'époque qui se sont transformés après les élections en 11,5, je savais que ce n'était pas réalisable. Avec l'équipe que j'ai eu l'honneur d'emmenner pendant les élections, nous n'avons pris que des engagements tenables ; 1 %, c'était tenable et nous le tenons.

La situation de la Ville était tout à fait correcte, surtout si l'on en juge par comparaison avec l'Agglomération, nous n'allons pas revenir sur les débats que nous avons eus en 2014 ; pour autant, il y avait tout de même un point d'alerte d'après Klopfer : si nous ne mettions pas en place un certain nombre de correctifs rapides, nous serions contraints à diminuer considérablement la voilure en termes d'investissements et en aucun cas nous ne pourrions aller au-delà d'un affichage d'investissements à 20 M€ par an.

Depuis le constat Klopfer de l'été 2014, au cours des deux dernières années, nous avons travaillé à ce qu'il en soit différemment. Aujourd'hui, nous vous présentons un Plan Pluriannuel d'Investissements qui correspond aux marges de manœuvre que nous avons construites tous ensemble pour avoir un volume d'investissements correspondant à notre ambition.

J'entends, Messieurs, même si je trouve qu'il y a, là aussi, un peu de mauvaise foi, que ce projet n'exprimerait pas un certain nombre de choix et qu'il faudrait que nous en fassions. Effectivement, nous n'avons pas la même méthode. Nous n'aurons pas de choix à faire, parce que nous les avons faits avant le PPI. Le PPI est l'expression des choix, ce n'est pas une lettre au Père Noël disant ce que nous aimerions faire pendant le mandat. Cela répond à

votre objection tout à fait justifiée sur le fait que nous devons veiller à ce que ce soit soutenable, non seulement financièrement, mais aussi pour les équipes.

Quand bien même nous aurions eu la capacité à les financer, il y a un certain nombre de projets que nous n'aurions pas été capables de mener en termes de capacité à suivre les travaux. L'ordonnancement précis année par année correspond à des deux aspects : la soutenabilité financière et la soutenabilité en termes de charge de travail pour les services, parce que nous sommes bien conscients du fait qu'en augmentant les investissements, nous augmenterons également la charge de travail pour tous ceux qui participent à la maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Vous avez parlé de France Télécom, Monsieur VÈVE ; par prudence, nous n'avons pas inclus la bonne surprise que nous pourrions avoir si le Conseil d'État donnait raison à la Ville. Ce sera un surplus en termes de capacité d'investissement si nous gagnons au final, en dernier recours, au Conseil d'État.

Pour le moment, nous n'avons pas spéculé sur un gain...

M. VÈVE.- On en a déjà parlé.

M. LE MAIRE.- En effet.

Vous vous félicitez que François HOLLANDE ne baisse que de 1,4 M€. On ne fait pas une campagne nationale, il y aura le temps de la campagne présidentielle ; je vois bien que vous vous y préparez ardemment, et c'est très bien. On parle du Plan Pluriannuel d'Investissements de la Ville de Caen. Ce que nous avons présenté tient compte de ce que nous savons aujourd'hui et nous partons dans l'hypothèse que les dotations de l'État ne seraient pas rognées à la même hauteur dans les années qui viennent.

Vous parlez de dépenses de fonctionnement sur 10 ans. Je vous invite à vous référer à la méthodologie du Plan Pluriannuel d'Investissements en pages 6 et 7, tout est précisé. Nous avons pris des hypothèses qui vont exiger un certain nombre d'efforts, par exemple que les charges à caractère général n'augmentent pas de plus de 1 % ou les charges de personnel de plus de 1,5 %. Il faudra veiller à ce que nous gardions la même rigueur que celle que nous avons imposée dès le début du mandat, mais tout cela est calibré.

Dans le Plan Pluriannuel d'Investissements, je le répète, il n'y a pas l'investissement privé, c'est uniquement l'investissement de la collectivité.

Soit vous posez des questions uniquement pour les journalistes, Marie-Jeanne, soit vous écoutez les réponses qu'on vous donne, sans vouloir faire l'instituteur. Sinon, ce n'est pas la peine de poser des questions.

Mme GOBERT.- J'écoute. Effectivement, je me suis trompée tout à l'heure et m'en excuse auprès d'Aristide OLIVIER, c'est professeur des écoles et non instituteur.

M. LE MAIRE.- Sur l'investissement privé, évoqué par Éric VÈVE, nous ne l'avons évidemment pas mis dans ce volume d'investissements, car nous comptons sur l'investissement privé pour la nouvelle offre commerciale halle gourmande sur la place de la République ; ce sera d'abord un investissement privé plutôt qu'un investissement public. Nous n'avons parlé que des espaces publics voirie et cheminements.

De la même façon, sur le Palais Fontette, nous espérons qu'une partie des travaux seront financés par un investisseur privé qui y mettra une activité lui permettant de rembourser son investissement.

Sur les priorités entre les investissements, il n'y aura pas de choix à faire, puisque les choix sont faits, le Plan Pluriannuel d'Investissements exprime les choix que nous avons faits autour de trois axes majeurs que j'ai rappelés, la priorité étant le renforcement de l'attractivité, donc de l'activité économique, commerce de centre-ville et tourisme, car ce sont les deux choses sur lesquelles nous sommes compétents en tant que Ville, sans oublier deux éléments essentiels : le vivre ensemble et le cadre de vie. Si ce ne sont pas des priorités, qu'est-ce ? Cela me paraît facile à comprendre.

Concernant la ligne 2 et le boulevard Maréchal-Leclerc, très clairement, ligne 2 ou pas, après étude approfondie, il a été identifié qu'on aurait des coûts extrêmement importants pour faire passer un tramway sur le boulevard Maréchal-Leclerc ; les coûts ne seront pas moins élevés dans cinq ans qu'aujourd'hui. Cela veut dire qu'effectivement, les études que nous allons mener pour une liaison Est-Ouest feront qu'il faudra trouver une autre solution par le passage par le boulevard Maréchal-Leclerc.

M. VÈVE.- Si la ligne 2 est un bus à haut niveau de service ?

M. LE MAIRE.- Si la ligne 2 est un bus à haut niveau de service, il faudra trouver une solution qui passe ailleurs que boulevard Maréchal-Leclerc. En effet, de la façon dont nous allons concevoir ce boulevard, ce sera un espace piétons qui devra s'insérer dans une offre commerciale globale et complètement revisitée et modernisée.

Vous en êtes témoin, dans les réunions publiques, je fais une introduction qui doit durer au maximum 5 minutes pour ensuite laisser en gros 2 heures aux questions que les gens veulent poser. Je veux bien que l'on m'accuse de faire des réunions publiques pour faire la promotion du PPI, mais le jour où je veux faire la promotion de quelque chose, j'y mets un peu plus d'allant.

Le PPI n'est pas un sujet de publicité, de promotion ou de communication politique, c'est la concrétisation d'un certain nombre d'engagements et une feuille de route pour l'action de la municipalité pour les années à venir.

Concernant le parking, on ne fait pas de nouveau parking, Madame CHEHAB, on remplace un parking aérien par un parking souterrain sur la place de la République.

Mme CHEHAB.- Page 10.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous réponds, on fait un parking souterrain à la place d'un parking aérien, on ne fait pas de nouveau parking.

Mme CHEHAB.- Vous augmentez le nombre de places.

M. LE MAIRE.- Oui, parce que nous considérons que si nous voulons que le commerce fonctionne en centre-ville, il faut que les gens puissent y venir.

Effectivement, Monsieur DURON, pour nous donner les moyens de notre ambition, nous avons commencé par la baisse des dépenses, comme nous l'avions annoncé pendant la campagne électorale, plutôt que l'augmentation des impôts, notre méthode n'est pas la même, mais je pense que nous serons au moins d'accord, et je conclurai ainsi, pour partager l'ambition que nous avons pour la ville que nous aimons et je ne désespère pas que vous reconnaissiez dans quelques mois ou années que, finalement, malgré les mauvaises intentions qui nous animent naturellement parce qu'elles sont consubstantielles à notre courant de pensée, nous n'aurons pas si mal travaillé pour les Caennaises et les Caennais.
(applaudissements sur les bancs de la Majorité)

Je mets aux voix le Plan Pluriannuel d'Investissements.

(Il est procédé au vote)

6 - VIREMENTS DE CREDITS - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre l'exécution des budgets en conformité avec les instructions comptables officielles et d'adapter certaines dotations budgétaires, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Après consultation de la Commission administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le virement de crédits ci-dessous :

I – BUDGET PRINCIPAL

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE DESTINATION		MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
1	I - 8017	237.824.8126	I -458136	458136.824.8126	230 800 €

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX VIREMENTS DE CREDITS

I – BUDGET PRINCIPAL

N°	Imputation d'origine et de destination		Libellé d'origine et de destination	MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre			
1	I – 8017	237.824.8126	Zac nouveau bassin – avances au mandataire	- 230 800,00
	I -458136	458136.824.8126	Opération études aménagement Presqu'île	+230 800,00
Observations : Crédits nécessaires pour le financement des avances et de la rémunération du mandataire de la SPLA Caen Presqu'île, dans le cadre des mandats 2, 3 et 4.				

M. LE LAN.- Il s'agit d'une opération de virement au niveau d'une section investissement pour passer un montant de 230 800 € par un compte de passage, un compte de tiers, à l'intérieur de la même section d'investissement, en dépense.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

7 - CALVADOS HABITAT - CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS AVENUE DU CALVADOS A CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 383 000 EUROS A HAUTEUR DE 50%

Mes Chers Collègues,

Calvados Habitat a entrepris une opération de construction de 15 logements collectifs situés avenue du Calvados.

Cette opération est financée par un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant de 383 000 euros.

Le prêt CDC est constitué d'une ligne de prêt PLUS, d'un montant de 383 000 euros, basée sur le taux du Livret A + 0,60%, soit un taux actuel de 1,35%, pour une durée de 35 ans.

Calvados Habitat sollicite la Ville de Caen afin de garantir ce prêt de la CDC à hauteur de 50%, soit un montant total à garantir de 191 500 euros.

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt n° 49332 en annexe signé entre Calvados Habitat, ci après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

VU la sollicitation de Calvados Habitat,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Caen accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 383 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49332 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à sa date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

8 - ASSOCIATION INSTITUTION FAMILIALE SAINTE-THERESE - CONSTRUCTION D'UN POLE ADMINISTRATIF ET D'UN HEBERGEMENT POUR DES MINEURS EN DIFFICULTES - 166 RUE D'AUTHIE A CAEN- GARANTIE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 661 000 EUROS A HAUTEUR DE 100% AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Mes Chers Collègues,

L'Association Institution Familiale Sainte-Thérèse (AIFST) a entrepris la construction d'un bâtiment situé 166 rue d'Authie à Caen, destiné à accueillir le siège de l'association, le pôle administratif du foyer « Père Robert » et le foyer d'hébergement « Maison Simone Veil», qui accueillera des jeunes âgés de 12 à 18 ans relevant de la Protection de l'Enfance.

Cette opération d'un montant de 1 322 000 euros est financée par :

- les fonds propres de l'AIFST pour un montant de 661 000 euros ;
- un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant de 661 000 euros.

Le prêt CDC est constitué d'une ligne de prêt PHARE, d'un montant de 661 000 euros, basée sur le taux du Livret A + 0,60%, soit un taux actuel de 1,35%, pour une durée de 20 ans.

L'AIFST sollicite la Ville afin de garantir ce prêt de la CDC à hauteur de 100%, soit un montant total à garantir de 661 000 euros.

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la sollicitation de l'Association Institution Familiale Sainte-Thérèse,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Caen accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 661 000 euros souscrit par L'Association Institution Familiale Sainte-Thérèse, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer la construction d'un bâtiment situé 166 rue d'Authie à Caen, pour accueillir le siège de l'association, le pôle administratif du foyer « Père Robert » et le foyer d'hébergement « Maison Simone Veil», qui accueillera des jeunes âgés de 12 à 18 ans relevant de la Protection de l'Enfance.

Article 2 : les caractéristiques financières de la Ligne du Prêt sont les suivantes :

- **Ligne** : PHARE
- **Montant** : 661 000 euros
- **Durée totale** : 80 trimestres (20 ans)
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
- **Profil d'amortissement** : Amortissement prioritaire avec échéance déduite
- **Modalité de révision** : Simple révisabilité,
- **Taux de progressivité des échéances** : Sans objet

Article 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à sa date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE LAN.- Les deux sujets suivants sont des cautions de la Ville, la première pour Calvados Habitat pour la construction de 15 logements collectifs avec une caution à 50 %, la seconde pour l'association Institution Familiale Sainte-Thérèse, à 100 %, mais ils financent 50 % du projet par leurs fonds propres.

M. LE MAIRE.- Je l'ai aperçu tout à l'heure, j'en profite pour saluer le Président de l'AIFST, qui porte ce projet du foyer Père Robert.

Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix les deux délibérations.

(Il est procédé au vote)

9 - PLAN DE REDYNAMISATION EN FAVEUR DU COMMERCE CAENNAIS

Mes Chers Collègues,

Afin d'accompagner le projet global de réaménagement du centre-ville notamment de l'hyper-centre mais également contribuer à conforter et améliorer l'attractivité des centres commerciaux de quartiers, la Ville de Caen souhaite mettre en place des outils complémentaires permettant d'améliorer la revitalisation commerciale.

La Ville souhaite en effet agir sur la dynamique commerciale d'une part en corrigeant l'image dégradée des locaux qui sont laissés vacants via la mise en place d'une vitrophanie, d'autre part par l'institution de la taxe sur les friches commerciales de façon à encourager la commercialisation des locaux, enfin par un accompagnement financier des commerces indépendants du centre-ville et des commerces de proximité dans les quartiers.

1/ Action de lutte contre la vacance commerciale

- Institution de la Taxe sur les Friches Commerciales (TFC) sur le territoire caennais

La vacance commerciale est préjudiciable à la dynamique commerciale de la Ville.

Caen s'inscrit dans une tendance des villes moyennes de hausse de la vacance entre 2000 et 2015. Estimé à 7% au début de l'année 2015, le taux de vacance sur Caen reste pour le moment maîtrisé sur l'hyper-centre. Une hausse importante a cependant été constatée sur les 3 dernières années (4,3% en 2013).

La Ville est à un moment charnière avec deux perspectives d'évolution pour Caen (Cf Etude du Cabinet BERENICE pour la ville et le commerce) :

- Soit une vacance en augmentation avec des portions marchandes de plus en plus déqualifiées sur un modèle cyclique haut.
- Soit une vacance maîtrisée et limitée à des portions identifiées permettant un renouvellement de l'offre marchande.

Le tassement du chiffre d'affaires dans les commerces de détail ne semble pas avoir été suivi d'une baisse relative du montant des loyers. Aussi, la mise en place de la taxe sur les friches commerciales (TFC) peut constituer un levier d'action pour protéger l'offre et la diversité commerciale.

Cela fait l'objet d'une délibération spécifique.

- Mise en place de la vitrophanie sur les façades des locaux vacants

Des commerces vides, non entretenus voire même dégradés n'offrent pas une belle image de nos villes auprès des chalandes, des touristes et des commerçants voisins.

Quelques villes en France (Domfront, Alençon, Fauët, Rennes, Angers) expérimentent les vitrines virtuelles afin de rendre l'environnement plus attrayant. Une vitrophanie micro perforée apposée sur la totalité de la surface de la vitrine du local vacant permet d'améliorer l'image des vitrines tout en apportant une bonne visibilité de l'intérieur du commerce sans gêner la commercialisation du bien. Les centres commerciaux, quant à eux, habillent systématiquement les vitrines vacantes, soit par des appels à commercialiser, soit par des vitrines virtuelles (par exemple Paul Doumer et les Rives de l'Orne).

Aspect juridique sur la question d'une publicité à l'intérieur ou à l'extérieur de la Vitrine :

La vitrophanie est soumise à la réglementation sur la publicité extérieure. En effet, si par principe le code de l'environnement ne s'applique pas aux dispositifs situés à l'intérieur d'un local, c'est à l'exception du local dont l'utilisation est principalement celle d'un support de publicité (article L.581-2). Or, un local vacant qui supporte de la publicité peut être considéré comme étant principalement un support de publicité dès lors qu'il est vacant. Concernant sa nature, il s'agit effectivement de publicités pour les annonces événementielles ou culturelles.

Si le RLP ne réglemente pas les publicités sur vitrine, le code de l'environnement dispose que «la publicité ne peut recouvrir tout ou partie d'une baie» (article L.581-8 du code de l'environnement), sauf dans des cas particuliers de locaux commercialisés, temporairement fermés pour réfection ou à la suite d'une procédure de règlement judiciaire.

Nature du visuel :

Il est donc proposé d'apposer des vitrophanies patrimoniales ou bien représentant virtuellement un commerce si l'environnement s'y prête et que le bail restreint le type de commerce (ex le bail impose une boulangerie). Cela permettra notamment de recouvrir la totalité de la devanture au besoin.

L'aval de l'ABF sera sollicité notamment pour les établissements aux abords de monuments historiques.

Toutes les photos patrimoniales prises par le photographe de la Ville de Caen sont libres de droit. Une commande spécifique pourrait également être effectuée. Concernant la représentation d'un commerce virtuel, le coût d'achat d'un visuel, par exemple sur les bandes de données internet, est approximativement de 22 euros sur internet.

Secteur géographique :

Il est proposé de mettre en place ce dispositif tout d'abord dans le périmètre du droit de préemption renforcé approuvé par le conseil municipal du 29 juin 2015 puis de l'étendre à un périmètre plus large en fonction des demandes et des besoins.

Budget :

Le service communication a sollicité plusieurs prestataires sur l'exemple d'une vitrine de 8 m² total et les tarifs varient de 25 à 42 euros le m² pour l'impression et environ 250 euros pour la pose ou dépose. Les techniques d'impressions de ces vitrophanies offrent une durée de vie allant jusque 5 ans.

Après consultation des services, la pose ou dépose n'est pas du ressort du service voirie et le service des bâtiments communaux n'intervient pas sur le patrimoine privé.

Pour la partie co-financement de ce projet au côté de la Ville, il est important d'avoir à l'esprit que plusieurs agences peuvent être mandatées pour la commercialisation du bien, qu'une agence peut au contraire d'avoir la gestion locative exclusive du bien ou que les engagements liant le propriétaire et l'agent immobilier peuvent être différents d'un bien à un autre.

Un certain nombre d'agences ont été approchées (Bruno Mercier, cabinet Huchet, Arthur Lyod, le cabinet Barré et Hervé Monnier) et ont manifesté leur intérêt. Tous accueillent en général ce projet avec intérêt. Un partenariat pourrait être établi avec quelques agents immobiliers afin de lancer ce processus de revitalisation des rues commerçantes de centre-ville. On recense une petite cinquantaine de locaux vacants en hyper-centre mais tous ne seront pas concernés par la mise en place de la vitrophanie.

Il est proposé que la Ville de Caen prenne en charge l'impression, les agences immobilières et/ou les propriétaires financeraient le reste (la pose et la dépose, soit environ 50% du coût global).

2/ Accompagnement des commerces

Caen la Mer intervient sur le champ de la création et la reprise d'entreprises sur le territoire de l'agglomération par un dispositif de prêts d'honneur.

L'association Initiative Calvados accompagne dans ce cadre, grâce à une subvention annuelle de fonctionnement de 24 000 euros et une dotation annuelle en fonds de prêt de 30 000 euros, soit environ 22 entreprises en moyenne par an sur la ville de Caen.

Actuellement le montant moyen des prêts d'honneur sur la ville de Caen est de 8 500 euros.

La Ville souhaite encourager cette action afin de conforter la création et la reprise des commerces non franchisés sur la commune de Caen en centre-ville et dans les quartiers, et l'élargir aux commerces indépendants en phase de développement en créant un fonds de prêts d'honneur spécifique dédié au développement.

Commerces de plus de 3 ans en centre-ville :

Initiative Calvados accompagne la création et la reprise d'entreprises sur le territoire de l'agglomération par un d'honneur à taux zéro de 3 000 à 30 000 euros.

La Ville souhaite encourager et accompagner davantage cette action en permettant aux commerces de plus de 3 ans ayant un potentiel de développement pour les commerces traditionnels hors franchises par la création d'un fonds spécifique dédié au développement d'entreprises ainsi que par le parrainage systématique du chef d'entreprise.

Le chef d'entreprise serait suivi pendant la durée de remboursement de son prêt (en moyenne 4 à 5 ans). Chaque mois, il fournirait des indicateurs permettant à Initiative Calvados de connaître son niveau d'activité et de l'accompagner au mieux dans la réussite de son projet.

Commerces de proximité dans les quartiers :

Le potentiel de création d'entreprises dans les quartiers est réel. Toutes les études mettent en valeur un fort dynamisme des habitants, des activités informelles en nombre, une forte culture de l'entrepreneuriat et une richesse des idées.

Les actions de sensibilisation peuvent également s'articuler avec le dispositif CitésLab, Initiative Calvados est partenaire et qui est déjà implanté dans les quartiers prioritaires de la ville de Caen.

Du premier contact aux premières années d'activité, en passant par la structuration financière des projets, les modalités d'accompagnement seraient renforcées ou adaptées (plus de rendez-vous, souplesse des lieux, préparation aux entretiens avec les banques ou partenaires...) pour répondre à des besoins plus souvent présents dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs, en raison de la population qui y réside, de la fragilité de ces territoires et des difficultés économiques qui leur sont propres.

Un accompagnement renforcé à la recherche de financement voire une médiation bancaire serait proposé (analyse, conseil financier, optimisation du plan de financement, mobilisation des partenaires financiers spécifiques, soutien renforcé voire coaching pour faciliter la relation aux banques).

Sachant qu'environ 22 entreprises caennaises par an sont accompagnées et que le prêt moyen accordé à Caen est de 8 500 €, la Ville propose d'abonder le fonds dédié au

développement à hauteur de 34 000 €, qui permettront de financer environ 4 commerces caennais par an et d'accorder, au titre de l'ingénierie de ces dossiers accompagnés et suivis, une subvention de fonctionnement de 2 000 €.

Le versement à ce fonds dédié aux de commerces caennais en développement sera réalisé à partir du 23^{ème} commerce par an soutenu à Caen.

Cette dotation a vocation à se renouveler chaque année pour abonder le fonds de prêts d'honneur spécifique dédié au développement de commerces caennais.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le plan global en faveur de la redynamisation du commerce caennais ;

DECIDE de mettre en place un dispositif de vitrophanie patrimoniale ou représentant virtuellement des commerces, en partenariat avec les agences immobilières et/ou les propriétaires, avec la prise en charge de la Ville des frais d'impression. Les agences immobilières et/ou les propriétaires financeraient le reste (la pose et la dépose, soit environ 50% du coût global) ;

DECIDE de conforter la création et la reprise des commerces non franchisés sur la commune de Caen en centre-ville et dans les quartiers, et de l'élargir aux commerces indépendants en phase de développement en créant un fonds de prêts d'honneur spécifique dédié au développement de commerces caennais ;

DECIDE d'abonder ce fonds dédié au développement de commerces caennais, géré par Initiative Calvados, à hauteur de 34 000 € ;

DECIDE d'autoriser la signature du projet de convention de partenariat entre la Ville et Initiative Calvados ;

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € à Initiative Calvados pour l'accompagnement et le suivi des dossiers ;

DIT que la subvention de fonctionnement sera imputée à l'article 65748, fonction 94.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s) concernant la vitrophanie

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

10 - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES (TFC)

Mes Chers Collègues,

La vacance commerciale est préjudiciable à la dynamique commerciale de la Ville.

Caen s'inscrit dans une tendance des villes moyennes de hausse de la vacance entre 2000 et 2015. Estimé à 7% au début de l'année 2015, le taux de vacance sur Caen reste pour le moment maîtrisé sur l'hyper-centre. Une hausse importante a cependant été constatée sur les 3 dernières années (4,3% en 2013).

La Ville est à un moment charnière avec deux perspectives d'évolution pour Caen :

- soit une vacance en augmentation avec des portions marchandes de plus en plus déqualifiées sur un modèle cyclique haut.

- soit une vacance maîtrisée et limitée à des portions identifiées permettant un renouvellement de l'offre marchande.

Le tassement du chiffre d'affaires dans les commerces de détail ne semble pas avoir été suivi d'une baisse relative du montant des loyers. Aussi, la mise en place de la taxe sur les friches commerciales (TFC) peut constituer un levier d'action pour protéger l'offre et la diversité commerciale.

L'article 1530 du code général des impôts, modifié par l'article 83 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, a institué cette taxe, qui concerne certains biens commerciaux inexploités.

Peuvent notamment être imposés à la taxe annuelle sur les friches commerciales les biens :

- qui sont concernés par la taxe foncière sur les propriétés bâties (immeubles de bureaux ou utilisés pour une activité commerciale, parkings des centres commerciaux, lieux de dépôt ou de stockage),
- et qui ne sont plus affectés à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et sont restés inoccupés pendant cette période.

Ne sont pas imposables les logements, les locaux professionnels ordinaires et les établissements industriels.

Cette taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable (contentieux ou redressement judiciaire par exemple). Il appartient au redevable d'établir de manière précise son irresponsabilité (impossibilité de poursuivre son activité indépendante de sa volonté, preuve des démarches engagées pour vendre ou louer le bien dans les conditions normales du marché...).

Les personnes qui disposent de plusieurs locaux vacants sont redevables de la taxe pour chacun d'entre eux.

La taxe doit être instituée avant le 1^{er} octobre pour être perçue l'année suivante. Une fois la taxe instituée, l'autorité locale doit transmettre chaque année à l'administration fiscale la liste des biens concernés, et ce, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année où la taxe sera perçue.

La taxe est assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle est soumise à des taux évolutifs :

- 10 % la 1^{ère} année d'imposition,
- 15 % la 2^{ème} année,
- 20 % à partir de la 3^{ème} année.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016 et de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1530 du code général des impôts, modifié par l'article 83 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013,

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'instituer la taxe sur les friches commerciales ;

PRECISE que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition ;

AUTORISE M. le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Le sujet mérite que l'on y passe un peu de temps. Peut-être présenter globalement les trois propositions faites pour accompagner la volonté globale de favoriser le commerce de centre-ville.

Mme DEBELLE.- Afin d'accompagner le projet global de réaménagement du centre-ville et contribuer à conforter et améliorer l'attractivité des centres commerciaux des quartiers, la Ville de Caen souhaite mettre en place des outils complémentaires permettant d'améliorer la revitalisation et la dynamique commerciale. Pour citer le Maire, l'équipe municipale affirme toujours sa position offensive et volontariste.

Il s'agit de présenter un dispositif 3 en 1 en faveur du commerce caennais, et plus précisément en faveur des commerçants indépendants, et pour lutter contre les friches commerciales.

Ce dispositif 3 en 1 se compose, tout d'abord, de la mise en place d'une taxe sur les friches commerciales, ensuite, de la mise en place de vitrophanie, enfin, d'un dispositif d'accompagnement des commerçants.

En ce qui concerne la mise en place d'une taxe sur les friches commerciales, je vous invite aussi à voir le point 10, qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

En effet, la vacance commerciale est préjudiciable à la dynamique commerciale. Elle reste maîtrisée à Caen, à un niveau de 7 % en 2015. Selon l'organisme Procos *via* le Figaro de cette semaine, la moyenne nationale est passée à 9,5 %.

- ***La mise en place d'une taxe sur les friches commerciales***

Tout d'abord, elle concerne les biens concernés par la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectés depuis au moins deux ans, qui subissent alors une hausse de leur taxe foncière de 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième et 20 % à partir de la troisième année.

- ***La mise en place de vitrophanie sur les façades des locaux vacants***

Des commerces vides, non entretenus, dégradés, offrent une mauvaise image de la ville auprès des chalands, des touristes et des commerçants.

Afin d'améliorer la qualité visuelle de ces locaux en proposant de la vitrophanie patrimoniale ou représentant virtuellement un commerce, nous apportons un embellissement à ces pas-de-porte vides.

Quelques villes en France ont expérimenté déjà ces vitrines virtuelles, telles que Rennes, Angers, Alençon, et il nous apparaît donc important que Caen puisse mettre ce dispositif en place.

Plusieurs agences immobilières ont été approchées et ont montré leur intérêt pour ce projet, pour lequel la Ville prendrait en charge l'impression, tandis que les agences ou les propriétaires financeraient la pose ou la dépose de la vitrophanie, soit environ 50 % du budget.

- ***La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des commerçants indépendants***

Enfin, nous avons souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement des commerçants indépendants en lien avec l'association Initiative Calvados, qui développe déjà

ce dispositif de prêt d'honneur auprès de nombreuses entreprises du département pour lequel l'Agglomération de Caen la Mer est d'ailleurs partenaire depuis longtemps.

Auparavant non-partenaire du dispositif, la Ville souhaite encourager cette action afin de conforter la création et la reprise de commerces non franchisés en centre-ville et dans les quartiers de la ville, ainsi que de l'élargir aux commerces indépendants en phase de développement en créant un fonds de prêt d'honneur spécifique dédié au développement, innovation majeure pour Calvados Initiative.

34 000 € seront ainsi investis chaque année par la Ville pour abonder ces différents prêts, ainsi que 2 000 € en subvention de fonctionnement à Initiative Calvados pour l'ingénierie et le suivi de l'ensemble des dossiers.

M. LE MAIRE.- On peut considérer que c'est une innovation.

Avez-vous des questions ou remarques ?

M. VÈVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport que vous nous soumettez repose sur deux axes : la lutte contre la vacance commerciale et l'accompagnement des commerces, sur lequel je ferai une série de commentaires.

En premier lieu, le taux de vacances des commerces caennais ayant fortement augmenté au cours des deux dernières années, il était temps de prendre les premières mesures correctrices.

Vous proposez d'instituer une taxe sur les friches commerciales sur le territoire caennais, mais aussi de mettre en place de la vitrophanie sur les façades des locaux vacants.

Autant l'instauration de la taxe me paraît intéressante, autant je suis plus réservé sur la vitrophanie.

La taxe sur les friches commerciales, qui a été mise en place dans de nombreuses villes de France, aussi bien de gauche que de droite, permet de lutter contre la rétention foncière. On sait que certains propriétaires de locaux commerciaux, notamment des sociétés civiles immobilières, sont inflexibles sur le montant des loyers commerciaux. Ils le sont d'autant plus, pour certains, qu'ils préfèrent avoir un local vide pour bénéficier d'avantages fiscaux.

Malgré l'intérêt de cette mesure, il faut avoir conscience que c'est une mesure symbolique, qui ne pèsera pas lourd sur les réfractaires. Elle peut être dissuasive si la Ville décide, comme cela s'est fait ailleurs, et je pense notamment à Paris, de doubler les taux prévus par le Code général des impôts.

Même si nous voterons l'instauration de cette taxe, je souhaiterais vous poser plusieurs questions et formuler une suggestion.

Mes questions sont au nombre de trois :

- Comment et par qui l'inexploitation des commerces sera-t-elle constatée ?
- Vous indiquez que la taxe ne sera pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable ; est-ce que vous considérez que le coût de mise aux normes accessibilité est une cause d'exonération ?
- Je vous pose un cas pratique concret : allez-vous taxer ou non le propriétaire du Pathé ?
- Quant à ma suggestion, elle est la suivante : je préconise que les recettes tirées de cette taxe viennent abonder les subventions versées aux associations de commerçants caennais.

J'en viens à présent à votre idée de vitrophanie sur les façades des locaux vacants. Je sais bien qu'un certain nombre de centres commerciaux utilisent cette technique ; je pense, par exemple, au centre Paul Doumer. Cependant, on aurait pu songer à deux alternatives. La première est le concept de magasin éphémère, qui est une approche de marketing basée sur l'ouverture de points de vente pour de courtes durées. Une boutique éphémère est similaire à un point de vente classique, mais de manière temporaire ; le principe consiste à apparaître, puis à disparaître au bout de quelques jours, semaines ou mois.

Le phénomène des magasins éphémères prend actuellement de l'ampleur et attire de grands groupes comme des start-up. On aurait pu songer à instituer un fonds spécifique pour le développement de tels magasins éphémères.

La deuxième alternative aurait été de travailler, Monsieur le Maire, avec l'Artothèque de Caen pour exposer des œuvres d'art sur les vitrines des commerces vides.

En second lieu, vous nous proposez de créer un fonds de prêt d'honneur spécifique dédié au développement de commerces caennais. Vous prévoyez d'abonder celui-ci à hauteur de 34 000 €, ce qui représente en tout et pour tout, si j'ai bien compris, quatre prêts d'honneur sur la ville par an.

Je voudrais vous poser trois questions dessus.

Tout d'abord, les explications données dans le rapport n'étant pas très claires, je souhaite savoir si ces prêts profiteront aux commerces de plus de trois ans en centre-ville ou aux commerces de proximité dans les quartiers ou aux deux. Compte tenu du très faible nombre de prêts qui seront accordés dans le cadre de l'enveloppe, 34 000 € pour quatre prêts accordés sur l'année, je pense qu'il serait préférable de les cibler en priorité vers les quartiers.

Ensuite, la convention avec Initiative Calvados se référant à un fonds spécifique dédié au développement d'entreprise, je souhaiterais savoir ce que vous appelez « le développement d'entreprises ». En effet, cette notion me paraît assez floue et, sauf erreur de ma part, je ne connais pas une seule entreprise qui ne souhaite pas se développer. Dès lors, si 100 % d'entreprises souhaitent se développer, à qui accorderez-vous ces fonds ?

Enfin, je pense qu'il faut intégrer dans les hypothèses de prêts la situation à laquelle ont été confrontées en 2013-2014 les gérantes des Marchés de Provence, situés en bas de la rue Caponière, à la suite de l'effondrement d'une partie de leur plafond.

À l'époque, pour rappel, les services de la Région et du Département s'étaient renvoyé la balle sur le financement d'un prêt pour aider Mmes Anne COUGNOT et Christelle JANSSEN. Si nous voulons éviter de nous retrouver dans une situation similaire, qui était totalement inique pour ces deux commerçantes, dans un quartier très prisé, avec un magasin qui attire énormément de monde, il faut anticiper les choses dès à présent et élargir les conditions d'octroi de ces prêts.

Pour votre information, nous voterons pour ce rapport, malgré les réserves sur la vitrophanie et le caractère symbolique du fonds spécifique que vous nous proposez de mettre en place, mais je vous fais une ultime remarque : si vous souhaitez attirer de nouveaux chalandes en centre-ville, n'augmentez pas les tarifs de stationnement comme vous l'avez fait au cours de ces dernières années. J'ai été surpris de voir l'ampleur des augmentations de recettes tirées du stationnement sur le compte administratif 2015, c'est-à-dire +10 %. Ce n'est pas ainsi qu'on attirera des chalandes en centre-ville.

M. LE COUTOUR.- Je serai rapide, parce que mes appréciations sont à peu près identiques.

Sur l'institution de la taxe sur les friches commerciales, j'ai une question supplémentaire à celle d'Éric VÈVE : quel sera le délai au terme duquel on instituera cette taxe ? En effet, il y a des vacances structurelles et des vacances conjoncturelles. Peut-être est-ce indiqué, mais je ne l'ai pas lu ; il me paraîtrait important de le spécifier.

Sur la vitrophanie, je suis également réservée. Je ne vais pas dire que c'est un cache-misère, cela peut contribuer à améliorer l'aspect visuel de la ville. En revanche, ce n'est pas budgété dans la délibération et nous n'avons absolument aucune information sur le nombre et les critères qui permettront de sélectionner les vitrines qui pourraient bénéficier de cette mesure. Je crains un puits sans fond.

Par ailleurs, c'est de l'argent complètement perdu. Ce serait tout de même entre 500 et 1 000 € par vitrine, il faut se le dire. Imaginons que l'on mette une vitrophanie et que, 15 jours après, le magasin soit loué. Franchement, il y a un risque de gaspillage important, parce que je ne pense pas que ce soit récupérable.

On dégage deux sources de financement : la taxe et l'argent qu'on ne met pas sur les vitrophanies. Il faudrait renforcer les aides aux commerçants qui veulent s'installer, car les deux à trois prochaines années seront très dures pour le commerce de centre-ville, entre les travaux, Inter-Ikea... Quelques nuages s'approchent et risquent d'être dangereux. Plus on anticipera, et vous avez raison de le faire avec la taxe, même s'il ne faut pas en attendre des miracles, plus on aidera les commerçants, mieux ce sera.

En pratique, je souhaiterais voter la première et la troisième propositions et ne pas voter la deuxième sur les vitrophanies. S'il était possible de dissocier, cela m'arrangerait pour la cohérence de mon vote.

M. LE MAIRE.- Pas de problème.

Mme ROUSINAUD.- En complément de l'intervention d'Éric VÈVE, j'aurai deux questions à vous poser et une proposition à faire.

La première question concerne l'aide attribuée aux commerces. Sur quels critères ces aides seront-elles attribuées ? À la lecture de ce document, nous avons un peu l'impression qu'il s'agirait d'un droit de tirage.

Avez-vous osé évoquer la possibilité de mettre en place l'éco-conditionnalité des aides ? Au cas où vous ne le sauriez pas, mais je n'ose penser que Mme DEBELLE n'est pas au courant, un travail a été effectué par la Chambre de Commerce de Caen il y a déjà deux ou trois ans autour de la mise en place d'un label commerçant éco-citoyen. Ce travail peut-il être valorisé dans le cadre de l'attribution des aides à ces commerces ?

Ma deuxième question concerne le droit de préemption qui est évoqué très rapidement en page 48 de cette délibération. Il serait intéressant que nous prenons le temps ici de revenir sur ce droit de préemption renforcé que nous avons voté en juin de l'année dernière pour avoir un petit point d'étape et sur les avancées liées à la mise en place de ce droit de préemption.

Je rappelle que cet outil permet de revitaliser le commerce de proximité et d'installer des enseignes utiles dans nos quartiers, mais également en centre-ville. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ces enseignes utiles ici à de nombreuses reprises. Elles permettent de

répondre à des besoins non satisfaits à l'heure actuelle, tels qu'une quincaillerie, des recycleries... les idées ne manquent pas à ce sujet.

Nous aimerions savoir où vous en êtes dans cette politique de droit de préemption.

Le troisième point concerne la mise en place de la taxe sur les friches commerciales, qui peut sembler intéressante. Ma question serait plutôt de savoir comment vous allez investir l'argent qui sera généré grâce à cette taxe.

Je vous rappelle qu'il est possible de doubler les taux de cette taxe. La Ville d'Alençon a voté une délibération qui va dans ce sens et qui double les taux que vous proposez actuellement. À garder en tête, peut-être qu'un doublement des taux serait d'autant plus efficace à l'avenir.

Une des propositions serait de soutenir des projets de boutiques éphémères, comme l'a dit Éric VÈVE. J'irai plus loin en proposant de soutenir plutôt les projets de boutiques éphémères en lien avec l'économie sociale et solidaire, qui sont portés par des associations locales, qui sont des lieux d'échange, d'apprentissage et de partage et qui, à l'heure actuelle, ne sont pas soutenus par la Ville de Caen, malgré les demandes faites récemment par les associations qui portent ce type de dossiers.

L'idée serait d'investir dans des ressources humaines, des projets portés par des humains, des associations locales, voire des collectifs d'artistes, plutôt que sur des autocollants ou de l'habillage graphique.

M. LE MAIRE.- Je te laisse répondre, Véronique, et je passerai mon coup de grogne dans la foulée.

Mme DEBELLE.- Cela fait beaucoup de questions. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis forcément sensible à la situation et que j'aime toujours ces postures où l'on nous donne des leçons après n'avoir rien fait... À la lecture du Plan Pluriannuel d'Investissements, il est vrai que le centre-ville et les commerces n'ont pas été très gâtés précédemment. (*protestations sur les bancs de l'Opposition*)

À un moment, il faut prendre ses responsabilités, Monsieur.

Vous avez fait les instituteurs, je vais vous répondre, en bonne élève.

J'évoquerai plusieurs sujets, M. le Maire prendra le relais.

À chaque fois, c'est marrant, vous nous parlez de la friche du Pathé, mais qu'en avez-vous fait en son temps ? À chaque fois, on en reparle, rien n'a été prévu, rien n'a été anticipé et, maintenant, on a la patate chaude. Cela fera partie du projet Bellivet et République dont vous prendrez connaissance début juillet.

Les boutiques éphémères, je vous donne complètement raison, sont un vrai sujet. Les services y travaillent, nous sommes en réflexion, nous regardons les bonnes pistes. C'est forcément un axe, je vous rejoins complètement.

La vitrophanie s'adressera au cas par cas, en fonction du budget. Le budget sera minime et cela concernera en priorité les pas-de-porte en pleine visibilité.

Concernant les enseignes utiles, Madame ROUSINAUD, on ne décrète pas le commerce, on ne va pas décider qu'il y ait un quincaillier. J'adhère totalement à votre idée de quincaillerie, mais on ne peut pas décréter. Trouvez l'investisseur qui voudra une quincaillerie rue Saint-Pierre de 300 ou 150 mètres carrés. Je suis ravie d'avoir de bonnes idées comme cela qui émergent...

La taxe sur les friches commerciales correspond à l'article 15-30 du Code général des impôts. Cette taxe existe, elle est limitée, indépendamment de la volonté du propriétaire, bien sûr. On peut décréter qu'on doublera la taxe ; en même temps, je pense que c'est un signe aussi, un outil. Nous pouvons flécher, comme vous l'avez suggéré pour les actions en faveur du commerce, et dire qu'avec cette recette de taxe, nous pourrions abonder dans les actions des commerçants.

Initiative Calvados se charge de choisir les commerces à aider. La Ville soutient l'association Initiative Calvados, mais ne prend pas de décision. C'est un jury de professionnels ; nous pouvons leur faire totalement confiance. Leur priorité est de créer des emplois.

M. LE MAIRE.- Il est normal que vous critiquiez, mais à un moment...

Par exemple, Madame ROUSINAUD, quand vous dites que nous ne soutenons pas les initiatives de commerce solidaire, etc., qu'est-ce que la Coop 5 %, le bâtiment gratuit dont bénéficie cette association ? Je suis même allé discrètement – je n'ai pas fait de grand discours, c'est vrai – au lancement de l'opération. N'est-ce pas un soutien ?

De la même façon, vous parlez de commerce utile ; quelle est votre définition du commerce utile ? Pour moi, un commerce utile est un commerce qui trouve des clients.

Mme ROUSINAUD.- Pour moi, c'est celui qui répond à des besoins de la société. Ce n'est pas la même chose !

M. LE MAIRE.- Votre collègue Samia CHEHAB, tout à l'heure, disait que nous avons un PPI hérité des années quatre-vingt-dix. Le droit de préemption des commerces est hérité des années encore antérieures, cela s'appelle l'économie administrée.

En l'occurrence, nous avons un périmètre de préemption. Il est sur une vision d'urbanisme et non sur une vision de choix de tel ou tel commerce, avec, par exemple, la Ville qui préempterait lorsqu'une agence bancaire s'installerait, à la place de laquelle on mettrait un commerce solidaire.

Enfin, le soutien à Initiative Calvados est effectivement inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissements. Si le dispositif a du succès, nous abonderons un peu parce que le sujet le mérite.

Encore une fois, c'est un ensemble de mesures, comme l'a dit Véronique, mais nous ne prétendons pas résoudre tous les problèmes du commerce de centre-ville avec ces mesures, c'est un ensemble de choses parmi d'autres.

(M. VÈVE souhaite la parole)

C'est bon, la mauvaise foi ! Tu n'arrêtes pas depuis le début de la soirée !

M. VÈVE.- Nous posons des questions auxquelles vous n'apportez pas de réponse.

M. LE MAIRE.- Quelle est la question à laquelle tu n'as pas obtenu de réponse ?

M. VÈVE.- J'ai été très heureux d'entendre que vous étiez prêt à flécher les recettes tirées de la taxe sur les friches commerciales vers les associations de commerçants. Cela veut dire que ces associations auront des subventions plus importantes dans les années qui viennent. Nous en prenons note dès ce soir.

J'ai posé une question qui était : comment et par qui l'inexploitation des commerces sera-t-elle constatée ? Pas de réponse. En effet, vous mettez en place un dispositif de taxe sur les friches commerciales. Or, pour qu'il y ait taxe sur les friches commerciales, il faut des

commerces inexploités. Quand, à quel moment dans l'année, cette inexploitation sera-t-elle constatée ?

Ce sont des questions concrètes auxquelles je souhaiterais avoir des réponses.

M. LE MAIRE.- Par le biais du Service commerce.

M. VÈVE.- J'imagine que vous avez réfléchi par avance à la mise en œuvre de ce dispositif.

M. LE MAIRE.- Par le Service commerce, en lien avec les services fiscaux.

M. VÈVE.- Ils sont trois, ils ont énormément de travail ! On n'imagine pas que le Service commerce ait cette charge.

M. LE MAIRE.- Par interrogation des services fiscaux.

M. VÈVE.- *(Début d'intervention inaudible)*

Deuxièmement, je voudrais savoir si le coût de mise aux normes accessibilité est une cause d'exonération. Je n'ai pas eu de réponse.

Troisièmement, vous dites que le fonds spécifique ira vers les sociétés qui souhaitent se développer. Sauf erreur de ma part, je dirige un cabinet d'avocats sous forme de société, je ne connais pas une seule société qui ne souhaite pas se développer.

M. LE MAIRE.- Quand je disais que tu faisais de la mauvaise foi, tu connais la réponse ! Évidemment, il s'agit d'un commerce. Le développement, c'est, par exemple, un commerçant qui veut refaire sa vitrine pour être plus attractif.

M. VÈVE.- J'imagine que de nombreux commerces répondront à ce critère. Comment choisira-t-on ? Ce sont des questions concrètes.

M. LE MAIRE.- La réponse a été donnée, il s'agit d'un jury professionnel. Le mécanisme d'Initiative Calvados est un dispositif de prêts d'honneur, tu le sais comme moi. Ce qui se fait aujourd'hui pour les TPE (Très Petites Entreprises) ou PME est transposé à l'initiative de la Ville pour le commerce de proximité.

Vous votez ou vous ne votez pas, mais on va passer au vote, parce qu'on ne va pas y passer la nuit !

(Il est procédé au vote sur l'institution de la taxe)

(Il est procédé au vote sur la vitrophanie)

(Il est procédé au vote sur le dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Calvados)

11 - SERVICE COMMERCE - OPERATION MOIS GOURMAND - NOVEMBRE 2016

Mes Chers Collègues,

La Ville de Caen est reconnue pour sa gastronomie, son art de la table, et plus globalement pour son caractère bon vivant entre urbanité, maritimité et terroir.

Avec ses marchés quotidiens qui animent l'ensemble de ses quartiers, ses nombreuses tables, ses centres de formation culinaire et ses 4 chefs étoilés, elle fait de la cuisine une de ses clés d'entrée.

Venir à Caen c'est goûter et partager. La gourmandise fait aujourd'hui partie des traits de caractère de la ville. Il semblait donc évident d'y dédier un mois en festivités.

La Ville de Caen souhaite valoriser cet art qui lui est constitutif par un mois entier de manifestations afin de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, les publics et partenaires, sur l'ensemble de son territoire.

Le Mois Gourmand s'installerait donc à Caen à partir de fin octobre et tout le mois de novembre 2016 avec pour objectif, la découverte. Celle des goûts, des recettes, des produits et des mets qui font de la Normandie une des régions incontournables des tables de France.

Le Mois Gourmand est une manifestation festive et conviviale dont le but premier est de faire connaître au plus grand nombre la multiplicité des produits et mets qui composent aujourd'hui l'assiette normande. Ainsi, chacun pourra y trouver une occasion de venir échanger et apprendre de façon inspirante ce qui le nourrit.

A travers un programme diversifié, petits et grands seront invités à participer à des ateliers, expositions, débats et rencontres.

Le Mois gourmand a pour objectif de promouvoir la créativité de la cuisine locale à base des produits régionaux de grande qualité.

La Ville souhaite fédérer tous les acteurs et partenaires de la filière. Ainsi, grâce au partenariat avec l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Normandie (IRQUA), partenaire fidèle des «Journées gourmandes» et aux partenaires institutionnels, la pédagogie ferait partie intégrante du programme, au travers notamment d'un pôle enfant et d'ateliers et animations au sein du Vieux Saint Sauveur. La présence de l'IRQUA est un des éléments qui en font notamment une manifestation d'intérêt général.

Différents rendez-vous seraient prévus au cours de cet événement :

- Semaine du Goût dans les écoles
- 25 octobre – 13 novembre au Vieux Saint Sauveur : Exposition photographique culinaire et Ateliers-animations de l'IRQUA.
- 3-27 novembre : 7^{ème} édition du Festival International de la Photographie Culinaire (FIPC). Ce Festival, créé en 2009, est l'unique manifestation internationale professionnelle et grand public unissant deux univers : la photographie artistique et l'alimentation.

A chacune de ses éditions : un thème, un parrain, des expositions, des rencontres et débats, des ateliers, des jurys, des remises de trophées : «Les lentilles d'Or». A l'instar de l'itinérance du Festival dans le monde avec le soutien de l'Institut français du ministère des affaires étrangères, le FIPC souhaite s'installer pour sa 7^{ème} édition à Caen, ville natale de son créateur, Jean-Pierre Stéphan.

Il est donc envisagé de réaliser en extérieur l'exposition des photographies de la compétition officielle. Composée de 100 à 150 photos illustrant le thème de «la Table», signées de photographes professionnels et reconnus du monde entier, l'exposition de Caen

fera écho à sa sœur jumelle installée à Paris, avec une spécificité : sa présentation en extérieur accessible à tous et inscrite dans une programmation plus globale autour de la gastronomie. Les photos seront affichées sur un parcours (mobilier urbain existant) allant de l'Abbaye aux Hommes au Vaugueux, faisant de la vue le sens préalable de celui du goût dans l'art de la dégustation.

Patrick Rougereau, artiste caennais et spécialiste de la photographie culinaire, participera à cet évènement. Cette participation est un réel atout pour la ville en termes de visibilité et d'attractivité. Ce parrainage local donne à Caen une double ambition : celle de rassembler tous les Caennais et de faire venir tous les amateurs de photographies d'art.

Cette année, Olivier Gomez, chef des cuisines de l'Elysée, sera le parrain du festival.

- 4-5-6 novembre : les 4èmes Journées Gourmandes, Place Saint Sauveur.

Chacun pourra découvrir ou redécouvrir des mets qui font la renommée de la Normandie et de Caen. Les démonstrations proposées par des chefs caennais et des apprentis-chefs en devenir ainsi que les plats qui seront confectionnés seront l'occasion de partager un moment convivial en famille. Cette manifestation organisée par la Ville de Caen, qui est prolongée au dimanche pour l'édition 2016, sera l'occasion de lancer le Mois Gourmand le 4 novembre.

- 11-13 novembre : Tous en cuisine, Parc des Expositions de Caen, Caen Event,
- 11 novembre - 5 mars 2017 : Exposition A table ! La Normandie des gastronomes, au Musée de Normandie.

Le programme du Mois gourmand est en cours de finalisation avec les partenaires et les acteurs de notre territoire : les librairies, les cinémas caennais, les centres commerciaux caennais tels que les Rives de l'Orne et Paul Doumer, la FNAC, ...

Plusieurs partenaires institutionnels et économiques ont déjà été sollicités et approchés pour la mise en place de cet évènement : la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, le GIE Caen Destination Tourisme, le Crédit Agricole, la société PUBLI-ROUTAGE NORMAND (PRN), le groupe LECLERC, ...

Tous ont manifesté leur enthousiasme et intérêt pour cette opération et sont prêts à s'associer ou à étudier leur participation au projet caennais.

La participation de la Ville pour accueillir le Festival International de la Photographie Culinaire est de 20 000 €.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la mise en place de l'opération «Le Mois Gourmand» et la participation financière de la Ville à cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires institutionnels et organismes susceptibles d'apporter un financement ou un mécénat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention relative à ce partenariat ou mécénat.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

Mme DEBELLE.- La Ville de Caen est reconnue pour sa gastronomie, son art de la table et son caractère bon vivant. Avec les marchés qui animent l'ensemble des quartiers, les tables, étoilées et non étoilées, le nombre de restaurateurs important, les centres de formation culinaire, la cuisine est une des clefs d'entrée de la ville.

Comme chaque année, nous vous proposons une animation gourmande qui s'installera à Caen et différents rendez-vous vous sont proposés pendant ce mois gourmand :

- Semaine du Goût dans les écoles et sur les marchés ;
- 25 octobre – 13 novembre au Vieux Saint-Sauveur : exposition photographique culinaire et ateliers-animations de l'IRQUA ;
- du 3 au 27 novembre : 7^e édition du Festival International de la Photographie Culinaire. Ce festival est l'unique manifestation internationale professionnelle et grand public unissant deux univers : la photographie artistique et l'alimentation.

À chacune de ses éditions : un thème, un parrain, des rencontres et débats, des ateliers, des jurys, des remises de trophées : « Les lentilles d'Or ». À l'instar de l'itinérance du festival dans le monde avec le soutien de l'Institut français du ministère des affaires étrangères, le FIPC souhaite s'installer pour sa 7^e édition à Caen, ville natale de son créateur, M. Jean-Pierre STEPHAN.

Il est envisagé de réaliser en extérieur l'exposition des photographies de la compétition officielle. Composée de 100 à 150 photos illustrant le thème de la table, signées de photographes professionnels et reconnus du monde entier, l'exposition de Caen fera écho à sa sœur jumelle installée à Paris. La spécificité se fera sur la présentation en extérieur, accessible à tous et inscrite dans une programmation plus globale autour de la gastronomie. Les photos seront affichées sur un parcours (mobilier urbain existant) allant de l'Abbaye aux Hommes au Vaugueux, faisant de la vue le sens préalable de celui du goût dans l'art de la dégustation.

M. Patrick ROUGEREAU, récemment primé sur le plan international comme vous le savez certainement, artiste caennais et spécialiste de la photographie culinaire, participera à cet événement.

Cette participation est un réel atout pour la ville en termes de visibilité et d'attractivité. Cela donne à Caen une double ambition : celle de rassembler tous les Caennais et de faire venir tous les amateurs de photographies d'art.

Les 4, 5 et 6 novembre se tiendront les 4^{es} Journées Gourmandes, Place Saint-Sauveur. Comme chaque année, les mets font la renommée de la Normandie et de Caen, des démonstrations seront proposées par des chefs, ainsi que les apprentis. Les écoles de formation sont associées à cette manifestation organisée par la Ville. Cette année, l'originalité demeure dans le prolongement au dimanche pour cette édition 2016, avec un brunch et un thé dansant.

Du 11 au 13 novembre : Tous en cuisine, au Parc des Expositions de Caen, Caen Event.

Du 11 novembre au 5 mars : exposition « À table ! La Normandie des gastronomes » au musée de Normandie.

Les partenaires et les acteurs du territoire ont manifesté leur enthousiasme et leur intérêt pour cette manifestation et sont prêts à s'associer ou à étudier leur participation aux projets caennais.

La participation de la Ville pour accueillir le Festival International de la Photographie Culinaire est de 20 000 €.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ?

Mme ROUSINAUD.- Je précise qu'il s'agit bien d'une demande de précision. Dans ce dossier, on nous parle de l'IRQUA. Les partenaires qui font la promotion de l'agriculture bio seront-ils associés à ce projet ? En effet, on parle ici de qualité et de proximité. Or, ces partenaires sont tout à fait à même de mettre en avant ces valeurs.

Jusqu'à présent, les partenaires autour du bio avaient une place de choix sur l'événement « Les Journées Gourmandes » ; j'aimerais connaître votre volonté à ce sujet.

Je rappellerai juste quelques éléments factuels très rapidement, puisque les chiffres viennent de tomber. Aujourd'hui, l'agriculture bio, c'est 6 % de la surface agricole et 10 % des emplois. L'agriculture bio pourvoit deux fois plus d'emplois que l'agriculture conventionnelle. C'est un marché en progression de 15 % en 2015.

On peut parler là d'une véritable attente des consommateurs, d'une demande de la société pour ces produits. Le bio est sorti de la niche. Nous parlons beaucoup de ces sujets, mais parce que c'est un fait de société. Aujourd'hui, le bio n'est plus une niche mais une locomotive, pour reprendre vos termes, et ce n'est pas une question de croyance. Souvent, j'entends : « *Le bio, je n'y crois pas* » ; ce n'est pas la question. Le bio est présent, c'est une véritable force de développement économique et c'est un choix de politique de le mettre en avant ou pas, comme dans la plupart des villes françaises.

Cependant, peut-être y avez-vous déjà pensé et peut-être que ces acteurs seront largement associés à ce mois gourmand.

M. LE MAIRE.- À ma connaissance, un certain nombre de productions bio sont regroupées au sein d'IRQUA ; c'est l'ensemble des produits normands de qualité, dont beaucoup de produits bio. Vous avez raison de dire que vouloir manger des choses bio est un fait de société.

Mme ROUSINAUD.- Cela va mieux en le disant, que ces partenaires soient bien associés à ce projet.

M. LE MAIRE.- Oui...

Quant à dire que le bio représente plus d'emplois, c'est évident ; c'est d'ailleurs l'une des difficultés : en même temps, les coûts de production sont supérieurs.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

Je vous propose, parce que l'heure tourne, puisque vous avez reçu le document en temps et en heure, que nous ne vous relisons pas à chaque fois la délibération, mais que nous enchaînions les sujets, sauf si, manifestement, l'un d'entre eux mérite un débat.

12 - SERVICE COMMERCE - CAPONIERE VILLAGE - SUBVENTION AFFECTEE

Mes Chers Collègues,

L'association « Caponière Village » est une association de commerçants du quartier Caponière, qui a pour objectif de valoriser et redynamiser ce quartier. Présidée par Monsieur Arnaud DEJARDIN, elle rassemble à ce jour 37 adhérents. L'an dernier, dans le cadre de son programme d'animations, l'association avait organisé le dimanche 20 septembre un vide-greniers rue Caponière, où commerçants et particuliers pouvaient exposer. Cette manifestation étant désormais bien implantée et très appréciée par l'ensemble des habitants du quartier et des commerçants, l'association souhaite la reconduire le dimanche 25 septembre 2016.

Lors de ce vide-greniers qui se déroulera, de 8h00 à 18h00, les commerçants et les particuliers du quartier pourront vendre des objets d'occasion. Des animations musicales sont prévues (spectacle de rue avec une troupe professionnelle d'improvisation, concert de jazz). Un stand de boissons sans alcool, sandwichs, crêpes et friandises tenu par des bénévoles de l'association contribuera à financer une partie des charges et à promouvoir les commerçants. Les adhérents de l'association pourront organiser dans leurs magasins des animations (déguisement, maquillage...).

Le budget total de cette manifestation est estimé à 3 100 €.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE une subvention affectée de 1 000 € à l'Association Caponière Village pour l'organisation d'un vide-greniers le 25 septembre 2016 ;

DIT que la subvention sera imputée à l'article 65748, fonction 94.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

13 - SERVICE COMMERCE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE COMMERCIAL MOLIERE - SUBVENTION AFFECTEE

Mes Chers Collègues,

L'association des Commerçants du Centre Commercial Molière sollicite auprès de la Ville de Caen une subvention au titre du programme 2016, dans le but de reconduire diverses actions au sein du quartier du Chemin Vert.

Le programme d'animations 2016 comprend :

- la semaine commerciale spéciale "Fête des mères", du 23 au 29 mai 2016 (Promotions chez les commerçants participants, tombola avec tirage au sort).
- la participation aux animations organisées dans le cadre des quartiers animés, en partenariat avec le Pôle de Vie.
- des animations commerciales durant les fêtes de Noël (spectacles, décoration, goûters, remise de cadeaux...).

Ces opérations visent à créer une dynamique positive au cœur d'un quartier qui a besoin d'un soutien permanent et à fidéliser la clientèle du centre commercial.

Par ailleurs, l'association joue un rôle social important auprès de la population de ce quartier qu'il convient de favoriser et de soutenir financièrement.

Le budget 2016 est estimé à 5 900 €.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE une subvention affectée de 2 100 € à l'Association des Commerçants du Centre Commercial Molière au titre du programme d'animations 2016 ;

DIT que la subvention sera imputée à l'article 65748, fonction 94.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

14 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2015 PAR LA VILLE DE CAEN OU POUR SON COMPTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

Mes Chers Collègues,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

L'alinéa 2 précise que «*le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune*».

Le bilan annuel des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2015, reflet de la politique foncière menée par la collectivité, vous est présenté dans ce projet de délibération.

Outre les acquisitions, les cessions et les échanges fonciers réalisés par la Ville y figurent également les acquisitions effectuées par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière conclu avec la Ville.

I – ACQUISITIONS REALISEES PAR LA VILLE

Les acquisitions suivantes ont été réalisées :

A – BUDGET GENERAL

- acquisition, par acte notarié du 5 janvier 2015, sur la base d'une délibération en date du 15 décembre 2014, auprès de l'EPF Normandie, dans le cadre du programme d'action foncière, de la parcelle nue, cadastrée KB n° 5 pour 554 m², située 235 rue de Falaise. Ce rachat a été opéré moyennant le prix de 186 564,59 € TTC,

- acquisition, par acte notarié du 8 avril 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de l'EPF Normandie, dans le cadre du programme d'action foncière de deux parcelles nues cadastrées MC n° 2 pour 587 m² (15 rue de Cardiff) et MB n° 22 pour 6 092 m² (57 cours Caffarelli). Ce rachat a été opéré moyennant le prix de 625 002,99 € TTC.

- acquisition, par acte notarié du 29 mai 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de Monsieur GONET, d'une maison à usage d'habitation, avec abri et atelier, édifiée sur la parcelle LX n° 285 pour 545 m², située 21 rue Guerrière, moyennant le prix de 325 000 €,

- acquisition, par acte notarié du 29 mai 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de Mme BUSSON, épouse POTTIER-EDERICH, d'une maison à usage d'habitation, avec garage et jardin, édifiée sur la parcelle LX n° 287 pour 478 m², située 17 rue Guerrière, moyennant le prix de 290 000 €,

- acquisition, par acte notarié du 4 juin 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de Monsieur et Madame HERVIEU, d'une maison d'habitation, édifiée sur la parcelle LX n°288 de 297 m², située 15 rue Guerrière, moyennant le prix de 187 000 €,

- acquisition, par acte notarié du 18 juin 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de Monsieur et Madame LIFRANGE, d'une maison d'habitation

avec garage, éditée sur la parcelle MA n° 25 de 390 m², située 30 rue Guerrière, moyennant le prix de 215 000 €,

Il est à noter que ces quatre acquisitions ont été opérées, suite aux glissements de terrains intervenus dans différentes propriétés de la rue Guerrière, à la suite du violent orage survenu le 22 juillet 2013, dans le cadre de l'intervention du fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier).

- acquisition, par acte notarié du 21 juillet 2015, sur la base d'une délibération en date du 10 février 2014, auprès de la SCI Hameau des Verriers d'une parcelle de terrain à usage de voiries et espaces verts, cadastrée HN n° 369 pour 6 092 m² et d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un transformateur électrique, cadastrée HN n° 295 pour 42 m², situées rue des Verriers, rue des Potiers, en vue de leur classement dans le domaine public de la voirie communale. Cette acquisition s'est opérée à titre gratuit.

- acquisition, par acte notarié du 23 septembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de l'EPF Normandie, dans le cadre du programme d'action foncière, dans un ensemble immobilier situé 3 rue des Bouviers, cadastré KB n° 7 pour 563 m², des lots n° 2 (maison d'habitation) et n° 3 (garage), moyennant le prix de 167 075,36 € TTC,

- acquisition, par acte notarié du 23 septembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 mars 2015, auprès de l'EPF Normandie, dans le cadre du programme d'action foncière, des deux biens suivants :

une parcelle de terrain, cadastrée LZ n° 11, pour 2 031 m², située rue Dumont d'Urville, moyennant le prix de 135 938,12 € TTC,

une parcelle de terrain, cadastrée MC n° 3 pour 225 m², située 15 rue Cardiff, moyennant le prix de 44 526,30 € TTC

- acquisition, par acte notarié du 14 octobre 2015, sur la base d'une délibération en date du 12 novembre 2012, auprès de Madame DESMORTREUX et de Monsieur MOTTE d'une parcelle de terrain, cadastrée NA n° 100 pour 90 m², située 34 rue Eustache Restout, aménagée en voie de circulation publique piétonne et routière. Cette acquisition s'est opérée moyennant l'euro symbolique.

- acquisition, par acte notarié du 29 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 10 février 2014, auprès de la SEM Normandie Aménagement d'un ensemble de voiries, espaces verts et parkings cadastrés MX n°s 57, 106, 125, 127, 129, 111, 114 et 121 pour une superficie cumulée de 5 171 m², situées dans la ZAE Fresnel. Cette acquisition s'est opérée moyennant le prix de 190 000 € TTC.

Il est à noter que les deux dernières acquisitions précitées ont comptablement été rattachées à l'exercice budgétaire 2016.

B – BUDGET ANNEXE

Presqu'île Portuaire

- acquisition, par acte administratif des 5 et 13 octobre 2015, sur la base d'une délibération en date du 16 décembre 2013, auprès du Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg de l'immeuble situé quai François Mitterrand, édifié sur la parcelle LZ n° 42 d'une superficie de 80 m², moyennant le prix de 60 000 €.

Il est à noter que cette acquisition a comptablement été rattachée à l'exercice budgétaire 2016.

- acquisition, par acte notarié du 21 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 12 novembre 2012, auprès de la société Caen rue Basse d'une parcelle de terrain cadastrée MA n° 182 pour 470 m², située 146 rue Basse, classée en emplacement réservée au PLU pour aménagement d'une liaison piétonne et espaces verts. Cette acquisition s'est opérée à titre gratuit.

II – ACQUISITIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

En 2015, deux acquisitions ont été réalisées par l'EPF Normandie, pour le compte de la Ville de Caen, dans le cadre du programme d'action foncière qui les lie.

a) Guérinière – Ilot des Bouviers

- acquisition, par acte notarié du 3 juillet 2015, auprès de Madame GUESNON d'une maison d'habitation avec jardin et garages, édifiée sur la parcelle KB n° 18 pour 489 m², située 18 boulevard Raymond Poincaré, moyennant le prix de 115 000 €,

b) Zone d'activités du Mont-Coco

- acquisition, par acte notarié du 7 août 2015, auprès de la SCI ALCOBE d'un immeuble à usage commercial, cadastré HM n° 12 pour 4 800 m², situé 13 rue de la Girafe, moyennant le prix de 840 000 €.

III - CESSIONS

Les cessions suivantes ont été opérées :

A – BUDGET GENERAL

- cession, par acte du 26 novembre 2014, sur la base d'une délibération en date du 10 février 2014, au profit de la communauté d'agglomération Caen la mer de deux parcelles de terrains situées sur la commune de Fleury-sur-Orne, dans le périmètre de la ZAC des Hauts de l'Orne, cadastrées AM n°266 et AN n°165 pour une superficie cumulée de 5 405 m², moyennant le prix de 64 860 €.

Il est à noter que cette cession, régularisée fin 2014, a été comptablement rattachée à l'exercice budgétaire 2015.

- cession, par acte notarié du 26 mars 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 juin 2014, au profit de Madame SMIESZEK d'une parcelle de terrain nue, cadastrée KH n° 99 pour 64 m², située 6 place Saint-Sauveur, moyennant le prix de 3 000 €,

- cession, par acte notarié du 30 avril 2015, sur la base de délibérations en date des 10 février 2014 et 23 février 2015, au profit de Monsieur et Madame RICHARD d'un terrain à bâtir, cadastré LY n° 143 pour 82 m², situé 4 rue Vaubénard moyennant le prix de 24 970 €,

- cession, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 25 septembre 2015 et de l'acte de quittance du 19 novembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 30 septembre 2013, au profit de la Société VINFRAN, dans le cadre d'une procédure d'adjudication conjointe avec l'Etat, de la parcelle de terrain cadastrée HA n° 99 pour 165 m², située 17 rue Fermat. En même temps, l'Etat a mis en vente la propriété riveraine, cadastrée HA n° 100 pour 452 m², correspondant à un terrain sur lequel subsistent les ruines d'un bâtiment (bien dépendant d'une succession vacante). Le prix d'adjudication s'est élevé à la somme de 82 500 €, dont la somme de 22 062 € pour la Ville de Caen.

- cession, par acte notarié du 29 octobre 2015, sur la base d'une délibération en date du 14 septembre 2015, au profit de Madame FOLLAIN d'un pavillon jumelé avec garage et cellier, situé 122 rue de la Folie, édifié sur la parcelle HT n° 313 pour 497 m², moyennant le prix de 140 000 €,

- signature le 26 novembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 12 octobre 2015, au profit de Monsieur ZAOUI, d'une promesse de vente concernant une maison d'habitation, édifiée sur la parcelle IS n° 295 de 235 m², située 39 rue de Beaulieu. La vente s'est régularisée le 22 février 2016 moyennant le prix de 135 000 €.

- cession, par acte notarié du 10 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 14 septembre 2015, au profit de Monsieur CARVILLE d'une maison jumelée à usage d'habitation, située 11 allée du Bosphore, édifiée sur la parcelle HX n° 25 pour 275 m², moyennant le prix de 140 000 €,

- cession, par acte notarié du 16 décembre 2015, sur la base de délibérations en date des 17 novembre 2014 et 12 octobre 2015, au profit de la SCCV SOTRIM 1, d'un terrain à bâtir, cadastré KC n°s 153, 155 et 156 pour 1 010 m², situé 1 rue Lamartine (lot 1 de la place de la Liberté à la Guérinière), en vue de la réalisation d'un programme de 24 logements, dont 16 logements sociaux, de commerces et d'activités. Les droits à construire affectés au terrain cédé ont été fixés à 2 873,88 m² se décomposant en 1 084,22 m² pour les logements sociaux, en 755,79 m² pour les logements privés et en 1 033,87 m² pour les commerces et bureaux. Cette cession s'est opérée moyennant le prix de 245 064,58 € TTC.

- cession, par acte notarié du 29 décembre 2015, sur la base de délibérations en date des 10 février 2014 et 14 décembre 2015, au profit de la commune de Saint-Germain la Blanche-Herbe de deux parcelles de terrain, cadastrés AI n°s 618 et 620 pour 26 540 m², situées sur la commune de Saint-Germain la Blanche-Herbe, le Clos des Coursières, et d'une parcelle de terrain cadastrée IP n° 69 pour 25 m², située sur la commune de Caen, 172 rue d'Authie. La vente a été consentie moyennant le prix de 369 436,80 € TTC, la commune de Saint-Germain la Blanche-Herbe ayant, par ailleurs, réglé à la ville de Caen une indemnité de reconstitution de 177 330 €, dans le cadre de la restructuration des activités du parc horticole,

Il est à noter que les ventes au profit de la SCCV SOTRIM 1 et de la commune de Saint Germain la Blanche Herbe ont été comptablement rattachées à l'exercice budgétaire 2016.

- cession, par acte notarié du 29 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 23 novembre 2015, au profit de l'ARIM des Pays Normands, d'un immeuble à usage mixte de locaux d'activités et de logements sociaux, édifié sur la parcelle KY n° 192 de 132 m², située 18 rue Arcisse de Caumont, moyennant le prix de 250 000 €,

- cession, par acte notarié du 30 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 12 octobre 2015, au profit de Monsieur DEFOUR, au sein de l'immeuble à usage d'habitation et de commerce situé 83 et 85 rue de l'Oratoire, édifié sur la parcelle LA n° 8 de 122 m², des lots de copropriété n° 4 (appartement) n° 5 (cave) et n° 8 (remise) et des millièmes y attachés. La cession s'est opérée moyennant le prix de 66 700 €.

- cession, par acte notarié du 30 décembre 2015, sur la base d'une délibération en date du 14 septembre 2015, au profit de Monsieur CAMPET, d'un immeuble avec cour commune, édifié sur la parcelle LO n° 10 de 548 m², situé 45 rue de Falaise, dont le rez-de-chaussée et le sous-sol sont loués au profit de la société LOCAPOSTE. Cette cession s'est opérée moyennant le prix de 280 300 €.

B – BUDGET ANNEXE

ZAC Beaulieu

- cession, par acte notarié du 9 mars 2015, sur la base de délibérations en date du 10 février 2014 et du 23 février 2015, au profit de l'église évangélique baptiste d'un

terrain à bâtir, cadastré KA n°s 253 et 259 pour 531 m², auquel ont été attachés des droits à construire à hauteur de 480 m². Sur la base d'un prix de 100 € HT/m² de surface de plancher, la cession a été consentie moyennant le prix de 57 600 € TTC.

- cession, par acte notarié du 16 avril 2015, sur la base d'une délibération en date du 17 novembre 2014, au profit de la Caennaise - Société Caennaise de Développement Immobilier, d'un terrain à bâtir cadastré KA n°s 260 et 252 pour 1 496 m², affecté d'un droit à construire de 1 628 m², pour la construction d'un immeuble de 27 logements. Sur la base d'un prix de 200 € HT/m² de surface de plancher, la vente a été consentie moyennant le prix de 343 508 € TTC.

IV – ECHANGE FONCIER

BUDGET ANNEXE

Un échange foncier a été régularisé par acte notarié du 8 avril 2015, sur la base d'une délibération en date du 10 février 2014, entre la Ville et Caen Habitat, sur le secteur Clémenceau/Clos Joli, aux termes duquel :

- Caen Habitat a cédé à la Ville un ensemble de parcelles, situées rue du Clos Joli, rue Olympe de Gouges et place Docteur Gidon, cadastrées LX n°s 447, 449, 451, 453, 456, 458, 460, 462, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 474, 477 à 480, 415 pour 1 211 m², destinées à intégrer le domaine public de la voirie communale et à former la première partie d'un futur lot constructible,

- la Ville a cédé à Caen Habitat trois parcelles, cadastrées LX n° 481, 482 et 483 pour 1 286 m², destinées à être intégrées dans les assiettes foncières de deux lots constructibles.

L'échange s'est opéré sans soulte. Cet échange a été rattaché à l'exercice budgétaire 2016.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan des acquisitions, cessions, échanges réalisés par la Ville de Caen au cours de l'année 2015 et des acquisitions effectuées, pour son compte, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Affiché le : 28 juin 2016

Le conseil prend acte

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

15 - VENTE DE GRE A GRE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SITUE RUE VAUBENARD A CAEN AU PROFIT DE PARTICULIERS

Mes Chers Collègues,

La Ville a décidé de proposer à la vente un terrain à bâtir situé rue Vaubenard à Caen, qui, sous réserve du résultat du document d'arpentage à intervenir, présentera une superficie de 435 m², à provenir de la parcelle cadastrée section LY n°144 (211 m²) et partie des parcelles LY n°132 et LY n°133.

Ce terrain se situe en zone UB w du Plan Local d'Urbanisme, l'indice «w» correspondant à des terrains concernés par un risque de présence d'anciennes carrières. Cette emprise est désormais constructible, suite aux opérations de confortement des carrières souterraines opérées entre juillet 2013 et février 2014 sur ce secteur.

Il résulte de la mise en vente confiée à la SCP HELLEBOID-BEKAERT-MEULEMAN-ROBILLARD, et de la publicité effectuée par l'étude, que, dans un premier temps 4 propositions d'achat ont été formulées.

Compte tenu de la disparité de ces offres (de 69 600 € à 150 000 € mais ne comprenant pas les mêmes données – frais d'acte inclus ou non, terrain vendu viabilisé ou non), et afin de pouvoir les apprécier objectivement, il s'est avéré utile de préciser aux potentiels acquéreurs tous les éléments techniques résultant de la localisation particulière du terrain, de sorte d'obtenir des offres comparables et de fixer une date limite de dépôt de l'offre pour éviter toute surenchère.

En effet, il résulte de la situation spécifique de ce terrain sur zone confortée une contrainte majeure en ce que les eaux pluviales de la construction à venir ne peuvent pas être infiltrées en sous-sol. Ainsi, l'acquéreur sera tenu de créer un bassin de rétention dimensionné sur la base, a minima, d'une pluie décennale (obligation qui sera posée dans le cadre de l'instruction du permis de construire), d'où un surcoût. De plus, il est également probable qu'en fonction de la configuration des lieux (terrain en contrebas de la rue Vaubenard) le propriétaire devra prévoir une pompe de relevage pour rejeter les eaux usées dans le réseau présent sous voirie.

Suite à l'information complète ainsi faite aux candidats à l'acquisition, 2 offres ont été recueillies de particuliers, pour un projet de maison individuelle, respectivement formulées le 23 avril 2016 au prix net vendeur de 110 550 € et le 29 avril 2016 au prix net vendeur de 100 000 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé de réserver une suite favorable à l'offre présentée par Madame GAUDIN et Monsieur BLOUIN au prix de 110 550 €, net vendeur.

Consulté sur les conditions de cette cession, le service France Domaine, dans son avis SEI 2016 118V 558 du 10 juin 2016, avalise la valeur de ce terrain à 110 550 €.

Préalablement à la vente, une promesse sera signée sous les conditions suspensives habituelles, dont l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la volonté de la Ville de proposer à la vente un terrain constructible situé rue Vaubenard à Caen, d'une contenance de 435 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section LY n°144 (211 m²) et partie des parcelles LY n°132 et LY n°133,

CONSIDERANT qu'à la suite de la publicité faite de cette mise en vente par l'étude notariale HELLEBOID-BEKAERT-MEULEMAN-ROBILLARD à laquelle la vente a été confiée, diverses offres ont été recueillies,

VU l'offre d'achat formulée le 23 avril 2016 par Madame GAUDIN et Monsieur BLOUIN au prix de 110 550 €, net vendeur,

VU l'avis SEI n° 2016 118V 558 en date du 10 juin 2016 aux termes duquel France Domaine avalise le prix de cession à 110 550 €,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de céder à Madame GAUDIN et Monsieur BLOUIN, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain constructible situé rue Vaubenard à Caen, d'une contenance de 435 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section LY n°144 (211 m²) et partie des parcelles LY n°132 et LY n°133 ;

DIT que la vente est consentie au prix de cent dix mille cinq cent cinquante euros (110 550 €), frais d'acte et de négociation en sus, à la charge des acquéreurs ;

INDIQUE qu'une promesse de vente sera conclue entre les parties sous les conditions suspensives habituelles, dont l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, la vente définitive devant intervenir au plus tard le 30 juin 2017, ce délai pouvant être prorogé après accord entre les parties ;

PRECISE que la recette de cession à provenir sera imputée à l'article 775 de la fonction 824 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

16 - RETROCESSION A LA VILLE DE CAEN D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE CHEMIN DE L'ARC

Mes Chers Collègues,

Monsieur GERARD est propriétaire de la parcelle HB n°540 d'une superficie de 475 m², sur laquelle est envisagé un projet de construction d'une maison individuelle.

Dans le cadre de ce projet, une bande de terrain de 18 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle HB n°540, a vocation à être rétrocédée à la ville, pour élargissement du chemin de l'Arc.

Les conditions de cette rétrocession ont été arrêtées comme suit :

- rétrocession à titre gratuit, le propriétaire s'engageant à établir, à ses frais, le document d'arpentage et à supporter les frais d'acte notarié,

- aménagement de la bande de terrain rétrocédée sur la base des prescriptions techniques validées par les services de la ville, étant précisé que ces travaux d'aménagement ont vocation à être réalisés à l'issue du chantier de construction. Le vendeur sera tenu, dans l'acte de rétrocession, de cette obligation de faire, sauf à se voir appliquer des pénalités financières.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de construction d'une maison individuelle poursuivi sur la parcelle cadastrée HB n°540, située chemin de l'Arc,

VU l'accord de Monsieur GERARD, propriétaire, de rétrocéder à la ville une emprise de terrain en vue de l'élargissement du chemin de l'Arc,

VU le plan joint sur lequel figure l'emprise de terrain concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la rétrocession au profit de la ville de Caen d'une bande de terrain de 18 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle HB n°540, en vue de l'élargissement du chemin de l'Arc ;

DIT que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, le vendeur prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié ;

INDIQUE que le vendeur s'engage à aménager la bande de terrain rétrocédée, à l'issue du chantier de construction, sur la base des prescriptions techniques validées par les services de la ville ;

DIT que la bande de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette rétrocession.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ?

M. LE COUTOUR.- Je suis allé voir le chemin de l'Arc, je ne sais pas si vous le connaissez, et je pense que, légalement, il n'y a aucun problème pour que l'on puisse suivre cette demande qui constitue un don fait à la Ville pour élargir la voirie.

Cela dit, je ne voterai pas cette délibération, pour au moins deux raisons.

Premièrement, le chemin de l'Arc est au cœur d'un îlot que j'appellerai « îlot vert », même si, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, ce n'est pas un îlot vert identifié tel quel.

Deuxièmement, le chemin de l'Arc est une voie douce, même si elle est goudronnée. Je pense qu'il y a là une modification importante de cette voie de communication, parce qu'une fois qu'on a accordé ce droit à ce propriétaire, les autres à la suite demanderont le même et on va transformer radicalement cette voie, qui est essentiellement utilisée par des piétons, en une voie automobile.

Même si, réglementairement, il n'y a pas de problème, il s'agit d'une perversion de l'esprit du PLU que nous avons voté, nous avons d'ailleurs été fortement incités par Mme de LA PROVÔTÉ à individualiser des zones naturelles au cœur de ces îlots. On va un peu tordre la voie publique pour un projet privé. Il arrive qu'on le fasse, je l'ai fait, dans la mesure où cela ne contredisait pas un intérêt public. Là, on a confrontation de deux intérêts, je ne suis pas d'accord, donc je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je laisserai Sonia répondre, mais deux remarques.

Premièrement, ce n'est pas quelque chose que l'on consent à un propriétaire privé, c'est la Ville qui récupère.

Deuxièmement, c'est une question de largeur de voie, non pas pour augmenter la circulation automobile, mais je crois me souvenir qu'il y avait un sujet de sécurité.

M. LE COUTOUR.- Absolument pas !

La question est d'obtenir la largeur suffisante pour permettre un accès automobile, afin de construire sur cette parcelle. C'est quelque chose que l'on peut faire lorsqu'il n'y a pas de conséquence sur l'espace public et les circulations publiques. Là, il y aura une conséquence.

C'est une première qu'on nous passe ce soir et il y en aura d'autres derrière, forcément, cela donnera des idées. Je crois qu'on va perdre ce chemin de l'Arc, qui est un chemin essentiellement piéton. J'y suis allé cet après-midi.

Par ailleurs, ce n'est pas du tout dans l'esprit du PLU, qui est constitué de protections : protection naturelle, protection de la Trame verte, protection des circulations douces. Là, on fait sauter tout cela pour permettre la construction d'une maison. Le permis est d'ailleurs déjà affiché. C'est allé un peu trop vite.

Je ne suis pas du tout opposé par principe à ce que l'on puisse accommoder certains propriétaires. Cependant, là, on accommode quelqu'un, mais cela se fait au détriment d'une circulation publique, ce qui me choque.

Mme de LA PROVÔTÉ.- Vous mettez les choses à votre sauce, Monsieur LE COUTOUR. Le problème des accès secours est une réalité, il y a besoin d'une largeur réglementaire. Nous alignons la largeur du chemin le long du chemin de l'Arc, il n'y a rien d'outrancier ou

d'outrageux. Je ne vois pas où cela vous choque. D'ailleurs, nous récupérons une petite bande.

Concernant le sujet que vous évoquez, certes, cela va rendre accessible ce chemin, mais il l'est déjà de façon chaotique et cela restera à usage des riverains du chemin. Je ne comprends pas votre allusion.

M. LE COUTOUR.- On est en train, pour des raisons réglementaires, d'élargir une voirie ; c'est une première encoche, un premier coup de canif dans l'espace. La parcelle HB 156, page 71, demandera évidemment la même chose, et les suivantes également.

Conclusion : ce chemin de l'Arc, qui est un chemin pacifié, va devenir une voie automobile beaucoup plus classique. On va faire perdre à ce quartier une circulation douce extrêmement intéressante. Il n'y a plus beaucoup de telles circulations dans Caen. C'est un chemin, il est goudronné, je vous le concède, mais on va complètement le modifier.

Je ne vais pas rappeler tous les discours que vous nous avez tenus pendant le dernier mandat sur la bétonisation, mais on est un peu en circuit inversé.

M. LE MAIRE.- Reprenez le plan, Monsieur LE COUTOUR. Avant la propriété de M. GERARD, il y a 3,51 mètres ; ensuite, il y a à nouveau 3,51 mètres. Entre les deux, comme il n'y a pas 3,51 mètres, il nous rétrocède du terrain pour qu'il y ait 3,51 mètres d'un bout à l'autre.

Je veux bien que ce soit attentatoire à l'avenir urbanistique de la ville, mais tout de même...

(Intervention inaudible de M. LE COUTOUR)

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

Tout le monde s'y oppose, puisqu'on transforme le chemin de l'Arc en autoroute en reprenant 30 centimètres !

17 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE MB N°35, AVENUE VICTOR HUGO (PRESQU'ILE) - CONVENTION VILLE /ERDF

Mes Chers Collègues,

La Ville a été saisie par Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) d'une demande pour autoriser l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur son domaine communal.

Cette demande est consécutive au déplacement du réseau.

Une ligne électrique souterraine basse tension (2 mètres) serait implantée sur la parcelle cadastrée section MB n°35, avenue Victor Hugo (Presqu'île) à Caen.

S'agissant d'une parcelle appartenant à la Ville, il y a lieu de formaliser la servitude correspondante au travers d'une convention conclue avec ERDF.

Les dispositions de la convention sont habituelles. L'autorisation serait consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage, la Ville conservant la propriété et la jouissance de la parcelle concernée.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) pour implanter une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 2 mètres sur la parcelle cadastrée section MB n°35, avenue Victor Hugo à Caen,

VU le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 2 mètres sur la parcelle cadastrée section MB n°35, avenue Victor Hugo à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

18 - IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE IP N°35, 18 RUE DE LA COTONNIERE - CONVENTION VILLE/ERDF

Mes Chers Collègues,

La Ville a été saisie par Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) d'une demande pour autoriser l'implantation de lignes électriques souterraines sur son domaine communal.

Cette demande est consécutive au renouvellement du réseau, rue de la Cotonnière à Caen.

Deux lignes électriques souterraines haute tension (84 mètres) seraient implantées sur la parcelle cadastrée section IP n°35, 18 rue de la Cotonnière à Caen.

S'agissant d'une parcelle appartenant à la Ville, il y a lieu de formaliser la servitude correspondante au travers d'une convention conclue avec ERDF.

Les dispositions de la convention sont habituelles. L'autorisation serait consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages, la Ville conservant la propriété et la jouissance de la parcelle concernée.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) pour implanter deux lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée IP n°35, 18 rue de la Cotonnière à Caen,

VU le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 84 mètres sur la parcelle cadastrée IP n°85, 18 rue de la Cotonnière à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

19 - IMPLANTATION DE TROIS LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE KC N°145, RUE JEAN JAURES - CONVENTION VILLE/ ERDF

Mes Chers Collègues,

La Ville a été saisie par Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) d'une demande pour autoriser l'implantation de trois lignes électriques souterraines sur son domaine communal.

Cette demande est consécutive au renouvellement du réseau.

Trois lignes électriques souterraines basse tension (12 mètres) seraient implantées sur la parcelle cadastrée section KC n°145, rue Jean Jaurès à Caen.

S'agissant d'une parcelle appartenant à la Ville, il y a lieu de formaliser la servitude correspondante au travers d'une convention conclue avec ERDF.

Les dispositions de la convention sont habituelles. L'autorisation serait consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages, la Ville conservant la propriété et la jouissance de la parcelle concernée.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) pour implanter trois lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée section KC n°145, rue Jean Jaurès à Caen,

VU le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, trois lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 12 mètres sur la parcelle cadastrée section KC n°145, rue Jean Jaurès à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

20 - IMPLANTATION D'UNE CANALISATION DE GAZ SOUTERRAINE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE OB N°40, RUE DE L'ABBATIALE - CONVENTION VILLE/GRDF

Mes Chers Collègues,

La Ville a été saisie par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) d'une demande pour autoriser le passage d'une canalisation de gaz naturel sur son domaine communal.

Cette demande est consécutive à l'extension du réseau de gaz pour l'alimentation d'une propriété privée située 53 bis rue Caponière.

Une canalisation de gaz naturel d'une longueur totale d'environ 37 mètres serait implantée sur la parcelle cadastrée OB n°40, rue de l'Abbatiale à Caen.

S'agissant d'une parcelle appartenant à la Ville, il y a lieu de formaliser la servitude correspondante au travers d'une convention conclue avec GRDF.

Les dispositions de la convention sont habituelles. L'autorisation serait consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage, la Ville conservant la propriété et la jouissance de la parcelle concernée.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Gaz Réseaux Distribution France (GRDF) pour implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 37 mètres sur la parcelle cadastrée OB n°40, rue de l'Abbatiale à Caen,

VU le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 37 mètres sur la parcelle cadastrée OB n°40, rue de l'Abbatiale à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

21 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE URBAINE

Mes Chers Collègues,

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) approfondit la construction de l'intercommunalité au regard notamment de la nouvelle construction régionale, de l'équilibre des territoires au sein des départements, et de la place des communes dans cette architecture.

La loi NOTRe vise les objectifs :

- d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre,
- de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants,
- et de simplifier l'organisation territoriale par la diminution du nombre de syndicats.

Ce texte a ainsi prévu que, dans chaque département, le Préfet élabore un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil municipal avait approuvé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados transmis par lettre du Préfet reçue le 20 octobre 2015, en particulier pour le projet de fusion du territoire de Caen la mer avec ceux des communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen dans leurs frontières du 31 décembre 2016.

Le schéma départemental de coopération intercommunale finalisé a été publié par arrêté préfectoral du 23 mars 2016.

Dès sa publication, il appartient au Préfet de le mettre en œuvre et de définir par arrêté la fusion d'EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre.

C'est l'objet de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 qui établit le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (Communauté urbaine) qui serait constitué par la fusion des EPCI à fiscalité propre suivants, et par son extension à la commune de Thaon :

- Communauté d'agglomération de Caen la mer composée des communes de :

- Authie
- Bénouville
- Biéville-Beuville
- Blainville sur Orne
- Bretteville sur Odon
- Caen
- Cambes en Plaine
- Carpiquet
- Colleville-Montgomery
- Colombelles
- Cormelles le Royal
- Cuverville
- Démouville
- Epron
- Eterville
- Fleury sur Orne

- Giberville
- Hermanville sur mer
- Hérouville Saint Clair
- Ifs
- Lion sur mer
- Louvigny
- Mathieu
- Mondeville
- Mouen
- Ouistreham
- Périers sur le Dan
- Saint André sur Orne
- Saint Aubin d'Arquenay
- Saint Contest
- Saint Germain la Blanche Herbe
- Sannerville
- Tourville sur Odon
- Verson
- Villons les Buissons

- Communauté de communes Entre Thue et Mue composée des communes de :

- Bretteville-l'Orgueilleuse
- Brouay
- Cairon
- Cheux
- Le Fresne Camilly
- Le Mesnil Patry
- Putot en Bessin
- Rosel
- Rots
- Saint-Manvieu-Norrey
- Sainte Croix Grand-Tonne

- Communauté de communes Plaine Sud de Caen composée des communes de :

- Bourguébus
- Garcelles-Secqueville
- Grentheville
- Hubert-Folie
- Rocquancourt
- Saint-Aignan de Cramenil
- Soliers
- Tilly-la-Campagne

-Ce projet de périmètre est étendu à la commune de Thaon qui appartient à la communauté de communes d'Orival.

Ce projet de périmètre est soumis à l'accord des conseils municipaux des communes et à l'avis des conseils communautaires des EPCI concernés, lesquels disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, la position est réputée favorable.

L'arrêté préfectoral mentionne par ailleurs que le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion appartiendra à la catégorie des Communautés Urbaines.

Dans la continuité de la délibération du 14 décembre 2015 sur le projet de SDCI, il est proposé que le Conseil municipal de Caen approuve pleinement la perspective de fusion, au 1^{er} janvier 2017, du territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer avec ceux des communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et avec celui de la commune de Thaon.

Les échanges et travaux menés depuis plusieurs mois entre tous les élus ont permis de convenir de l'opportunité de faire de ce nouvel ensemble, à la même date, une communauté urbaine. Il en va du renforcement du rayonnement et de l'attractivité de ce territoire à l'heure de la recomposition du paysage des collectivités locales. Par ses compétences et son périmètre, une telle intercommunalité apportera plus de cohérence et de mutualisations dans la mise en oeuvre de ses actions, à l'échelle d'un véritable bassin de vie. Elle favorisera, enfin, la poursuite de divers projets et dispositifs que les tensions budgétaires rendent difficiles au niveau communal.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU sa délibération du 14 décembre 2015,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2016, portant publication du projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale, établi pour une nouvelle communauté urbaine et transmis par M. le Préfet par courrier reçu le 4 mai 2016, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale qui serait constitué par la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer et des communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et par son extension à la commune de Thaon, tel que transmis par M. le Préfet du Calvados par courrier reçu en Mairie le 4 mai 2016 et annexé à la présente délibération ;

APPROUVE la création au 1^{er} janvier 2017, d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale dénommé «Caen la mer» issu de la fusion de la Communauté d'agglomération

CAEN LA MER, des Communautés de communes ENTRE THUE ET MUE et PLAINE SUD DE CAEN et intégrant la commune de THAON, appartenant à la catégorie des Communautés urbaines et dont le siège se situera : 16 rue Rosa Parks à CAEN.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

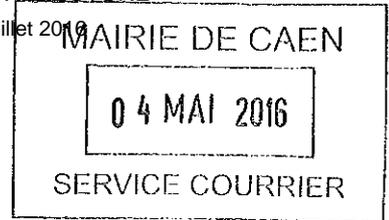
Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Mme GOBERT, M. BELLET s'étant abstenu(s)

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

PRÉFET DU CALVADOS

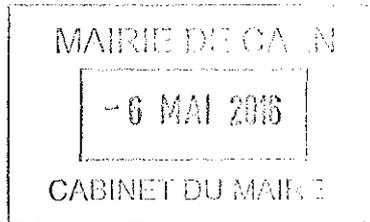


Préfecture

Caen, le 04 MAI 2016

Direction
de la coordination et
des collectivités locales

Bureau
du conseil et
du contrôle de légalité



Le préfet du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les maires des
communes concernées

Affaire suivie par
Patrick LOTTIN
Tél : 02 31 30 64 40
Mel : patrick.lottin
@calvados.gouv.fr

Recommandé avec AR

Objet : Arrêté préfectoral de projet de périmètre (fusion-extension et transformation)
P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté préfectoral de ce jour portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon.

Il vous appartient de procéder à l'affichage de cet arrêté conformément à l'article 7.

Ce projet de périmètre est soumis pour accord à votre conseil municipal qui dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

En cas d'accord des communes, exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, cette fusion entraînera la création d'une nouvelle personne morale de droit public à compter du 1^{er} janvier 2017 et par conséquent la disparition des communautés d'origine.

L'arrêté préfectoral de création de cette nouvelle personne morale devra fixer le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public.

La délibération de votre conseil municipal pourra donc utilement proposer le nom et le siège de la future communauté urbaine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Laurent FISCUS

PRÉFET DU CALVADOS

Préfecture

Direction
de la coordination et
des collectivités locales

Bureau
du conseil et
du contrôle de légalité

Arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon

**Le préfet du Calvados,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5210-1-1 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 III ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2012 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2013, d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale dénommé communauté d'agglomération de Caen la Mer, et l'arrêté modificatif du 26 septembre 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000 portant création de la communauté de communes Entre Thue et Mue, et les arrêtés modificatifs des 21 juin 2002, 24 juin 2002, 12 septembre 2003, 18 août 2006, 1^{er} mars 2010, 7 juin 2013, 3 avril 2015 et 8 juillet 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999 portant création de la communauté de communes Plaine Sud de Caen, et les arrêtés modificatifs des 20 novembre 2000, 18 août 2006, 21 juin 2007, 6 juillet 2009, 21 mai 2012 et 6 juillet 2012 ;

VU l'examen par la commission départementale de la coopération intercommunale du Calvados du projet de schéma amendé en séances des 18 décembre 2015, 5 février 2016 et 11 mars 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 35 III de la loi du 7 août 2015 sus-visée, dès la publication du schéma départemental de coopération intercommunale, le représentant de l'État dans le département définit par arrêté, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est à fiscalité propre ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le présent projet de périmètre, conforme au schéma départemental de coopération intercommunale arrêté, est établi pour une nouvelle communauté urbaine, constituée par la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

Communauté d'agglomération de Caen la Mer composée des communes de :

- Authie
- Bénouville
- Biéville-Beuville
- Blainville sur Orne
- Bretteville sur Odon
- Caen
- Cambes en Plaine
- Carpiquet
- Colleville-Montgomery
- Colombelles
- Cormelles le Royal
- Cuverville
- Démouville
- Épron
- Éterville
- Fleury sur Orne
- Giberville
- Hermanville sur Mer
- Hérouville Saint Clair
- Ifs
- Lion sur Mer
- Louvigny
- Mathieu
- Mondeville
- Mouen
- Ouistreham
- Périers sur le Dan
- Saint André sur Orne
- Saint Aubin d'Arquenay
- Saint Contest
- Saint Germain la Blanche Herbe
- Sannerville
- Tourville sur Odon
- Verson
- Villons les Buissons

Communauté de communes Entre Thue et Mue composée des communes de :

- Bretteville-l'Orgueilleuse
- Brouay
- Cairon
- Cheux
- Le Fresne-Camilly
- Le Mesnil-Patry
- Putot-en-Bessin
- Rosel
- Rots
- Saint-Manvieu-Norrey
- Sainte-Croix-Grand-Tonne

Communauté de communes Plaine Sud de Caen composée des communes de :

- Bourguébus
- Garcelles-Secqueville
- Grentheville
- Hubert-Folie
- Rocquancourt
- Saint-Aignan-de-Cramesnil
- Soliers
- Tilly-la-Campagne

Ce projet de périmètre est étendu à la commune de :

- Thaon

qui appartient à la communauté de communes d'Orival.

Article 2 - Le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de cette fusion appartiendra à la catégorie des communautés urbaines.

Article 3 - Le projet de périmètre est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Article 4 - Ce projet de périmètre est également soumis pour avis aux conseils communautaires de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen. A défaut de délibération dans le délai de soixante-quinze jours à compter de la notification du présent arrêté, l'avis est réputé favorable.

Article 5 - La fusion-extension sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. A défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, le préfet peut fusionner les établissements publics de coopération intercommunale concernés par décision motivée après avis simple de la commission départementale de coopération intercommunale.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et de son affichage au siège des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Article 7 - Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les maires des communes concernées, les présidents de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen, le directeur départemental des finances publiques du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché au siège des communautés de communes et d'agglomération ainsi que dans les mairies des communes visées à l'article 1^{er}.

Fait à Caen, le 04 MAI 2016

Laurent FISCUS



M. LE MAIRE.- Je vais dire trois mots du Schéma départemental de coopération intercommunale, point important qui entérine la construction de la future Communauté Urbaine en y associant, dans un premier temps, les deux Communautés de Communes de Plaine Sud et d'Entre Thue et Mue, ainsi que la commune de Thaon.

Nous devons délibérer officiellement en tant que commune sur ce Schéma départemental de coopération intercommunale, tout comme nous l'avons fait ou allons le faire au niveau du Conseil Communautaire.

Avez-vous des questions ou remarques ?

M. LE COUTOUR.- Une explication de vote, car nous nous étions abstenus lors de la dernière délibération, pensant que la chose n'avait pas été engagée comme il aurait convenu qu'elle le soit. Maintenant, c'est un projet intéressant et important, je crois que c'est quelque chose qu'il faut accompagner, donc nous voterons cette délibération, ce qui n'est pas en contradiction avec l'abstention que nous avons émise lors du précédent vote sur la même question.

M. DURON.- Je dirai deux mots sur la loi NOTRe et l'évolution de l'intercommunalité dans le Calvados par rapport à la loi RCT de 1990.

Nous avons vu ici, avec ce texte, qu'il y avait un vrai démarrage, voire une amplification de l'intercommunalité et du regroupement des communes. C'était le cas notamment autour de Lisieux, de Condé-sur-Noireau et de Vire. On voit qu'il y a eu, même si beaucoup ne vont pas au bout, des mouvements en faveur des communes nouvelles.

Nous voterons également cette délibération, même si j'ai une petite réserve sur ce qui s'est dit à la Commission départementale, à savoir que la Communauté Cœur de Nacre nous rejoindra en 2019. J'ai quelques inquiétudes, parce qu'elle bénéficiera, bien évidemment, des règles prévues par le Code des collectivités territoriales et nous n'avons aucune assurance qu'une majorité de communes se prononce pour le rattachement à Caen la Mer. Nous avons laissé partir Courseulles dans cette intercommunalité sans avoir suffisamment de garanties sur le fait qu'elle rejoigne Caen après 2019.

Cette réserve étant faite, je me félicite que l'on puisse avancer sur ce front de l'intercommunalité.

M. LE MAIRE.- Si Courseulles ne les avait pas rejoints, nous n'avons pas d'assurance non plus.

M. DURON.- En effet.

M. L'ORPHELIN.- Nous voterons également en faveur de cette délibération.

Pour officialiser l'échange que nous avons eu tout à l'heure en réunion de présidents, vous proposiez que nous puissions nous revoir sur cette question précise avant l'officialisation du passage en Communauté Urbaine, de façon à ce que nous puissions anticiper un certain nombre de questions. Vous avez commencé à le faire en Conférence des maires et au sein du Bureau communautaire. Il est vrai que les transferts de compétences vont entraîner, peut-être pas immédiatement au 1^{er} janvier, mais dans le courant de l'année 2017, des évolutions assez considérables.

Je suis en faveur de cette délibération, de la même façon que je suis en faveur du mouvement d'extension de l'intercommunalité, mais nous devons nous poser la question les uns et les autres d'un éloignement potentiel du citoyen à l'égard d'intercommunalités qui ne cessent de s'étendre, avec un mode de scrutin au moment des élections qui est discutable, puisqu'il est encore centré sur les communes et que les projets sont encore communaux, là où les principales compétences, demain, seront à la communauté urbaine. Je pense ici à des questions fondamentales que sont, par exemple, toutes les problématiques de voirie – vous aurez sans doute des réponses à ces questions –, mais aussi le PLU intercommunal qui va arriver, etc.

À mesure de ce mouvement d'extension, de possibles interrogations, par ailleurs légitimes, pourraient naître chez les citoyens, puisqu'ils sont amenés à voter pour des élus municipaux qui, finalement, n'ont qu'un pouvoir d'action très limité.

Le risque est une communalisation du fonctionnement de l'intercommunalité, c'est-à-dire refaire des mini-Conseils Municipaux à l'intérieur de l'intercommunalité, ou, pire, un fonctionnement qui irait contre la volonté des communes. La question est : comment éviter ce double écueil ? Je n'ai pas de réponse toute faite, j'avais envie de soulever cette problématique, je pense qu'elle intéresse très directement y compris les parlementaires, car cette question se posera de plus en plus, avec beaucoup d'acuité.

M. LE MAIRE.- Je partage tout à fait ce que vous venez d'évoquer. La pire des choses pour l'intercommunalité serait qu'elle soit progressivement transformée en une sorte de bureaucratie sur laquelle les citoyens n'auraient finalement plus de pouvoir et que l'on retrouve au niveau de l'intercommunalité le sentiment que l'on a parfois, à tort ou à raison, vis-à-vis de l'Europe, par exemple.

Le grand défi est de concevoir une intercommunalité qui s'élargisse, sans pour autant que nous perdions l'efficacité de la proximité, et notamment l'efficacité démocratique de la proximité.

Il faut toujours s'arranger pour rester à portée d'engueulade, cela rend raisonnable.

C'est effectivement un vrai défi.

Cela fait partie des questions que nous avons évoquées à de nombreuses reprises en Conférence des maires et autre, tout cela fera l'objet d'une charte de bon fonctionnement.

Je vous réponds positivement sur le fait que nous organisons une réunion spéciale, dans un cadre qui ne sera pas forcément un Conseil Municipal, à la rentrée, sur, point par point, les compétences qui seront transférées au niveau de la Communauté Urbaine demain et la façon dont ces compétences vont devoir être exercées pour que nous ne tombions pas dans l'écueil que vous dénonciez à juste titre.

Mme GOBERT.- Je serai très brève, car l'intervention de Rudy et la tienne justifient mon abstention. En effet, je ne partage pas l'esprit de la loi NOTRe dans la façon dont les choses se sont construites, en dehors de toute concertation des citoyens et des élus et dans la précipitation. On voit bien que ce schéma des nouvelles intercommunalités ou des grandes métropoles, y compris qui se construisent, ne correspond pas à l'attente de démocratie des citoyens.

Quand tu parles d'efficacité démocratique, je ne pense pas que la loi NOTRe donne les moyens de renforcer le pouvoir des citoyens sur les politiques qui les concernent.

Par ailleurs, ce transfert de compétences met tout de même à mal y compris les programmes municipaux et les réalisations municipales qui se sont développées et construites sur les territoires.

Je n'irai pas plus loin, il s'agit d'un débat national, je m'abstiendrai donc pour ces raisons.

M. LE MAIRE.- Cela dit, par rapport aux programmes municipaux, et je pense en particulier au programme de voirie que nous avons présenté dans le Plan Pluriannuel d'Investissements, même si la voirie sera de fait transférée à la Communauté Urbaine demain, ce sera sur les bases que nous avons identifiées au niveau de la Ville. En effet, la Communauté Urbaine ne crée pas de richesse. En l'occurrence, quand on fait des transferts de compétences, la Communauté Urbaine reprend l'addition de ce que faisaient les communes, dans un premier temps.

Vos différentes interventions prouvent bien que nous avons besoin d'un moment d'échange spécifique sur ces points qui, pour un certain nombre d'élus très investis au niveau de l'Agglomération, demain Communauté Urbaine, sont assez bien défrichés mais ont besoin d'être clairs pour tout le monde. L'automne sera le bon moment pour évoquer tout cela.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

22 - DEVENIR DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAEN

Mes Chers Collègues,

L'arrêt du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 « Commune OLIVET » oblige les collectivités à arrêter les contrats de délégation de service public de longue durée au 3 février 2015, sauf à démontrer que le délégataire n'a pas pu couvrir ses charges d'exploitation, être remboursé de ses investissements, et être rémunéré au titre des capitaux investis et de son activité.

L'État n'a toutefois pas précisé dans ses instructions les taux de juste rémunération à accorder aux délégataires, notamment au titre du financement des investissements réalisés.

Les différents rapports établis pour le compte des trois collectivités ou de VEOLIA ont tous démontré la faible rentabilité du contrat Eau et Assainissement de VEOLIA sur Caen, ce qui aurait pu justifier son maintien jusqu'à son échéance normale, soit le 28 février 2022.

La Ville de Caen, Réseau et Caen la mer ont toutefois saisi l'opportunité, du fait de la jurisprudence dite « Commune OLIVET » et des rapports du DRFIP, de déclarer ce contrat caduc au 31 décembre 2016 "à défaut de justifications particulières de sa prolongation au-delà de ce terme intermédiaire" en considérant que :

- la rémunération normale d'un délégataire est une marge d'exploitation et un TRI de 5% avant IS,
- cette rémunération aurait été obtenue par VEOLIA au 31 décembre 2016 si les consommations d'eau potable étaient restées stables depuis 1992,
- c'est au délégataire d'assumer seul les pertes financières liées à la baisse des consommations d'eau potable.

Compte tenu de la perte financière que représente pour VEOLIA un arrêt de son contrat au 31 décembre 2016, elle a sollicité l'annulation, auprès du tribunal administratif de Caen, des décisions des trois collectivités et demandé le maintien de son contrat jusqu'à son terme initial.

Les principaux arguments invoqués par VEOLIA pour contester les simulations financières utilisées par les trois collectivités pour le calcul de la date de caducité, ont été les suivants (voir rapport De Kerviller figurant en annexe) :

1. oubli du déficit réalisé par VEOLIA en 1992 sur l'assainissement
2. marge calculée hors ristourne reversée aux collectivités
3. taux de marge inférieur aux habitudes du secteur (simulations réalisées avec 5% de marge avant impôt au lieu d'au minimum 5% après impôt, soit 7,5% avant impôt)
4. TRI sur les 31 M€ investis inférieurs aux TRI habituels des contrats de concession (simulations réalisées avec un TRI avant impôt de 5% au lieu de 8% à 10%)
5. consommations de 1992 non représentatives du contrat

VEOLIA a en outre indiqué que la notion de risques et périls ne pouvait lui être opposée du fait de la réduction de la durée du contrat initial. En effet, c'est sur cette durée initiale de 30 ans que VEOLIA a accepté de s'engager sur une gestion à ses risques et périls, et

non sur une durée plus courte qui l'empêche d'espérer une augmentation des consommations d'eau potable.

Si l'oubli dans les simulations financières du déficit d'exploitation réalisé par VEOLIA en 1992 sur la partie assainissement est incontestable, son impact est limité au report au maximum d'une année de la date de caducité du contrat qui passerait du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017.

En revanche, les autres arguments développés par VEOLIA, s'ils peuvent être contestés par les trois collectivités, reposent néanmoins sur des éléments, pouvant en tout ou partie être validés par le Tribunal Administratif, et justifier le maintien du contrat de VEOLIA jusqu'à son terme normal.

Il est rappelé qu'en cas de décision de justice défavorable, les trois collectivités risquent de devoir indemniser :

- les nouveaux prestataires désignés par RESEAU pour la production d'eau potable, par la ville de Caen pour la distribution d'eau potable et par Caen la mer pour l'assainissement, si le Tribunal Administratif les oblige à reprendre les relations contractuelles avec VEOLIA alors que les nouveaux marchés auront été attribués,
- VEOLIA si une décision de justice défavorable intervient après la caducité du contrat. Dans ce cas, les collectivités ne pourront reprendre les relations contractuelles avec VEOLIA et devront l'indemniser du préjudice subi qui pourra intégrer non seulement le reversement de la marge bénéficiaire qu'elle aurait perçue jusqu'en février 2022 (en partie couvert par le gain financier réalisé par les trois collectivités) mais également l'indemnisation des pertes subies sur ses services supports locaux, régionaux et nationaux (indemnisation globale estimée par VEOLIA à 25,5 M€ selon la méthode de calcul de l'Association des maires de France).

Aussi, compte tenu :

- des incertitudes pesant sur la validation par le Tribunal Administratif de la méthodologie retenue précédemment pour la détermination de la date de caducité (date de caducité calculée non pas en fonction de la rémunération réelle de VEOLIA mais de celle qu'elle aurait perçue si les consommations d'eau potable s'étaient maintenues au niveau de 1992),
- du risque indemnitaire important à supporter par les collectivités en cas de décision de justice défavorable.

Les collectivités ont souhaité échanger avec l'entreprise qui a formulé un certain nombre de propositions pour l'eau et l'assainissement.

En ce qui concerne l'eau potable, les propositions formulées par VEOLIA intègrent le fait que les charges du service public délégué ont augmenté du fait des évolutions réglementaires suivantes :

- Application par VEOLIA de la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 portant simplification et amélioration de la qualité du droit : Les abonnés d'immeubles à usage d'habitation bénéficient d'un écrêtement de leur facture d'eau en cas d'augmentation anormale du volume d'eau consommé consécutive à une fuite après compteur. L'augmentation des charges a été estimée à 26 k€ HT par an.
- Application par VEOLIA de la loi dite Brottes du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes : La Ville et RESEAU prennent acte de

l'impossibilité d'interrompre la fourniture d'eau aux personnes ou familles, dans une résidence principale, pour non paiement des factures.

L'augmentation des charges a été estimée à 86 k€ HT par an.

En ce qui concerne les améliorations du contrat de l'eau potable sur Caen, VEOLIA a proposé les mesures suivantes :

- Participation à la politique d'insertion par l'emploi notamment à des partenariats permettant l'insertion sociale pour un volume annuel de 1 500 heures,
- Mise en place d'un fonds de développement durable représentant 0,0067 € HT/m³ d'eau permettant notamment de financer des "chèques eau" dématérialisés destinés aux familles nombreuses (4 enfants et plus) de la Ville de Caen. Le montant est estimé à 39 000 € HT par an,
- Baisse de sa rémunération annuelle de 381 k€ HT en année pleine concernant la production (Réseau) et la distribution (Ville de Caen) de l'eau potable. Cette baisse de la rémunération sera affectée intégralement à une baisse des tarifs aux usagers de la ville de Caen.

La Ville de Caen a, pour sa part, accepté :

- Un plafonnement à hauteur de 250 k€ HT par an des dépenses relatives aux opérations de renouvellement des branchements pris en charge par VEOLIA au titre des canalisations d'eau potable renouvelées par la Ville de Caen. Ce montant correspond à la moyenne des renouvellements de branchement supportés par VEOLIA depuis le début du contrat,
- La suppression de l'article 35 du cahier des charges mentionnant que "l'eau fournie à la Ville et aux services publics communaux sera payée sur la base du tarif défini à l'article 32 pour les abonnés particuliers, sous déduction d'une dotation gratuite annuelle de 75 000 m³". La nouvelle recette générée pour VEOLIA par la suppression de cette gratuité a été affectée à une baisse supplémentaire des tarifs aux usagers.

Réseau a accepté pour sa part que les efforts financiers consentis par VEOLIA au titre de la production d'eau potable sur la Ville de Caen soient affectés au territoire et aux usagers de la Ville de Caen.

Les tarifs aux usagers de la Ville de Caen baisseront de 444 k€ HT à compter du 1^{er} juillet 2016 (381 k€ HT au titre de la baisse de rémunération consentie par VEOLIA et 63 k€ HT au titre de la suppression de la gratuité consentie par la Ville de Caen).

Les améliorations proposées par VEOLIA et la prise en compte des surcoûts générés par les nouvelles contraintes réglementaires représentent une somme annuelle estimée à 532 k€ HT à compter du 1^{er} juillet 2016.

En ce qui concerne la rémunération de VEOLIA, si cet avenant est appliqué à compter du 1^{er} juillet 2016 et que le contrat va jusqu'à son terme normal, soit le 28 février 2022, elle a été estimée à :

Pour le contrat de l'eau potable sur la Ville de Caen (production + distribution)

- un TRI de 3,58% sur les 15.8 M€ de capitaux investis + marge d'exploitation de 5% avant IS des produits hors reversements perçus
- un TRI de 2,29% sur les 15.8 M€ de capitaux investis + marge d'exploitation de 7,5% avant IS des produits hors reversements perçus

Pour les contrats eau potable et assainissement sur la Ville de Caen

- TRI de 3,34% sur les 31 M€ de capitaux investis + marge d'exploitation de 5% avant IS des produits hors reversements perçus
- TRI de 2,25% sur les 31 M€ de capitaux investis + marge d'exploitation de 7,5% avant IS des produits hors reversements perçus

Au vu de ces éléments, il apparaît que la société VEOLIA, au titre du contrat de l'eau potable (production + distribution) sur la Ville de Caen, n'aura été remboursée de ses investissements et rémunérée de manière juste au titre des capitaux investis et de son activité, que si le contrat est maintenu jusqu'à son terme normal, soit le 28 février 2022.

Après consultation de la Commission Développement durable, Espace public et Patrimoine du 15 juin 2016 et de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT les termes du rapport produit par VEOLIA (Rapport De Kerviler) joint en annexe,

CONSIDERANT les propositions formulées par VEOLIA,

CONSIDERANT les conclusions de l'analyse financière du Cabinet DG Conseil figurant dans le rapport complémentaire du 10 juin 2016 au rapport du 22 décembre 2014, joint en annexe,

CONSIDERANT les justifications particulières ainsi produites autorisant le maintien du contrat jusqu'à son terme initial,

VU les avis émis par le Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 25 novembre 2013, 16 janvier 2015 et 27 juin 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de rapporter la délibération du 26 janvier 2015 relative à la caducité de la convention de délégation de service public liant la Ville de Caen à la Société Véolia Eau et relative à la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Caen au 31 décembre 2016 ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°7 et notamment la disposition du maintien de la convention de délégation de service public jusqu'à son terme initial, soit le 28 février 2022 (avenant joint en annexe) ;

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant ;

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite délibération.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à la majorité absolue.

**Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre
Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme
MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. BELLET
s'étant abstenu(s)**

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

Exemplaire destiné à :

- A la Ville de Caen
- Au Syndicat Réseau
- A la Préfecture
- A la Perception
- A VE-CGE

Département du Calvados

Ville de Caen / Réseau

Avenant n° 7

**Au Traité pour l'exploitation par affermage du service
public d'eau potable**

rendu exécutoire le 21 février 1992

Département du Calvados

Ville de Caen / Réseau

Avenant n° 7

Au Traité pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable

Entre :

La Ville de Caen représentée par son Maire Monsieur Joël BRUNEAU, dûment autorisé par une délibération municipale en date du **XXX** et ci-après dénommée « la Ville ».

Et :

Le Syndicat Réseau représenté par son Président Monsieur Daniel FRANCOISE, dûment autorisé par une délibération syndicale en date du **XXX** et ci-après dénommé « le Syndicat ».

Ainsi que leur Fermier :

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, société en commandite par actions au capital 2 207 287 340 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 572 025 526 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Bruno GODFROY, Directeur Zone Ile-de-France / Nord-Ouest, dont le siège social est à Nanterre 92 000, 163 - 169 avenue Georges Clémenceau et ci-après dénommée « le Fermier ».

La Ville de Caen, le Syndicat Réseau et leur Fermier sont ci-après dénommés ensemble les « Parties ».

Après avoir été exposé ce qui suit :**EXPOSE**

La Ville de Caen a confié la gestion de son service public d'eau potable à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux par un Traité d'affermage rendu exécutoire le 21 février 1992. La compétence production d'eau potable a ensuite fait l'objet d'un transfert vers le syndicat RESEAU acté par un arrêté préfectoral en date du XXX.

Cette convention de délégation de service public ainsi que ses six avenants précédents sont ci-après dénommés le « Traité ».

Ce Traité, de par sa durée et sa date d'entrée en vigueur est au nombre des délégations de service public impactées par la jurisprudence dite « *Commune d'Olivet* ».

La Ville et le Syndicat ont, comme prescrit par l'instruction n°10-029-M0 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du 07 décembre 2010, saisi le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) d'une demande d'avis consultatif quant à la poursuite de l'exécution du Traité au-delà du 04 février 2015 et ce eu égard aux justifications particulières qu'il comporte.

Face à cet avis consultatif et devant les rapports d'audit prescrivant la poursuite de l'exécution du Traité, la Collectivité et le Syndicat ont voulu, dans un premier temps, fixer sa nouvelle échéance au 31 décembre 2016 et ont délibéré à cet effet.

Cependant, la Collectivité et le Syndicat, conscients du risque indemnitaire qu'engendrerait un arrêt du Traité à cette date, ont souhaité étudier, avec leur Fermier, les conditions d'une éventuelle poursuite de l'exécution du Traité jusqu'à son échéance normale, à savoir, le 28 février 2022.

A la demande de la Collectivité et du Syndicat, le Fermier a consenti les efforts techniques et financiers suivants et ce jusqu'au terme du Traité fixé au 28 février 2022.

- 1) La Ville et le Syndicat demandent d'abord au Fermier l'intégration des réglementations dites « *Warsmann* » et « *Brottes* » au Traité.

En effet, la mise en application de l'article 2 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite « *Warsmann* » codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT et du décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 précise les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau lorsqu'une fuite est constatée sur la canalisation après compteur. La mise en œuvre de ce dispositif induit pour le Fermier des coûts d'exploitation et de gestion supplémentaires (information des clients, contrôle et suivi des écrêtements des factures d'eau, vérification de compteur, ...) ainsi qu'une baisse des recettes liées à la réduction de l'assiette de facturation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi dite « *Brottes* » n°2013-312 du 15 avril 2013 a apporté au texte de l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles des

modifications peuvent être interprétées comme interdisant désormais à tout service public d'eau potable d'interrompre, dans une résidence principale, l'alimentation en eau pour les abonnés en situation d'impayés. L'expérience montre qu'à partir du moment où le service public d'eau potable ne dispose plus de l'effet dissuasif des coupures d'eau pour non-paiement, les taux d'impayés augmentent, engendrant de ce fait des charges supplémentaires pour le Fermier.

Par le présent avenant, le Fermier accepte d'intégrer ces nouvelles réglementations sans majoration de tarifs et donc sans compensation financière.

2) La Ville et le Syndicat ont aussi souhaité que le Fermier réalise des actions en faveur du Développement Durable et en matière sociale.

A cette fin :

- Le Fermier intégrera un jeune en alternance au sein du service ;
- Le Fermier s'engage aussi à établir des partenariats pour mettre en œuvre des actions visant à l'insertion sociale par le travail ;
- Le Fermier participera enfin à un Fonds de « Développement Durable ». A ce titre, il proposera notamment à la Ville et au Syndicat la mise en œuvre de « chèques eau » pour les grandes familles (4 enfants et plus).

3) La Ville a, par ailleurs proposé au Fermier de revoir ses obligations en matière de renouvellement de branchements liées à un renouvellement de canalisation.

4) Enfin, la Ville et le Syndicat ont demandé au Fermier de consentir un effort financier supplémentaire. La rémunération du Fermier est revue en conséquence, de même que les modalités de son actualisation.

Le bilan financier des décisions arrêtées figure en annexe 1 au présent avenant.

En vertu de ce qui précède et conformément à l'ordonnance du 29 janvier 2016 transposant la Directive Concession et aux articles 36 alinéa 5 et 37 du décret d'application du 1er février 2016, les Parties ont décidé, de réviser les dispositions contractuelles les liant pour tenir compte de ces changements.

Il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 – APPLICATION DE LA LOI WARSMANN

Les abonnés d'immeubles à usage d'habitation bénéficient d'un écrêtement de leur facture d'eau en cas d'« augmentation anormale » du volume d'eau consommé consécutive à une fuite située après compteur, dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dont les principes sont rappelés ci-dessous :

Depuis le 1er juillet 2013, le Fermier doit alerter l'abonné le plus rapidement possible « par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie après le relevé », de l'augmentation anormale de la consommation d'eau, faisant supposer l'existence d'une fuite. Une fois prévenu, l'abonné dispose d'un mois pour la localiser, la faire réparer et présenter

au Fermier une attestation d'une entreprise de plomberie établissant la réparation de la fuite, sa localisation et la date de réparation. Le Fermier se réserve la possibilité de procéder à tout contrôle sur place et sur pièce, pour vérification.

Seuls les locaux d'habitation sont concernés et seules les fuites sur canalisation d'eau potable après compteur sont éligibles. Les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas concernées par ces dispositions.

La consommation de l'abonné est jugée « anormale » dès lors que le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes.

Ainsi, tout abonné satisfaisant les conditions de l'article L.2224-12-4 du CGCT et du décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pourra ainsi bénéficier d'un plafonnement limité à deux fois sa consommation habituelle.

L'ensemble des autres stipulations contractuelles antérieures relatives aux conditions de dégrèvement en cas de fuites sont réputées caduques.

Le Fermier s'engage à appliquer les stipulations précitées, issues de la loi dite « Warsmann ».

ARTICLE 2 – APPLICATION DE LA LOI BROTTES

La Ville prend acte de l'impossibilité d'interrompre la fourniture d'eau aux personnes ou familles, dans une résidence principale, pour non-paiement des factures.

Le Fermier s'engage à appliquer les dispositions décrites ci-dessus issues de la loi dite « Brottes ».

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DU FERMIER A LA POLITIQUE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI

Le Fermier s'engage à :

- intégrer aux équipes du centre régional « Basse Normandie » un alternant issu du territoire de la Ville, de façon régulière ; Cette personne bénéficiera des formations assurées par le Campus Veolia Environnement.
- établir des partenariats permettant l'insertion sociale au travers de parcours professionnels. Ces partenariats représenteront une enveloppe annuelle d'environ 1500 heures.

ARTICLE 4 – FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville, le Syndicat et le Fermier sont convenus de créer, dans le cadre du Traité, un Fonds de développement durable permettant aux Parties de mener des actions dans ce domaine.

1) Objectif :

Chaque année le Fermier proposera à la Ville et au Syndicat un programme d'actions nouvelles en présentant leur impact en matière de Développement Durable, leur planification et leur coût.

Les actions retenues par le Syndicat et la Ville seront mises en œuvre par le Fermier.

2) Fonctionnement du Fonds :

Le Fermier ouvrira dans ses livres un Fonds « Développement Durable » dédié au financement et au suivi des actions engagées.

Ce Fonds sera alimenté chaque semestre par une dotation prélevée sur les produits propres du Fermier représentant **0,0057 € HT/m³**, en valeur de base au 1^{er} janvier 2010 (soit 0,0067 € HT/m³ en valeur au 01/01/2016) et dont l'assiette correspondra à celle de l'assiette des volumes semestriels facturés aux usagers de la Ville et du Syndicat.

Cette dotation fera l'objet, chaque semestre, d'une actualisation par application du coefficient K défini à l'article 33 du Traité modifié par l'article 1 de l'avenant 1, l'article 14 de l'avenant 2 et l'article 1 de l'avenant 5.

Après validation par la Ville et le Syndicat puis réalisation, le Fermier imputera au débit du Fonds le montant des opérations réalisées.

La planification des actions engagées sera établie de telle sorte qu'au terme du Traité, le solde du Fonds soit nul. S'il était positif, le solde serait reversé par le Fermier à la Ville et au Syndicat à part égale, dans un délai de 3 (trois) mois après l'échéance du Traité.

Par ailleurs, à l'occasion de la remise à la Ville et au Syndicat du rapport annuel d'activité, le Fermier transmettra également un point sur les actions engagées dans le cadre du Fonds et sur l'état du Fonds à la fin de l'exercice précédent.

3) Chèques Eau :

Les montants alloués à ce Fonds seront utilisés principalement pour financer des « chèques eau » à destination des grandes familles (4 enfants et plus).

Le Fermier mettra à la disposition de la Ville et du Syndicat des « chèques eau » dématérialisés pour un montant unitaire de 10,00 € à l'ordre de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Le Syndicat et la Ville pourront s'appuyer sur le CCAS pour la distribution de ces chèques, ce dernier ayant une bonne connaissance des besoins et situations des personnes en difficulté.

Ces chèques, débités du Fonds « Développement Durable » et issus des recettes liées à la gestion du service d'eau potable, seront exclusivement utilisés pour l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés du service public.

Les règles d'attribution de ces chèques aux grandes familles (4 enfant et plus) seront déterminées conjointement par la Ville et le Syndicat.

L'attribution des « chèques eau » sera effectuée dans la limite du montant alloué au Fonds de « Développement Durable » tel que défini au 2) du présent article.

Le solde de ce fonds pourra être affecté à des actions en matière de développement durable retenue conjointement.

ARTICLE 5 –RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

L'article 25.4 du Traité modifié par l'article 11 de l'avenant 2 est complété comme suit :

« (...)

Les Parties conviennent que le montant annuel moyen des opérations de renouvellement des branchements effectuées par le Fermier et liées au renouvellement de canalisations par la Ville fait l'objet d'un plafonnement.

A ce titre, le Fermier s'engage, jusqu'au terme du Traité, à prendre en charge le renouvellement des branchements à hauteur de 145 054, 51 € HT en valeur de base au 1^{er} novembre 1991 (soit 250.000€ HT en valeur au 1^{er} janvier 2016) par année pleine.

Ce montant fera l'objet d'une actualisation selon le coefficient P tel que défini à l'article 37 du Traité modifié par l'article 18 de l'avenant 2 ainsi que par l'article 1 de l'avenant 5.

Dans l'hypothèse où ce montant moyen ne serait pas atteint, le Fermier proposerait à la Ville de prendre en charge des opérations supplémentaires.

ARTICLE 6 – REMUNERATION DU FERMIER

La part proportionnelle de la rémunération du Fermier, telle que définie à l'article 32 du Traité, modifiée depuis par l'article 12 de l'avenant 2 et l'article 1 de l'avenant 6 est modifiée comme suit :

Tranche de Consommation annuelle (m ³)	Tarifs en valeur de base au 1 ^{er} janvier 2010 (€ HT et redevances /m ³)
0 à 60	0,4501
61-100	0,7682
>100	0,8300

ARTICLE 7 – PRIX DE VENTE SPECIFIQUE ACCORDE A LA VILLE

L'article 35 du Traité est abrogé.

ARTICLE 8 – COEFFICIENT D'ACTUALISATION

Le paramètre A composant le coefficient K défini à l'article 33 du Traité, modifié par l'article 1 de l'avenant 1, l'article 14 de l'avenant 2 et l'article 1 de l'avenant 5 est défini comme suit :

« (...)

A : représente, pour le semestre considéré n, la moyenne calculée au 1^{er} jour de ce semestre du prix, hors taxes et redevances, du mètre cube d'eau tel qu'il ressort des conventions d'achat d'eau conclues pour alimenter le périmètre de l'affermage, pondéré par les volumes du même semestre de l'exercice précédent.

(...) »

ARTICLE 9 – DUREE

L'article 5 du Traité demeure applicable. La date d'échéance du Traité reste donc fixée au 28 février 2022.

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR – AUTRES STIPULATIONS

Les Parties sont convenues que le présent avenant vaut révision au sens des articles 40 et 41 du Traité.

Le présent avenant entrera en vigueur à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Les autres stipulations du Traité ainsi que celles de ses six avenants précédents, non expressément modifiées par les présentes restent applicables.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Est annexé au présent avenant :

- Définition du nouveau tarif du Fermier ;

Fait à Caen, le :

Le Maire
de la Ville de Caen

Le Président
du Syndicat Réseau

Le Directeur de Zone
Ile-de-France / Nord-Ouest
de VE - CGE

Joël BRUNEAU

Daniel FRANCOISE

Bruno GODFROY

M. JOYAU.- Il s'agit du devenir de la convention de DSP portant sur l'eau potable sur le territoire de la ville de Caen, qui a déjà animé quelques soirées du Conseil Municipal.

Nous reviendrons rapidement sur le contexte et l'avancement du dossier, avant d'aborder le contenu de l'avenant et ses conséquences.

• ***Le contexte et l'avancement du dossier***

Pour rappel, la Ville a signé un contrat de DSP avec Véolia en 1992 pour une durée de 30 ans. À l'époque, nous étions sur un affermage : la Ville réalise les investissements et le délégataire a l'exploitation du réseau. Investissement que Véolia a réalisé à l'époque, un droit d'entrée de 30 M€ a été versé en deux fois : 15 M€ à la signature du contrat en 1992 et 15 M€ en 1993.

En 2009, un arrêt du Conseil d'État dit « Commune d'Olivet » revient sur les contrats de Délégation de Service Public d'une durée de plus de 20 ans et indique qu'ils deviennent caducs à compter du 3 février 2015, sauf à justifier d'investissements qui auraient été réalisés par le délégataire et qui ne sont pas amortis à la date du 3 février 2015, ce qui est un cas dérogatoire de caducité.

Le 26 janvier 2015, suite à une analyse réalisée par un expert externe qui nous a accompagnés sur ce sujet, nous avons pris comme délibération le fait de mettre un terme au contrat – nous reviendrons sur les hypothèses que nous avons revenues à l'époque – le 31 décembre 2016.

Véolia, derrière, a déposé un recours contre cette délibération du Conseil Municipal en demandant la poursuite du contrat jusqu'à son terme. Dans le recours, il était, sur ce premier document déposé, essentiellement question de forme et de document mis à disposition du Conseil Municipal.

La Ville a rendu un mémoire en défense le 29 juin.

Le 14 septembre dernier, nous avons fait le choix, pour poursuivre le travail dans la logique de la délibération du 26 janvier, d'un marché global de prestation de service pour prendre le relais de la DSP à partir du 1^{er} janvier 2017, et donc une période de tuilage nécessaire à l'automne 2016.

Le 1^{er} décembre 2015, Véolia a remis un nouveau mémoire en réplique, en ne sortant plus uniquement des arguments sur des documents transmis ou non mais en réalisant une contre-expertise financière de leur contrat et en contre-argumentant sur les hypothèses que nous avons pu prendre.

Nous avons, sur ce dossier, souhaité qu'il y ait un maximum de transparence et de concertation.

Je reviens sur la méthode. Je n'irai pas jusqu'à demander quelle a été la méthode de l'ancienne Majorité sur ce dossier, mais puisque nous prenons des leçons de méthode tout à l'heure, je présente la nôtre sur ce sujet.

Nous avons créé une commission qui regroupait un membre de chaque groupe politique du Conseil Municipal pour pouvoir échanger toutes tendances confondues sur ce sujet. Cette commission spécifique s'est réunie à quatre reprises, très souvent en présence des

prestataires qui ont accompagné la Ville, pour que tout le monde ait accès aux prestataires et puisse poser ses questions avec un maximum de transparence possible.

Je ne reviens pas sur l'objet des quatre réunions de travail. Je reviens, en revanche, sur les hypothèses que nous avons retenues pour notre délibération de janvier 2015, à savoir une caducité au 31 décembre 2016.

L'arrêt Olivet précise que le droit d'entrée doit être amorti pour que le contrat soit caduc et que le non-amortissement est une possibilité pour une prolongation jusqu'au terme.

Il est apparu un élément nouveau en juillet 2014 : une circulaire indiquant que les collectivités devaient prendre en compte une « rémunération normale » du délégataire. J'utilise des guillemets, car on ne nous a donné aucun indicatif sur ce qu'est ou ce qui peut être considéré comme une rémunération normale ; c'est une des difficultés que nous avons pu rencontrer.

Nous avons pris l'hypothèse que la rémunération normale pouvait être une marge d'exploitation sur son activité de 5 % avant impôt sur les sociétés et un taux de rendement interne sur les 30 M€ qui ont été versés à la collectivité initialement de 5 %.

Nous avons fait le calcul de cette rémunération sur un temps de retour basé sur les volumes de 1992, en considérant qu'ils étaient constants dans le calcul de la date de caducité et que, finalement, les pertes que le délégataire avait pu subir n'étaient pas du fait de la collectivité, que nous étions dans le cadre d'une Délégation de Service Public et que le risque devait être imputé au délégataire.

Il y avait une analyse groupée des trois contrats, ce qui nous avait amenés à une date de caducité du 31 décembre 2016.

Dans son rapport, Véolia pointe différents éléments. Certains sont très factuels et difficilement contestables ; je pense notamment à une ligne qui a été oubliée sur le déficit réalisé par Véolia en 1992 sur l'assainissement par le prestataire qui a pu nous accompagner, qui a comme impact sur la délibération que nous pouvons prendre un décalage d'une année sur la date de caducité du contrat. Nous sommes là sur quelque chose de mathématique et de factuel, à partir des éléments que nous avons pu avoir.

D'autres éléments sont avancés, notamment le fait que le taux de rendement interne sur les 31 M€ investis est inférieur à ce qui peut être vu habituellement sur ce type de contrat. Nous avons pris 5 % avant impôt sur les sociétés. Dans son rapport, Véolia indique des moyens de l'ordre de 8 à 10 % avant impôt sur les sociétés.

Véolia nous indique également que l'hypothèse que nous avons pu prendre sur la consommation de 1992 n'est pas forcément représentative du contrat, que la marge qui a été calculée l'a été sans la ristourne reversée aux collectivités. Véolia reverse tous les ans une ristourne à la collectivité. La marge a été calculée sans cette ristourne. Or, elle doit être calculée sur le chiffre d'affaires et doit donc, *a priori*, intégrer cette ristourne.

Dernier élément que Véolia a annoncé dans son rapport, ils assument la notion de risques et périls que nous avons pu considérer comme appartenant au délégataire jusqu'à la date de caducité du contrat, mais ils l'ont signé pour une durée de 30 ans, et pas pour une durée inférieure ; ils comptaient bien assumer ce risque, mais sur la durée sur laquelle ils s'y étaient engagés. En revenant sur une durée plus courte, nous modifions le risque qu'ils ont pu prendre et nous les privons d'une potentielle stagnation/ré-augmentation des volumes vendus d'ici la fin du contrat. Nous avons donc, finalement, un peu dévoyé cette notion de

risques et périls, puisque nous n'étions plus sur la durée initiale du contrat. Nous ne pouvions donc pas leur opposer cette notion.

Nous avons fait analyser ce rapport par la Ville et par le prestataire qui nous a accompagnés, nous avons poursuivi le travail relatif au lancement du marché à prestation de service. Nous avons rencontré les instances représentatives du personnel de Véolia par rapport à la question de reprise des personnels. Nous avons travaillé avec le prestataire qui nous a accompagnés sur la rédaction des marchés.

Aujourd'hui, nous sommes à un stade où nous n'avons pas encore de décision de justice par rapport à ce recours de Véolia.

Nous étions, par rapport à cette date du 31 décembre, en passe de lancer un marché, avec le risque, en cas de décision de justice défavorable, pour les trois collectivités (la Communauté d'Agglomération, RESEAU et la Ville), de devoir indemniser Véolia ou le nouveau prestataire qui aura été retenu.

Je m'explique. Il faut une période de tuilage à l'automne entre le nouveau prestataire et Véolia, donc avoir notifié son marché avant l'automne pour que cette période de tuilage puisse se réaliser. Si nous avons une décision de justice entre la notification du marché et le 31 décembre 2016, pendant la période de tuilage, il aurait fallu reprendre potentiellement la relation contractuelle avec Véolia sans rien avoir négocié avec Véolia et il aurait fallu indemniser le prestataire retenu.

Pour rappel, nous étions sur un estimatif annuel de prestation de 3,9 M€, donc une indemnité qui aurait pu être non négligeable, si nous avons une décision entre ces dates.

Si la décision était intervenue après la rupture du contrat avec Véolia, après le 1^{er} janvier, nous étions dans le cadre d'une indemnisation à Véolia. Cette indemnisation a été estimée par Véolia sur la base d'une note de l'Association des Maires de France à 25 M€. Le calcul a été refait par le prestataire qui nous accompagne sur le sujet. Si les 25 M€, aujourd'hui, nous semblent maximalistes, il y a tout de même un seuil aux alentours des 15 M€ qui semble bien réel.

En parallèle du travail sur le lancement du marché prestation de service, un contact a été pris avec Véolia pour entamer une négociation sur la DSP.

- **Contenu de l'avenant et conséquences**

Je reviendrai assez rapidement sur les différents éléments, j'ai simplement mis les 11 articles dans le document.

- **Baisse de rémunération du fermier**

La baisse de rémunération du fermier (Véolia) se décompose en deux parties.

La première partie est liée à des prises en charge supplémentaires de Véolia.

À l'article 1, on parle de la loi Warsmann, qui écrête les factures des abonnés en cas de surconsommation anormale. Lorsqu'on a une fuite sur la partie individuelle de son compteur, pas sur l'électroménager mais sur la canalisation de branchement, la facture est écrêtée à deux fois la consommation habituelle, ce qui entraîne une charge supplémentaire pour Véolia, et donc, à rémunération constante, voire en baisse comme nous le verrons par la suite, une diminution de sa rémunération.

L'article 2 concerne la loi Brottes, qui porte sur l'impossibilité d'interrompre la fourniture d'eau aux personnes ou familles dans la résidence principale pour le non-paiement de la facture. Cela représente une charge supplémentaire pour Véolia estimée à 86 k€.

Article 4 : un fonds développement durable sera pris également sur la rémunération du fermier. Il servirait en grande partie, si l'avenant est signé, pour la mise en place de Chèques Eau pour les familles nombreuses. L'idée est de mettre en place des Chèques Eau d'une valeur faciale de 10 € pour les familles de quatre enfants et plus. Les règles d'attribution seront à voir conjointement entre la Ville et RESEAU, puisque l'avenant sera signé par Véolia, la Ville et RESEAU, la partition sur les contrats production et distribution n'ayant pas été réalisée. Il y aura une discussion à avoir avec eux. On parlait de transfert de compétences tout à l'heure. Au 1^{er} janvier prochain, la compétence distribution sera transférée et ne sera plus à la Ville de Caen.

Cela représente une charge supplémentaire pour Véolia de l'ordre de 39 k€ par an.

L'article 6 est une baisse nette de la rémunération du fermier de 381 k€ par an qui sera intégralement répercutée à la baisse sur la facture d'eau de l'utilisateur.

Quand on somme tous ces chiffres, on arrive à une diminution globale de la rémunération du fermier de 532 k€ par an, avec une répercussion directe sur le prix de l'eau de 381 k€ et des prises en charge supplémentaires, ce qui représente 3 M€ d'ici la fin du contrat.

○ **Politique d'insertion**

Un autre élément qui apparaît dans l'avenant concerne la politique d'insertion. Elle n'apparaît pas du tout aujourd'hui dans le contrat de Véolia. Nous en avons pris réciproquement acte, avec la mise en place de 1 500 heures par an d'emploi en insertion et l'intégration dans les équipes de Véolia sur le territoire de la ville d'un poste en alternance.

○ **La Ville ne demandera plus aux Caennais d'assumer une partie de sa facture**

Depuis 1992, la Ville bénéficie d'un forfait de 63 k€ de gratuité sur sa consommation d'eau. Ce sont aujourd'hui les usagers, les Caennais, qui payent cette facture pour la Ville.

Ce forfait sera supprimé et cette facture que paiera la Ville à Véolia ne servira pas de rémunération supplémentaire à Véolia, puisque cette somme sera ajoutée aux 381 k€ de baisse de rémunération du fermier pour réduire la facture d'eau de l'utilisateur.

La Ville de Caen paiera sa facture d'eau intégralement et ne bénéficiera plus de cette gratuité.

○ **Répartition du montant du renouvellement des branchements**

Article 5 : sur le renouvellement des branchements dans le cadre de travaux que nous réalisons, il y aura un plafonnement de la prise en charge par Véolia du renouvellement des branchements à 250 k€. Quand nous réalisons des travaux de renouvellement de canalisations dans la rue, la Ville réalise les travaux de canalisation et Véolia prend en charge les branchements plomb à renouveler. Les 250 k€ correspondent à la moyenne depuis le début du contrat.

Nous ferons un petit focus sur le sujet par la suite, car depuis que la Ville a mis en place sa taxe d'investissement de 10 centimes, les investissements ont augmenté, ce qui a eu un petit impact sur ce montant.

Je précise que la Ville de Caen poursuivra son investissement – nous le retrouvons dans les chiffres de 2015 – pour augmenter le taux de renouvellement des réseaux.

Nous avons renouvelé plus de 5 kilomètres de canalisations en 2015 ; c'est le deuxième meilleur total des six dernières années. Cela fait encore grimper le taux de renouvellement des réseaux qui, sur une moyenne glissante de cinq années, dépasse les 1 % ; ce n'était jamais arrivé. Nous renouvelons désormais 1 % du réseau tous les ans. Si on le transforme en durée nécessaire pour renouveler l'intégralité du patrimoine, on obtient une durée de 100 ans. Étant à peine au-dessus de 1 %, il faut un peu moins de 100 ans pour renouveler l'intégralité du patrimoine.

Sachant que la durée de vie des canalisations est, selon les matériaux, estimée aux alentours de 80 ans, il y a encore un effort à faire sur ce sujet, mais en se positionnant sous la barre des 100 ans, nous nous positionnons parmi les collectivités relativement vertueuses en la matière.

L'effort de renouvellement des réseaux a bien été poursuivi et se poursuivra sur les années à venir.

Concernant le montant investi par Véolia sur le renouvellement des branchements, puisque vous avez pu voir qu'un article de l'avenant concernait son plafonnement, il est de moins de 250 k€ en moyenne depuis 1992 ; le chiffre apparaît.

Nous avons également repris une moyenne entre 2012 et 2015 qui correspond à une période sur laquelle les 10 centimes d'investissement sur le prix de l'eau ont commencé à faire effet en termes d'investissement sur notre patrimoine. Nous sommes en moyenne à 286 k€.

Cela signifie que sur la base de cette moyenne glissante, 36 k€ par an seront à la charge du budget annexe de l'eau potable. Je rappelle que tous les ans, la capacité d'investissement est de 3,1 M€, mais sur les sept années précédentes, elle plafonne à 2,4 M€. Je vous laisse faire la différence entre la capacité à 3,1 M€ et le plafonnement à 2,4 M€ pour voir que, finalement, les 36 k€ par an n'impacteront en aucun cas la facture à l'utilisateur.

En termes de synthèse du contenu de l'avenant ayant un impact financier :

- une baisse des tarifs pour l'utilisateur : 444 k€ par an à répercuter sur la facture, soit, d'ici la fin de la DSP, 2,5 M€ économisés par les Caennais sur le prix de l'eau :
 - baisse de rémunération de Véolia : 381 k€ par an ;
 - suppression de la gratuité pour la Ville de Caen : 63 k€ par an ;
- nouvelles dépenses prises en charge par Véolia : 151 k€ ;
- nouvelles dépenses prises en charge par la Ville ; nous sommes dans le cadre d'une négociation sur laquelle nous n'étions pas forcément à l'aise, avec une future décision de justice :
 - retrait du forfait gratuité : 63 k€, qui seront répercutés sur le budget général,
 - prise en charge du renouvellement de branchement, répercutée sur le budget annexe, sur la part investissement, avec une capacité aujourd'hui à emprunter pour de l'investissement à hauteur de 3,1 M€ pour un plafonnement d'investissement sur ces dernières années à 36 k€, donc une possibilité de l'absorber sans augmenter le prix de l'eau.

À la page suivante, le graphique de gauche illustre le prix de l'eau 2016 avant avenant (1,99 €/m³) et après avenant (1,81 €/m³) sur la base d'une facture à 120 m³, indice qui permet de comparer les services de l'eau. Cela représente une baisse de 9 % sur la part eau potable.

Cet avenant permet également d'annuler les augmentations qui ont lieu depuis 2011 sur la part eau potable. Nous retournons au niveau de prix de 2011, à 2 centimes près, sur cette part. Je rappelle qu'outre la part eau potable, il y a la part assainissement sur la facture globale. Sur la part eau potable, nous redeviendrons inférieurs à la moyenne 2013, dernier chiffre que nous avons pu voir compilé dans une étude, qui est de 1,93 € TTC pour les villes de plus de 100 000 habitants. Nous étions sur 1,95 € en 2015, 1,99 € en 2016, même si la moyenne a pu augmenter depuis, et nous descendrons à 1,81 €.

Si nous prenons le prix de l'eau assainie, toujours sur l'indice de la base de la facture à 120 m³, nous étions à 3,53 € en début d'année, nous devions passer à 3,58 € au premier juillet, avec une augmentation du prix de l'eau sur l'assainissement. Nous passerons à un prix de l'eau assaini à 3,40 € TTC du m³, là où le prix moyen en France est à 3,71 € ; nous sommes inférieurs de plus de 30 centimes au prix moyen pratiqué en France.

Comment cela va-t-il se répercuter ? Je vous parlais de l'indice de la facture des 120 m³ ; quand on ramène sa facture au mètre cube, elle dépend de la consommation que l'on a, puisqu'il y a une part fixe.

Le tableau du haut correspond au tarif appliqué par le délégataire, avec l'abonnement en part fixe et des tranches de consommation :

- 0 – 60 m³ : 0,8546 € aujourd'hui ;
- 61 – 100 m³ : 0,8893 € ;
- supérieur à 100 m³ : 0,9608 €.

Il est proposé de pouvoir impacter l'intégralité des 444 k€ sur les 60 premiers mètres cubes, que nous considérons tous comme les plus indispensables aux besoins quotidiens, beaucoup l'ont dit dans cette enceinte. Nous avons proposé de répercuter l'intégralité de la baisse sur ces 60 premiers mètres cubes, soit une baisse de 39 %, de 85 centimes à 52 centimes.

Nous avons fait quelques estimations. Pour une personne seule qui consommerait environ 40 m³, un couple qui consommerait 80 m³ ou des foyers plus nombreux qui consommeraient 120 à 200 m³. Les répercussions sont indiquées dans le tableau sur le prix de l'eau assainie.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'issue du recours de Véolia, compte tenu du risque indemnitaire qui pourrait être supporté par la facture d'eau et par l'utilisateur en cas de décision de justice défavorable, compte tenu des prises en charge qui ont été consenties par Véolia et de la diminution de sa rémunération, sur l'eau potable, je vous ai présenté le détail qui est de 532 k€ ; si l'on y ajoute l'effort qu'ils font sur l'assainissement, qui représente le delta avec 695 k€, un effort global de près de 4 M€ fait d'ici la fin du contrat par Véolia. Considérant la baisse du prix de l'eau, nous avons souhaité que l'intégralité de la baisse soit reportée sur les 60 premiers mètres cubes, cela représente plus de 2,5 M€ d'ici la fin du contrat.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Vous avez en dernière ligne le niveau de rémunération qui a été calculé sur la base des cubatures réelles et des éléments que Véolia nous a transmis. Je sais que ce sera l'un des sujets de la discussion, mais que ce soit le juge, la Ville ou quiconque dans cette salle, aujourd'hui, nous n'avons que ces éléments pour prendre notre décision. Le niveau de rémunération sur les 31 M€ serait de 3,34 % sur le TRI si l'on considère une marge d'exploitation de 5 % avant impôt sur les sociétés et si l'on considère une marge d'exploitation de 7,5 %, il serait de 2,25 % sur le taux de rendement interne.

J'ai d'ores et déjà présenté ces éléments lors d'une réunion de travail de la commission eau à chaque groupe politique, en signalant que je me tenais évidemment à la disposition de tout le monde pour répondre aux questions sur le sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La semaine dernière, un mail de l'un d'entre vous demandait d'ailleurs des précisions complémentaires qui ont été apportées.

Avez-vous des questions ou remarques ?

Mme GOBERT.- Ce dossier est difficile et complexe, parce que plusieurs aspects se mélangent : les questions de l'emploi, de la réponse aux usagers, de la qualité de l'eau et la capacité à analyser les différentes expertises et les audits qui nous ont été fournis sur ce sujet. La position ne va pas de soi, car nous sommes obligés de la prendre sans que la justice n'ait tranché et il nous faudrait un peu imaginer quelle pourrait être sa décision sur les risques indemnitaires.

Je remercie Nicolas JOYAU de sa présentation et du document qui a précisé un certain nombre de choses. Il pourrait d'ailleurs être envoyé, parce qu'il est encore plus précis que celui de la commission, aux élus qui souhaitent l'avoir ou aux membres de la commission.

Dans le même temps, l'analyse du mode de gestion de l'eau impose d'étudier simultanément la situation de deux contrats : l'eau pour la Ville de Caen et l'assainissement pour Caen la Mer, puisque nous sommes dans une situation un peu compliquée avec trois contrats.

En effet, il apparaît difficile que les deux collectivités concernées, voire les trois si l'on ajoute RESEAU pour la partie production d'eau potable, aient des conclusions différentes sur la caducité ou non de chacun des contrats qui la concernent.

Une concertation préalable a-t-elle été organisée entre les trois collectivités avant que la Ville de Caen ne présente ce projet de délibération à son Conseil Municipal ? Est-ce qu'un accord s'est dégagé lors de cette concertation ?

Après la décision prise de rompre le contrat avec Véolia au 31 décembre 2016, comme on pouvait s'y attendre, l'entreprise a contre-attaqué et fait peser des menaces financières sur la collectivité. Toutefois, parce qu'il s'agit d'argent public, la seule crainte d'un contentieux ne peut à elle seule justifier la position de ce soir et, quelque part, ce revirement par rapport à la décision que nous avons prise ensemble dans cette enceinte d'une caducité à décembre 2016. Votre décision de poursuivre le contrat jusqu'en 2022 donne le sentiment d'une décision prise sous la pression de l'entreprise Véolia.

Pour éclairer votre décision, il aurait été nécessaire de mesurer le rapport entre le niveau des risques indemnitaires encourus et celui des économies attendues, en mettant fin au contrat en 2016 et en inscrivant la gestion de l'eau dans la sphère du public.

Depuis cinq ans, Caen et Caen la Mer ont demandé plusieurs audits sur la situation des contrats de l'eau et de l'assainissement. Pour Caen, un audit a été réalisé par deux cabinets : Sans Conteste et De Castelnau.

En novembre 2011, le premier concluait : « *Il paraît plus simple d'argumenter en faveur de l'interruption du contrat en 2015, que de justifier sa prolongation* »

Toujours pour Caen, le second écrivait en décembre 2011 : « *Il ne nous paraît pas possible de produire un argumentaire convaincant en faveur de la poursuite du contrat. Le risque encouru par la Ville dans ce contentieux est probablement inférieur à 10 M€. Ce montant n'est pas neutre, il serait sensiblement compensé par l'économie faite sur les annuités restant dues.* »

Pour Caen la Mer, un autre cabinet, le cabinet Calia, concluait en janvier 2013 que les indemnités à verser au délégataire en cas de résiliation anticipée pouvaient être évaluées dans une fourchette de 4,6 M€ à 7,4 M€. L'étude ajoutait qu'avec le choix d'un autre type de gestion, le gain potentiel pour Caen la Mer était évalué à 714 k€ par an.

En conclusion, ces trois études se recoupaient et proposaient une caducité du contrat en 2015, sans exclure complètement une indemnité au délégataire, mais qui aurait été compensée en partie par des économies.

Vous avez fourni à la commission, comme l'a dit Nicolas, copie de la récente contre-expertise commandée par Véolia qui attaque la qualité des études précédentes. Apparemment, vous n'avez pas donné droit de réponse aux cabinets Sans Conteste, De Castelnau et Calia.

Le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP), conformément à la loi afin de respecter l'arrêt Olivet, a été saisi par la Ville de Caen en 2013, par Caen la Mer et à nouveau en 2015 par la Ville de Caen.

En 2013, la DRFIP, en l'occurrence l'État, considérait que « *l'équilibre financier du contrat ne serait pas remis en cause en cas d'interruption de la délégation, que le droit d'entrée peut être considéré comme totalement amorti en 2015* » et que la collectivité est en droit de renégocier les modalités de prise en compte de l'amortissement du droit d'entrée, des baisses de tarifs plus fortes et des investissements complémentaires, ainsi que la caducité du contrat à une date intermédiaire entre 2015 et 2022.

Or, la délibération, que vous nous proposez ce soir, de façon surprenante, ignore le contenu de cet avis et fait la part belle à la contre-expertise commanditée par Véolia.

Pourtant, devant le juge, l'avis de la DRFIP pèsera au moins autant que les arguments du cabinet conseil de Véolia.

Pour justifier la poursuite du contrat avec Véolia, plusieurs arguments sont développés : « *oubli du déficit réalisé par Véolia en 1992* », « *marge calculée hors retour versé aux collectivités* » (page 1 de la délibération, point 1 et 2). L'ensemble des études commandées à l'époque par Caen et Caen la Mer, ainsi que l'avis de l'État, démontrent que ces points ont peu d'impact sur la date de caducité.

Deux autres éléments développés par Véolia, toujours page 1 de la délibération, touchent au domaine financier. Selon l'expert de Véolia, « *le taux de marge est inférieur aux habitudes du secteur* » et « *le taux de rendement interne (TRI) sur les 31 M€ investis est inférieur au TRI habituel* ». Ces points 3 et 4 de la page 1 relèvent de la même philosophie, celle du plus haut

niveau de profits et bénéfiques attendu par l'entreprise. Si cet objectif de rentabilité maximum fait partie des indicateurs fixés par les grands groupes, rien n'empêche les collectivités de ne pas s'y soumettre et de résister.

C'est Véolia qui fixe la règle que devrait respecter la Ville sur le taux de marge et le taux de rentabilité des capitaux investis.

Or, ce taux a été fixé par Véolia et selon l'avis du DRFIP, il est « *particulièrement discutable* » !

Les investisseurs se sont habitués à demander des taux excessifs de rentabilité des capitaux investis. Les taux d'intérêt se sont régulièrement et considérablement réduits depuis la signature du contrat, en 1992. Il n'est pas défendable de demander un taux de rentabilité identique à ce qu'il était il y a deux décennies, soit 8-9 %, alors que n'importe quel particulier renégocie le taux de son emprunt immobilier.

Par ailleurs, il est apparu dans les enquêtes que le délégataire a eu peu d'investissements en dehors du droit d'entrée.

Si Véolia revendique toujours le taux de 8 %, cette exigence confirme l'urgence de reprendre la gestion de l'eau dans le cadre, par exemple, d'une Société Publique Locale (SPL) comme nous l'avions proposé lors du dernier Conseil Municipal en septembre 2015.

Il est donc particulièrement dommageable et afin que les élus puissent se faire un avis, que votre délibération rappelle uniquement les arguments de l'expert de Véolia. Vous n'avez pas jugé nécessaire de vérifier la fiabilité de leur analyse. Au final, Véolia a présenté une contre-expertise et la Ville a dit : « *dont acte !* »

En contrepartie de la poursuite de la DSP jusqu'en 2022, vous présentez ce soir un avenant qui donne la mesure des efforts que pourrait consentir Véolia. Nous considérons que l'effort négocié par la Ville est très insuffisant.

Alors que depuis des années, les inégalités et la pauvreté s'accroissent, le volet social de cet avenant ne nous semble pas suffisamment étudié.

Pour mémoire, il ne faut jamais oublier que Véolia est un groupe de dimension nationale et internationale et qu'il annonce 11 Md€ de chiffre d'affaires dans le domaine de l'eau uniquement.

Pourquoi dans cet avenant la Ville ne s'est-elle pas concentrée sur un soutien spécifique et renforcé en faveur des jeunes dans la précarité, des demandeurs d'emploi et ceux bénéficiaires de la CMU ?

Un travail est envisagé avec le CCAS, qui me paraît extrêmement positif. Pourquoi ne pas réfléchir à engager une telle démarche avec la CPAM ? Je rappelle que le nombre des impayés est de plus en plus important (1 188 en décembre 2014). Quelle est l'évolution sur les impayés de 2015 et celle du premier semestre 2016 ?

Monsieur le Maire, la baisse consentie sur les 60 premiers mètres cubes d'eau ne devrait-elle pas cibler prioritairement ces citoyens caennais en prise avec des difficultés réelles pour assumer l'ensemble des charges du logement ? L'effort de Véolia est mesuré à 469 k€ et les propositions faites restent à l'identique de celles proposées dans le mandat précédent et ne tiennent pas compte de la dégradation des conditions de vie et du pouvoir d'achat.

Pour le Chèque Eau, il est particulièrement surprenant que le montant total alloué de ce dispositif ne soit pas indiqué dans l'avenant. Par ailleurs, ce Chèque Eau d'un montant unitaire de 10 €, somme modique, pourra certes concerner un grand nombre de familles, mais représentera-t-il une aide véritable pour ceux confrontés aux difficultés de paiement ?

Monsieur le Maire, vous dites qu'il faut sortir d'une politique de saupoudrage, nous avons un débat là-dessus. Or, avec cette proposition, vous vous inscrivez totalement dans cette philosophie.

Nous demandons une réflexion plus approfondie avec des éléments chiffrés, afin de dégager une véritable politique qui permette que le « droit d'accès à l'eau » soit respecté pour tous.

Monsieur le Maire, nous vous demandons, avec la création imminente de la Communauté Urbaine, de mettre ce sujet à l'ordre du jour, d'ouvrir un débat clair et transparent, comme vous tentez de le faire aujourd'hui, pour nos concitoyens, les élus, les associations concernées et avec pour objectif d'appliquer l'avis du DRFIP.

La gestion de l'eau dans la sphère du public doit être un préalable à ce débat.

En se saisissant à l'échelle de la Communauté Urbaine de la possibilité d'une Société Publique Locale, comme la loi l'autorise, la mutualisation pourrait être à l'ordre du jour. Elle nous permettrait de viser encore plus la qualité, de faire baisser les coûts et de soutenir les communes qui ne peuvent s'offrir l'ensemble des compétences nécessaires.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE COUTOUR. - Il y a 18 mois, on a vécu un petit psychodrame, avec ce vote fameux, une épée de Damoclès à 27 M€, une date butoir, une lettre du DRFIP qui arrive le matin même, comme aujourd'hui, je crois. À l'époque, notre groupe avait voté pour la proposition que vous nous faisiez, que nous pensions être la moins mauvaise des solutions. Nous avons voté pour par pragmatisme, car voter contre, c'était, trois jours après, se retrouver en situation d'avoir à gérer l'eau. Et puis, nous avons entendu les positions de votre expertise, que vous avez reprises, qui conduisaient à différer jusqu'au 31 décembre 2016, de deux ans, le contrat de DSP.

Parallèlement, Monsieur le Maire, vous nous faisiez une annonce suivant laquelle vous mettiez en place une concertation, vous alliez installer une commission : « *Vous y serez associés, comme la Majorité s'y est engagée. Ce sera dans cet esprit de concertation qu'une décision sera prise* ». Dont acte, tout cela s'annonçait positif.

La commission eau a été réunie quatre fois, la dernière fois en août 2015, puis une dernière fois il y a trois semaines. Là, on découvre deux choses.

Premièrement, entre août 2015 et juin 2016, vous avez reçu des informations, en particulier celles de Véolia, mais tout cela s'est fait en dehors du travail de la commission, dans le secret. Tout était ficelé quand on est arrivé et vous nous annoncez que ce sera 2022. On a négocié deux ou trois choses, qui ne sont pas inintéressantes, mais on a tout de même une chose assez extraordinaire : la position de votre expertise.

Le cabinet qui vous a accompagnés et que vous avez suivi, en 2015, disait : « *On peut y aller, il n'y a pas trop de risque. Il y a tout de même un risque à 27 M€, mais les chiffres nous font confiance, on peut interrompre le contrat au 31 décembre 2016* ».

Virage à 180 degrés du même expert, qui vous a dit récemment : « *L'arrêt du contrat au 31 décembre 2016 entraînera une perte financière très importante pour Véolia* ». Il ne s'agit pas du cabinet de Kerviler, mais de votre expertise.

On voit un peu plus loin : « *Les arguments développés par Véolia reposent sur des éléments justifiés et justifient le maintien du contrat de Véolia jusqu'à son terme* ». On croit rêver !

On a là une même expertise qui dit des choses radicalement opposées et cela ne semble pas vous inquiéter plus que cela.

Dans la lettre du DDFIP que nous recevons ce soir, les phrases ne nous éclairent pas beaucoup : « *Véolia met en avant une nouvelle approche sur les coûts d'entrée qu'il vous appartient de valider. Si vous estimez qu'il y a lieu d'en tenir compte, il est possible d'émettre un avis positif sur la non-caducité du contrat* ». Avec cela, on avance !

La question qui se pose maintenant est : que fait-on ?

Bien sûr, vous avez négocié avec Véolia des choses intéressantes, il faut le reconnaître, mais vous les avez négociées en position de faiblesse absolue : d'une part, un risque de pénalités de 25 M€ si on perd le procès ; d'autre part, nous engageons d'autres sociétés pour assurer la continuité du service public. Financièrement, c'est ingérable, et tout cela, nous le savions il y a un an et demi.

Je serai court. Je retiens deux choses de tout cela :

- que vos experts disent « blanc » ou « noir », vous les suivez ; je trouve cela inquiétant, parce que cela interroge sur votre façon de prendre du recul par rapport à ce que les experts vous disent ;
- les promesses de transparence et de travail en concertation, de travail en commun, au sein de cette commission, c'était du baratin.

Personnellement, je vous propose ma démission de cette commission qui n'a plus aucun sens.

M. LE MAIRE.- Merci pour cet esprit positif !

M. L'ORPHELIN.- L'avantage d'intervenir après mes collègues est que cela me permettra d'embrasser une partie de mon intervention en disant que je m'associe à l'intégralité de ce qui vient d'être dit par mes deux collègues, mais pour apporter quelques éléments complémentaires.

Quand j'ai découvert ce revirement de situation, d'abord, cela a été beaucoup de colère, parce qu'après avoir fait délibérer notre Conseil en janvier 2015 pour mettre fin au contrat liant la Ville à Véolia au 31 décembre 2016, après avoir annoncé dans cette même assemblée en septembre 2015 votre intention de lancer des marchés à bons de commande dans le cadre d'une régie prestation de service à compter du 1^{er} janvier 2017, vous avez donc opéré ce revirement complet. Nous l'avons appris il y a quelques jours et nous découvrons depuis lors que vous avez négocié dans le plus grand secret la poursuite de ce contrat jusqu'à 2022.

Nous sommes donc placés devant le fait accompli, amenés en quelques jours à devoir nous prononcer sur un dossier dont, je crois, la complexité n'est plus à démontrer. En témoigne la présentation ce soir.

Je limiterai mon intervention à deux volets : d'abord, sur l'arrêt Olivet en tant que tel et la question de la poursuite du contrat jusqu'en 2022, puis quelques éléments sur le contenu de l'avenant que vous nous proposez ce soir.

Sur la question de la poursuite du contrat jusqu'en 2022, vous avez fait un choix qui a consisté à préférer la négociation et la poursuite du contrat en échange du retrait du recours que Véolia avait introduit devant le Tribunal administratif en 2015, et ce, malgré les deux avis du Directeur régional des finances publiques, que Marie-Jeanne GOBERT a évoqués, l'un demandé par Philippe DURON en 2013, l'autre demandé par vous-même en 2015, qui concluaient tous deux à la caducité de ce contrat avant l'échéance de 2022.

Ici, on voit que votre position a été celle de considérer que les nouveaux éléments mis en évidence par Véolia feraient courir un risque financier trop important pour la Ville.

Cette position peut sembler *a priori* louable, mais elle pose plusieurs types de problèmes.

D'abord, l'analyse sur laquelle se fonde la décision que vous nous invitez à prendre ce soir, qui nous est soumise, et fondée sur le rapport de Kerviler. Comme écrit dans ce rapport en couverture, ce rapport a été réalisé dans l'intérêt de la société Véolia et, malheureusement, il n'a pas fait l'objet de votre part d'une contre-expertise indépendante. On peut considérer ensemble que les éléments apportés par DG Conseil annexés à la délibération qui nous est soumise relèvent plutôt du commentaire que de l'analyse approfondie des différentes données.

Cela veut dire, d'abord, que nous ne pouvons pas nous décider sur la base d'un seul point de vue : celui, finalement, des intérêts de la société Véolia.

Pour ma part, la dernière fois que j'ai regardé, les intérêts des multinationales de l'eau et celles des usagers du service public sont rarement concordantes. Vous me permettrez de penser que si ce rapport a été réalisé dans l'intérêt de la société Véolia, on peut imaginer sans contre-expertise commandée qu'il n'a pas été réalisé dans l'intérêt des usagers.

Ensuite, vous avez fait un autre choix, presque plus grave pour que nous puissions délibérer en toute connaissance de cause : celui qui a consisté à ne pas lancer les marchés de régie à bons de commande sur lesquels vous vous étiez engagés, parce que, ce faisant, vous nous avez privés d'une possibilité de comparaison entre la solution que vous nous proposez ce soir et une solution régie à bons de commande, avec un prix qui aurait été certain, sur lequel on aurait pu se positionner, et non un prix fondé sur des études. On voit bien ce soir, on en a la preuve, que les études sont à prendre avec beaucoup de précautions, puisque vous avez eu à considérer que les conseils de la Ville s'étaient manifestement trompés.

Notre regret est que vous ayez décidé si vite et si facilement, face aux pressions de Véolia, qui annonce – j'utilise le terme à dessein – vouloir extorquer la Ville de 25 M€, et donc l'usager de l'eau. J'espère que nous pourrons être d'accord sur ce point, car il me semble que ces chiffres sont tout à fait fantaisistes, que, par ailleurs, il suffira d'interroger un certain nombre de collectivités ou d'associations œuvrant dans le domaine. C'est une stratégie classique, qui consiste à faire peur aux collectivités pour les faire reculer.

J'ai cherché, j'ai trouvé un seul exemple d'un contentieux de ce type qui a abouti à pénaliser une collectivité : la commune de Neufchâteau, qui a rompu son contrat ; Véolia demandait 8 M€ dans le cadre du contentieux et a obtenu 800 k€, soit 10 fois moins que ce que la société demandait.

C'est le seul exemple que j'ai trouvé. Si vous en avez d'autres, Monsieur JOYAU, cela m'intéresse, parce que j'ai essayé de faire le tour, on peut penser que ces demandes sont complètement fantaisistes.

Pour finir sur ce point, je voudrais intervenir sur l'avis, qui n'est pas un avis, sur le courrier du Directeur régional des finances publiques que vous nous remettez ce soir, comme la dernière fois, à la dernière minute, mais aussi parce qu'il a été envoyé dans les dernières heures. Ce courrier pose un problème de forme : ce n'est pas un avis du Directeur régional des finances publiques. Or, il me semble que l'arrêt commune d'Olivet du Conseil d'État est très clair, on pourrait le relire. Il dit clairement que la poursuite des délégations de service public est possible après avis du Directeur régional des finances publiques. Je considère que ce n'est pas un avis et que cela ne nous met pas en situation de délibérer ce soir.

Sur le contenu de l'avenant, au-delà des remarques apportées par mes collègues, je me concentrerai sur deux points.

D'abord, sur les articles 1 et 2, qui portent sur l'application des lois Brottes et Warsmann. À la lecture de ces articles, on comprend que Véolia obtient par cet avenant une valorisation financière du seul fait de son engagement à appliquer la loi. Cela représente 86 k€ pour la loi Brottes et 28 k€ pour la loi Warsmann.

Pourtant, s'agissant de la loi Warsmann, qui oblige, en toute logique, à alerter les usagers en cas de consommation anormale d'eau et lutter contre les surfacturations, il n'y a rien de nouveau, car Véolia y est tenu, comme tous les autres distributeurs d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2013.

On ne comprend pas bien, finalement, en quoi ce serait une nouveauté, sauf à considérer que Véolia se refusait jusqu'alors à appliquer la loi. Vous nous le confirmerez ou pas, en tout cas, ce n'était pas la nature des échanges que j'avais avec eux.

Je ne comprends pas pourquoi on intègre dans un avenant le seul fait d'appliquer la loi.

Quant à la loi Brottes, son décret d'application en date du 27 février 2014 interdit – cela a été rappelé à tout distributeur – de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale, même en cas d'impayé, et ce, tout au long de l'année.

On sait que les multinationales sont vent debout. Elles ont cherché par tous les moyens à empêcher l'application de ce texte. D'ailleurs, la Saur, collègue de la société Véolia, est allée jusqu'à contester la loi Brottes devant le Conseil Constitutionnel pour atteinte à la liberté d'entreprendre dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité. La décision du Conseil Constitutionnel du 29 mai 2015 a été sans appel et la mesure litigieuse du Code de l'action sociale et des familles a été validée par le Conseil Constitutionnel comme étant clairement constitutionnelle.

Cette mesure s'applique tant aux DSP qu'aux régies et on ne comprend pas bien en quoi, là encore, il faudrait se féliciter que Véolia accepte d'appliquer la loi.

Sur la façon dont l'article 2 est formulé : « *La Ville prend acte de l'interdiction des coupures d'eau* », il faudrait écrire : « *La Ville se félicite qu'aujourd'hui, les distributeurs d'eau aient l'interdiction de couper l'eau* », tout simplement parce que ce sont, en règle générale, les plus modestes qui sont victimes de ces coupures.

Même dans la formulation, on a le sentiment que Véolia a tenu la plume.

J'ai plusieurs questions par rapport à cela.

Doit-on supposer, au regard des efforts consentis par la société Véolia, supposés, que l'équilibre global de la délégation de service public reposait sur des espoirs de fuites d'eau et de surfacturations ? Est-ce que prévenir les fuites chez les usagers n'est pas ce que l'on peut attendre de tout service public d'eau potable et de tout délégataire consciencieux ? N'est-il pas incroyable qu'une société comme Véolia, qui passe son temps devant les tribunaux pour contester des réglementations élaborées dans l'intérêt des usagers ait le culot, lorsqu'elle perd – ces sociétés perdent en général –, de demander aux usagers d'en payer les conséquences ? Je trouve complètement fou que l'on accepte de telles choses dans un avenant. Véolia applique la loi et demande des contreparties financières. Cela me met hors de moi, je suis désolé de le dire. Autant il y a des choses intéressantes dans cet avenant, autant ces deux articles, me semble-t-il, n'ont rien à y faire.

Ensuite, sur l'article qui concerne le renouvellement des branchements, cette stipulation nouvelle, me semble-t-il, est problématique, et on peut avoir un débat, là encore, sur cette question. Je pense que Nicolas JOYAU a en tête bien mieux que moi aujourd'hui le suivi du budget de l'eau, mais je crois vraiment qu'elle constitue un danger, particulièrement s'agissant du renouvellement des branchements plomb.

Dans le précédent mandat, de toutes les entrevues que nous avons pu avoir avec le délégataire, la société Véolia, rares ont été celles où Véolia n'a pas demandé à s'exonérer de son obligation de renouvellement des branchements, et *a fortiori* des branchements plomb. Ils considéraient que cette exigence contractuelle était trop pour la société et n'en voulaient pas.

Nous n'avons jamais cédé, malgré les pressions répétées, et ce, tant pour des raisons financières que sanitaires. Ils ont, je crois, je peux me tromper, manifestement, obtenu gain de cause et c'est profondément regrettable, d'abord au plan sanitaire. Il faut dire que le plomb est soumis aujourd'hui à une réglementation stricte qui prévoit une teneur maximale fixée à 0,1 microgramme au robinet de l'utilisateur et, pour l'essentiel, elle implique – c'est ce qui se passe dans la plupart des collectivités, y compris chez nous – à un objectif d'éradication du plomb dans les réseaux d'eau. Nous le savons, ce n'est qu'une partie du travail, puisqu'une fois que la collectivité ou le distributeur d'eau a fait le travail, il faut en plus que le particulier, sur sa propre parcelle, supprime la partie privée du branchement en plomb le cas échéant pour lui garantir une sécurité sanitaire complète, l'idée étant de préserver les usagers d'une exposition au plomb qui peut avoir des effets conséquents sur la santé, même ingéré en quantité infime, dans le cadre d'une exposition à long terme.

C'est donc regrettable au plan sanitaire, mais également pour l'ambition du programme de modernisation de notre réseau.

Sur ce point, l'actuel contrat de délégation de service public fait obligation à Véolia de renouveler les branchements lorsque la Ville renouvelle les canalisations. L'esprit du programme que nous avons lancé en 2010 reposait sur l'idée que face à un effort consenti par l'utilisateur au travers de la mise en place d'une part communale pour la modernisation du réseau, devait tout simplement répondre un effort du délégataire quant au renouvellement des branchements, tel que cela était prévu au contrat.

Les canalisations les plus anciennes, les plus cassantes, étant celles qui sont équipées de branchements plomb, la stratégie permettait de croiser les objectifs de modernisation et d'amélioration du rendement de RESEAU, tout en répondant à un objectif de santé publique,

de suppression du plomb dans le réseau public d'eau potable, autant d'objectifs, vous en conviendrez, qui sont les objectifs du service public.

Il reste aujourd'hui – je pense que Nicolas JOYAU pourra le confirmer – environ 6 000 branchements, peut-être un peu moins, sur le réseau, et on peut craindre que cet accord ne condamne, finalement, la possibilité d'une éradication du plomb à une échéance raisonnable dans les réseaux publics caennais. Dans tous les cas, cela a été rappelé, les surcoûts seront au minimum pour la Ville de l'ordre de 25 à 30 k€, et donc de l'usager au travers de la part communale que nous avons mise en place en 2010.

Je pense que d'ici 2022, plus vous souhaitez maximiser les investissements pour renouveler les canalisations, plus le coût de renouvellement des branchements sera à la charge de la Ville et plus le rythme de renouvellement, les enveloppes budgétaires étant limitées, en sera réduit. C'est là que j'alerte sur cette mesure.

En plafonnant les investissements sur le renouvellement des branchements plomb à hauteur de 250 k€, cela signifie que la Ville renonce définitivement à demander à Véolia, indépendamment des renouvellements de canalisations, d'intervenir sur le seul renouvellement des branchements plomb lorsque, par exemple, nous faisons une réfection complète de voirie.

C'était une difficulté d'interprétation entre la Ville et Véolia sur ce point, c'était un combat, une bataille, j'ai l'impression, vous confirmerez ou pas, que nous y renonçons complètement.

Dans ces conditions, je crois que l'usager, la Ville et le service public sont perdants dans tous les cas, sur ce point en particulier.

Avec cet avenant, nous aurions envie de dire que la modeste baisse du prix de l'eau consentie par Véolia est un peu commode, dans la mesure où ils semblent consacrer toujours un peu plus une socialisation des pertes et une privatisation des profits. À la Ville de prendre en charge les risques liés au service quand Véolia conserve, finalement, de plus en plus exclusivement ce qui lui garantit une rémunération.

Tous ceux qui ont suivi l'évolution de ce contrat, et j'en arrêterai là, vous diront globalement la même chose. Depuis 1992 et la décision de Jean-Marie GIRAULT de lancer cette délégation de service public, le contrat a connu deux phases :

- une première phase, post-régie, dans laquelle il y avait le contrat et l'esprit du contrat, période au cours de laquelle les objectifs du service public avaient toute leur place et primaient sur la lettre ;
- une seconde phase à partir des années 2000, période au cours de laquelle les responsables de Véolia ont eu pour mission une stricte relecture du contrat au détriment du service public.

Cet avenant me semble clairement entériner cette seconde vision, que je crois regrettable, avec, au passage, votre assentiment, l'assentiment de la Ville, ce qui me semble être une première dans l'histoire de cette délégation de service public. Même sous Brigitte LE BRETHON, vous vous y étiez systématiquement opposés.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. VÈVE.- Je serai assez bref.

Monsieur le Maire, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'avec vous, le devenir de la convention de délégation de service public portant sur l'eau potable est un dossier à forts rebondissements. Je dirai même qu'il ressemble à ce qui aurait pu être un sketch de Raymond DEVOS s'intitulant « une histoire de caducité ».

Cela commence par la délibération que vous avez fait voter le 26 janvier 2015, pour demander au Conseil Municipal de déclarer caduque la convention de DSP nous liant à Véolia Eau à compter du 31 décembre 2016. Neuf mois après, le 14 septembre 2015, vous avez invité le Conseil Municipal à décider un retour en régie avec externalisation globale *via* un marché public. 10 mois après la dernière délibération, vous nous demandez à présent de déclarer caduque la délibération du 26 janvier 2015 qui actait la caducité de la convention de DSP, de sorte que vous rendez caduque à Caen l'application de la jurisprudence Olivet sur la caducité des conventions de DSP dans le domaine de l'eau.

Quand on sait que la caducité se définit comme la sanction que la loi attache à la négligence dont peut faire preuve une personne dans l'exercice de son action, on serait tenté de dire que votre délibération de ce soir était même frappée de caducité, tant elle révèle une négligence, non pas dans l'exercice d'une action, mais dans l'exercice de la réflexion ; je parle d'une réflexion approfondie et rigoureuse.

Tout cela témoigne d'un manque de sérieux et des limites de votre méthode.

En effet, je constate que vous prenez un peu trop pour argent comptant – n'y voyez pas de mauvais jeu de mot – ce que les uns et les autres vous affirment. Dans un premier temps, comme cela a été dit par mes collègues, il semblerait que vous ayez pris pour argent comptant ce que vous a dit le cabinet d'experts qui accompagne la Ville, sans même chercher à en vérifier ces conclusions, alors que celui-ci a notamment oublié un élément important : le déficit réalisé par Véolia en 1992 sur l'assainissement. Et maintenant que Véolia sort l'artillerie lourde dans le cadre des contentieux engagés contre les trois collectivités, voilà que vous prenez pour argent comptant ce que vous dit notre concessionnaire, à savoir que nous courons le risque de lui verser la somme de 25,5 M€ d'indemnités.

Vous en tirez comme conséquence qu'il faut proroger la convention avec Véolia jusqu'en 2022, compte tenu des incertitudes pesant sur la validation par le Tribunal administratif de la méthodologie retenue par les conseils de la Ville sur la détermination de la date de caducité et du risque indemnitaire à supporter par les collectivités en cas de décision de justice défavorable.

Mes collègues qui siègent dans la commission ad hoc que vous avez mise en place sur la politique de l'eau, cette commission qui ne s'est pas très souvent réunie ces derniers mois, m'ont dit que vous refusiez de commander une contre-expertise sur les arguments de Véolia. Je le regrette fortement, d'autant que vous aviez trois possibilités concrètes, et je voudrais les expliciter.

La première était de saisir un nouveau cabinet de conseil, Monsieur le Maire. Sous l'ancien mandat, il nous est arrivé à plusieurs reprises de consulter trois cabinets d'experts différents sur des sujets techniquement ou financièrement très sensibles. Je vais vous donner deux exemples concrets.

Si nous avions écouté ce que nous disaient les fabricants du tramway sur pneus, Bombardier et Lohr, seuls leurs tramways pouvaient circuler à Caen en raison de l'existence

des deux sections pentues à plus de 8 %. Nous avons fait contre-expertiser cette position par trois cabinets différents qui ont conclu que notre Ville était bien en capacité d'accueillir un tramway fer moyennant certains travaux importants.

Autre exemple, deux sujets extrêmement proches de la problématique du dossier de ce soir, si nous avons écouté la STVR, nous n'aurions pas décidé de retirer le TVR pour y mettre à la place un vrai tramway fer, et pour cause, nous devions, selon cette société, lui verser la somme de 120 M€ au titre des indemnités de rupture de sa concession. (*brouhaha sur les bancs de la Majorité*)

Nous avons commandé trois expertises juridiques et financières pour étudier cette demande qui nous paraissait fantaisiste et pour mesurer sérieusement le montant exact des indemnités de rupture à payer à la STVR, lesquelles seront de 11 à 12 fois moins élevées que le chiffre qu'elle a avancé.

Ces expertises vous permettront, Monsieur BRUNEAU, de ne pas avoir à reculer dans la réalisation si la STVR engageait un recours comme l'a fait Véolia.

Je pourrais évidemment vous citer d'autres exemples d'expertises multiples, mais, à chaque fois, nous n'avons pas rechigné à dépenser un peu plus d'argent, à la fois parce qu'il s'agissait de dossiers importants pour notre territoire, mais aussi afin de mieux confronter les analyses d'experts entre elles, et surtout pour ne pas dépendre de ce que nous disait la partie adverse.

La deuxième possibilité était de lancer il y a 10 à 12 mois un appel d'offres portant sur l'affermage du service public de l'eau potable dans notre ville en demandant à chaque candidat d'intégrer les indemnités de rupture de l'actuelle concession dans leur simulation de rémunération. Vous auriez ainsi pu disposer de la position des différents acteurs de ce secteur sur la date de caducité si les consommations d'eau s'étaient maintenues au niveau de 1992.

La troisième possibilité que vous aviez, qui était certainement la meilleure, et j'ai du mal à comprendre qu'elle ne vous ait pas été soufflée, était de demander au Tribunal administratif de Caen lui-même une expertise sur notre dossier. La jurisprudence administrative permet, en effet, de solliciter un avis du juge administratif sur tout désaccord important relatif à l'exécution d'un contrat public. De la sorte, nous aurions pu interrompre le contentieux en cours et disposer d'une consultation de la juridiction même qui est saisie du recours de Véolia.

Avec ces trois options, vous pouviez non seulement trancher en toute connaissance de cause sur la rupture de l'actuelle concession et vous auriez également pu mesurer en toute indépendance et avec beaucoup plus de recul que vous semblez en avoir aujourd'hui les améliorations du contrat que la société Véolia pouvait consentir en plus de celles qu'elle vous a proposées.

M. BLANCHETIER.- J'ai une question pratique : y a-t-il vraiment urgence à délibérer aujourd'hui ?

M. LE MAIRE.- La réponse est « oui ».

M. BLANCHETIER.- Plus on avance et plus on recule. À un moment, c'est une vraie question. Une multinationale qui est prête à lâcher des millions d'euros dans les six prochaines années ou à nous menacer de devoir lui régler 25,5 M€ pour un investissement primaire de 31, on voit bien qu'il y a un gap, quelque chose qui ne fonctionne pas.

M. LE MAIRE.- On va vous répondre.

M. BLANCHETIER.- On n'a pas eu le temps concret d'analyser ce qui est dans cette feuille qui arrive aujourd'hui. Votre décision repose sur un avis. Y a-t-il vraiment urgence à satisfaire des appétits grandissants ? Ne peut-on pas décider de délibérer un peu plus tard, attendre d'avoir d'autres avis pour prendre une décision éclairée ? On risque de prendre encore une décision qui, dans trois ou quatre mois, devra être remise en cause...

M. LE MAIRE.- J'ai compris la question, ne la répétez pas.

Avant que Marc MILLET et Nicolas s'expriment, je souhaite dire que tout cela est assez factuel. Je comprends bien que vous réagissiez ainsi les uns et les autres, il est légitime que vous posiez des questions sur un sujet aussi important.

Premièrement, vous parliez d'urgence. Je vous répondrai, Monsieur BLANCHETIER, que le sujet ne serait pas urgent s'il avait été traité en temps et en heure. Nous reprocher d'aller trop vite sur des sujets, et je peux vous citer d'autres exemples... Je crois me souvenir qu'on accuse un personnage haut placé de la même tendance ; cela s'appelle la procrastination, remettre toujours au lendemain ce qu'on pourrait faire le jour même.

Deuxièmement, la situation est simple : nous avons, au travers de l'arrêt Olivet, engagé une sorte de bras de fer avec ce que vous appelez une multinationale, qui n'est rien d'autre qu'un fournisseur qui cherche à défendre ses intérêts.

Le problème est qu'à un certain moment, de fait, et vous pouvez nous reprocher notre incompétence, nous avons missionné un expert pour faire des calculs, il s'est planté dans les calculs. C'est aussi simple que cela. Ce qui nous mettait de fait, dans le cadre d'un litige, dans une situation un peu délicate pour aller devant les tribunaux. Quand vous parlez de tribunaux, Monsieur VÈVE, de demander une expertise au Tribunal administratif, nous n'avions plus le temps. Vous auriez pu le faire sous l'ancien mandat, nous n'avions plus le temps.

Résultat de tout cela, nous avons renégocié, ce qui n'était pas notre intention initiale, avec Véolia. Au final, ce n'est pas merveilleux, c'est sûr, mais cela garantit une baisse du prix de l'eau pour tout le monde. Avec cette baisse du prix de l'eau, on est encore plus bas que la moyenne des villes de France. On peut toujours espérer avoir l'eau gratuite, on peut espérer qu'en étant en régie ou je ne sais quoi, on arriverait même à ce que l'utilisateur reçoive une prime quand il ouvre le robinet, mais ce ne sera pas le cas.

Ne croyez pas que je prenne le sujet à la légère, mais quand on est en responsabilité et qu'on doit prendre des décisions, on les prend.

M. MILLET.- Le niveau ultime de la procrastination, c'est même de faire faire par autrui ce qu'on n'a pas fait le jour même.

Oui, plus que des bavardages, nous avons choisi l'action. Cette action que nous avons menée nous permet de proposer aux Caennais une réduction de 2,5 M€ d'ici la fin du contrat.

Vous auriez voulu que nous poursuivions le bras de fer avec Véolia là où vous étiez dans l'attentisme, vous bottiez en touche en reportant votre prise de responsabilités d'une étude à l'autre. Vous auriez voulu que nous pariions sur un gain plus important, mais nous, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous ne sommes pas joueurs, surtout avec un argent qui n'est pas le nôtre, surtout avec l'argent du contribuable.

Eh bien, même si vous vous faites l'écho du Président de la République lorsqu'il dit que tout va mieux, après avoir omis de le citer pendant plusieurs mois, notre équipe municipale s'appuie quant à elle sur des éléments factuels : la révision du coût de l'eau participe à une baisse directement perceptible par les familles caennaises ; cette baisse, retenez-le bien, sera de 2,5 M€ d'ici la fin du contrat et elle est directement proposée au contribuable.

Pour un peu plus de légèreté, je citerai un proverbe : bavardage est écume sur l'eau, action est goutte d'or.

M. JOYAU.- Je vais essayer de répondre aux différents points. En ayant trois pages, vous m'excuserez si j'en oublie un.

Sur l'intervention de Marie-Jeanne GOBERT, à savoir s'il y a eu une prise de décision en concertation avec l'Agglo et RESEAU, il y a évidemment eu des discussions avec l'Agglomération Caen la Mer et RESEAU sur cette décision. Les échanges ont été amorcés dès le mois de mars, très de peu de temps après que la Ville a pris l'initiative de pouvoir entamer des discussions avec Véolia.

Sur le fait que « *le risque indemnitaire ne puisse pas justifier à lui seul le prolongement* », Marc a fait la réponse. Aujourd'hui, nous avons deux choix : celui de jouer à la roulette russe avec l'argent des Caennais ou prendre une décision qui nous semble plus sage ; nous avons fait ce deuxième choix.

Sur la question de la différence entre le risque et les économies, on a longtemps entendu quelque chose qui, quand on fouille un peu, est faux : que cela pouvait être un jeu à somme nulle, c'est-à-dire que ce que Véolia prélevait pour rembourser le droit d'entrée, on n'avait qu'à le provisionner et à le ressortir en cas de contentieux. C'est beau sur le papier, mais quand on met les chiffres les uns à côté des autres et que l'on fouille un peu le sujet, on se rend compte que cela ne fonctionne pas ainsi. Nous avons fait, dans le cadre d'un marché de prestations de service les recettes du service et les dépenses mises face à face, et sur la base de l'estimatif qui avait été fait du marché de prestations de service, là où Véolia se rembourse 1,3 M€ à minima pour le droit d'entrée, nous avons un delta entre les recettes et les dépenses de l'ordre de 600 k€, c'est-à-dire que nous n'avons pas de quoi provisionner ne serait-ce que la moitié de ce qu'il fallait dans le cadre d'un éventuel contentieux. Le jeu à somme nulle que certains ont bien voulu écouter pendant quelque temps parce que cela leur plaisait, quand on met les chiffres en face, n'est pas justifié.

Sur les études lancées en 2011, 2012, peut-être 2013, je précise qu'en 2014, une circulaire est apparue ; sous l'effet de je ne sais quel lobby, on peut en douter, mais, aujourd'hui, on doit la prendre en compte. Le DRFIP n'a pas à la prendre en compte dans les avis qu'il émet. Cette circulaire parle bien d'une juste rémunération du délégataire et ouvre ce droit. Qu'on le veuille ou non, cela mettait à plat les études et les calculs de risque indemnitaire qui avaient été faits par le passé et nous avons été obligés, dans l'urgence, vu que le sujet n'a pas été traité avant, de reprendre une étude sur le sujet.

Marie-Jeanne GOBERT parlait d'un taux qui serait de 8 à 9 %. La dernière diapositive de la présentation faisait état du taux de rendement interne qui sera celui de Véolia si le contrat va jusqu'en 2022 ; nous étions plutôt dans des fourchettes de 2 à 3 % plutôt que 8 %. En prenant l'hypothèse d'une marge sur l'activité avant impôt sur les sociétés de 7 %, on est bien sur un taux de rendement interne de l'ordre de 2 à 3 %, donc loin des 8 % que tu regrettes et que l'on peut légitimement regretter.

La SPL, proposée par Marie-Jeanne GOBERT, ne résout rien. On est finalement sur une structure qui devra choisir de gérer en régie derrière ou d'avoir une délégation de service public avec un fermier. La SPL est une structure et non un mode de gestion. Nous l'avions rappelé à l'époque, nous le rappelons à nouveau ce soir. Une SPL définit un mode de gestion, ce n'est en aucun cas une solution au problème posé aujourd'hui.

Par rapport à l'articulation entre le besoin et la distribution qui pourra être faite des Chèques Eau, réflexion globale, un travail est à faire avec RESEAU. Le travail se fera avec le CCAS et avec les organismes qui nous permettront de définir la cible la plus pertinente pour l'attribution de ces Chèques Eau qui sont là pour, au-delà des 40 % de réduction sur les 60 premiers mètres cubes, soulager des familles qui seront moins impactées par leur consommation en tant que familles nombreuses.

M. LE MAIRE.- Cela fait plaisir, quand vous posez des questions, vous êtes attentifs aux réponses que nous sommes censés vous apporter !

À la limite, Nicolas, gagne du temps, on ne va pas y passer la nuit, plus personne n'écoute.

M. JOYAU.- Je balaye tout de même rapidement les autres questions.

je ne reviens pas sur les questions de M. LE COUTOUR qui nous questionnait sur le rapport DRFIP, ses réponses de Normand ou sa démission de la commission, qu'importe.

Juste un élément sur le renouvellement des branchements plomb. Aujourd'hui, certains ont l'air choqués de la décision prise à travers l'avenant. Ils étaient peut-être moins choqués de laisser les 6 000 branchements plomb à la fin du mandat précédent. Je rappelle tout de même que le rythme de renouvellement des branchements depuis une dizaine d'années est compris entre 80 et 300 branchements par an, c'est très fluctuant d'une année à l'autre. On peut faire peur à tout le monde avec ce sujet. Par rapport à la dissolution du plomb dans le réseau, plusieurs facteurs peuvent jouer :

- le temps de séjour de l'eau dans la canalisation, qui est impacté par la canalisation et le branchement ; quand on a renouvelé la canalisation, le temps de séjour est tout de même très largement diminué ;
- la qualité de l'eau. Si, sur certaines villes, la qualité de l'eau attaque la canalisation et a un potentiel de dissolution du plomb élevé, sur Caen, l'eau a tendance à être entartrante, avec un potentiel de dissolution du plomb bien moindre.

Sur certains sujets, Rudy L'ORPHELIN se pose la question des lobbies qui ont amené les normes, il faut peut-être se les poser sur tous, il y a peut-être des territoires sur lesquels l'urgence du renouvellement des branchements plomb est plus prégnante que sur d'autres, raison pour laquelle il en reste peut-être autant sur la ville de Caen. C'est un sujet en soi, mais l'avenant ne remet pas en cause totalement le sujet. Nous continuerons d'investir et de supprimer les branchements plomb au rythme où se feront les investissements de renouvellement de canalisations. Cet avenant ne change pas, de ce point de vue, la face du monde, qu'on se le dise très clairement.

Quand on redit que les 26 k€ supplémentaires seront à la charge de l'utilisateur, ce sera sans impact sur la facture, avec le prix de l'eau actuel et les 12 centimes qui permettent l'investissement. Cela a été dit et redit, même en commission, mais cela n'empêche pas la prise de parole et cela ne nous empêchera pas de poursuivre le renouvellement des canalisations.

Un dernier mot, car je réponds de manière très factuelle, je n'ai pas tendance à vouloir attaquer de manière trop politique, mais je suis tout de même très surpris de vos propos quand on sait la méthode qui a été la vôtre sur la gestion de ce dossier. J'ai demandé s'il y avait eu des délibérations en municipalité sous Oxyad sur ce sujet, il n'y en a aucune. Je suis surpris sur un sujet de cette importance.

On parle du délai qui sera nécessaire pour mener expertise après expertise, le Préfet vous a envoyé un courrier en 2011 pour vous alerter sur le temps nécessaire à traiter ce dossier, aucune trace d'une réponse de ce courrier au Préfet.

À un moment, quand on veut changer la manière de faire de la politique, et je pense qu'aucun d'entre vous ne me dira qu'il n'a pas envie, surtout dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui, parfois, la mettre un peu en sourdine y participe.

Je vous remercie.

M. L'ORPHELIN.- J'ai posé une question très concrète, à laquelle je n'ai pas eu de réponse.

Je regrette profondément les propos de Nicolas JOYAU, parce que je pense qu'ils sont malhonnêtes, et il le sait bien, et je ne vous ferai pas l'affront de vous dire dans quel état nous avons trouvé le dossier de l'eau potable lorsque nous sommes arrivés. Aujourd'hui, si vous pouvez investir, c'est bien parce que nous avons pris des décisions difficiles à prendre. D'ailleurs, à l'époque, vous les avez soutenues et je regrette que vous ne le fassiez pas ce soir. Toutefois, ce n'est pas mon point.

Il me semble que nous ne pouvons pas délibérer en l'absence d'avis du Directeur régional des finances publiques ; je tenais à alerter de nouveau sur ce point...

M. LE MAIRE.- Nicolas va vous répondre. Nous avons eu l'avis tardivement. De toute façon, comme d'habitude, l'avis ne dit ni oui ni non.

M. JOYAU.- Le courrier qui nous a été envoyé par le DRFIP peut être considéré comme un avis. Il n'y a peut-être pas d'avis tranché, mais il y a une réponse du DRFIP. Cet avis convient pour le joindre à la délibération.

M. LE MAIRE.- Il dit en substance qu'en gros, il est assez d'accord, mais qu'on n'est pas obligé d'en tenir compte. C'est ce que j'ai lu en diagonale.

M. BERKOVICZ.- Je précise que je ne participe pas au vote.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

23 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONTRAT DE CONCESSION DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT DU 30 JUILLET 1993 - AVENANT N°13

Mes Chers Collègues,

Par contrat de concession en date du 30 juillet 1993, la Ville de Caen a confié à la Société Auxiliaire de Parcs la construction et l'exploitation de six parcs de stationnement en ouvrage (Château, Hôtel de Ville, Doumer, République, Résistance et Jardin) pour une durée de trente ans. Pour un meilleur partage des fruits de l'exploitation de ces ouvrages propriétés de la Ville, celle-ci et le Concessionnaire ont procédé aux négociations nécessaires et se sont entendus sur les modifications à apporter au contrat. Ces modifications portent essentiellement sur les trois points suivants :

- La prise en compte de la réduction du nombre de places du parc Jardin dans l'évaluation des seuils de chiffre d'affaire définissant les tranches servant au calcul de la redevance. La réduction du projet Jardin par rapport à ce qui était prévu initialement a donc pour effet de diminuer la valeur de ces seuils et par là, d'augmenter le montant de la redevance. D'un commun accord, une correction rétroactive appliquée sur la période 2012 à 2015 permet à la Ville de bénéficier d'une redevance complémentaire de 37 242 € pour ces trois années.
- La définition de nouveaux seuils et de nouvelles tranches pour le calcul de la redevance soit le passage de quatre tranches à 1%, 5%, 10% et 15% à quatre tranches à 1%, 17%, 40% et 45% du chiffre d'affaires.
- L'alignement pour les cinq parkings les plus anciens de la fin du contrat au 31 décembre 2024 alors qu'aujourd'hui, du fait de la mise en service échelonnée de ces parkings, les échéances sont fixées contractuellement au 31/12/2022 pour les parkings Château, Doumer, République, au 06/06/2024 pour le parking Hôtel de Ville et au 07/10/2024 pour le parking Résistance. Le parking Jardin n'est pas compris dans cet alignement compte tenu de l'échéance lointaine de l'exploitation (05/03/2031). Cette homogénéisation permet d'une part, d'apporter au concessionnaire une meilleure sécurisation du chiffre d'affaire du fait d'une meilleure dilution du risque et de la prolongation du contrat et permet d'autre part, de simplifier la gestion du contrat notamment au moment de son achèvement et de son renouvellement par la collectivité.

Après consultation de la Commission Développement durable, Espace public et Patrimoine du 15 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 23 juillet 1993 adoptant le contrat de concession des parcs de stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission de délégation de service public en date de 14 juin 2016,

CONSIDERANT la nécessité de revoir l'équilibre économique du contrat de concession des parcs de stationnement en ouvrage,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'avenant n°13 au contrat de concession de construction et d'exploitation de parcs de stationnement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

VILLE DE CAEN

AVENANT N°13

**CONTRAT DE CONCESSION DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION
DE PARCS DE STATIONNEMENT**

DU 30 JUILLET 1993

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La **Ville de CAEN**, représentée par son Maire, Monsieur Joël BRUNEAU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du _____.

Ci-après dénommée «**La Ville**»,

d'une part,

ET

La **Société Auxiliaire de Parcs**, société anonyme au capital de 14.865.000 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 378 306 674, dont le siège social est à PUTEAUX / LA DEFENSE (92800) - Immeuble Ile de France - Bâtiment A - 4, Place de la Pyramide, représentée par Monsieur Vincent MILLER, en qualité de Directeur Régional.

Ci-après dénommée «**Le Concessionnaire**»,

d'autre part,

Ci-après dénommées «les Parties»

EXPOSE PREALABLE

Par contrat de concession en date du 30 juillet 1993, la Ville a confié au Concessionnaire la construction et l'exploitation de 6 parcs de stationnement en ouvrage (ci-après le «Contrat») ce Contrat a été conclu, de manière indissociable par un Traité Commun, avec un contrat de gestion de la voirie.

Afin de répondre à la volonté de la Collectivité de revoir l'équilibre économique du contrat dans le but de recevoir une plus grande redevance chaque année, les Parties se sont rapprochées.

Les modifications de la réglementation applicable aux contrats de concession, à savoir l'Ordonnance du 29 janvier 2016 et le Décret du 1^{er} février 2016 permettent aux Parties de modifier les contrats de concession par avenant si cette modification n'est pas substantielle, et donc notamment si la modification n'a pas pour effet d'augmenter le montant du Contrat de plus de 5.225.000 € HT et 10 % de son montant initial.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- De tenir compte de la réduction du nombre de places du parc construit Gardin (avenant n°3 en date du 24 juillet 1997) dans l'évaluation des seuils sur les années antérieures
- De modifier le mode de calcul des redevances dues par le Concessionnaire à la Ville
- De modifier l'échéance du Contrat afin de tenir compte de la modification du calcul des redevances sur l'équilibre économique du Contrat.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES SEUILS DE REDEVANCES POUR LES EXERCICES 2012 à 2015

Par avenant 3 du 24 juillet 1997, la Ville et son Concessionnaire sont convenus de la réalisation d'un parc de stationnement de 345 places dans la ZAC Gardin/Espace Conquérant, alors que dans le contrat initial, il était question de réaliser 2 parcs de stationnement, pour une capacité de 1 200 places.

A cette occasion, le seuil de déclenchement de la redevance variable n'a pas été ajusté, afin qu'il soit mis en cohérence avec le nombre de places exploité par le Concessionnaire.

Aussi, afin d'en tenir compte, il a été convenu, d'un commun accord entre les parties, de diminuer les valeurs de base des seuils depuis l'exercice 2012.

Les valeurs de base des seuils sont ainsi ramenées (valeur mars 1992) :

- De 1.852.255,56 € HT à 1.407.104,43 € HT
- De 2.164.776,04 € HT à 1.644.924,90 € HT
- De 2.408.694,47 € HT à 1.829.388,21 € HT

L'application rétroactive de ces nouveaux seuils de déclenchement de la redevance au chiffre d'affaires réalisé par le Concessionnaire sur la période 2012 à 2015 permet de déterminer un montant complémentaire de redevance à payer à la Ville par le délégataire de 37.242 € HT.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES REDEVANCES

A compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités de calcul de la redevance variable à verser à la Ville au titre de chaque exercice sont modifiées de la manière suivante :

Pour l'exercice 2016, le Concessionnaire versera une redevance variable annuelle fondée sur le chiffre d'affaires des parcs calculée comme suit :

- 1% du chiffre d'affaires des parcs jusqu'au seuil annuel de 2.200.000 € HT (valeur janvier 2016)
- 17% de la part du chiffre d'affaires comprise entre les seuils annuels de 2.200.000 € HT et 2.400.000 € HT (valeur janvier 2016)
- 40% de la part du chiffre d'affaires comprise entre les seuils annuels de 2.400.000 € HT et 2.580.000 € HT (valeur janvier 2016)
- 45% du chiffre d'affaires excédant le seuil annuel de 2.580.000 € HT (valeur janvier 2016).

Pour l'exercice 2017, le Concessionnaire versera une redevance variable annuelle fondée sur le chiffre d'affaires des parcs calculée comme suit :

- 1% du chiffre d'affaires des parcs jusqu'au seuil annuel de 2.232.000 € HT (valeur janvier 2017)
- 17% de la part du chiffre d'affaires comprise entre les seuils annuels de 2.232.000 € HT et 2.410.000 € HT (valeur janvier 2017)
- 40% de la part du chiffre d'affaires comprise entre les seuils annuels de 2.410.000 € HT et 2.603.000 € HT (valeur janvier 2017)
- 45% du chiffre d'affaires excédant le seuil annuel de 2.603.000 € HT (valeur janvier 2017).

ARTICLE 4 : INDEXATION DES SEUILS ET DES TARIFS PLAFONDS

Par avenant n° 12, les parties ont adopté les tarifs plafonds suivants :

€uros TTC valeur décembre 2015	République	Doumer	Château	Hôtel de Ville	Résistance	Gardin
1 heure	1,60	1,60	1,60	1,30	1,30	1,30
3 heures	4,70	4,70	4,70	3,70	3,70	3,70
6 heures	10,30	10,30	10,30	7,30	7,30	7,30
12 heures	17,50	17,50	17,50	14,50	14,50	14,50
24 heures	17,50	17,50	17,50	16,00	16,00	16,00

		République	Doumer	Château	Hôtel de Ville	Résistance	Gardin
Permanent 7j/7 - 24h/24	Mensuel	90.91	90.91	79.09	70.88	70.88	68.31
	Trimestriel	272.21	272.21	237.28	212.63	212.63	204.41
	Annuel	979.95	979.95	854.63	765.26	765.26	735.48
Jour - Lundi-Samedi 5 jours / 6 6h - 22h	Mensuel	58.55	58.55	65.74	58.55	58.55	56.50
	Trimestriel	174.62	174.62	196.2	174.62	174.62	169.49
	Annuel	628.65	628.65	706.71	628.65	628.65	610.16
Nuit 17h - 10h (Lu-Ve) 24h/24 (Week-end et jours fériés)	Mensuel	37.5	37.5	42.12	38.52	37.5	38.52
	Trimestriel	111.96	111.96	125.32	115.05	111.96	115.05
	Annuel	402.66	402.66	450.94	413.96	402.66	413.96

Taux de TVA en vigueur : 20 % (Vingt)

Les tarifs plafonds rappelés et les seuils définis lors du présent avenant seront indexés annuellement au 1er janvier, par application de la formule d'indexation définie ci-dessous :

$$K=0,20+0,55x[(0,72x(EBIQ00/EBIQ00d\acute{e}c15)+0,2x(TCH/TCHd\acute{e}c15)+0,08x(ICC/ICC4\grave{e}metrim15))] +0,25(S/Sod\acute{e}c15)$$

Dans laquelle :

EBIQ00d\acute{e}c15=103,1

TCHd\acute{e}c15=99,14

ICC4\grave{e}meTRIM15=1629

Sd\acute{e}c15=521,2

Les valeurs EBIQ00, TCH, ICC et S(NAT) sont les dernières valeurs connues et publiées au 1er décembre de l'année précédente.

Toutefois, la révision des seuils ne prendra effet qu'à compter du 1er janvier 2018 en application de la formule d'indexation ci-dessus.

ARTICLE 5 : DETERMINATION D'UNE NOUVELLE DATE D'ECHEANCE DU CONTRAT

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat entre la Collectivité et le Concessionnaire et étant donné les investissements et les charges de toutes natures que ce dernier supportera jusqu'au terme du Contrat, son échéance est portée au 31 décembre 2024.

Les échéances initiales des parcs de stationnement :

- Château : 31/12/2022
- Hôtel de Ville : 06/06/2024
- Doumer : 31/12/2022

- République : 31/12/2022
- Résistance : 07/10/2024

Sont ainsi portées au 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du Contrat de Concession en date du 30 juillet 1993 et de ses avenants successifs, non modifiées par le présent Avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit.

ARTICLE 7 : ANNEXE

Annexe 1: Calcul prévisionnel de la redevance variable sur la durée restante du Contrat - Ecart entre redevance initiale et redevance issue du présent avenant

Fait à _____
(en 2 exemplaires)

le.....

Pour la Ville de _____

Pour _____

Le Maire
M. Joël BRUNEAU _____

Le Directeur Régional
Monsieur Vincent MILLER _____

M. LAILLER.- Comme vous le savez, toutes les délégations de service public ont été renégociées, dont celle qui concerne les parkings.

La négociation a duré environ une année avec les services, le groupe Vinci, qui s'appelle désormais Indigo, Michel LE LAN et moi-même. Nous avons décortiqué la délégation actuelle et nous avons constaté qu'il y avait un oubli concernant la réduction du projet Gardin, ce qui permet de récupérer, sur les années 2012 à 2015, 37 242 €.

(Sortie de séance de M. BRUNEAU. Mme de LA PROVÔTÉ, première adjointe, remplace M. BRUNEAU au fauteuil de la présidence)

Nous avons redéfini les tranches de rémunération. Sur les parkings Château, Doumer et République, qui s'arrêtent au 31 décembre 2022, nous avons prolongé de deux ans. L'échéance de l'Hôtel de Ville est le 7 octobre 2024, nous avons prolongé de deux mois. En ce qui concerne Gardin, nous n'avons pas touché à la durée d'exploitation.

Le dernier tableau vous permet de voir que, par année, on passe de 24 k€ à 70 k€ et, en fin de concession, de 28 k€ à 151 k€, soit un écart de 800 k€ environ sur la durée de la fin de cette délégation de service public. *(applaudissements sur les bancs de la Majorité)*

M. LE LAN.- C'est très bien synthétisé, il n'y a rien à ajouter, sauf que Philippe a bien fait remarquer que c'est un gain de 800 k€, et si nous n'avions rien fait, ces 800 k€ ne seraient pas rentrés dans les caisses de la Ville, ni demain au sein de l'Agglo.

Mme de LA PROVÔTÉ.- Après ces deux interventions sur un sujet qui nous a permis, car mené de haute lutte, de récupérer cette somme, avez-vous des remarques ou questions ?

(Retour en séance de M. BRUNEAU)

M. BLANCHETIER.- Je voudrais juste apporter une petite nuance à l'euphorie déclenchée par cette délibération : là encore, vous succombez aux demandes sonnantes et trébuchantes des délégataires en repoussant des délégations. Je vous rappelle que sur ces parkings, à un moment, l'argent arrivait directement dans les caisses de la Ville. Nous pouvons en parler, puisque nous avons bénéficié de l'aspect identique lorsque le paiement de surface est revenu à la Ville.

Vous dites gagner 800 k€, mais j'aimerais savoir combien gagne le délégataire, on ne le saura jamais, la grande société multinationale qui gère les parkings et qui va pouvoir les gérer quelques mois supplémentaires. Vous oubliez de le dire. Cela tempère un peu votre euphorie de tout à l'heure.

M. LAILLER.- On ne va pas polémiquer tard ce soir. Vous avez vu que nous avons récupéré un peu d'argent sous votre mandat, mais vous auriez pu faire le boulot et nous aurions récupéré jusqu'à 2008. Si vous aviez lu les délégations et travaillé sur le sujet, nous aurions sûrement plus d'argent dans les caisses aujourd'hui.

En ce qui concerne la prolongation de deux ans sur une délégation qui dure plus d'une trentaine d'années, vous comprendrez que pour pouvoir discuter sur les tranches, il faut pouvoir ouvrir la négociation, vous ne pouvez pas négocier avec strictement rien. Prolonger de deux années est relativement minime par rapport à cette délégation, sachant que c'est le délégataire qui a construit ces parkings.

Peser le pour et regardez bien combien nous avons actuellement par an pour ces cinq parkings ; c'est un peu plus de 20 k€, donc vraiment pas grand-chose. Il était bien de reconstruire quelque chose de plus raisonnable.

M. BLANCHETIER.- Je reprends ma question : la prolongation de ce contrat permet au délégataire d'engranger combien ?

M. LAILLER.- Les deux dernières années ?

M. BLANCHETIER.- Oui.

M. LAILLER.- Je ne peux pas vous le dire exactement ce soir.

M. BLANCHETIER.- Le hic est là. Il y a des moments où on sait être dur, surtout avec les faibles, et on sait être très doux, surtout avec les forts.

M. LE MAIRE.- Monsieur BLANCHETIER, vous qui êtes un spécialiste de l'automobile, vous auriez dû vous intéresser de près au parking il y a quelques années. *(rires et applaudissements sur les bancs de la Majorité)*

M. LE LAN.- Vous savez que la base de calcul est faite sur 1 200 places de parking sur Gardin pour, en réalité, 345 places effectuées. Si vous aviez fait un travail sérieux, vous auriez pu vous en rendre compte, si vous aviez regardé la DSP, que tout était faux.

Avec Philippe, nous avons étudié la DSP, nous nous sommes rendu compte de l'anomalie, nous corrigeons, nous gagnons 800 k€, alors ne venez pas pleurer, vous auriez pu faire un travail sérieux !

M. BLANCHETIER.- Puisque nous sommes dans la polémique... *(brouhaha)*

M. LE MAIRE.- Dans une négociation, Monsieur BLANCHETIER, il est très rare que la personne que vous avez en face de vous dise ouvertement combien elle gagne. Quand vous achetez une paire de chaussures, le marchand ne vous dit pas combien il gagne. Il en est de même avec la multinationale Indigo.

En revanche, le devoir que nous avons en tant que défenseur des contribuables et des usagers est d'essayer de pousser la négociation au mieux.

M. BLANCHETIER.- Si nous étions allés jusqu'à la fin du contrat, l'argent que va gagner cette société serait tombé directement dans l'escarcelle de la Ville... *(protestations sur les bancs de la Majorité)*

Vous n'étiez pas là, Monsieur le Maire, tout à l'heure, vos collègues se réjouissaient d'une économie potentielle de 800 k€, nous verrons d'ailleurs si elle se réalise, mais on ne sait pas combien la Ville aurait gagné si les contrats étaient arrivés à échéance normale.

Il faut savoir, dans une négociation, tenir les deux côtés.

M. LAILLER.- Ouvrez le document à la dernière page, le tableau vous indique le gain année par année. Si vous remontez au milieu, il est écrit : « *redevance avant correction Gardin* », avec 24 k€ cette année, 24 k€ l'année prochaine, 25 k€ l'année suivante, etc. C'est le contrat actuel. En bas, vous gagnez 48 k€ cette année, en plus des 24 k€, 59 k€ la deuxième année, 69 k€ la troisième, puis 80 k€, 89 k€, 99 k€, 110 k€, 116 k€ et 122 k€.

M. BLANCHETIER.- Ce sont les redevances, cela ne répond pas à ma question : combien va gagner cette société avec la prolongation jusqu'à deux ans des contrats, alors que si les contrats étaient arrivés à échéance normalement, à chacune des échéances normales,

l'argent mis dans les horodateurs serait arrivé directement dans les caisses de la Ville ? C'est beaucoup plus que 800 k€.

M. LE LAN.- Si nous n'avions rien fait, si c'était resté en l'état comme nous l'avions trouvé, nous aurions perdu 795 k€, point !

M. BLANCHETIER.- Si nous étions arrivés aux termes normaux des contrats, nous aurions gagné largement plus que cette somme !

M. LE LAN.- Je ne vous confierai pas la gestion de mes affaires ! Si on vous confiait la gestion du Sahara, au bout de cinq ans, il faudrait importer du sable ! *(rires sur les bancs de la Majorité)*

M. L'ORPHELIN.- Nous voterons contre cette délibération.

Il faut vous féliciter, Monsieur LE LAN, pour l'énorme travail que vous venez de faire. Je tiens simplement à vous rappeler, puisque vous êtes manifestement dans la polémique, qu'il me semble, mais je peux me tromper, que cette DSP et ce parking ont été construits lorsque votre famille politique était aux affaires. Les leçons sur : « *tout cela a été mal négocié et vous ne l'avez pas vu* », je me permets de vous dire que vous êtes un certain nombre dans cette assemblée à avoir été présents dans le mandat où ces décisions ont été prises, vous ne l'aviez pas plus vu que nous. Comme vous nous y invitez, vous pourriez vous taire de temps en temps, cela ferait du bien à tout le monde !

M. LE MAIRE.- Effectivement, cela a été négocié en 1993, mais dans la durée de vie d'une DSP, quelle qu'elle soit, il est nécessaire de vérifier régulièrement, car on sait que l'environnement global de la DSP évolue au fil du temps.

(Intervention hors micro de M. BLANCHETIER – brouhaha)

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

24 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2016 ET SAISON SPORTIVE 2016-2017

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique sportive, la Ville de Caen a décidé de poursuivre son effort en faveur des associations dont au moins une équipe est engagée dans une compétition de haut niveau national.

Il s'agit des clubs suivants :

- **le Hockey Club de Caen**, dont l'équipe première, se maintient en D1, ce qui correspond au 2^{ème} échelon national ;
- **le Caen Tennis de Table Club**, dont l'équipe première masculine se maintient en Pro A ;
- **le Caen Basket Calvados**, dont l'équipe première se maintient en Nationale 1 ;
- **le Caen Handball**, dont l'équipe première est à la première place en Nationale 1, et accède cette année en Pro D2.
- **l'Ovalie Caennaise**, dont l'équipe première évolue en Top 8 féminin, premier échelon national.

Hockey Club de Caen

Le Hockey Club de Caen est une association sportive spécialisée dans le Hockey sur glace. Ce club d'envergure nationale porte haut les couleurs de la Ville et va bientôt fêter ses 50 ans. Son évolution est des plus honorable et sa pratique conduit, chaque week-end, l'équipe première à se mesurer à des clubs, où la culture "hockey sur glace" est prépondérante, puisqu'il fait partie du club très fermé des 9 Pôles Espoirs Hockey sur Glace français labellisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le club compte 390 licenciés sur la saison 2015/2016, chiffre en augmentation constante depuis 10 ans (260 licenciés en 2008/2009). Ses entraîneurs sont régulièrement sollicités par la FFHG pour encadrer les équipes de France de jeunes.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé au Hockey Club de Caen pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 240 500 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016-2017, est proposé à 230 000 € ventilé comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 115 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 115 000 €

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 pourrait ainsi s'établir comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015-2016 120 250 €
- 1ère partie de la saison 2016-2017 115 000 €
- Soit : 235 250 €

Caen Tennis de Table Club

Le Caen Tennis de Table Club compte 232 licenciés. L'objectif du club est de maintenir les activités pour tous : jeunes, séniors, adultes en loisirs et en compétition, baby ping, femmes au foyer, anciens malades du cancer... Le club intègre la dimension sport santé et développe une action importante en direction du public handicapé, tant sur le plan moteur que mental.

L'équipe première masculine du club évolue en Pro A depuis plusieurs saisons et se maintient à ce niveau pour la saison à venir, terminant à la 7^{ème} place.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé au Caen Tennis de Table Club pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 105 000 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016-2017 est proposé à 105 000 €, ventilé comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 52 500 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 52 500 €

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 pourrait ainsi s'établir comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015/2016 52 500 €
- 1ère partie de la saison 2016-2017 52 500 €
- Soit : 105 000 €

Caen Basket Calvados

Le club a évolué cette année en Nationale 1 et a obtenu un très bon résultat en finissant 6^{ème} et en participant au «Final Four». Il compte 280 licenciés. En termes de priorités, l'équipe première reste la vitrine du club et espère accéder en Pro B. Le club compte pour cela sur la formation et les équipes de jeunes, une situation financière saine, et une affluence du public exceptionnelle. Au-delà de l'équipe première, les résultats des équipes jeunes sont très positifs.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé au Caen Basket Calvados pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 200 000 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016/2017 est proposé à 200 000 €, ventilé comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 100 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 100 000 €

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 pourrait ainsi s'établir comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015-2016 100 000 €
- 1ère partie de la saison 2016-2017 100 000 €
- Soit : 200 000 €

Caen Handball

A l'issue de sa quatrième saison en Nationale 1, l'équipe 1ère termine son championnat avec d'excellents résultats puisqu'elle accède non seulement à la Pro D2, mais termine également champion de France de Nationale 1 masculine. Plus de 1 600 spectateurs en moyenne assistent aux matchs qui sont tous retransmis sur Normandie TV et sur internet. Le Caen Handball est le seul club de handball de France à proposer tous ses matchs en direct sur une chaîne de la TNT.

Le club, qui compte près de 200 adhérents, structure sa formation avec la création, depuis 2012 d'un centre d'entraînement labellisé par la ligue de Normandie de handball et a adhéré en 2013 à l'association CESARS pour encore mieux accompagner les jeunes sportifs dans leur évolution sportive comme scolaire.

Les priorités du club, qui jouera donc la saison prochaine en Pro D2, s'inscrivent dans la structuration de l'administration et du suivi financier, ainsi que dans la professionnalisation de la branche «partenaires» du club, mais également dans le développement du «spectacle sportif» au Palais des sports.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé au Caen Handball pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 140 000 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016-2017 est proposé à 200 000 €, ventilé comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017..... 100 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017..... 100 000 €

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 pourrait ainsi s'établir comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015-2016..... 70 000 €
- 1ère partie de la saison 2016-2017..... 100 000 €
- Soit : 170 000 €

L'Ovalie Caennaise

Le club de l'Ovalie Caennaise est un club spécialisé dans le rugby féminin, qui évolue en «Top 8» et qui a terminé 7^{ème} dans sa catégorie, à l'issue de la saison. Les joueuses s'entraînent sur le stade du Chemin vert et réalisent leurs matchs au stade Héлитas. Le club s'efforce de délocaliser certains matchs afin de permettre une meilleure visibilité de ce sport à un plus grand nombre de spectateurs. L'école de rugby mixte se situe en Suisse Normande à Thury-Harcourt.

Le club de l'Ovalie Caennaise, qui compte 96 licenciés, axe son projet sportif autour de 4 pôles : le pôle sportif avec pour objectif la participation de l'équipe 1ère en Championnat top 8, première division nationale féminine et la formation des joueuses pour l'accession aux sélections inter-régionales et nationales ; le pôle éducatif pour faire du rugby un outil d'éducation et de formation pour les jeunes en milieu scolaire et au sein de l'école de rugby ; le pôle formation pour proposer des formations à l'arbitrage notamment et le pôle événementiel sportif qui organise des tournois (U18, beach rugby tour...).

Par ailleurs, l'Ovalie Caennaise a intégré le dispositif CESARS depuis juin 2011 pour faciliter le suivi scolaire et sportif des joueuses.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a accordé à l'Ovalie Caennaise pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 28 000 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016-2017 est proposé à 28 000 €, ventilé comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017..... 14 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017..... 14 000 €

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 pourrait ainsi s'établir comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015/2016..... 14 000 €
- 1ère partie de la saison 2016/2017..... 14 000 €
- Soit : 28 000 €

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2016 - 2017 :

Hockey Club de Caen :	230 000 €
• 1ère partie de la saison 2016/2017	115 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017	115 000 €
Caen Tennis de Table Club :	105 000 €
• 1ère partie de la saison 2016/2017	52 500 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017	52 500 €
Caen Basket Calvados :	200 000 €
• 1ère partie de la saison 2016/2017	100 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017	100 000 €
Caen Handball :	200 000 €
• 1ère partie de la saison 2016/2017	100 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017	100 000 €
Ovalie caennaise :	28 000 €
• 1ère partie de la saison 2016/2017	14 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017	14 000 €

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65747 / Fonction 40-4020.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les clubs sportifs de haut niveau et la saison sportive à venir ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

25 - SUBVENTIONS HAUT-NIVEAU - CESARS - COMITE POUR L'ENCADREMENT SCOLAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL DE SPORTIFS

Mes Chers Collègues,

Afin d'accompagner leurs jeunes licenciés de la meilleure manière vers une filière d'accès au haut niveau et ainsi leur permettre de concilier études et pratique intensive, plusieurs clubs caennais (l'Association du Stade Malherbe de Caen, le Caen Athlétic Club, l'Entente Nautique Caennaise, le Golf Club de Caen, l'Ovalie Caennaise, le Caen Handball et le Hockey Club de Caen) se sont regroupés en 2010 au sein d'une association commune dénommée CESARS (Comité pour l'Encadrement Scolaire et l'Accompagnement Régional des Sportifs). Cette association permet de mutualiser les moyens et de réfléchir conjointement à une organisation optimale, notamment autour de l'aménagement des horaires, du suivi scolaire, de l'insertion professionnelle, de l'hébergement, de la restauration et du suivi médical.

Depuis le lancement de son activité, l'association s'appuie, par voie de convention, sur l'expertise et le savoir-faire du Centre de Formation du Stade Malherbe de Caen. Ce projet, soutenu depuis sa création par la Ville, le Conseil Régional de Basse-Normandie et l'Etat (DRJSCS), nécessite des moyens financiers complémentaires afin d'assumer les charges de fonctionnement, qui reposent essentiellement sur les personnels et locaux des associations membres. Il s'agit pour la Ville de Caen de favoriser l'accès au haut niveau des jeunes sportifs et sportives caennais.

Il est ainsi proposé d'attribuer à CESARS une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour la saison 2016-2017, répartie comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 : 7 500 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 : 7 500 €

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

CESARS : 15 000 € pour la saison 2016-2017, répartie comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 : 7 500 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 : 7 500 €

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65747 / Fonction: 40 – 4020.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les subventions aux CESARS ?
(*Non*)

Je mets aux voix la délibération.

(*Il est procédé au vote*)

26 - ASSOCIATION DU STADE MALHERBE CAENNAIS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - SAISON SPORTIVE 2016-2017 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DEFINISSANT LES RELATIONS AVEC LA VILLE

Mes Chers Collègues,

Le Stade Malherbe - Caen – Calvados – Basse-Normandie regroupe une SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (S.A.S.P.) composée d'une équipe professionnelle et d'un centre de formation, et une ASSOCIATION - détentrice d'un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Football et des droits sportifs qui en découlent. Elle est chargée de promouvoir le football amateur et de former des jeunes licenciés et obtient des résultats habituellement très satisfaisants, tant sur le plan scolaire que sportif. Elle agit notamment par des actions :

- de formation des jeunes, insertion scolaire et professionnelle,
- d'éducation et de cohésion sociale,
- de prévention de la violence dans le sport.

Le Conseil Municipal, par délibération du 14 septembre 2015, a accordé à l'association du Stade Malherbe de Caen, pour la saison 2015-2016, une subvention de 76 000 €.

Le montant de la subvention pour la saison sportive 2016-2017, est proposé à 76 000 €, ventilée comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017..... 38 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 38 000 €

Le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année civile 2016 s'établirait ainsi comme suit :

- 2ème partie de la saison 2015-2016..... 38.000 €
- 1ère partie de la saison 2016-2017..... 38.000 €
- Soit : 76.000 €

Par ailleurs, une convention avec l'association du Stade Malherbe de Caen, prévoit les conditions d'attribution de la subvention de la Ville de Caen ainsi que la mise à disposition des installations sportives de Venox. Celle-ci arrivant à son terme le 30 juin 2016, il convient de la renouveler pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, avec une échéance au 30 juin 2018.

Le projet de convention est joint en annexe.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 76 000 €, à l'association du Stade Malherbe, ventilée comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 38 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017: 38 000 €

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65747 / Fonction: 40 – 4020 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

27 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTEES - JUIN 2016

Mes Chers Collègues,

• FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE (FFSG) - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE PATINAGE :

La Fédération Française des Sports de Glace, en partenariat avec le club de l'ACSEL de Caen, organise à Caen le 18 décembre 2016 les championnats de France Elite de patinage, regroupant cinq disciplines. Les titres de champion de France seront disputés par 200 athlètes en une compétition de sélection pour les grandes étapes internationales. Cette manifestation très médiatisée mettra en lumière une discipline appréciée du grand public. La couverture médiatique de l'événement, en particulier télévisuelle, apportera sur quatre jours une visibilité certaine de la Ville de Caen et de son patrimoine, de même qu'un coup de projecteur sur le club local. Une séance publique avec les scolaires serait envisagée pour permettre une rencontre des enfants avec les athlètes de haut niveau.

La Fédération sollicite un accompagnement financier et logistique de la Ville.

FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE (FFSG) - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE PATINAGE

Budget global : 238 000 €.

Subvention proposée : 40 000 €.

Aide logistique de : 2 100 €

• ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS - FOULÉES DES BISTROTS :

Le 24 juin 2016, l'association des Foulées des bistrots organise la 14ème édition des Foulées des bistrots. Cette course pédestre populaire dont le parcours emprunte les rues du centre-ville de Caen, verra près de 800 participants se défier sur un parcours de 7km, dans une ambiance festive et ludique à laquelle participent l'ensemble des bars et cafés situés le long du parcours. En effet, chaque établissement organisera des animations de manière à faire vivre sa rue aux couleurs de la manifestation (concerts, spectacles, ...). Afin d'insister sur le côté ludique, il est demandé aux coureurs de venir déguisés.

L'association sollicite la ville pour une aide financière et un appui logistique.

ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS - FOULÉES DES BISTROTS

Budget global : 7 200 €.

Subvention proposée : 600 €.

Aide logistique de : 1 500 €

• CAEN NAUTIC CLUB - CHAMPIONNAT DE FRANCE INSHORE :

Pour la 21ème année consécutive, le Caen Nautic Club organise le championnat de France Inshore de motonautisme sur le Canal de Caen (nouveau bassin et bassin de Calix) le 11 septembre 2016. L'occasion pour de nombreux spectateurs de découvrir une pratique sportive alliant également mécanique et sensations fortes. Entre courses d'endurance ou de vitesse, c'est un show nautique proposé à près de 18 000 visiteurs, profanes et initiés, petits et grands, qui assistent gratuitement aux différentes épreuves et profitent des nombreuses animations proposées durant ces deux jours.

Une occasion pour la Ville d'affirmer son ancrage maritime, de faire connaître les atouts de son territoire et d'un patrimoine nautique en plein essor.

CAEN NAUTIC CLUB - CHAMPIONNAT DE FRANCE INSHORE

Budget global : 41 200 €.

Subvention proposée : 8 000 €.

Aide logistique de : 18 000 €

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE (FFSG) :..... 40 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 2 100 €)

ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS : 600 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

CAEN NAUTIC CLUB : 8 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 18 000 €)

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65748 / Fonction: 415 - 4022.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les subventions affectées en matière de sport ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

28 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTEES - ANNEE 2016

Mes Chers Collègues,

Le monde associatif contribue fortement à la vitalité et à la diversité de la politique culturelle de la Ville. L'ensemble de ces associations regroupe des structures dont les missions et les actions culturelles et/ou artistiques nécessitent des accompagnements publics très différents les uns des autres, allant du soutien à l'édition de poésie, à la contribution à des structures de création et de diffusion.

Ces subventions couvrent l'ensemble des champs artistiques : arts plastiques, cinéma-vidéo, structures coordinatrices de projets d'acteurs (structures intermédiaires), édition-lecture, patrimoine, festivals, danse, musique, théâtre et cirque.

Dans le cadre du projet politique du mandat, la répartition générale des subventions est l'objet d'une refondation basée sur une stratégie de développement dynamique des actions et des projets assis sur le professionnalisme de ses acteurs. Ainsi trois champs stratégiques majeurs sont déterminés :

- La création et la recherche,
- La structuration,
- Les dynamiques de territoire et l'action culturelle.

Les subventions proposées se rapportent aux champs «dynamique de territoire et action culturelle» et «création et recherche».

Tableau des propositions d'accompagnement ci-après présenté.

Subventions affectées	Présentation	Accordées en 2015	Propositions 2016
CREATION ET RECHERCHE			
PLEIN FEUX « <i>Réalisation d'un catalogue monographique</i> »	Un soutien est accordé à l'association Plein feux pour l'édition du premier catalogue monographique d'Elisabeth Leverrier, une artiste présente sur le territoire de Caen et en région.	0 €	2 000 €
ACTEA « <i>Création Bienvenue en Corée</i> »	La création "Bienvenue en Corée" bénéficie d'un temps d'écriture et de maturation qui a permis à l'association Actéa de développer des partenariats importants en Normandie. Cette création sera présentée à la fin de l'année à Caen.	0 €	3 000 €
ACTEA	Le soutien à la prise en charge d'une partie de la location des bureaux d'Actea permet à cette association de développer des projets et de rationaliser son organisation.		5 000 €

LE CLAIR OBSCUR <i>« Création LaboContes Volume 1 : Pierre et le loup »</i>	La compagnie Le clair-obscur développe des créations où les nouvelles technologies sont au service d'une démarche artistique ouverte et transdisciplinaire. Avec Labo Conte, Pierre et le loup, la compagnie développe une relecture du conte et de la musique de Prokofiev avec une dimension interactive.	10 000 €	8 000 €
THEATRE DU SIGNE <i>« Création Quand volaient les oiseaux et soutien à la Maison d'édition »</i>	Un soutien est accordé au Théâtre du signe pour sa nouvelle création "Quand volaient les oiseaux " et également pour ses activités d'édition. Depuis 2009, cette association développe une activité conjointe et complémentaire de mise en scène et de diffusion d'œuvres littéraires ou plastiques concernant l'art et l'enfance grâce à l'édition d'ouvrages.	2 500 €	2 500 €

Subventions de fonctionnement	Présentation	Accordées en 2015	Propositions 2016
DYNAMIQUES DE TERRITOIRE ET ACTION CULTURELLE			
ORGUES EN L'ABBAYE AUX HOMMES DE CAEN	Cette association regroupant des bénévoles, dont les organistes, contribue, par l'organisation de concerts, de conférences ou d'expositions à la valorisation des orgues de l'abbatiale Saint-Etienne de Caen (les grandes orgues Cavaillé-Coll de 1885 et l'orgue de chœur de 1992), et à leur découverte par le plus grand nombre.	1 000 €	1 000 €
AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE A SAINT-PIERRE DE CAEN	Créée en octobre 1983, cette association participe activement à la valorisation de l'instrument. Les organistes titulaires interviennent toujours bénévolement pour les concerts gratuits que l'association organise dans l'année, souvent avec la collaboration de chorales ou d'ensembles instrumentaux. Elle travaille particulièrement avec les élèves de la classe d'orgue du conservatoire.	1 000 €	1 000 €
AMIS DU GRAND ORGUE DE SAINT-JEAN DE CAEN	L'association sollicite pour la première fois une subvention de la Ville de Caen. Son objectif est double : aboutir au relevage du grand orgue Haerpfer-Erman et valoriser le grand orgue par des manifestations qu'elle organise tout au long de l'année : concerts gratuits, visites guidées à destination des publics scolaires, participation aux Journées Européennes du Patrimoine et au Jour de l'Orgue.	0 €	500 €

Afin de répondre aux attentes des trois associations qui souhaitent que soit davantage reconnue leur action pour la valorisation des orgues de Saint-Etienne, Saint-Pierre et Saint-Jean, la Direction de la Culture, en collaboration avec la Direction de la Communication et l'Office de Tourisme, travaille avec les associations sur un support de communication commun. Les associations souhaitent par ailleurs voir associer à cette démarche l'association œuvrant pour la valorisation de l'orgue de Saint-Julien.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE les subventions de fonctionnement et affectées inscrites dans le tableau présenté ;

DIT que les subventions de fonctionnement seront imputées à l'article 65748 de la fonction 311 (Ligne de crédit 16376) et que les subventions affectées seront imputées à l'article 65748 de la fonction 65 (Ligne de crédit 17289) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les subventions de fonctionnement et affectées de la culture ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

29 - THEATRE DE CAEN - SIGNATURES DES CONTRATS D'ARTISTES

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 25 avril 2016, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer notamment les contrats d'engagement sur la saison 2016/17. Il s'avère qu'à l'occasion de productions lyriques exceptionnelles programmées en 2017/18 et 2018/19, le théâtre de Caen est dès à présent dans l'obligation d'engager certains artistes lyriques pour ces deux dernières saisons.

Aussi, il est proposé, en complément de la délibération du 25 avril 2016, d'autoriser également Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes du théâtre de Caen pour la programmation d'opéra et de théâtre musical en 2017/2018 et 2018/2019.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 25 avril 2016 autorisant la signature des contrats d'artistes

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes du théâtre de Caen pour la programmation d'opéra et de théâtre musical sur les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les signatures des contrats d'artistes ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

30 - MUSEE DE NORMANDIE - CONVENTION DE DEPOT DU TROPHEE DE CYRILLE PAYNEL PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Mes Chers Collègues,

Le musée de Normandie souhaite enrichir ses collections consacrées à l'élevage et à la production fromagère grâce au dépôt du trophée de Cyrille Paynel (1817-1886), petit-fils de Marie Harel, éleveur-fromager et pionnier de l'industrialisation du camembert. Cet objet appartient aux collections des archives du Calvados. Véritable chef d'œuvre d'art populaire, ce trophée, objet publicitaire, regroupe les récompenses obtenues par le producteur dans les comices et expositions qui se multiplient après 1860.

Ce trophée de Cyrille Paynel a vocation à être présenté au public dans l'exposition "A table ! La Normandie des gastronomes", du 11 novembre 2016 au 5 mars 2017, puis au sein des salles "paysages et paysans" des collections permanentes du musée de Normandie.

Il est proposé de signer une convention fixant les modalités de ce dépôt entre le Conseil départemental du Calvados et la Ville de Caen.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'intérêt que présente le dépôt du trophée de Cyrille Paynel au musée de Normandie,

VU la convention établie pour permettre ce dépôt entre le Conseil départemental du Calvados et la Ville de Caen,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt du trophée de Cyrille Paynel au musée de Normandie entre le Conseil départemental du Calvados et la Ville de Caen.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

31 - CENTRES SOCIO-CULTURELS, ET CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION GERES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - COMPTES D'EXPLOITATION 2015 - BUDGETS PREVISIONNELS 2016

Mes Chers Collègues,

I. L'intervention sociale des centres CAF en 2015 :

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Caen et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, le territoire caennais est doté de six structures d'accompagnement des familles, implantées au cœur des quartiers :

- Quatre centres socio-culturels (Chemin Vert, Grâce de Dieu, Guérinière et Pierre Heuzé),
- Un centre municipal d'animation (Folie Couvrechef),
- Une maison de quartier (Venoix).

Les 4 missions de la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille sont :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

En 2015, 962 familles (3 473 personnes) ont bénéficié de l'intervention de la CAF sur la Ville de Caen, dont 317 en situation de monoparentalité, soit 32 %, dont :

- 423 enfants de 0 à moins de 6 ans,
- 686 enfants de 6 ans à moins de 14 ans,
- 210 adolescents de 14 ans à moins de 18 ans,
- 154 jeunes adultes de 18 ans à moins de 25 ans,
- 1 499 adultes de 25 ans à 60 ans,
- 501 seniors à partir de 60 ans.

4 haltes garderies, soit 85 places sont implantées sur les territoires d'habitat social (Chemin Vert, Grâce de Dieu, Guérinière et Pierre-Heuzé).

Des animations autour d'un socle de services décliné dans des projets pédagogiques sont proposées aux enfants et à leurs parents au sein de ces structures :

- des ateliers d'éveil,
- des ateliers autour du livre et du conte,
- des ateliers parents-enfants...

Des sorties et activités de découvertes ont été également organisées en lien avec chaque centre socio-culturel.

Les liens avec les RAM ont continué de se développer en 2015.

a) La Maison de quartier de Venoix

La CAF a assuré la gestion de la Maison de quartier jusqu'au 31 juillet 2015.

La MJC Venoix a assuré une reprise progressive des activités telles que :

- Récréation parentale,
- Loisirs familiaux de proximité,
- Projets vacances,
- Levier culturel,
- Activité gymnastique, etc...

La MJC a obtenu l'agrément centre socio-culturel à compter du 1^{er} septembre 2015.

b) Le Centre socio-culturel de la Grâce de Dieu

L'équipement a ouvert ses portes en 1971.

L'équipe du centre est composée de :

- 1 responsable,
- 3 agents de développement,
- 1 secrétaire.

L'équipe de la halte-garderie :

- 1 responsable pédagogique,
- 4 auxiliaires de puériculture.

La zone d'influence : quartier de la Grâce de Dieu, ville de Caen et communes limitrophes.

Les partenaires présents au sein de l'équipement : PIAF (Point d'insertion par l'accueil et la formation), GRETA, RAM (Relais Assistant(e)s Maternel(le) s), EPE(Ecole des parents et des éducateurs), La Passerelle, association Espérance et Jeunesse, Comité des fêtes, collectifs d'habitants, permanences CAF, conseiller solidarité emploi CCAS, Mission Locale, MIFE (Maison de l'information sur la formation et l'emploi)

La fréquentation de la halte-garderie : 211 enfants différents ont été accueillis avec un taux d'occupation de 80,18 %.

c) Le Centre socio-culturel de la Guérinière

L'équipement a ouvert ses portes en 1963.

L'équipe du centre est composée de :

- 1 responsable,
- 3 agents de développement,
- 1 secrétaire,
- 1 technicienne de surface.

L'équipe de la halte-garderie :

- 1 responsable,
- 3 auxiliaires de puériculture.

La zone d'influence : quartiers de la Guérinière, de la Gare, la rue d'Auge et communes limitrophes.

Les partenaires présents au sein de l'équipement : MIFE, PIAF, CCAS, Mission Locale, Service prestations CAF (mercredi).

La fréquentation de la halte-garderie : 180 enfants différents ont été accueillis avec un taux d'occupation de 71,45 %.

d) Le Centre municipal d'animation de la Folie Couvrechef

L'équipement a ouvert ses portes en 2006. Il s'agit d'un équipement municipal géré par la CAF.

L'équipe du centre est composée de :

- 1 responsable,
- 3 agents de développement,
- 1 secrétaire,
- 2 vacataires.

La zone d'influence : quartier de la Folie Couvrechef, ville de Caen

Les partenaires présents au sein de l'équipement : PIAF, ASLEC (Association sports loisirs culture), RAM Caen nord.

e) Le Centre socio-culturel du Chemin Vert

L'équipement a ouvert ses portes en 1972.

L'équipe du centre est composée de :

- 1 responsable,
- 4 agents de développement,
- 1 secrétaire,
- 3 techniciennes de surface,
- 1 monitrice activités socioéducatives.

L'équipe de la halte-garderie :

- 1 responsable,
- 3 auxiliaires de puériculture,
- 1 Educatrice de jeunes enfants.

La zone d'influence : quartiers du Chemin Vert, de la Maladrerie et communes limitrophes.

Les partenaires présents au sein de l'équipement : Permanences CAF, CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles), CSF (Confédération syndicale des familles), RAM, PIAF, ENEFA (Normandie formation avenir), Associations EVAEC (Ensemble vers l'art et la culture), Vert de terre, Chemins vers ailleurs.

La fréquentation de la halte-garderie : 231 enfants différents ont été accueillis avec un taux d'occupation de 71,63 %.

f) Le Centre socio-culturel de la Pierre-Heuzé

L'équipement a ouvert ses portes en 1979.

L'équipe du centre est composée de :

- 1 responsable,
- 4 agents de développement,
- 1 secrétaire.

L'équipe de la halte-garderie :

- 1 responsable pédagogique,
- 3 auxiliaires de puériculture.

La zone d'influence : Quartiers de la Pierre-Heuzé et de Saint-Jean Eudes.

Les partenaires présents au sein de l'équipement : Centre médico-social du Conseil départemental, RAM, EPE, CIDFF, PIAF...

La fréquentation de la halte-garderie : 176 enfants différents ont été accueillis avec un taux d'occupation de 68,84 %.

II. Les éléments financiers :

a) Les résultats financiers 2015 :

Pour 2015, sur l'ensemble des 6 équipements, les résultats financiers font apparaître une participation de la Ville à hauteur de 1 403 385,73 € pour un budget maximum inscrit dans la convention validée au Conseil Municipal du 14 septembre dernier à hauteur de 1 464 580 €, soit une différence sur le réalisé de 61 164,27 €.

b) Le budget prévisionnel 2016 :

Pour 2016, sur l'ensemble des 5 équipements, le budget prévisionnel fait apparaître une participation de la Ville à hauteur de 1 418 280 €, ce qui est conforme à la participation présentée en Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du 14 septembre 2015 autorisant la conclusion avec la Caisse d'Allocations Familiales d'une nouvelle convention,

VU les comptes d'exploitation et les rapports d'activités 2015 et l'avis du Comité Général de Gestion des centres sociaux du 2 mai 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2015 des centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef, et les budgets prévisionnels 2016 des centres socioculturels, et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef ;

DECIDE de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoux et du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef soit 1 403 385,73 € ;

PRECISE que la dépense sera imputée aux articles 65 65738 422 4028 LC 1484.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les comptes des centres sociaux CAF ? *(Non)*

Je tiens à souligner ce sujet, même si nous passons rapidement, car c'est extrêmement important dans la vie de nos quartiers.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

32 - ORGANISATION DU RESEAU DES ECOLES : DEMANDE DE FUSION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES JEAN GUEHENNO, HAIE VIGNE, AUTHIE SUD, PIGACIERE ET DE L'ECOLE MATERNELLE DUC ROLLON AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE BICOQUET

Mes Chers Collègues,

Depuis 2014, la DSDEN a engagé un processus de fusion en école primaire des écoles maternelle et élémentaire, implantées sur un même site. Ainsi la Ville de Caen dispose de 13 écoles primaires, 14 écoles élémentaires et 16 écoles maternelles.

Dans la continuité de ce qui a été engagé précédemment, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire 2016/2017 et du mouvement des personnels de direction, propose de procéder à la fusion des écoles maternelles Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière, Duc Rollon, avec respectivement les écoles élémentaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière, Bicoquet, soit 5 écoles primaires.

Les écoles maternelle et l'élémentaire seraient ainsi réunies en une seule entité, dirigée par le même directeur, une équipe pédagogique commune pour tous les cycles, ainsi qu'un seul Conseil des Maîtres et un seul Conseil d'Ecole.

Dans la situation des écoles Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière, l'implantation des locaux, le découpage des périmètres scolaires, permettra de constituer une équipe pédagogique plus importante, de décloisonner les fonctionnements en fonction de l'organisation pédagogique qui sera choisie. Cette organisation est par ailleurs parallèle à l'organisation des activités périscolaires Ville (restauration et TAP) qui prend déjà en compte une seule entité.

Ces écoles rejoindraient ainsi les 13 écoles primaires caennaises déjà existantes : Fernand Leger, La Maladrerie, René Lemièrre, Puits Picard, Reine Mathilde, Clos Herbert, Cinq Continents, Albert Camus, Louis Lechatellier, Vieira Da Silva, Eustache Restout, Paul Gemez, Henri Brunet.

En ce qui concerne la fusion des écoles Duc Rollon et Bicoquet, l'implantation géographique de ces deux écoles qui sont éloignées de 300 mètres l'une de l'autre, la configuration des locaux, les périmètres de recrutement différents ne nous apparaissent pas réunir les conditions idéales et opportunes à une fusion. En effet, en l'état actuel, les deux écoles conserveraient leurs élèves et leur fonctionnement, les élèves ne seraient pas regroupés sur un même site.

La fusion serait essentiellement administrative, motivée par l'organisation du service du personnel de direction et irait par ailleurs à l'encontre du projet de septembre 2019.

Périmètres des écoles concernées :

Les périmètres des écoles maternelles et élémentaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière présentent quelques différences entre les périmètres maternelle et élémentaire.

Si la réglementation ne précise pas qu'il doit y avoir une concordance entre les périmètres maternelle et élémentaire, d'un point de vue pratique et notamment pour les usagers, il paraîtrait opportun d'harmoniser à terme ces périmètres pour davantage de cohérence vis-à-vis des familles, c'est pourquoi une proposition d'évolution vous sera soumise ultérieurement après concertation des partenaires concernés

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 212-7 du code de l'Education qui indique que dans les communes qui disposent de plusieurs écoles, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal,

VU l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales concernant l'implantation des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition de la DSDEN de fusionner les écoles maternelles et élémentaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière, qui deviennent ainsi les écoles primaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud et Pigacière ;

DIT que ces fusions n'ont pas d'incidence sur les lieux d'implantation des écoles concernées et que les locaux scolaires ne sont pas modifiés. Les noms des écoles sont conservés : Ecole Primaire Haie Vigné, Ecole Primaire Jean Guéhenno, Ecole Primaire Authie Sud, Ecole Primaire Pigacière ;

REJETTE la proposition de fusionner l'école maternelle DUC ROLLON avec l'école élémentaire BICOQUET ;

DECIDE de maintenir les écoles dans la situation actuelle, 2 entités distinctes DUC ROLLON et BICOQUET ;

INDIQUE que les périmètres des écoles Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière seront revus pour être pleinement harmonisés, dans le cadre d'une révision plus large des périmètres scolaires.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques concernant les demandes de fusion sur les écoles ?

M. LE COUTOUR.- Le principe de la fusion des écoles est un bon principe. Cela donne de la cohérence pédagogique et permet de mieux préparer l'avenir, pour l'équilibre des fratries, etc.

Je souhaite juste revenir sur la situation des écoles Duc Rollon et Bicoquet.

Le directeur académique des services, au mois de mars, s'est prononcé en faveur de la fusion de ces deux écoles. Nous ne sommes pas obligés de le suivre. D'ailleurs, c'est ce que vous faites, vous ne suivez pas son avis et vous décidez de ne pas fusionner Duc Rollon et Bicoquet.

Je connais le contexte, vous l'annoncez : le projet en septembre 2019 que l'école Duc Rollon parte à Lemière. *Quid* de Bicoquet dans ce cas ? Je pense que cette non-fusion immédiate est extrêmement fragilisante pour Duc Rollon, parce qu'elle va perdre son statut d'école d'application et un poste de direction, avec, suite à cela, une diminution évidente de la qualité de l'enseignement, la perte d'un poste d'enseignant formateur, etc.

Je souhaite que l'on puisse suivre l'avis du Directeur académique, pour, jusqu'en 2019, fusionner ces deux écoles afin de garder la qualité de l'enseignement dans l'école Duc Rollon et, ainsi, globaliser cette démarche que je trouve, sur le plan pédagogique, extrêmement intéressante.

Mme GOBERT.- Ce n'est pas la première fois que nous avons ces problèmes de fusion et de périmètre scolaire. Il serait préférable de densifier la délibération et d'indiquer comment se sont faites la concertation et la consultation, et notamment la place des conseils d'école et les avis recueillis.

En effet, de la façon dont c'est rédigé, on a l'impression que ce sont des décisions proposées par le DASEN, que l'on applique ou pas. Je pense qu'il est important de montrer que sur ces questions, il y a un vrai travail avec les enseignants, les parents d'élèves, les conseils d'école.

Quant à la position sur Duc Rollon et Bicoquet, je ne sais pas si une délibération doit indiquer qu'on rejette une proposition de ce type, en tout cas, on n'a pas trop les raisons qui ont amené la Ville à prendre cette position.

M. LE MAIRE.- Cela mérite une explication.

Mme FRANÇOIS.- Pour les propositions d'acceptation des fusions proposées par le DASEN, je pense qu'il n'y avait pas trop de sujets. Vos questions portent sur la fusion demandée de Duc Rollon et Bicoquet que nous vous proposons de rejeter.

Monsieur LE COUTOUR, vous parliez du projet futur. Je pense que cette fusion fragiliserait au contraire les écoles par rapport au projet de 2019.

Un autre élément qui a amené à la proposition de ce rejet est le lieu des écoles. Sur les autres sites, on est vraiment sur un même groupe scolaire, avec une organisation de la Ville, un référent, un lieu identique. Sur Duc Rollon et Bicoquet, ce n'est pas le cas, même si elles ne sont pas à l'autre bout de la ville, elles ne sont pas sur un même site, au même titre que d'autres écoles, par exemple Venelle aux Champs et Victor Lesage, qui sont une

maternelle et un élémentaire ; elles travaillent ensemble, mais ne sont pas sur un même site scolaire.

Pour répondre aux remarques de Marie-Jeanne GOBERT, il est vrai que sur les écoles dont on accepte la fusion, par exemple Guéhenno, elles ont déjà effectué des conseils d'école en commun, ces choses ont été préparées de longue date par la direction académique avec les équipes. De la même façon, sur Pigacière, la fusion avait déjà été évoquée l'année dernière ; une directrice partant à la retraite, ils l'ont préparée tout au long de l'année pour qu'elle se passe au mieux. Haie Vigné et Authie Sud, de la même façon, le directeur de l'élémentaire prend la direction du groupe Authie Sud, cela a été préparé.

Cette fusion de Duc Rollon et Bicoquet était plus partagée, les équipes pédagogiques n'étaient pas forcément toutes du même avis. Après les avoir rencontrées et avoir discuté longuement avec les parents, nous avons décidé de rejeter cette fusion.

Pour autant, les deux écoles travaillent ensemble, au même titre que d'autres écoles sur la ville qui ne sont pas fusionnées.

Le contexte du projet à moyen terme et de deux sites différents pour les deux écoles nous amène à rejeter cette proposition.

M. LE COUTOUR.- À court terme, reconnaissez tout de même que la non-fusion va fragiliser Bicoquet, puisqu'ils vont perdre un statut, des équivalents temps plein. On ne peut pas le nier.

Mme FRANÇOIS.- Ce n'est pas le fait qu'elles ne fusionnent pas. L'inspection académique propose de fermer une classe à Bicoquet l'année prochaine.

M. LE COUTOUR.- Elle va perdre son statut d'école d'application.

Mme FRANÇOIS.- Non, les enseignants sont des maîtres d'application à Dur Rollon pour une partie et à Bicoquet également. La Directrice, entre autres, qui reste la Directrice de Bicoquet, est maître d'application et intervient à l'ESP.

M. LE COUTOUR.- Quel sera en 2019 l'avenir de Bicoquet ?

Mme FRANÇOIS.- Comme on l'a présenté en réunion publique en septembre dernier, le projet Lemièrre accueillera l'école Lemièrre et Duc Rollon. Pour autant, notre souhait est bien de maintenir, et nous l'avons indiqué aux parents, une école sur le quartier proche, donc la rue Guillaume-le-Conquérant et tout ce quartier, malgré le projet Lemièrre.

Il y aura un travail de redécoupage de la carte scolaire et de redéfinition de la carte scolaire, puisque des choses ne correspondent pas aux réalités de vie. Par exemple, sur l'école Bicoquet, tout en haut du découpage, un morceau est rattaché à l'école Fernand Léger, de l'autre côté du boulevard. Il y aura des choses à travailler avec les équipes et les parents. C'est ce que je leur ai proposé, mais nous avons l'échéance du projet Lemièrre pour travailler à tout cela.

M. LE COUTOUR.- Entendu.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

33 - PROJET DE COLLABORATION ENTRE LE CERSE ET LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE CAENNAIS - SUBVENTION AFFECTEE

Mes Chers Collègues,

Le Programme de Réussite Educative caennais a été porté par un Groupement d'Intérêt Public jusqu'en décembre 2014.

Le 1^{er} janvier 2015 un service de réussite éducative a été créé au sein de la direction de l'éducation et en janvier 2016 le PRE a été transféré au sein d'une mission au CCAS.

Lors de l'assemblée générale de liquidation du GIP, l'étude des comptes a fait apparaître un boni d'un montant de 43 000 € qui correspond à des excédents cumulés depuis 2006 (année de création du GIP).

En effet, l'Etat a récupéré chaque année une partie des excédents générés au prorata de sa participation, ce qui n'a été le cas ni pour la Ville de CAEN ni pour la CAF.

Des réunions ont été organisées et conformément aux souhaits des élus, des choix ont été faits concernant l'utilisation de cette somme par le PRE.

Le projet de collaboration avec le CERSE en fait partie.

Le PRE travaille avec le CERSE (Centre d'Etude et de Recherche en Sciences de l'Education de l'université de CAEN) depuis 2012.

Date de mise en œuvre : juin 2016.

Durée : jusqu'à fin décembre 2017.

Le projet est né d'une collaboration qui a débuté en 2012 entre le Programme de Réussite Educative de la ville de Caen et le laboratoire CERSE EA 965, Centre d'Etudes et de Recherche en Sciences de l'éducation, de l'Université de Caen Normandie. Il vise à prolonger et formaliser les échanges, afin de les rendre pérennes, à l'échelle des deux années à venir. Il s'appuie donc sur les objets de cette collaboration effective depuis 2012 pour la demande de subvention.

Par conséquent, le projet prévoit :

1. **la réalisation de journées scientifiques**, une au minimum par année, dont le contenu se fera en concertation entre les deux parties, et croisera les besoins du PRE en matière de questionnement de terrain et les objets des chercheurs du CERSE impliqués dans cette collaboration,
2. **la réalisation de journées de formation** ou de demi-journées, une au minimum par année, dont le contenu se fera en concertation entre les deux parties, mais sera davantage centrée sur les besoins du PRE afin de servir la réflexion des professionnels impliqués dans les actions du PRE,
3. **l'aide du CERSE à la communication du PRE avec ses partenaires**, notamment dans la préparation de certaines réunions clés du PRE, ainsi que dans la rédaction de documents écrits (rapports) demandés par son institution,
4. **l'accueil d'étudiants** rattachés au laboratoire dans le cadre de leur formation en Master ou en doctorat, et souhaitant travailler sur des terrains que le PRE peut rendre accessibles. Cet accueil se fera selon des modalités à discuter entre le CERSE et le PRE. Il pourra notamment prévoir la rédaction d'un document écrit, issu des recherches de l'étudiant, et pouvant être utile au PRE dans le cadre de sa réflexion sur ses activités. De la même manière, le PRE pourra accueillir des chercheurs du

CERSE souhaitant mener une enquête sur les terrains ouverts par le PRE.

5. Enfin, l'ensemble de ces activités de collaboration débouchera, comme cela a déjà été le cas depuis 2012, sur **des communications en colloque et des publications sur des supports scientifiques** (revues scientifiques, ouvrages de recherche). Le PRE, par l'intermédiaire de sa correspondante nommée dans le présent contrat, sera informé des productions scientifiques du CERSE.

Le projet s'inscrit dans le cadre des actions du PRE de la ville de Caen. Il vise en particulier la formation des professionnels travaillant dans le cadre du PRE.

Le public bénéficiaire est l'ensemble des professionnels travaillant dans le cadre du PRE et par conséquent les populations auprès desquelles ces professionnels travaillent, ainsi que les partenaires de ces professionnels. Les journées d'études seront ouvertes à la communauté éducative caennaise (crèches, haltes garderies, établissements scolaires, réseaux petite enfance, centre socio culturels, centres de loisirs...).

Méthode d'évaluation du projet : Enquête de satisfaction auprès des participants aux actions menées, temps d'échanges et journées d'études, bilan au sein des équipes de terrain sur les retombées des actions de collaboration.

Dans le cadre du Boni du PRE, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 euros.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande de subvention formulée par l'association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'accorder la subvention affectée suivante :

CERSE **15 000 €**

DIT que la subvention sera versée de façon suivante :

5 000 euros en juin 2016

5 000 euros en janvier 2017

5 000 euros en juin 2017

DIT que la subvention sera imputée à la ligne de crédit 34707.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur la subvention affectée sur le projet de collaboration entre le CERSE et le Programme de Réussite Éducative Caennais ?
(Non)

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

34 - ASSOCIATION RADIO PHENIX - ORGANISATION D'UN SEMINAIRE RADIO CAMPUS FRANCE - SUBVENTION AFFECTEE

Mes Chers Collègues,

Une Radio campus est un moyen de mettre en contact tous les acteurs de la vie étudiante, de la vie culturelle et de la vie associative. La dernière décennie a vu se développer un grand nombre de radios campus prenant place dans les villes universitaires et s'appuyant sur les ressources et richesses du monde étudiant. L'Association Radio Phénix créée en 2003 rejoint dès 2004 «Radio Campus France» qui est le réseau qui fédère 29 radios FM et Web dans 30 villes de France et d'Outre-Mer.

Radio Phénix a pour objet de diffuser une information généraliste mais également locale, étudiante, une actualité culturelle régionale et nationale, de relayer le dynamisme associatif étudiant et enfin, de promouvoir les musiques actuelles dans une optique de découverte. Radio Phénix cultive aussi la pluralité grâce à un effectif d'une quarantaine de membres provenant d'UFR et de niveaux d'études divers.

Pour encourager ces valeurs, dupliquer et enrichir ce modèle, les Radios Campus se sont associées pour créer un espace collaboratif. Ce réseau de 29 Radios Campus s'était donné rendez-vous à Caen du 9 au 12 juin 2016 dernier. Les ateliers proposés lors de ce séminaire ont permis aux jeunes des Radios campus de se rencontrer, d'échanger et d'aider à leur formation sur plusieurs thématiques. De l'éducation au média, du traitement de l'information au fonctionnement associatif et du rôle des radios dans la ville ont fait partie des axes abordés sur ces deux jours. Les conférences étaient organisées avec des invités reconnus dans leur domaine respectif et étaient ouvertes aux étudiants et associations étudiantes sur inscriptions.

Radio Phénix souhaitait également valoriser la Presqu'île de Caen en proposant des ateliers avec la Maison de la Recherche et l'Imagination, les élèves de l'ESAM et le Cargö qui a accueilli une soirée Campus ainsi que l'assemblée générale de Radio Campus France. Des entreprises normandes spécialisées dans les thématiques abordées ont également été invitées.

Cette rencontre entre jeunes des Radios Campus a été la première organisée en Normandie et a offert une réelle visibilité à Caen et ses étudiants. Les précédentes rencontres nationales organisées à Rennes, Besançon, et Clermont-Ferrand ont reçu des retours très positifs auprès des médias et des Municipalités.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

Après consultation de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Association Radio Phénix..... **1 500 €**

DIT que la subvention sera imputée à l'article 65-65748-23-2005.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur le séminaire de Radio Phénix ?
(Non)

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

35 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MAITRISE DE L'ENERGIE - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CAEN AU DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN, L'ASSOCIATION BIOMASSE NORMANDIE ET LE GROUPEMENT REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (GRAPE)

Mes Chers Collègues,

La Ville de Caen a été sollicitée par les Espaces Info Energie ; l'association Biomasse Normandie et le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) pour participer au défi "Familles à énergie positive" ©. Ce concours, mis en place par l'association Prioriterre et soutenu par l'ADEME à l'échelle nationale et régionale, a fait ses preuves dans de nombreuses villes. Il s'adosse sur la mobilisation des ménages (habitant dans des logements individuels, locatifs, bailleurs sociaux) et vise à réduire les consommations d'énergie au sein de leur habitat sans réaliser de gros investissements, juste en adoptant de nouvelles pratiques et de nouveaux gestes au quotidien. Il s'inscrit dans la politique Climat/Energie engagée par la Ville de Caen qui s'articule autour de plusieurs axes de travail dont celui de la sensibilisation du grand public à la maîtrise de l'énergie.

Il est proposé d'appuyer ce dispositif sur les Conseils de quartiers afin d'avoir une représentation sur l'ensemble du territoire, soit 12 équipes de 10 familles avec le recrutement d'un chef d'équipe pour coacher les familles. 120 familles seraient donc concernées (propriétaires, locataires dans le parc d'habitat privé ou public).

Tout au long du défi, elles bénéficient d'outils (12 malles pédagogiques et 120 kits) et de conseils spécifiques. Elles sont invitées à participer à des rencontres pour apprendre et échanger des astuces.

Le défi "Familles à énergie Positive©" dure 6 mois (septembre à mai). Il est officiellement lancé simultanément dans tous les territoires partenaires le 1^{er} décembre de chaque année, ce qui en fait un événement médiatique national relayé par la presse.

L'animation de ce défi est exclusivement réservée aux Espaces Info Energie. Sur le territoire de Caen l'association Biomasse Normandie et le GRAPE seront chargés de l'animation du défi, de la formation et de l'information de ce concours. Ce dispositif fait l'objet d'une convention présentée en annexe.

Dans le cadre de son plan de communication "Caen s'engage pour le climat" (valorisation de la politique publique de développement durable), la Ville de Caen mettra en œuvre, sur la base d'un visuel national, un accompagnement de communication adapté. La campagne de promotion événementielle aura pour objectifs de faire connaître la démarche, de donner l'envie de participer, de faciliter le "recrutement" des familles et d'informer sur le déroulé du défi et de sensibiliser globalement les Caennais aux énergies renouvelables (efforts/résultats).

L'ensemble des participants est invité à une réunion au cours de laquelle toutes les équipes ayant réalisé au moins 8 % d'économie d'énergie sont proclamées gagnantes. Des diplômes sont remis à toutes les familles lauréates. Lors des précédentes éditions, les familles ont économisé en moyenne 200 € sur leurs factures d'énergie. L'intérêt est également de créer du lien social car le concours est l'occasion de partager des moments ludiques avec des voisins, amis ou collègues autour d'une action concrète, mesurable et conviviale de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

Le coût de ce projet s'élève à 30 000 € sur lequel une participation de l'ADEME à hauteur de 50 % sera sollicitée.

Après consultation de la Commission Développement durable, Espace public et Patrimoine du 15 juin 2016 et de la Commission Population et Vivre Ensemble du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du 26 mars 2012 relative à l'adoption de l'agenda 21 de la Ville de Caen,

VU la délibération du 4 novembre 2013 portant sur le programme d'actions Plan Climat Energie Territorial,

VU la délibération du 12 octobre 2015 relative à la reconnaissance Cap'Citergie,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la participation de la Ville de Caen au défi Famille à énergie positive© ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les associations Biomasse Normandie et le GRAPE ainsi que tout document se rapportant à cette démarche ;

AUTORISE le versement d'une subvention de 30 000 € aux associations Biomasse Normandie et le GRAPE ;

SOLLICITE de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) une subvention au taux le plus élevé possible pour financer cette mission ;

DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748, fonction 8035.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016



CONVENTION

Organisation du défi "Famille à énergie positive ©" à Caen Accueil – animation et communication

Entre

La Ville de Caen représentée par son Maire, M. Joël BRUNEAU, agissant en vertu d'une délibération en date du ,

ci-après désignée la Ville de Caen

Et

L'association Biomasse Normandie représentée par son directeur, M. Mathieu FLEURY,

ci-après désignée Biomasse Normandie

Et

L'association Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement représentée par son président, M. Michel HORN,

ci-après désignée GRAPE

CONSIDERANT

- ☞ la délibération du 26 mars 2012 relative à l'adoption de l'Agenda 21,
- ☞ la délibération en date du 4 novembre 2013 relative au programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial,
- ☞ la délibération du 12 octobre 2015 portant sur la reconnaissance de la Ville de Caen à Cap Cit'Ergie et présentant le programme d'actions Cit'Ergie

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Biomasse Normandie et le GRAPE animent deux Espaces Info-Energie sur l'agglomération caennaise depuis plus 2002. En première approche, ce sont ainsi plus de 5 000 foyers qui ont été conseillés et environ 50 000 personnes sensibilisées ces dernières années..

Pour impulser une nouvelle dynamique, Biomasse Normandie et le Grape proposent de mettre en œuvre le défi « Famille à Energie Positive © » sur la Ville de Caen sur la période allant de décembre 2016 à mai 2017. Ce projet est soutenu au niveau national et régional par l'ADEME.

Cette convention a pour objet de préciser le déroulement de cette opération et des engagements des partenaires.

ARTICLE 2 - CONTENU

Le programme "Famille à énergie positive ©" s'articule autour de 3 points :

1. Le programme "Familles à énergie positive ©"

Le principe

Testé en Rhône-Alpes en 2008 par l'association Prioriterre, le défi "Familles à énergie Positive©" est un concours d'économie d'énergie à destination des ménages. L'objectif est simple : regroupées au sein d'équipes représentant un quartier, une entreprise, un club de sport..., **des équipes de familles doivent réduire d'au moins 8 % leur consommation d'énergie sans réaliser de gros investissements**, juste en modifiant leur comportement au quotidien (régulation de chauffage, suppression des veilles...).

Les conseillers Info-Energie sont chargés de l'animation du défi et apportent des informations, conseils et astuces aux capitaines de chaque équipe pour aider les familles à atteindre l'objectif fixé.

Lancé le 1er décembre de chaque année, le défi "Familles à énergie Positive©" s'est déployé sur de nombreux territoires en partenariat avec des collectivités, et notamment en Normandie : Département de la Manche, Pays du Bessin au Virois, Pays d'Alençon.

L'objectif fixé par le Défi est généralement atteint et même largement dépassé dans la plupart des équipes. Lors des précédentes éditions, **les familles ont économisé en moyenne 200 € sur leurs factures d'énergie**. L'intérêt est également de créer du lien social car le concours est l'occasion de partager des moments ludiques avec ses voisins, amis ou collègues autour d'une action concrète, mesurable, massive et conviviale de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

Elle se déroule en 3 temps : le lancement du Défi, la réunion de mi-parcours et la remise du trophée Familles à énergie Positive©.

La durée

Le défi "Familles à énergie Positive©" dure 6 mois (septembre à mai). Il est officiellement lancé simultanément dans tous les territoires partenaires le 1er décembre de chaque année, ce qui en fait un événement médiatique national relayé par la presse.

- **Septembre/ Octobre : recrutement des capitaines**

Il convient de travailler au recrutement des capitaines dès le mois de septembre afin que les équipes soient prêtes et structurées au 1er décembre.

- **Novembre : formation des capitaines**

Les conseillers Info-Energie organisent et animent 1 journée ou 2 demi-journées de formation à destination des capitaines d'équipe, ainsi qu'une visite de l'Eco-Appart de Caen. À l'issue de la formation, une mallette pédagogique avec divers instruments de mesures et outils est remise à chacun des capitaines.

- **1er décembre : lancement du défi Familles à énergie Positive©**

Le 1er décembre, toutes les équipes sont invitées à un événement de lancement du défi "Familles à énergie Positive©". Cette manifestation, souvent très médiatisée, est organisée par les Espaces Info-Energie en collaboration avec la collectivité partenaire. Elle se déroule de la façon suivante :

- mot d'accueil d'un élu ;
- explication du défi "Familles à énergie Positive©" par les conseillers Info-Energie ;
- présentation des équipes
- organisation d'un quizz Eco-gestes sur grand écran ;
- exposition "Chaque fois ça compte" avec un petit questionnaire ;
- échange autour du pot de l'amitié.

- **Février : réunion de mi-parcours**

Cette rencontre de mi-parcours permet de réunir l'ensemble des participants et de répondre à leur question sur les difficultés rencontrées. Cette réunion permet également aux familles d'échanger des trucs et astuces mis en œuvre et déjà éprouvés par certains, et de rencontrer en direct les conseillers Info-Energie. Un premier classement des équipes est également annoncé au cours de la soirée.

- **Mai : proclamation des résultats**

L'ensemble des participants sont invités à une soirée médiatique au cours de laquelle toutes les équipes ayant réalisé au moins 8 % d'économie d'énergie sont proclamées gagnantes. Des diplômes sont remis à toutes les familles lauréates. La collectivité peut également apporter des lots à l'équipe la plus vertueuse, (ayant économisé le plus de kWh), mais le plus gros gain reste la diminution de la facture d'énergie des familles ainsi que la prise de conscience des enjeux et la mise en pratique de gestes tout simples pour réduire leur consommation

À l'issue de la réunion, la collectivité informe des résultats globaux calculés sur son territoire (kWh économisés par toutes les familles) et indique si elle souhaite ou non reconduire le défi pour l'année suivante.

Un pot de l'amitié clôture le défi.

Le lancement du défi "Familles à énergie positive ©"

Pour une première édition, un objectif de **12 équipes (une par quartier) composées de 10 familles** participantes au défi "Familles à énergie positive ©" est envisagé avec un résultat escompté de plus de 200 000 kWh économisés (ce qui représente environ 30 t CO₂ économisées).

Pour atteindre cet objectif ambitieux, une communication adéquate doit être mise en place, laquelle devra être largement relayée par la Ville de Caen.

Le rôle de chacun

- **Ville de Caen**

La collectivité, partenaire du défi "Familles à énergie positive ©", apporte un soutien financier aux Espaces Info-Energie pour leur rôle d'animateur et finance les outils et actions de communication.

Parallèlement, la Ville de Caen relaie l'information auprès de sa population par le biais des Conseils de quartier, du bulletin municipal, site internet de la Ville, réseaux sociaux. Elle met par ailleurs à disposition du défi une salle sonorisée et équipée de matériels de vidéo projection pour les 3 réunions avec les familles (200 à 300 personnes pressenties).

- **Les Espaces Info-Energie**

Les conseillers Info-Energie assurent l'animation du défi "Familles à énergie Positive©" notamment lors des 3 réunions (lancement, mi-parcours et proclamation des résultats). Ils forment les capitaines d'équipe et leur assurent une assistance technique par téléphone tout au long du défi (un point téléphonique est systématiquement fait tous les 15 jours avec les capitaines). En accord avec le CPIE de la Vallée de l'Orne, les ateliers de formation pourraient se tenir dans l'éco-appart situé dans le quartier de la Grâce de Dieu.

- **Les capitaines d'équipe**

Formés aux éco-gestes par les Conseillers Info-Energie, ils sont la cheville ouvrière du défi. Ce sont eux qui recrutent les familles pour constituer une équipe et qui les motivent et les assistent tout au long du défi. Le capitaine doit être moteur, disponible, dynamique, car c'est lui qui mènera son équipe à bon port. Il rencontre régulièrement les différentes familles dont il est en charge et les amène à échanger entre elles, tissant ainsi un lien social entre les différents membres de son équipe. Il est épaulé tout au long du défi par les conseillers Info-Energie.

- **Les familles**

Une fois recrutée par un capitaine d'équipe, les familles s'inscrivent sur le site www.famille-a-energie-positive.fr. Après avoir renseigné les informations qui serviront de données de référence pour permettre d'évaluer les économies engendrées au cours du défi (nombre de personnes dans le foyer, système de chauffage, équipements électriques, relevé des compteurs d'énergie...), les familles relèvent leur consommation d'énergie et d'eau sur leur compteur au moins une fois par semaine et reportent ces informations sur le site internet. Les économies d'énergie réalisées seront immédiatement calculées sur le site Internet ce qui permettra aux familles de connaître en temps réel l'impact de leur changement de comportement. Au sein de leur équipe, les familles seront amenées à se rencontrer plusieurs fois.

2. Les modalités de mise en œuvre

- **Une plate-forme web territorialisée**

Les Espaces Info-Energie doivent contractualiser avec l'association Prioriterre pour pouvoir disposer du kit de communication, qui comprend notamment l'accès territorialisé au site internet www.famille-a-energie-positive.fr. Cet espace web sera personnalisé à l'échelle de la Ville de CAen : présentation des partenaires, coordonnées des conseillers Info-Energie référents, inscription des équipes et suivi des résultats...

- **Une communication adaptée**

L'ONG Prioriterre mettra à disposition des Espaces Info-Energie une maquette de flyer présentant le Défi et indiquant les modalités d'inscription sur la base d'une identité visuelle de l'événement national. Une fois territorialisés et personnalisés par la Ville de Caen, ces flyers seront édités (15 000 ex) par l'ONG et remis à la disposition de la Ville qui en assurera la diffusion locale.

Le recrutement des capitaines du défi "Familles à énergie positive ©" débutant dès le mois de septembre, des flyers pourraient également être distribués sur le stand des Espaces Info-Energie et lors des opérations organisées par la Ville de Caen qui restent à définir.

La communication auprès de la presse locale sera assurée par la direction de la Communication de la Ville de Caen.

Les Conseillers Info-Energie se tiendront à la disposition des services municipaux pour fournir toutes les informations nécessaires à la rédaction des communiqués et dossiers de presse.

- **La logistique des réunions**

Afin d'accueillir les familles (300 personnes) lors des trois réunions de lancement / mi-parcours / résultats, la Ville de Caen devra mettre à disposition des Conseillers Info-Energie une salle sonorisée équipée d'un écran et d'un vidéoprojecteur. Afin d'établir un climat amical entre les différents participants, des rafraichissements pourront également être mis à disposition des familles à l'issue des réunions.

- **12 malles pédagogiques**

Les Conseillers Info-Energie devront constituer 12 malles pédagogiques (en carton recyclable et recyclé) qui seront remises à chaque capitaine d'équipe. Elles seront composées de :

- 1 wattmètre : permet de connaître la consommation en kWh, en Euros et en CO₂ des appareils électriques et détecte la consommation des appareils en veille.
- 1 bol débitmètre : permet de mesurer instantanément le débit jusqu'à 25 litres/mn des robinetteries sanitaires ou de puisage.
- 2 thermomètres hygromètre digital : indique la température en degré Celsius et le taux d'humidité de la pièce (peut éventuellement permettre de détecter des problèmes d'humidité).

Les capitaines disposeront en parallèle de supports techniques et documents d'information.

- **120 kits pour les familles**

Lors de la réunion de lancement, chaque famille inscrite au défi "Familles à énergie positive ©" recevra un kit (boîte en carton personnalisable avec par exemple le logo de la collectivité) composé d'objets susceptibles de l'aider à réduire sa consommation d'énergie :

- 1 aérateur non régulateur pour robinet (6 litres/mn à 3 bars) + 2 joints d'étanchéité ;

- 1 limiteur régulateur de débit pour douche : installé entre le pommeau et le flexible de douche, il apporte un débit constant de 8 litres/mn ;
- 1 sac éco chasse-d'eau de 2 litres, qui réduit d'autant la capacité du réservoir ;
- 1 ampoule basse-consommation à vis gros culot de classe énergie A de 15 W ;
- 1 ampoule LED à vis gros culot de classe énergie A+ de 10 W ;
- 1 prise coupe veille avec interrupteur marche/arrêt ;
- 1 guide sur les éco-gestes.

ARTICLE 3 – L'ORGANISATION DE LA MISSION

Réunions

Biomasse Normandie et le GRAPE organiseront 3 réunions avec les élus et les services de la Ville de Caen :

- Entre juin et septembre 2016 : réunion de cadrage et de définition de la mission et des dates des 3 réunions phares du défi.
- Septembre/ Octobre 2016 : Information auprès des Conseils de quartier et recrutement des familles caennaises (lancement de la campagne de communication)
- début novembre 2016 : réunion d'avant-lancement permettant de faire le point sur le nombre de capitaines recrutés et de familles inscrites au défi "Familles à énergie positive ©" et d'ajuster la communication.
- avril 2017 : bilan de l'action et préparation de la dernière réunion avec les familles au cours de laquelle seront proclamés les résultats.

Livrables

À l'issue du défi Familles à énergie Positive©, Biomasse Normandie et le GRAPE élaboreront un bilan qualitatif et quantitatif de l'animation, faisant notamment apparaître :

- le nombre d'équipes participantes et le nombre de personnes impliquées dans le défi. Une petite étude sociologique pourrait être intéressante ;
- le nombre de kWh effectivement économisés sur le territoire de la ville dans le cadre de l'animation ;
- une représentation cartographique des équipes sur le territoire ;
- un bilan financier de la mission.

Échéancier de réalisation

Septembre/ Octobre	Information des Conseils de quartiers Recrutement des familles, des capitaines via une campagne de communication
Novembre 2016	Formation des capitaines
1^{er} décembre 2016	Réunion de lancement : accueil des familles
Février 2017	Réunion de mi-parcours
Mai 2017	Réunion de proclamation des résultats

ARTICLE 4 – LE BUDGET DU DISPOSITIF

Le montant de ce projet s'élève à 30 000 € sur lequel une participation de l'ADEME à hauteur de 50 % sera sollicitée.

Il se décompose en 4 volets :

. Animation du défi par Biomasse Normandie et le Grape	23 000 €
. Outils pédagogiques (mallettes, kits, ...)	3 450 €
. Communication (impression de flyers, kakemonos, affiches)	1 300 €
. Logistique, réception, accueil	2 250 €

ARTICLE 5 – ECHEANCIER DE PAIEMENT

L'échéancier des paiements suivant pourra être retenu.

Échéancier des paiements

Échéances	Niveau	Biomasse Normandie	GRAPE
Versement 1 - A la commande	50%	9 250	5 750
Versement 2 - A la réunion de proclamation des résultats	50%	9 250	5 750
TOTAL	100 %	18 500	11 500

ARTICLE 6 – COMPTE A CREDITER

Les paiements interviendront par mandatement direct sur les comptes bancaires de :

Biomasse Normandie :

IBAN : FR76 4255 9000 7541 0200 3392 537 - BIC : CCOPFRPPXXX

GRAPE de Basse-Normandie

IBAN : FR76 1027 8021 0100 0431 8904 511 - BIC : CMCIFR2A

Fait en deux exemplaires originaux

À Caen, le

LA VILLE DE CAEN
représentée par son Maire

Joël BRUNEAU

BIOMASSE NORMANDIE
représentée par son Directeur

GRAPE
représentée par son Président

Mathieu FLEURY

Michel HORN

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur la convention entre le GRAPE et Biomasse ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

36 - MAISON DE L'HABITAT : REORGANISATION DE LA MAISON DE L'HABITAT PAR LE RATTACHEMENT DES MISSIONS COMMUNALES AU CCAS ET LE RENFORCEMENT DES MISSIONS COMMUNAUTAIRES ET DE SA DIMENSION INTERCOMMUNALE

Mes Chers Collègues,

1 - Contexte de la création de la Maison de l'Habitat

Le défaut de centralisation de l'information sur le territoire communautaire, l'absence d'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement), une professionnalisation et une exhaustivité insuffisantes dans les réponses apportées au public, ont justifié la création de la Maison de l'Habitat en 2010 comme outil commun aux deux collectivités (Communauté d'Agglomération Caen la mer et Ville de Caen). Une convention de partenariat signée le 11 mars 2010 a défini les missions et les moyens pris en charge par chacune des collectivités.

1.1 - Les missions actuelles :

Des missions communautaires : un lieu de ressources et d'information sur l'habitat

- Accueillir, informer et conseiller les habitants sur l'ensemble des sujets liés à l'habitat, les politiques menées, les dispositifs : solutions existantes (logement privé ou social, solutions spécifiques pour les jeunes, intergénérationnel, adaptation des logements...), location ou accession à la propriété, droit locatif, qualité de l'habitat, amélioration de l'habitat, économies d'énergie, mode innovant d'habitat, les aides, les interlocuteurs compétents et concernés,...

- Apporter un appui technique et juridique aux communes (sollicitation de la commune ou initiative de la Maison de l'Habitat) : informer sur les modalités d'accès au logement, référent technique du fichier partagé de la demande de logement social, aider et participer à l'enregistrement et à la gestion partagée de la demande...

- Contribuer à la dynamique de la politique logement et à garantir la cohérence des pratiques sur le territoire : mettre en place, animer et fédérer le réseau de partenaires autour d'actions ou d'événements tournés vers l'information du public et la promotion de dispositifs partagés (semaine de l'accession à la propriété, les logements adaptés et accessibles, la rénovation énergétique...), accueillir des permanences de partenaires dans les locaux, participer à des animations extérieures, répondre aux sollicitations des partenaires en vue de l'intervention accrue de la Maison de l'Habitat sur divers champs ou sujets en lien avec l'habitat, assurer une veille juridique et documentaire (site Internet, brochures, lettre d'infos)...

Des missions spécifiques pour la Ville de Caen : le service communal du logement :

- Gestion des dispositifs municipaux : le Caen GRL (en cours d'achèvement suite à la fin du dispositif GRL au niveau national au 31 décembre 2015), le Prêt Parcours Résidentiel, l'aide à l'accession à la propriété, l'aide au relogement dans le cadre du Renouvellement Urbain.

- Représentation de la Ville aux instances partenariales et participation à certains dispositifs : CODESI (Commission d'examen des situations)...

- Gestion du contingent municipal et participation aux Commissions d'Attribution des Logements (CAL)

- Suivi de dossiers divers : suivi des conventions de réservations de logements, cotisation au FSL (Fonds de Solidarité Logement) ...

1.2 - Les moyens actuels (*le budget de fonctionnement (comparatif avant et après réorganisation) figure en annexe*)

Le personnel

- 7 emplois en 2015 (2 sont rattachés à Caen la mer, 1 au CCAS et 4 à la Ville de Caen (dont 2 non pourvus suite à un départ en retraite et à une disponibilité)) ; à ce jour, l'effectif est de 5 titulaires (2 agents Caen la mer, 1 agent CCAS et 2 agents Ville de Caen) et 2 contractuels en renfort (financés par Caen la mer).

Les locaux

1 lieu dédié au 37, rue Jean-Romain à Caen (221 m² loués à Caen Habitat par Caen la mer)

Des budgets de fonctionnement pris en charge par la Ville (informatique, téléphonie, fournitures, communication, documentation ...)

L'activité - chiffres clés 2015

8 250 usagers (4 191 appels et 4 059 visites) soit 33 usagers en moyenne par jour. 56 % des usagers sont caennais (68 % en 2014).

2 - Des enjeux et évolutions justifiant une reconfiguration de la Maison de l'Habitat

- Une amélioration de la lisibilité et de la visibilité des missions communautaires et municipales en matière d'Habitat et de logement.

- En matière de politique de l'habitat, **la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) fixe de nouvelles obligations aux EPCI avec PLH adopté, notamment de pilotage et mise en œuvre de la gestion de la demande et de l'information du public et du demandeur :**

- La Maison de l'Habitat va être identifiée comme «lieu commun d'information des demandeurs» dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs de logement ; à ce titre elle aura pour obligation de recevoir dans le délai maximum d'un mois, tout futur demandeur ou demandeur de logement souhaitant des informations sur le suivi et le traitement de sa demande,
- Elle aura pour obligation de scanner toutes les pièces justificatives d'un dossier, nécessaires à l'instruction par un bailleur social,
- Elle sera mobilisée dans le cadre de l'obligation faite aux EPCI d'assurer la prise en charge des demandes méritant un examen spécifique.

- La perspective d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (2016-2021).

La Maison de l'Habitat doit être en capacité d'informer et de conseiller les habitants sur les politiques menées et dispositifs mis en place en déclinaison du P.L.H, parmi lesquels on peut d'ores et déjà citer la rénovation du parc privé en général et la rénovation énergétique plus spécifiquement.

- **La perspective de l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération** avec l'intégration de nouvelles communes (de 35 à 55 communes) et de sa transformation en Communauté urbaine au 1er janvier 2017, qui vont inévitablement générer une augmentation des sollicitations et de la fréquentation tant de la part du public que de la part des communes.

- Le projet d'agglomération de Caen la mer, voté le 17 décembre dernier, mentionne dans la priorité 3 (une métropole à haute qualité de vie) d'orienter la politique d'habitat vers les besoins et attentes des habitants avec une des actions portant sur le

renforcement de la dimension intercommunale de la Maison de l'Habitat.

Le renforcement des missions d'une Maison de l'Habitat de Caen la mer (communautaire)

Un centre de ressources sur l'habitat et le logement, de type ADIL, en direction des communes du territoire, du public et des partenaires, en capacité de répondre aux nouvelles obligations législatives et réglementaires, mais également aux orientations politiques (cf. par exemple en matière de développement du service aux communes).

Elle doit centraliser et fiabiliser l'information afférente à l'habitat et au logement tant vis-à-vis du public que des partenaires.

L'appui technique et juridique aux communes sur la mise en œuvre de dispositifs communs devra être développé au travers de l'animation des référents logement (professionnels ou élus) des communes et par la mise en relation des différents acteurs locaux du logement et de l'habitat.

La veille documentaire et juridique ainsi que la mise à jour de l'information («qui fait quoi ?» sur le territoire) doivent être mises à disposition du réseau en continu. Elle organise la bonne circulation de l'information au travers de différents supports (site Internet, plaquettes, lettre d'infos...).

Elle accompagne le public de tout le territoire communautaire dans sa recherche de logement et l'oriente vers le partenaire compétent en fonction de sa problématique ; cette mission sera renforcée de par les nouvelles informations mises à disposition du public dans le cadre du **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs**, qui portent sur la structure de l'offre de logement social territorialisée et sur les éléments de tension du marché locatif, ces éléments étant de nature à accompagner le demandeur à mieux qualifier et cibler sa demande.

En sa qualité de lieu d'enregistrement de la demande de logement social, elle aura à satisfaire aux demandes d'information, d'enregistrement, de modification et de renouvellement de la demande de logement social de tout habitant du territoire de Caen la mer dans les délais réglementaires.

Elle aura à répondre aux sollicitations des partenaires en vue de l'intervention accrue de la Maison de l'Habitat sur divers champs ou sujets en lien avec l'habitat (rénovation énergétique, adaptation du logement...)

3 - Nouvelle configuration des moyens (projets d'organigrammes et projet de convention de mandat en annexe)

3.1 - La Maison de l'Habitat de Caen la mer (communautaire)

6 postes sont nécessaires pour assurer les missions et tâches décrites ci-dessus, prenant en compte la perspective de l'extension du territoire de Caen la mer et des attentes en matière de service aux habitants et d'appui aux communes membres.

En effet si les postes de directeur (Catégorie A) et d'adjoint (Catégorie B) vont permettre de développer l'appui auprès des communes et les partenariats, les besoins en matière d'accueil, d'information (et traitement de l'information), de conseil, d'orientation (avec des prises de contact) de saisie des demandes (dans le délai réglementaire d'un mois pour le logement social), de secrétariat...vont nécessiter 1 ETP de Catégorie B et 3 ETP de Catégorie C.

Actuellement, Caen la mer prend en charge 2 postes, le poste de Catégorie A et un poste de Catégorie C dont une partie est financée par certains bailleurs ; **il conviendra de transférer (ou créer) à la Communauté d'Agglomération Caen la mer les 4 postes**

rattachés actuellement à la Ville de Caen.

Les agents permanents actuellement affectés à la Maison de l'Habitat seraient prioritaires dans les choix des profils à établir sur la base des missions identifiées.

En matière de locaux, dans le cadre d'une implantation de la Maison de l'Habitat dans l'Hôtel d'agglomération, il conviendra de permettre la réception du public dans des bureaux afin de ménager la confidentialité des échanges, de veiller à pouvoir poursuivre l'accueil de partenaires (permanences) et l'organisation d'événements ouverts au public. Il conviendra d'anticiper le préavis de 6 mois à Caen la mer Habitat pour les locaux actuels ainsi que les délais d'aménagement des nouveaux locaux et de déménagement.

Les horaires actuels d'accueil du public suivants seront maintenus dans les nouveaux locaux :

Du lundi au jeudi : 9 H – 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H

Le vendredi : 10 H – 12 H / 13 H – 16 H

L'ouverture au public plus tardive le vendredi est liée à la réunion de service hebdomadaire qui est l'occasion d'aborder l'organisation du travail en équipe, la mise en œuvre des projets, la formation/information (sur les dispositifs locaux et nationaux), la présentation des dispositifs et structures en équipe avec les partenaires).

Par ailleurs, dans le cadre de la simplification de l'enregistrement de la demande et de l'amélioration du service aux usagers, il est prévu l'implantation d'une borne interactive pour le public, permettant au demandeur de logement social de déposer, modifier et de renouveler sa demande en ligne. Un accompagnement dans la démarche sera assuré.

Cette réorganisation sera prise en compte dans le budget de la Maison de l'Habitat.

Orientation des publics et échanges d'information avec le service communal du logement.

Les usagers caennais qui se présenteront à la Maison de l'habitat recevront une information générale sur toutes les questions de logement et seront orientés vers le service logement caennais au même titre qu'ils sont orientés actuellement vers les autres communes dans lesquelles ils souhaitent être relogés. Leur demande sera enregistrée par la Maison de l'Habitat.

Les usagers qui se présenteront au service communal du logement caennais seront orientés vers la Maison de l'Habitat s'ils souhaitent être relogés ailleurs qu'à Caen et s'ils ont besoin d'informations plus larges. A l'instar des 23 communes de Caen la mer qui ont d'ores et déjà donné mandat à la Maison de l'Habitat, une délibération devra être prise par le Conseil Municipal de la Ville de Caen afin de formaliser ce mandat pour le traitement des demandes de logement ou de toutes modifications à effectuer sur le fichier partagé de la demande de logement social. Celles-ci seront envoyées par email à la Maison de l'Habitat pour traitement.

3.2 - Le service communal du logement

Au regard des missions et activités assurées à ce jour par la Maison de l'Habitat et de la scission du poste d'accueil qui ne sera plus mutualisé, l'estimation du nombre de postes s'est élevée à 2 postes (1 ETP de Catégorie B et 1 ETP de Catégorie C).

Ces postes dédiés aux missions municipales intègrent d'une part l'orientation des publics en recherche d'informations généralistes vers le service communautaire, ainsi que la perspective de gestion en flux du contingent municipal.

Actuellement, 1 emploi de Catégorie C est déjà rattaché au CCAS de la ville de Caen ; **il conviendra de créer 1 emploi de catégorie B.**

Une formation des nouveaux agents au logiciel IMHOWEB (fichier partagé de la demande) sera à prévoir afin de pouvoir consulter les informations. Cette formation est obligatoire aux termes de la charte déontologique signée par toutes les communes en 2013.

Pour l'accueil du service communal du logement au sein du CCAS, il conviendra d'étudier son installation dans les locaux du siège du CCAS en veillant à garantir un service qui doit rester généraliste et capter/renseigner toutes les catégories de population. Pour ce faire, il est proposé de rattacher ce service à la Direction Générale du CCAS, avec un accueil dédié (au 9 rue de l'Engannerie).

Les horaires d'accueil du public proposés permettent de garantir la continuité et la permanence d'accueil au regard de l'effectif et le traitement administratif des dossiers :

Les lundi et vendredi : 10 H – 12 H 30 / 13 H 30 – 16 H

Le mardi : 10 H – 12 H 30 / 13 H 30 – 18 H

Les mercredi et jeudi : 10 H – 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H

Et sur rendez-vous

Le budget du CCAS intégrera cette réorganisation avec le transfert des lignes budgétaires correspondant aux différents dispositifs municipaux actuellement gérés par la Maison de l'Habitat à ce service municipal du logement, ainsi que les charges de personnel.

En synthèse, et considérant les 7 postes inscrits, pour ce service, aux tableaux respectifs des emplois des trois collectivités, la balance correspondrait à 1 poste supplémentaire.

4 - Le calendrier de mise en œuvre

L'échéance de la mise en œuvre de la réorganisation des missions de la Maison de l'Habitat est proposée au 1^{er} octobre 2016, les services étant chargés d'établir le rétro-planning complet tenant compte des avis des instances (Municipalité, Conférence des Maires, Comités Techniques, Conseil municipal, Bureau communautaire, Conseil d'Administration du CCAS, CHSCT). Après consultation de la Commission Solidarité du 15 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui fixe des nouvelles obligations aux EPCI avec PLH adopté, notamment le pilotage et mise en œuvre de la gestion de la demande et de l'information du public et du demandeur,

Considérant la perspective de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération et sa transformation en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 2 juin 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la réorganisation de la Maison de l'habitat par le rattachement des missions communales au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le renforcement des missions communautaires et de sa dimension intercommunale ainsi que les moyens mis en œuvre (les transferts et création de postes, les locaux dédiés et la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logement locatif social) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logements social locatif.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur la réorganisation de la Maison de l'Habitat ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

37 - APPEL A PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SANTE - SUBVENTIONS AFFECTEES - 2016

Mes Chers Collègues,

Depuis l'engagement de la Ville dans une démarche de Contrat Local de Santé (C.L.S.) avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), les appels à projets prévention lancés par les deux entités sont planifiés sur un calendrier proche afin de faciliter l'instruction croisée des dossiers et de coordonner les financements.

L'objectif est d'aider les associations à mettre en œuvre les fiches actions prévues dans le C.L.S. La Ville a fait le choix cette année de resserrer les critères de sélection en ciblant uniquement les fiches actions pour lesquelles elle est pilote, ainsi que des fiches actions qui ont pris du retard dans leur mise en œuvre.

A cet effet, l'appel à projet santé 2016 se décline en trois « appels à propositions d'actions de santé » :

- ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE POUR TOUS,
- PROMOUVOIR UN HABITAT SAIN,
- MANGER BOUGER, LES CLES POUR RESTER EN BONNE SANTE

L'enveloppe financière consacrée à cet appel à propositions s'élève à 36 000 €.

27 projets ont été déposés :

- 14 APAS Nutrition,
- 3 APAS Santé Environnement,
- 10 APAS accès aux soins et à la santé pour tous.

Tous les pôles de vie sont pourvus en projets spécifiques à leurs quartiers sauf le centre-ville qui bénéficie uniquement des actions qui concernent la ville dans son ensemble.

La répartition des dossiers est équilibrée entre les trois Pôles de Vie de Quartier qui comportent des quartiers prioritaires. Les quartiers Grâce de Dieu et Guérinière restent les quartiers les plus dynamiques en matière de promotion de la santé.

Enfin, il est à noter que les Centres Socio Culturels CAF restent des relais de proximité importants dans les quartiers, 5 centres ayant présenté des actions.

A l'issue de l'instruction technique, il est proposé de retenir les 16 projets figurant en annexe jointe à la délibération, pour un montant total de 31 690 €.

Parmi les projets proposés, on trouve des demandes de reconduction pour les actions qui fonctionnent bien comme celles du Planning Familial, du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef ou de l'association Caen Saint-Jean-Eudes.

Il faut également souligner la mise en place de nouveaux projets intéressants portés par Advocacy, l'association La Butte ou encore la Ligue contre le cancer.

Le reliquat de l'appel à propositions (4310 €) est réservé pour le financement de la 4^{ème} rencontre de la Santé et le cas échéant, d'autres projets qui seraient retravaillés d'ici la fin de l'année.

Après consultation de la Commission Solidarité du 15 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'intérêt des associations œuvrant dans le domaine de la santé,

CONSIDERANT l'importance de leurs actions pour la population Caennaise,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à projets 2016 aux associations inscrites dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 31 690 € ;

DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748, fonction 512.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

Appel à propositions d'action de santé - Subventions 2016

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
1	Accès aux soins et à la santé pour tous	"Sexualité-contraception, parlons-en " Projet de quartier de la Grâce de Dieu.	Planning Familial	Favoriser l'accès des populations les plus éloignées des dispositifs de santé à l'information et à une offre de soins en matière de vie sexuelle et affective. Leur permettre d'acquérir de l'autonomie quant à leur santé.	Grâce de Dieu	Adultes, hommes/ femmes, Familles dont familles monoparentales. Usagers du Centre Socio-Culturel et du Pôle Santé de la Grâce de Dieu.	Cinq axes d'intervention : - Renouveau de la formation des professionnels du quartier (1/2 journée) - Participation aux réunions de réseau Grâce de Dieu et identifier au mieux les besoins des usagers et travailler. - Co-animation d'une 1/2 journée "information contraception" à la mission locale et d'une journée au C.S.C. - Interventions au lycée Fresnel.	2 700	1 000	1 000
236										
2	Accès aux soins et à la santé pour tous	Vers une écoute de la détresse psychologique potentielle des étudiants Caennais - prévention du mal-être et promotion du bien-être.	Fol'Art	Lutter contre l'isolement des étudiants et ses conséquences. Faire connaître et accepter le relais vers les structures professionnelles d'aide. Faire connaître le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé par la présence du personnel.	Caen	Etudiants	Projet sur l'année universitaire 2016/2017 en partenariat avec le SUMPPS et Atome Game (auto-entreprise) : - 2 interventions/mois (1er et 3ème lundi) se déroulant dans le fol'art bus sur le site du Campus 1. A cette occasion, des ateliers "jeux" animés par Atome Game seront proposés afin de détendre les participants et favoriser l'émergence de la parole. Le personnel du SUMPPS formé à l'écoute s'attachera à répondre à leurs demandes ou susciter la parole et l'entendre de façon confidentielle.	4 030	1 500	1 500

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
3	Nutrition	Développement de la vélo-école à la Maison du Vélo et dans les quartiers pour une sensibilisation aux bienfaits d'une pratique quotidienne du vélo.	Vélisol	Inscrire la pratique du vélo dans le quotidien des habitants en les sensibilisant aux bienfaits sur leur santé et bien-être. Développer plusieurs approches transversales à travers les prises de santé, développement durable.	Grâce de Dieu Chemin Vert Calvaire St Pierre Pierre Heuzé Folie Couvrechef Guérinière Maison du Vélo.	Tout Public, familial et jeune.	Vélo-école : Mise en place autres niveaux de cours, mise en place de sorties conviviales. Poursuivre les actions avec les structures scolaires et les centres de loisirs pour sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo. Travail Universitaire : "atelier vélo-école de Vélisol".	48 417	0	5 000
4 237	Nutrition	Santé et Hygiène Alimentaire	Caen St Jean Eudes	Améliorer l'hygiène alimentaire des familles. Permettre aux habitants de découvrir de manière simple les clés de l'équilibre alimentaire. Permettre aux habitants de prendre conscience du besoin d'activité physique pour être en bonne santé.	St Jean Eudes Pierre Heuzé Calmette Foyer Tremplin La Boussole		Plusieurs axes de travail : Mise en place d'ateliers cuisine et Intervention d'une diététicienne Sensibilisation des enfants à l'importance de manger équilibré Mise en place d'une activité sportive (marche nordique).	3 300	1500	1 500
5	Santé Environnement	Animations "Santé-environnement"	L'Aulne Vert CPIE Vallée de l'Orne	Développer des actions de sensibilisation sur la thématique "air intérieur" dans le cadre de projets Santé-environnement auprès : 1- Des populations les plus sensibles socialement ou les plus exposées du fait de leur activité professionnelle 2- Des élèves d'écoles primaires (CM2)	Caen quartiers prioritaires et quartiers dits en veille	Tout public y compris scolaire	Conception d'une nouvelle animation positive sur le thème "santé-environnement" Animations scolaires au cours des 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre 2016-2017 Animations liées à des événements programmés sur le territoire, ex. : Ateliers santé à la Folie Couvrechef, groupe "aux petits soins" à la Grâce de Dieu...	7 800	630	1500

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
6	Nutrition	Bien-être des personnes en situation d'handicap psychique : "La forme de A à Z : JARDINER -CUISINER - BOUGER"	ADVOCACY Basse-Normandie	Démarche de prévention en santé basée sur la sensibilisation des personnes en souffrance psychique aux questions d'équilibre nutritionnel et budgétaire. Le projet intègre en amont le jardinage et en aval, l'activité sportive adaptée pour une action plus globale et de meilleurs impacts en matière de prévention. Le projet permet aux adhérents d'aborder la question du "bien-être" dans sa globalité.	Agglomération	Adhérents qui résident sur l'agglomération	Projet sur 12 mois, de janvier à décembre. 5 Axes de travail : Jardinage et partenariat avec le Jardin d'Arlette pour organiser un marché de légumes 1 fois par semaine Cuisine Activités sportives Informier et sensibiliser (S.I.S.M.) Organiser un séjour à la montagne pour 15 adhérents	24 098	1 800	1 800
238										
7	Accès aux soins et à la santé pour tous	Animer un pôle de santé bien être, outil de lutte contre les inégalités.	Centre Municipal d'Animation de la Folie Couvrechef	Proposer une approche globale et préventive des problèmes relatifs à la santé et au bien-être, Construire avec les familles des réponses individuelles et collectives aux problèmes repérés, Organiser des actions de prévention santé de proximité en lien avec les orientations du contrat local de santé.	Folie Couvrechef	Familles en situation de précarité	Cycles d'ateliers cuisine, paniers de légumes, repas partagés, gymnastique, développement des compétences psycho-sociales (avec l'ANPAA) et socio-esthétique. Cuisine de la récolte du jardin Ribot. Organisation de 3 journées d'information et de dépistage gratuit (avec la Mutualité Française, le CHU, l'IRSA, la PMI...)	36 600	2000	2 000

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
8	Accès aux soins et à la santé pour tous	Ma santé au quotidien	C.S.C. Guérinière	Promouvoir l'information, l'éducation à la santé, la sensibilisation à des pratiques permettant au public de la Guérinière la prise en charge de sa santé	Guérinière Demi-lune Sainte-Thérèse	Adultes et familles sur certaines actions	Mise en place de : Cycles d'informations collectives avec un professionnel de santé, Activités physiques régulières pour adultes et enfants, Formation PSC1 pour une dizaine de personnes, Rencontres collectives avec les organismes de santé (CPAM, CARSAT, SISS, PASS), Sensibilisation et/ou accompagnement aux journées de dépistage gratuites : Vue, glycémie, cancer du sein.	20 073	1 500	1500
239										SEANCE DU LUNDI 27 JUIIN 2016
9	Nutrition	"Mieux consommer plus équilibré... à tous les âges".	Centre Socio-Culturel de la Grâce de Dieu	Sensibiliser la population, sur la durée, aux questions relatives à l'alimentation et à son impact sur la santé. Créer des espaces et des outils pédagogiques et éducatifs de promotion d'une alimentation équilibrée en direction des publics cibles.	Grâce de Dieu	Parents et jeunes enfants. Parents et adolescents.	Quatres axes : - Accompagnement qualitatif du collectif d'habitants "Croq Légumes" dans la déclinaison de ces actions sur le quartier, - Semaine du goût, - Sensibiliser la population sur les questions relatives à l'alimentation lors des animations de quartier, - Développer des actions pédagogiques et éducatives avec les structures petite enfance et jeunesse.	13 400	2 200	2 200

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
10	Accès aux soins et à la santé pour tous	Projet d'action autour de la santé et du bien être à la Pierre Heuzé	C.S.C. Pierre Heuzé	Donner aux habitants la possibilité d'améliorer leur état de santé. Permettre aux habitants d'exercer un plus grand contrôle sur leur propre santé.	Pierre Heuzé Liens avec les autres quartiers du PVQ Nord Est	Familles et person-nes isolées	Animations de proximité basées sur la convivialité et le lien social. Projets concernant la pratique d'activités physiques et l'alimentation. Actions de prévention santé et permanences spécifiques (CARSAT) : dépistage organisé...	14 100	3 000	2000
240										
11	Accès aux soins et à la santé pour tous	Action de prévention et d'éducation des jeunes à la santé par la création d'un agenda scolaire de prévention	Ligue contre le cancer Comité du Calvados	Prévenir les conduites à risques (alcool, tabac, surexposition au soleil, manque d'activité physique, alimentation déséquilibrée). Informer les élèves des facteurs de risques de cancer, Favoriser les élèves à une dynamique d'éducation à la santé par les pairs, Développer les compétences psychosociales.	Ecoles publiques de Caen	Enfants scolarisés dans les écoles publiques des classes de CM2	Création d'un agenda scolaire porteur de messages de prévention et diffusé à l'ensemble des élèves de CM2 le jour de la rentrée scolaire 2016. Il aborde plusieurs thématiques : l'alimentation, l'activité physique, les dépendances, le soleil, le sommeil ainsi que le thème des émotions. Créé par des enfants de CM2 des écoles Restout et Lesage, il invite à réfléchir aux différents moyens de rester en bonne santé au travers de dessins, recettes... Utilisé par les élèves tout au long de l'année scolaire, il peut servir de support pédagogique pour les enseignants mais il est également un moyen d'initier des discussions sur la santé en famille. Un guide pédagogique, à destination des enseignants, sera également édité.	11 740		3000

N°	Thématique	Intitulé du projet	Structure	Objectifs extraits de la fiche projet	Territoire	Public	Description extraite de la fiche projet	Budget total	Subvention accordée en 2015	Subvention proposée 2016
12	Nutrition	Ateliers Nutrition Santé Seniors	A.S.E.P.T. Basse-Normandie	10 modules collectifs de 2h pour les personnes de plus de 50 ans pour permettre : d'acquérir des connaissances sur la nutrition, s'informer sur les effets de l'alimentation dans le "bien vieillir", d'acquérir de nouveaux réflexes favorables au bien-être, développer de nouvelles relations sociales.	Calvaire St Pierre ou Folie Couvrechef	Person-nes de plus de 50 ans	1- Partenariat avec l'agent de développement du pôle de Vie N.O. pour définir la logistique puis mise en œuvre au 2ème semestre 2016 pour une durée de 9 semaines. 2 - Déroulement des séances de gymnastique au 2ème semestre 2017 par le prestataire Siel Bleu ou EPGV.	3 110	1 800	1 800
21	Nutrition	Prévention de la sédentarité auprès des jeunes placés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Promotion de leur santé physique et mentale par la pratique d'une activité physique	Association la Butte	Promouvoir l'accès à une activité physique pour les jeunes de l'EPEI (Etablissement de placement éducatif et d'insertion) de Caen. Développer des actions de santé orientées vers l'apprentissage de conduites motrices et de règles (respect des autres, de soi...)	Foyer d'action éducative rue de Bayeux	Jeunes résidant à l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion de Caen	Les jeunes accompagnés de leur éducateur et d'un conseiller technique de santé territoriale pourront venir dans les locaux de la Butte pour pratiquer une activité sportive.	7 300		1 700
14	Nutrition	Santé bien-être	Horizon jeunesse	Sensibiliser les familles à l'éducation à la santé : Education nutritionnelle et éveil au goût	Guérinière	Enfants de 5 à 14 ans qui fréquentent le Centre de Loisirs et leurs parents.	Dans le cadre du centre de loisirs : Ateliers cuisine avec les enfants / Ateliers cuisine parents-enfants Atelier de jardinage Activité physique Partenariat avec la MJC de la Guérinière et le CSC Guérinière : semaine du goût - repas partagé.	4 346	1 350	1 000

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les actions de santé et subventions affectées qui y participent ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

38 - UNION FRANÇAISE POUR LA SANTE BUCCO-DENTAIRE : SUBVENTION AFFECTEE A L'ACTION DEPISTAGE BUCCO-DENTAIRE - 2016

Mes Chers Collègues,

L'union Française pour la Santé Bucco Dentaire (U.F.S.B.D.) organise dans les quartiers prioritaires de la ville, une campagne de prévention bucco-dentaire organisée pour les enfants de moyenne et de grande section de maternelle.

Ainsi, des séances de prévention se déroulent en trois phases :

- Examen de dépistage sur trois points : l'hygiène bucco-dentaire, l'état dentaire et les besoins en soins orthodontiques.

- Animation collective qui se décline en trois temps : à quoi servent les dents, l'apprentissage de la méthode de brossage adaptée aux enfants de maternelle avec la "chanson de Boubou" et un jeu sur l'alimentation.

- Brossage des dents supervisé en groupe.

En 2015, sur 297 dépistages réalisés (85 % de participation), 110 enfants étaient porteurs de caries.

L'U.F.S.B.D. sollicite la Ville pour la reconduction d'une subvention de 6 100 €.

Après consultation de la Commission Solidarité du 15 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'intérêt de l'action de dépistage bucco-dentaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer une subvention affectée à l'U.F.S.B.D. de 6 100 € au titre de l'année 2016 ;

DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 ligne 36120 - fonction 512 pour la subvention versée à l'association U.F.S.B.D.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur le dépistage bucco-dentaire ?
(*Non*)

Je mets aux voix la délibération.

(*Il est procédé au vote*)

39 - SERVICE EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS AFFECTEES

Mes Chers Collègues,

Suite à sa participation au projet Interreg-MONC, l'école René Lemièrre (OCCE COOP 207) a instauré des échanges réguliers avec l'école St. Swithun's Primary School de Portsmouth. Les élèves caennais (28 élèves et 4 accompagnateurs) se sont rendus à Portsmouth, le 3 mai dernier pour rencontrer leurs correspondants et visiter la ville et, l'école St. Swithun's (26 élèves et 5 accompagnateurs) était à Caen le 27 mai.

Par ailleurs, l'association pour le jumelage Caen-Portsmouth organise un séjour linguistique et culturel de trois jours, en juin 2016, dans notre ville jumelle de Portsmouth. Dans ce cadre, 28 personnes se déplaceront et participeront à un programme de visites et de rencontres avec des habitants de Portsmouth.

Après consultation de la Commission Développement, Attractivité et Prospective du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'intérêt des actions menées par l'école René Lemièrre et par le Comité de jumelage Caen-Portsmouth pour l'apprentissage des langues,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

OCCE COOP 207	808,00 €
Comité de jumelage Caen-Portsmouth	1 000,00 €

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745 sous fonction 048.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur les subventions affectées en matière de relations internationales, essentiellement Caen-Portsmouth ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

40 - PERSONNEL MUNICIPAL - DIRECTION DE L'URBANISME - EMPLOI DE CHARGE D'ETUDES EN URBANISME

Mes Chers Collègues,

Au terme de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

L'atelier d'urbanisme comporte actuellement 4 emplois de chargés d'études en urbanisme, un de chargé d'études PLU et 2 de dessinateurs. Le plan de charge de la direction de l'urbanisme va s'amplifier d'ici la fin de l'année 2016, ainsi qu'en 2017 et 2018 par la montée en puissance des projets à finaliser pour 2020. Ainsi, il apparaît nécessaire de créer un emploi de chargé d'études en urbanisme afin de pourvoir cet emploi pour une durée de 3 ans, et ce dès le 1^{er} juillet 2016.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de fonctionnaire, l'emploi de chargé d'études en urbanisme pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public à temps complet selon les termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant.

Le candidat contractuel retenu devra justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 ou d'une expérience professionnelle significative dans les métiers de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou de l'architecture.

Le chargé d'études en urbanisme aura pour mission de :

- Piloter des projets urbains
 - ✓ mener les études urbaines préalables à la phase opérationnelle
 - ✓ travailler en mode projet et en assurer le suivi
 - ✓ assurer le suivi administratif, financier, contractuel, juridique et foncier en lien avec les services ressources
 - ✓ animer et organiser la concertation autour des projets
 - ✓ définir et mettre au point les procédures de consultations d'opérateurs
 - ✓ participer aux réunions avec l'architecte conseil
- Assurer le suivi d'autres études spécifiques
- Accompagner les projets portés par d'autres institutions ou structures
- Assister les autres chargés d'études dans le cadre de certains projets où la présence de plusieurs personnes est requise
- Apporter une aide dans le cadre des évolutions des dossiers d'urbanisme réglementaire

Le traitement de l'agent contractuel sera calculé, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, soit au 10^{ème} échelon (indice brut 703), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade concerné telles que définies par délibérations du Conseil municipal.

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

VU l'avis du Comité technique du 2 juin 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer un emploi à temps complet de chargé d'études en urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2016 en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de la filière administrative.

DECIDE, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant, que, les fonctions de chargé d'études en urbanisme peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées.

DECIDE de fixer, la rémunération de l'agent contractuel par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, soit au 10^{ème} échelon (indice brut 703), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade concerné telles que définies par délibérations du Conseil municipal.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Le dossier de création d'un emploi de chargé d'études en urbanisme me permet de rebondir sur l'une des remarques, tout à fait justifiée, de M. LE COUTOUR sur le fait de dimensionner le PPI en fonction de la charge des services. Ce recrutement est notamment justifié par le fait qu'entre Clémenceau, Chemin Vert, Presqu'île, il y a beaucoup de dossiers à suivre, il convient donc de renforcer le service de l'urbanisme.

Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

41 - CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FIBRE OPTIQUE DANS LES BATIMENTS PUBLICS A USAGE MIXTE

Mes Chers Collègues,

L'État a lancé en 2011 une grande concertation nationale sur l'aménagement numérique du territoire appelée AMII (Appel à Manifestation d'Intérêts d'Investissement). L'objectif était de demander aux opérateurs privés leurs intentions en termes de déploiement de la fibre optique sur le territoire, afin d'optimiser les dépenses publiques dans le cadre du projet de déploiement des accès Internet à haut débit nommé FTTH (Fiber To The Home).

Dans le cadre de cet AMII, l'opérateur Orange a déclaré le territoire de la Communauté d'agglomération Caen la mer (en 2011) comme éligible dans son programme. Depuis 2012, l'Opérateur Orange, en collaboration avec la Communauté d'agglomération Caen la mer et ses communes membres, travaille au déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Pour la Ville de Caen, les premières commercialisations ont eu lieu en 2014 et la commune sera entièrement fibrée fin 2016.

Au niveau technique, les déploiements du réseau en fibre optique FTTH s'effectuent suivant deux phases :

- le déploiement dans les rues (ou déploiement horizontal)
- le déploiement à l'intérieur des immeubles (ou déploiement vertical)

D'un point de vue organisationnel, plusieurs opérateurs interviennent pour gérer l'ensemble des éléments :

- opérateur de réseau : pour le déploiement dans les rues
- opérateur d'immeubles : pour le déploiement intérieur des immeubles
- opérateur de détail : pour la commercialisation des accès Internet

Dans les immeubles, un seul réseau FTTH mutualisé en fibre optique sera déployé, ce qui réduit les travaux à effectuer. Selon la loi, l'opérateur en charge du déploiement du réseau dans l'immeuble (appelé «opérateur d'immeuble»), choisi par le(s) (co)propriétaire(s), doit respecter des conditions de déploiement visant à garantir un accès «ouvert» et «technologiquement neutre» à l'ensemble des autres opérateurs.

Orange, dans le cadre de sa réponse à l'AMII déploie dans les rues en tant qu'opérateur de réseau. Suivant les demandes des clients, il intervient également sur le domaine privé.

A ce jour, seule la société Orange s'est positionnée comme Opérateur d'immeuble sur le territoire de Caen.

La commune de Caen dispose de plusieurs immeubles à usage mixte.

Les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques en fibre optique établies par un opérateur à l'intérieur d'un immeuble de logements ou à usage mixte et permettant de desservir plusieurs utilisateurs finaux ou nécessitant plusieurs liaisons FTTH, font l'objet d'une convention entre cet opérateur et le propriétaire ou le syndicat de copropriétaires.

La convention est conclue pour une durée de 25 (vingt cinq) ans à compter de la date de sa signature. Sans dénonciation par l'une ou l'autre des parties, elle est renouvelée tacitement pour une durée indéterminée.

Suivant cette convention, Orange plantera, à ses frais, le réseau de fibre optique en partie verticale utilisant les gaines et passages existants ou les passages créés après réalisation des travaux nécessaires autorisés. L'implantation de ce réseau interne sera réalisée selon les normes en vigueur et en application des règles de l'art.

Une convention cadre stipulant les conditions générales d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques en fibre optique établies par un opérateur à l'intérieur d'un immeuble de logements ou à usage mixte a été établie, complétée de conventions particulières définissant les conditions spécifiques d'exécution des travaux pour chacun des bâtiments de la collectivité concernés.

Le réseau de fibre optique ainsi créé appartiendra à Orange et sera mutualisable avec d'autres opérateurs de service de très haut débit FTTH afin de commercialiser leurs offres auprès des occupants de l'immeuble.

Cette opération est sans incidence financière pour la commune de Caen, l'ensemble des dépenses d'installation et d'entretien étant à la charge de l'opérateur d'immeuble Orange.

Après consultation de la Commission Administration générale et Ressources internes du 14 juin 2016, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n°2009-54 du 15 janvier 2009 relatif à la convention entre opérateur et propriétaire portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans un immeuble,

VU la décision n°2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'ARCEP sur les modalités de l'accès aux services FTTH et à la mutualisation,

CONSIDERANT que le déploiement à l'intérieur des immeubles nécessite la signature d'une convention entre le propriétaire de l'immeuble et l'opérateur d'immeuble (Orange), afin de définir les conditions d'installation, de gestion, de maintenance et de remplacement des lignes en fibre optique,

VU l'intérêt de raccorder les bâtiments publics à usage mixte, au réseau de fibre optique FTTH,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la convention cadre et la convention particulière type ci-jointes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières pour tous les sites entrant dans le cadre de ce conventionnement qui sont, ou qui seront identifiés par la collectivité.

Affiché le : 28 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le : 4 juillet 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou remarques sur la convention avec Orange pour les lignes de communications électroniques en fibre optique ? *(Non)*

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote)

42- QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE.- Nous avons une question orale de M. LE COUTOUR. Du fait d'une question de délai pour respecter le règlement, je propose de la reporter au 11 juillet. Il s'agissait de TAFTA, le sujet sera toujours d'actualité.

Bonne nuit à toutes et à tous.